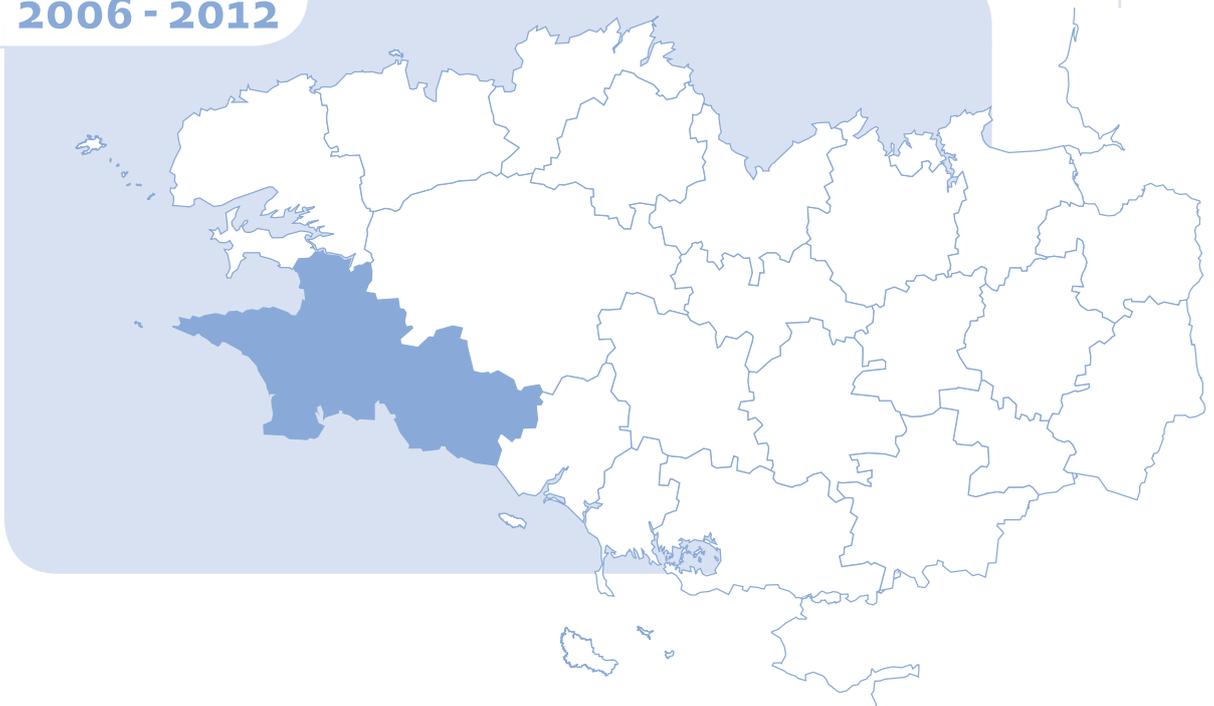


Contrat Région - Pays de Cornouaille
→ Avenant 2009

Kevrat Rannvro - Bro Gerne
→ Stagadenn 2009

Contrat Contrée - Pêyiz d'Qornouây
→ Dëvnant 2009

2006 - 2012



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 05-TERR/1 du Conseil régional en date des 15 et 16 décembre 2005, validant notamment les orientations de la nouvelle politique territoriale, la méthode de contractualisation, ainsi que les dotations par pays proposées,

Vu la délibération n° 06-BUDG/1 du Conseil régional en date des 9, 10 et 11 février 2006 adoptant le budget primitif 2006,

Vu la délibération n°09-BUDG/1 du Conseil régional en date des 18, 19 et 20 décembre 2008 adoptant le budget primitif 2009,

Vu la délibération n° 09-TERR/1 du Conseil régional, en date des 22 et 23 octobre 2009, approuvant le présent contrat et autorisant le Président du Conseil régional à signer le présent contrat,

Vu la décision n° 88 du GIP du Pays de Cornouaille, en date du 14 décembre 2009, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci,

Vu la délibération n° 3 DDET 9.7 de la Communauté d'agglomération Quimper Communauté, en date du 13 novembre 2009, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci,

Vu la délibération n°2009.95 de la Communauté de communes de Concarneau Cornouaille, en date du 20 novembre 2009, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci,

Vu la délibération D 2009.14.12-4 de la Communauté de communes du Cap Sizun, en date du 14 décembre 2009, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci,

Vu la délibération de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, en date du 30 octobre 2009, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci,

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud, en date du 17 décembre 2009, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci,

Vu la délibération n°86 de la Communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay, en date du 16 décembre 2009, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci,

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays de Douarnenez, en date du 16 décembre 2009, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci,

Vu la délibération n° 2009-A137-CCPQ de la Communauté de communes du Pays de Quimperlé, en date du 3 décembre 2009, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci,

Vu la délibération n° 17 de la Communauté de communes du Pays Fouesnantais, en date du 3 décembre 2009, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci,

Vu la délibération n°10-30.09.2009 de la Communauté de communes du Pays Glazik, en date du 30 septembre 2009, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci.

Dans le cadre mentionné ci-dessus, il est convenu le présent contrat, pour la période 2006-2012, entre :

La Région Bretagne, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN,

Et

Le GIP du Pays de Cornouaille, représenté par son Président, Monsieur Bernard POIGNANT,

La Communauté d'agglomération Quimper Communauté, représentée par son Président, Monsieur Bernard POIGNANT,

La Communauté de communes de Concarneau Cornouaille, représentée par son Président, Monsieur Jean-Claude SACRE,

La Communauté de communes du Cap Sizun, représentée par son Président, Monsieur Bernard LE GALL,

La Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, représentée par son Président, Monsieur Michel CANEVET,

La Communauté de communes du Pays Bigouden Sud, représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul STANZEL,

La Communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay, représentée par son Président, Monsieur Claude BELLIN,

La Communauté de communes du Pays de Douarnenez, représentée par son Président, Monsieur William BOULIC,

La Communauté de communes du Pays de Quimperlé, représentée par son Président, Monsieur Nicolas MORVAN,

La Communauté de communes du Pays Fouesnantais, représentée par son Président, Monsieur Roger LE GOFF,

La Communauté de communes du Pays Glazik, représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul LE PANN.

Fait à _____, en 14 exemplaires originaux, le

Jean-Yves LE DRIAN
Président du Conseil régional de Bretagne

Bernard POIGNANT
Président du Pays de Cornouaille

Bernard POIGNANT
Président de la Communauté d'agglomération
Quimper Communauté

Jean-Claude SACRE
Président de la Communauté de communes de
Concarneau Cornouaille

Bernard LE GALL
Président de la Communauté de communes
du Cap Sizun

Michel CANEVET
Président de la Communauté de communes
du Haut Pays Bigouden

Jean-Paul STANZEL
Président de la Communauté de communes
du Pays Bigouden Sud

Claude BELLIN
Président de la Communauté de communes
du Pays de Châteaulin et du Porzay

William BOULIC
Président de la Communauté de communes
du Pays de Douarnenez

Nicolas MORVAN
Président de la Communauté de communes
du Pays de Quimperlé

Roger LE GOFF
Président de la Communauté de communes
du Pays Fouesnantais

Jean-Paul LE PANN
Président de la Communauté de communes
du Pays Glazik

Préambule

Parce que le développement de la Bretagne et celui de ses territoires sont intimement liés, le Contrat Région/pays doit permettre la rencontre des vocations spécifiques de chaque pays et du projet régional exprimé dans le Contrat pour la Bretagne rédigé à l'occasion des premières Assises des territoires en 2004 et décliné à présent en 10 grands chantiers fédérateurs.

Un projet régional

Lors des différentes Assises régionales des territoires organisées depuis 2004, la Région a proposé aux élus, aux acteurs socioprofessionnels et, plus largement, à toutes les Bretonnes et les Bretons, un « nouveau Contrat pour la Bretagne ». Ce document définit la démarche choisie par la Région pour assurer le progrès et le développement de la Bretagne dans les incertitudes actuelles du contexte mondial.

Le projet régional tel que présenté dans ce cadre est fondé sur trois grandes lignes :

- L'identification des défis auxquels la Bretagne doit faire face, qu'ils relèvent de réalités nationales, internationales ou soient spécifiquement bretons ;
- L'affirmation des atouts sur lesquels la Bretagne doit s'appuyer, avec l'affirmation partagée d'une confiance en l'avenir de la région qui doit s'exprimer par le volontarisme de l'action ;
- La culture de valeurs communes, solidarité, égalité des chances, prise en compte des intérêts des générations futures, responsabilité collective et individuelle, ouverture au monde et fraternité, sans lesquelles il ne peut y avoir de projet collectif fort.

L'expression du projet régional repose sur quatre ambitions :

- Positionner la Bretagne parmi les grandes régions en Europe ;
- Trouver les voies d'un nouveau développement économique en donnant la priorité à la haute qualité et en développant les savoirs et les compétences des hommes et des femmes ;
- Donner toutes leurs chances aux territoires de Bretagne ;
- Inventer un modèle de développement solidaire et de qualité.

La méthode retenue pour mettre en œuvre cette méthode repose sur :

- L'affirmation de l'importance de la prospective, de la connaissance et de l'évaluation dans les processus de décision ;
- La priorité donnée à la concertation et à la participation pour assurer une bonne « gouvernance locale ».

La stratégie régionale se décline aujourd'hui en 10 grands « chantiers fédérateurs » :

1. Pour un dispositif de formation réactif au service des compétences humaines ;
2. Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social ;
3. Pour un projet agricole partagé, à la fois performant et respectueux de l'environnement ;
4. Pour une exemplarité des démarches environnementales ;
5. Pour une Bretagne équilibrée, accessible et connectée à l'Europe et au Monde ;
6. Pour une affirmation de la vocation et de la spécificité maritimes de la Bretagne ;
7. Pour une Bretagne équitable et solidaire ;

8. Pour la mise en place concertée d'un véritable service public de la culture ;
9. Pour l'élaboration d'une véritable politique linguistique ;
10. Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité.

Le Contrat Région / pays permet de croiser ce projet régional et les projets territoriaux présentés par le pays, tout en cherchant à mettre en application les principes d'équité, d'efficacité, de transparence et de simplicité.

Le pays, territoire de projets s'appuyant sur des vocations identifiées, lieu de mobilisation des élus et de la société civile, a été retenu comme l'échelle pertinente pour la réflexion et pour cette mise en cohérence.

Il appartient donc à chaque pays de se saisir de cette opportunité pour mobiliser les acteurs du territoire autour de la formulation de sa vocation, de ses enjeux et de la réalisation des objectifs à atteindre, méthode partenariale qui semble indispensable à la qualité du contrat.

Des vocations spécifiques au Pays de Cornouaille

L'épanouissement des habitants et le développement des entreprises du Pays de Cornouaille doivent conjuguer **les enjeux économiques, culturels et sociaux, dans le respect d'un cadre de vie et d'un environnement, qui constituent des atouts pour l'attractivité et la séduction qu'exerce ce territoire**. Ces objectifs se concrétiseront à l'échelle du Pays de Cornouaille par une adhésion à des programmes affichés au niveau régional, particulièrement ceux qui **limiteront les effets de la « périphéricité » et ceux qui développeront la trame des équipements**. Fort de ces constats et nourri de l'expérience du précédent contrat, le Pays de Cornouaille tient à ce que la présente démarche repose sur une vue générale, globale, transversale et cohérente des projets au lieu d'une simple somme d'initiatives. Il souhaite également garder ouverte l'opportunité d'intégrer à sa démarche des pistes d'actions, vers de « nouveaux métiers », qui pourraient être empruntées au cours de la présente contractualisation.

Cela conduit les Cornouaillais à vouloir prolonger, consolider et enrichir, **trois spécificités**. Celles-ci s'inscrivent dans une démarche de développement qui refuse d'être enfermée dans un déterminisme qui figerait définitivement l'avenir du Pays autour d'un triptyque traditionnel à renforcer : un Pays maritime, un Pays agro-industriel, un Pays « pivot ».

La première spécificité est celle d'un Pays maritime affirmé par la nature et par les projets économiques de valorisation de l'économie littorale sous toutes ses formes. Le contrat devra préserver ces atouts en valorisant les ressources de la mer et du littoral (pêche, tourisme, activités industrielles et commerciales des produits de la mer). Cela passera par un développement de la formation et des métiers de ce secteur. Le projet intégrera la gestion des espaces maritimes et littoraux, y compris en termes de mixité démographique et sociale.

La deuxième spécificité tient de son espace agricole en une mobilisation de ce territoire pour et par les activités de toutes les filières agro-industrielles, **à des fins alimentaires et non alimentaires**. La démarche cornouaillaise confortera l'existant à travers la qualité, la recherche et l'innovation. Elle soutiendra **la recherche de débouchés non alimentaires de l'agriculture** : biomatériaux, nautisme, automobile, emballage, énergie-bois et biocarburants. Elle favorisera la **diversification des activités** par un accompagnement de la formation. Elle devra aussi maîtriser la pression foncière.

Le troisième trait du développement confortera le positionnement d'un Pays urbanisé périphérique et multipolaire, ce qui passe par un accroissement et, à tout le moins, un partage des fonctions métropolitaines ; entre deux pays, organisés chacun autour d'une agglomération dominante, la Cornouaille exprime la volonté de remplir totalement le rôle de Pays pivot par un renforcement de l'armature des infrastructures de Bretagne Sud. Elle veut aussi apporter pleinement son avis en matière de politique infrarégionale.

Ce sont là les trois logiques territoriales du Pays autour desquelles se bâtit le projet de territoire pour la période 2006-2012. Elles défendront **des orientations économiques productives** et auront pour objet de **créer des richesses à côté des formes d'économie résidentielle complémentaire**.

Ce projet veillera à offrir aux Cornouaillais **la formation, l'emploi, les services et les équipements**. Il se fondera sur un accès égal de tous, les personnes comme les entreprises, à tous les services. Ces orientations recourent les ambitions qui structurent la démarche contractuelle. **La durabilité et l'équilibre du développement** escompté et son **caractère équitable** formeront également la trame du projet territorial. Toutes ces orientations doivent se compléter d'un soutien nécessaire en matière d'ingénierie territoriale.

1. Principes généraux

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat précise les modalités de mise en œuvre de la politique territoriale régionale par les contrats Région/pays sur le territoire du Pays de Cornouaille.

Article 2 : Durée et révision du contrat

Le Contrat Région/pays est signé pour la période 2006-2012 et définit la programmation des actions à compter de sa date de signature.

En 2009, une révision du contrat a été organisée par la Région afin de :

- permettre au Conseil régional d'évaluer globalement le dispositif ;
- faire évoluer, si nécessaire, la liste des projets inscrits ou leurs plans de financement, où de programmer les crédits qui ne l'auraient pas été jusqu'alors.

En dehors de cette révision à mi-parcours, toute modification devra faire l'objet d'un avenant et être dûment justifiée par des circonstances exceptionnelles.

Article 3 : Architecture et principes généraux du Contrat Région/Pays

Article 3-1 : Principes généraux

Une dotation globale de **27 705 638€** est allouée au Pays pour lui permettre de mettre en œuvre les projets qui auront été retenus par la Région ainsi que sa stratégie d'ingénierie.

L'aide régionale ayant pour objectif de jouer un effet levier dans l'aboutissement des projets, celle-ci ne sera pas accordée sans que soit vérifiée l'existence d'un engagement financier réel et manifeste des collectivités du territoire.

En tout état de cause, un autofinancement d'au moins 20% est demandé pour chaque projet. Dans des cas très ponctuels, quelques exceptions peuvent être étudiées à la marge pour les projets portés par les associations et selon la nature de ces derniers. Dans ces cas de figure, les autres cofinancements seront étudiés, notamment la contribution des communes et EPCI afin de s'assurer de l'intérêt qu'ils accordent au projet.

Le financement régional peut représenter, au maximum, jusqu'à 50% de la dépense subventionnable du projet.

Les subventions régionales obtenues *via* les contrats Région/pays peuvent couvrir des dépenses d'investissement comme de fonctionnement.

Toutefois, concernant les aides au fonctionnement, en dehors de l'enveloppe consacrée à l'ingénierie, seules des dépenses liées à la réalisation d'un projet déterminé peuvent être prises en compte. En aucun cas il ne doit s'agir du financement de frais de structures préexistantes. Peuvent être aidées, à titre ponctuel et exceptionnel, les opérations en démarrage ayant un caractère d'innovation, et cela, pour une durée explicitement limitée (maximum 3 ans ou 3 éditions). Le soutien régional se verra alors appliquer une dégressivité relative (le taux d'intervention régionale devra être décroissant sur les années au cours desquelles le projet sera financé par le Conseil régional).

Il est rappelé la nécessité du respect des régimes d'aides en vigueur et des taux maximum d'aides publiques autorisés. Dès lors, les bénéficiaires s'engagent à informer la Région de toute autre aide publique qui leur serait attribuée sous peine de devoir rembourser la subvention régionale.

Aucun projet (ou tranche fonctionnelle) ne pourra bénéficier simultanément d'une aide régionale au titre du Contrat Région/Pays et d'une aide relevant des autres dispositifs régionaux hors contrat. Le seul cumul autorisé concerne les projets également soutenus par la Région dans le cadre du Contrat Région/Association des Iles du

Ponant pour le développement durable des îles.

Aucune demande inférieure à 2000 € ne sera instruite en dehors des dossiers qui appellent les fonds régionaux dans le cadre d'une contrepartie « dite nationale » aux fonds européens (FEADER pour LEADER notamment).

Article 3-2 : Principes s'appliquant aux différentes enveloppes du contrat

Le Contrat Région/pays s'articule autour de quatre enveloppes consacrées à la mise en œuvre de projets et d'une cinquième destinée à soutenir l'ingénierie de la structure Pays.

Tout maître d'ouvrage potentiel, quel que soit son statut (public, privé...) est susceptible de présenter un projet (que ce soit au titre de la 2^{ème}, la 3^{ème} enveloppe ou l'enveloppe numérique). Le Conseil régional sera toutefois attentif à ce que le projet se caractérise bien par sa dimension collective et qu'il bénéficie d'une dimension intercommunale. Cette dernière se traduira, par ordre décroissant d'envergure intercommunale, par :

- une maîtrise d'ouvrage intercommunale ou intercommunautaire ;
- des fonds de concours de l'intercommunalité ou des autres communes ;
- une gestion intercommunale ;
- l'existence d'un schéma de développement et de mise en réseau effective à l'échelle du pays ou de l'EPCI pour le thème concerné ;
- un usage par un public pluri-communal (associations...) ;
- un « porté à connaissance » (délibération du conseil communautaire, compte-rendu, courrier adressé à l'ensemble des maires de l'EPCI...).

Le Conseil régional est également attentif à la qualité de chaque projet qu'il accompagne :

- qualité environnementale, architecturale et urbaine ;
- dimension sociale ;
- dimension culturelle ;
- valorisation et promotion des langues de Bretagne.

Le Conseil régional est aussi attentif à la sécurisation juridique de ses interventions.

Première enveloppe : projets et intentions de projets très structurants, priorités régionales

Les projets mentionnés par la Région dans la 1^{ère} enveloppe n'entrent pas dans le cadre du contrat à proprement parler. Cette enveloppe a pour unique objectif de rendre compte, à l'échelon local, des interventions de la Région sur le Pays au titre de ses autres politiques (PPI des lycées, infrastructures de transport, actions inscrites dans le Contrat de Projets Etat-Région, mise en œuvre de ses politiques sectorielles...) ou sur des projets d'intérêt régional.

Les projets entrant dans ce cadre ne sont pas financés dans le cadre de la dotation allouée au pays.

La deuxième enveloppe : « structurant régional/local » : projets co-décidés entre la Région et le Pays

Le montant financier alloué aux projets de cette enveloppe devait représenter **20 256 210€**, soit 80 %, de la dotation du Pays hors enveloppes numérique et ingénierie.

Le pays a décidé de porter cette enveloppe à **19 106 210€** en transférant 1 150 000€ vers l'enveloppe numérique.

Cette deuxième enveloppe est au cœur même du dispositif de contractualisation et elle est la résultante de la

négociation entre la Région et les pays. Elle concerne des projets ou actions structurants pour le pays concerné et d'intérêt régional.

Cette 2^{ème} enveloppe vise des projets identifiés lors de la négociation et figurant dans ce contrat. Cette liste de projets a été révisée en 2009 selon les conditions prévues aux articles 2 et 3. Les projets retenus doivent tous se caractériser par leur envergure intercommunale ou de pays.

Une fiche synthétique présente chaque projet. Elle fait apparaître le montant maximum garanti de l'intervention régionale pour la réalisation du projet. Le vote de la subvention régionale est conditionné à la levée des conditions suspensives inscrites dans la fiche. Le montant définitif de la subvention régionale est calculé en fonction du dossier détaillé et du plan de financement définitif présentés par le maître d'ouvrage. Il ne peut être supérieur au montant indiqué dans le contrat.

La troisième enveloppe : « structurant local »

Le montant financier alloué aux projets de cette enveloppe doit représenter au plus **5 064 052€**, soit 20 % de la dotation du Pays hors enveloppes numérique et ingénierie.

Dans le cadre de cette enveloppe, les projets ne sont pas définis *a priori*, mais seront présentés au fur et à mesure de la durée du contrat par leurs maîtres d'ouvrage et examinés en comité local.

Dans le cadre de cette 3^{ème} enveloppe, la préférence de la Région pour les projets qui bénéficient d'une dimension intercommunale est rappelée. La Région fera également valoir ses préoccupations d'aménagement du territoire et ses exigences en matière de qualité (notamment environnementale) et de développement durable. Aucun projet contradictoire avec les politiques sectorielles régionales ne pourra être cofinancé dans le cadre du Contrat Région/pays.

L'enveloppe Numérique

Adoptée en décembre 2006, la politique numérique de la Région Bretagne a pour ambition de permettre à tous l'accès au haut débit, d'accompagner l'appropriation des nouveaux usages de l'Internet et de faire de la Bretagne une région pilote du très haut débit. La politique régionale doit assurer une péréquation territoriale et la cohérence du développement des infrastructures tout en laissant les collectivités libres de l'aménagement numérique de leur territoire. La politique numérique régionale se décline au moyen de différents dispositifs, dont les contrats Région/Pays. Ainsi, à compter de 2009, le pays s'est vu garantir une enveloppe numérique de **1 802 033 €**.

A la demande du pays, cette dernière a été portée à **2 952 033€** (soit 1 150 000€ transférés de l'enveloppe 2).

Les enveloppes 2 et 3 du Contrat Région/pays sont également mobilisables sur ce type de projets et peuvent se cumuler avec les crédits de l'enveloppe numérique.

Les projets pouvant être aidés par la Région dans le cadre de cette enveloppe peuvent être divers :

- infrastructures visant à accroître le débit pour parvenir à une couverture en très haut débit. Pour rappel, les projets visant à couvrir les zones blanches ne relèvent pas de ce dispositif mais des crédits dédiés et fléchés vers les Départements. Toutefois, si la couverture en très haut débit d'un territoire passe par la couverture partielle d'une zone blanche réalisée en concertation avec le Département, la Région acceptera alors de financer les travaux induits.
- actions en faveur du développement des usages (e-administration, lutte contre la fracture numérique, services aux entreprises...),
- études (plan directeur optique, stratégie de développement des usages...).

Toutes les maîtrises d'ouvrage sont éligibles, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Dans le cadre de l'enveloppe numérique, les projets ne sont pas définis *a priori*, mais seront présentés au fur et à mesure de la durée du contrat par leurs maîtres d'ouvrage et les pays et examinés en comité local.

Dans le cas où le pays souhaiterait participer financièrement à un projet numérique départemental, et après accord officiel de ses membres, toute ou partie de cette nouvelle enveloppe pourra contribuer à la réalisation du projet départemental. Ce projet devra bien évidemment respecter les mêmes critères d'éligibilités cités précédemment.

Pour assurer la cohérence des initiatives publiques les projets numériques sollicitant les contrats Région/pays (enveloppes 2, 3 et numérique) devront faire l'objet d'un avis écrit des Conseils généraux.

Ainsi, est-il prévu:

- Pour les projets relatifs aux usages et services, un avis du Département sur le programme d'action numérique du pays en début de période (et non pas une validation pour chaque dossier déposé) ;
- Pour les projets d'infrastructures, un avis du Département pour chaque dossier déposé

Il appartient au pays ou au porteur de projet de demander cet avis au Conseil général et, ensuite, de transmettre la réponse du Conseil général (un courrier du Président du Conseil général (ou de son représentant) avec le dossier de demande de subvention envoyé à la Région. Cet avis du Conseil général sera considéré par la Région comme une pièce constitutive du dossier de demande de subvention. Si le pays ou le maître d'ouvrage ne reçoit pas de réponse du Conseil général dans un délai de deux mois après l'avoir sollicité, l'avis du Conseil général est réputé favorable.

L'enveloppe Ingénierie

La Région, reconnaissant le caractère essentiel des capacités d'ingénierie pour un développement territorial de qualité, réalise un effort très significatif en matière de crédits d'ingénierie. Il s'agit ainsi d'offrir aux territoires les capacités de réflexion, d'analyse et d'accompagnement des projets qui vont permettre de mettre en œuvre la stratégie du Pays. Cette enveloppe vise donc à financer les frais de structure du Pays.

Fonctionnement de l'enveloppe ingénierie

La Région garantit au Pays une enveloppe ingénierie de **583 343€** pour la durée du présent contrat.

Dans le cas présent, le Pays a décidé de consacrer 583 343€€ à son enveloppe ingénierie.

La consommation de cette enveloppe est plafonnée à **97 224€ par an**.

La non-utilisation du plafond annuel n'entraîne pas la hausse des plafonds pour l'ingénierie des années suivantes. La part non consommée de cette enveloppe sur les trois premières années du contrat, est réintégrée lors de la révision en 2009, au reste de la dotation du Pays affectée à la 2^{ème} et à la 3^{ème} enveloppes (tout en restant dans le cadre des 80% et 20% des enveloppes 2 et 3).

Cette enveloppe peut être mobilisée dès 2006, afin de soutenir la démarche de préparation des contrats avant leur signature. Cette anticipation se déduira de l'enveloppe 2006-2012.

Le Pays exprime la stratégie de son territoire en matière d'ingénierie

Le Pays s'engage, par la mobilisation de l'enveloppe ingénierie, à s'inscrire dans la stratégie présentée dans le présent contrat.

Modalités d'attribution des fonds ingénierie chaque année

Chaque année, afin de solliciter le versement de son enveloppe annuelle consacrée à l'ingénierie, le Pays doit transmettre au Conseil régional un dossier complet. Ce dossier doit notamment comprendre :

- la description des choix locaux d'organisation et de fonctionnement (nombre de salariés, missions réalisées (ex : observatoire), sous-traitance, travail en réseau, hébergement de la structure de Pays...)

- un descriptif du programme de travail de l'année pour laquelle la subvention est sollicitée ;
- le volume annuel des dépenses du Pays (sur les 3 dernières années),
- un bilan d'activités de l'année passée,
- le budget primitif global du Pays,
- un plan de financement des dépenses présentées au titre de l'enveloppe Ingénierie du Pays. Celui-ci doit indiquer la répartition par poste (salaires, logement, prestations extérieures, frais de structure, déplacements, communication) ;
- les recettes de fonctionnement correspondant à ces dépenses (participations locales, subventions).

Le Pays s'engage à présenter des comptes sincères à la Région.

Lorsque le dossier est réputé complet, il peut être inscrit, sur proposition de la Région, à l'ordre du jour du Comité local afin que ce dernier s'assure de l'adéquation entre la demande formulée par le Pays pour l'année en cours et la stratégie du pays intégrée dans le contrat.

Article 4 : Modalités de dépôt et d'examen des projets

Article 4-1 : Modalités de dépôt des dossiers

La Direction de l'Aménagement et des Politiques Territoriales (DAPT) du Conseil régional constitue le point d'entrée des dossiers instruits dans le cadre des contrats Région/pays.

Les dossiers complets de demande de subvention lui sont adressés, en deux exemplaires (identiques en forme et en composition). L'un de ces exemplaires est destiné à l'examen par la DAPT, l'autre étant communiqué par la DAPT au(x) service(s) sectoriel(s) concerné(s).

Un seul accusé de réception sera délivré.

L'accusé de réception des dossiers ne sera délivré par la DAPT que pour des dossiers complets.

Article 4-2 : Pièces à fournir pour le dépôt du dossier

Les dossiers doivent représenter des projets ou des tranches fonctionnelles de projet.

Seront réputés complets les dossiers comprenant :

- une note de présentation du projet
- une note démontrant la dimension qualitative du projet (cohérence territoriale, dimension environnementale, urbaine, architecturale, sociale, culturelle, valorisation des langues de Bretagne et autre...)
- un plan de financement actualisé détaillé en dépenses et recettes, daté et signé par le maître d'ouvrage ou son représentant
- une décision de l'organe délibérant de la structure bénéficiaire de la subvention autorisant le projet et sollicitant explicitement la Région (délibération pour les collectivités, décision pour les associations...)
- la copie des décisions d'aides publiques si certaines sont déjà obtenues ou copie des lettres de demande de subvention, le cas échéant
- un échéancier de réalisation du projet
- les devis, résultats d'appel d'offre, projet de contrat ou tout autre document permettant d'apprécier le montant de la dépense
- Bail ou convention entre le propriétaire et l'exploitant le cas échéant (paraphé/e, daté/e et signé/e)
- un RIB

Pièces spécifiques aux projets d'investissement :

- Plans de situation
- Plans et descriptif des travaux à réaliser (état avant et après travaux)
- Les documents précisant la situation juridique des terrains et immeubles dans le cas de travaux ou acquisitions (acte notarié de propriété, attestation de libre disposition des terrains ou des immeubles...)
- le récépissé du dépôt de permis de construire, de déclaration de travaux, permis d'aménager et autres autorisations administratives
- l'état des autorisations préalables requises par la réglementation

Pièces spécifiques aux collectivités publiques :

- une attestation de non-récupération de la TVA si nécessaire

Pièces spécifiques aux maîtres d'ouvrage privés :

- Une attestation de non assujettissement à la TVA
- Preuve de l'existence légale :
 - o Extrait Kbis, inscription au registre ou répertoire concerné
 - o Pour les associations :
 - référence de la publication de l'extrait de la déclaration au Journal officiel ou de ses modifications
 - le cas échéant reconnaissance de l'utilité publique
 - les statuts
 - les activités, nombre d'adhérents, et moyens humains
 - la composition des organes dirigeants (composition du bureau et du conseil d'administration, nombre de dirigeants rémunérés et montant de ces rémunérations)
- Comptes : Pour les associations et GIP sollicitant plus de 23 000 € en une ou plusieurs fois dans l'année, derniers bilans et comptes de résultats approuvés par l'assemblée, rapport du commissaire aux comptes s'il y en a un, le compte rendu financier des subventions perçues l'année précédente pour le même objet, les derniers comptes approuvés ainsi que le rapport d'activité, les modifications éventuelles intervenues dans les statuts.

Pour certains types de projets, certaines pièces supplémentaires pourront être réclamées compte tenu du caractère particulier du dossier.

- Projets soumis aux **règlements communautaires relatifs à la concurrence et aux aides économiques** : attestation relative au montant d'aides publiques perçues par le maître d'ouvrage sur les trois derniers exercices fiscaux ou autres pièces nécessaires selon l'état de la législation applicable ;

- **Dossiers touristiques** relevant de l'hôtellerie, l'hôtellerie de plein air, les équipements du tourisme associatif (centres de vacances, villages vacances, centres nautiques...) et les équipements de loisirs :
 - le pré-diagnostic développement durable rempli par le conseiller touristique
 - Pièces relatives au projet
 - Synthèse du projet : motivations du demandeur, opportunités et menaces du projet, objectifs poursuivis en termes de fréquentation ...
 - Stratégie commerciale et promotionnelle envisagée : segmentation des clientèles, politique tarifaire, budget promotion ...
 - Etude de faisabilité économique, financière et de mise en marché d'un cabinet si déjà effectuée
 - Audit ou engagement à effectuer l'audit Qualité Tourisme (Modernisation, extension, équipement de loisirs (lié à un hébergement) : compte-rendu du pré diagnostic Tourisme & Handicap, création d'hôtel - Création d'un équipement de loisirs (non lié à un hébergement) : fournir les préconisations Tourisme & Handicap ; puis, obtention du label Tourisme & Handicap pour au moins deux familles de handicaps)
 - Photos couleurs des bâtiments avant travaux et de l'environnement proche
 - Arrêté de classement, le cas échéant
 - Supports de communication (s'ils existent)
 - Pièces relatives aux éléments financiers
 - Attestation bancaire d'accord d'emprunt(s) indiquant son (ou leurs) montant(s) exact(s) et le cas échéant attestation bancaire de disponibilité de fonds
 - Bilans et comptes de résultat complets et certifiés des 2 derniers exercices (pour les sociétés ou associations)
 - Bilans et comptes prévisionnels complets et certifiés sur 3 ans (détail des charges de fonctionnement et des recettes prévues)
 - Budget annexe de gestion de l'équipement pour les Collectivités
- **Dossiers sportifs :**
 - Pour les équipements aquatiques : la fiche technique dédiée à ce type d'équipement remplie et qui précise notamment les caractéristiques du bassin, les aménagements prévus... (fiche à se procurer auprès des services du Conseil régional)
- **Dossiers numériques :**
 - Le programme d'actions numérique du pays ;
 - Une note précisant l'intégration du projet au sein de ce programme d'actions ;
 - L'avis du Conseil général selon les modalités évoquées à l'article 3.2.
- **Dossiers relatifs à l'enfance :** le contrat enfance jeunesse passé avec la Caisse d'allocations familiales
- **Dossiers relatifs au maintien des derniers commerces :** l'avis d'attribution du FISAC ou la décision des services de l'Etat en charge du commerce et de l'artisanat (DRCA) précisant les dépenses éligibles et garantissant le respect des règles de la concurrence.

Article 4-3 : Plans de financement des projets

Article 4-3-1 : Date d'éligibilité des dépenses

Les dépenses sont éligibles à compter de la date de réception du dossier complet au Conseil régional qui figure sur l'accusé de réception transmis par la DAPT.

En aucun cas l'accusé de réception du dossier complet ne vaut promesse de subvention.

Article 4-3-2 : Types de dépenses éligibles

Les subventions peuvent être consacrées au financement des différentes phases d'une opération : études, acquisitions foncières et immobilières, travaux de construction ou d'aménagement, équipement en matériel. Les dépenses de fonctionnement sont éligibles aux conditions précisées précédemment. Les acquisitions foncières ne peuvent constituer, à elles seules, un projet éligible. En outre, les acquisitions foncières auprès d'une collectivité publique sont inéligibles.

Les opérations à dimension commerciale ainsi que les dépenses relatives aux locaux administratifs des collectivités ne peuvent être soutenues.

La TVA n'est pas éligible sauf si elle est effectivement et définitivement supportée par le bénéficiaire.

Pour les dépenses d'investissement, sauf s'ils sont facilement et directement identifiables, les travaux réalisés en régie ne pourront être pris en compte.

Article 4-3-3 : Dépense subventionnable

Selon le type de dossiers, une base subventionnable spécifique pourra être définie à partir du coût total du projet.

Le taux d'intervention régionale est calculé en rapportant la subvention globale régionale à cette dépense subventionnable. Il ne peut pas dépasser 50%.

Article 4-3-4 : Prise en compte des recettes engendrées par le projet

Certaines opérations permettent à leur maître d'ouvrage d'obtenir des recettes directes : cession ou location de terrains aménagés ou d'immobilier, redevance d'affermage, excédent d'exploitation, vente d'ouvrages ou d'objets, prestations payantes, etc. Ces recettes peuvent être ponctuelles (vente) ou récurrentes (loyers).

Les recettes engendrées directement par le projet ne sont pas comptabilisées dans l'autofinancement du maître d'ouvrage (celui-ci devant être au minimum de 20%). Elles doivent figurer explicitement dans le plan de financement définitif.

Sauf cas particulier, la durée de prise en compte des recettes récurrentes correspond à celle prise en compte pour les frais financiers de l'opération, et, à défaut, de dix ans.

Pour les projets économiques, les règles suivantes s'appliquent :

- création, extension de zones d'activités avec vente de terrains : le produit de la commercialisation des terrains est pris en compte sur l'hypothèse d'une vente à 100%) ;
- construction d'ateliers relais et pépinières d'entreprises (bâtiment ayant pour vocation la rotation des occupants) : le produit des loyers est calculé sur une hypothèse d'une occupation à 85% des surfaces ;
- construction d'immobilier d'entreprise (type hôtel d'entreprises) sans objectif de roulement des entreprises affiché : le produit des loyers est calculé sur une hypothèse d'une occupation à 100% des surfaces.

Article 4-4 : Modalités d'examen des projets par les acteurs de pays et la Région

Article 4-4-1 : Composition et missions du Comité local

La composition du Comité local demeure à la libre appréciation des acteurs locaux. Les signataires du contrat (Présidents de pays, d'EPCL...) en sont membres de droit.

Dans le Pays, la Région est représentée par un Conseiller régional référent nommé par arrêté du Président du Conseil régional.

Les conseillers régionaux du territoire sont également membres de droit du Comité local.

Les conseils généraux, lorsqu'ils ont désigné un référent, ont également vocation à participer à ce groupe.

Le Sous-préfet peut être invité à participer à la réunion.

La réunion du Comité local est préparée par le Pays.

Lorsque l'ordre du jour de la réunion du Comité local est relatif à l'affectation de crédits régionaux, la Région, représentée par le Conseiller régional référent, invite et préside ou co-préside avec le Président du pays le Comité local, sans préjudice de l'organisation retenue localement au titre d'autres dispositifs (CPER, fonds européens...).

L'ordre du jour de la réunion est proposé par le pays et doit être validé par le conseiller régional référent avant envoi des invitations par le pays. En cas de non-respect de cette formalité, le conseiller régional référent peut refuser l'examen d'un projet dont il n'a pas été informé préalablement.

Le Comité local ne peut se réunir valablement en l'absence du conseiller régional référent. Ce dernier peut, toutefois, s'il le souhaite, se faire représenter.

Un calendrier des réunions du Comité est établi (sur une période souhaitable de 6 mois) pour assurer une information suffisamment en amont des acteurs locaux et de la Région et afin d'articuler au mieux programmations locale et régionale (passage en commission permanente).

Plusieurs missions sont assignées au Comité local :

- **Pour les projets relevant de la 1ère enveloppe du contrat :**

La réunion du Comité local est l'occasion, par la voix du Conseiller régional référent, de faire part de l'état d'avancement des grands dossiers structurants régionaux sur le territoire, lorsque cela est jugé opportun.

Le Comité local peut également inviter les Vice-présidents sectoriels de la Région à participer à ses réunions lorsque l'ordre du jour le justifie (dans un souci de territorialisation des politiques).

- **Pour les projets relevant de la 2ème enveloppe du contrat :**

Le Comité local assure le suivi du bon avancement des dossiers retenus dans le cadre de la 2ème enveloppe. Il alerte, le cas échéant, sur des retards de réalisation ou des modifications de plans de financement.

- **Pour les projets relevant de la 3ème enveloppe et de l'enveloppe numérique du contrat :**

Le Comité local est chargé d'examiner les dossiers de demande de soutien.

Il est informé par le Conseiller régional référent de la compatibilité des projets présentés avec les préférences et la politique régionales (cf. article 3-2).

Le Comité local formule un avis sur les projets. L'avis du Comité local est adopté selon la règle de la majorité.

En cas de divergence entre l'avis du Comité local et l'avis de la Région, l'examen du dossier est arbitré par le Comité territorial du Conseil régional.

- **Concernant l'enveloppe « ingénierie » du contrat :**

Toute demande au titre des crédits d'ingénierie fait l'objet d'un examen en Comité local afin de vérifier l'adéquation de la demande avec la stratégie du territoire en ce domaine.

- **Le suivi de la consommation de la dotation du Pays :**

A l'occasion des réunions du Comité local, le Pays est chargé de présenter l'évolution de l'affectation de sa dotation, ainsi que les tableaux de bord nécessaires à la bonne gestion du contrat, en lien avec les informations communiquées par la Région.

Le pays assure le secrétariat du Comité local. Il lui revient de préparer l'ordre du jour et compte-rendu de la réunion, de les faire valider et signer par le conseiller régional référent et de les adresser à la DAPT du Conseil régional. Le pays prépare également les éléments nécessaires à l'information des maîtres d'ouvrages sur les avis exprimés par le Comité local.

Article 4-4-2 : Composition et missions du Comité territorial

Un Comité territorial est créé au sein du Bureau de l'exécutif régional sous l'autorité du Vice-Président en charge de la politique territoriale du Conseil régional.

Le Comité territorial rend compte de ses travaux à la Commission Aménagement du territoire du Conseil régional.

Outre sa mission essentielle au moment de la négociation et de la révision du contrat, le Comité territorial a pour mission d'examiner les dossiers présentés au titre de la 3^{ème} enveloppe qui ont fait l'objet d'avis divergents lors du Comité local. Le Comité territorial arbitre ce différend et décide d'accorder ou de refuser de soumettre au vote de la Commission permanente de la Région la participation régionale demandée.

Tant au moment de la négociation ou de la révision du contrat (2^{ème} enveloppe) que lors de l'examen des projets de la 3^{ème} enveloppe, la réunion du Comité territorial est préparée par le Vice-Président en charge de la politique territoriale, avec le Conseiller régional référent du pays.

Article 4-5 : Modalités de présentation des dossiers en Commission permanente

Les dossiers ayant obtenu un avis favorable du Comité local et du Conseil régional (information vérifiée via le compte-rendu du Comité local transmis par le pays à la Région) font ensuite l'objet d'une décision de la Commission Permanente du Conseil régional, seule habilitée à affecter les crédits.

La DAPT assure alors l'information du maître d'ouvrage et du Pays.

Article 5 : Règles de liquidation des subventions

Le versement de la subvention est effectué sur justification de la réalisation du projet et de la conformité aux conditions définies lors de l'inscription au Contrat Région/Pays, rappelées par la décision de la Commission permanente.

La liquidation de la subvention s'effectue par application du montant de la dépense réelle, plafonné au montant prévisionnel de la dépense subventionnable, défini par la Commission permanente.

Les modalités précises de liquidation des subventions seront précisées dans les arrêtés ou conventions d'attribution de subvention relatifs aux opérations concernées.

Article 6 : Caducité de la subvention

Si à l'expiration du délai mentionné dans l'arrêté ou la convention d'attribution de subvention, le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution, ou si la totalité des justificatifs n'a pas été fournie, la Région constate la

caducité de sa subvention ou du reliquat non versé.

Article 7 : Obligation de publicité

Les bénéficiaires des subventions régionales doivent respecter une obligation de publicité sous peine de remboursement.

En matière de réalisation d'équipements, la mention de la participation régionale se matérialise par :

- la présence du logo ou de toute signalétique du Conseil régional de Bretagne (le logo de la Région étant à télécharger sur son site Internet) ;
- la mention du montant de la (les) subvention(s) régionale(s) sur les panneaux de chantier
- la pose d'un panneau transmis par la Région au maître d'ouvrage et que ce dernier doit apposer sur l'équipement financé afin d'informer les usagers du soutien régional.
- tout moyen approprié permettant d'assurer l'information des publics bénéficiaires et des citoyens (articles dans la revue du Pays ou des EPCI ou leurs autres supports d'information...)
- la mention du montant de la subvention régionale dans les dossiers de presse...

Lors des inaugurations ou lors de l'organisation d'événements, les maîtres d'ouvrage s'engagent à adresser une ou des invitations selon l'importance des manifestations au Président du Conseil régional, mention étant faite sur les cartons d'invitation de la participation de la Région en tant que partenaire de l'opération.

Les justificatifs des mesures prises devront être joints à la demande de solde de la subvention régionale (photos de panneaux apposés, articles, plaquettes réalisées, etc...).

Article 8 : Suivi et évaluation

La Région peut souhaiter être associée au suivi de certains projets.

Pour les projets en lien avec les compétences qui sont les siennes ou pour lesquels le soutien régional dépasse un montant de 500 000€ et/ou un taux de subvention de 40%, la Région doit être destinataire des éléments relatifs à l'avancement du projet et être conviée aux réunions relatives à ce même avancement.

Dans un objectif d'évaluation, le Pays et la Région cherchent, notamment, à juger de :

- la bonne réalisation des résultats attendus du projet mentionnés, pour les projets de la 2^{ème} enveloppe, dans les fiches insérées au contrat ;
- de l'adéquation entre la stratégie d'ingénierie du Pays et les actions qu'il a menés avec le soutien des fonds régionaux ;
- de la bonne réalisation des projets financés par la Région.

Pour cela, il est procédé à :

- une évaluation annuelle, réalisée par le Conseil régional et le Pays. Celle-ci concerne essentiellement le suivi de l'avancement des projets et la consommation de la dotation affectée au Pays. Dans ce cadre, le Pays s'engage, chaque année, à l'occasion d'une réunion du Comité local, à présenter l'évolution de l'affectation de sa dotation, ainsi que les tableaux de bord nécessaires à la bonne gestion du contrat, en lien avec les informations communiquées par la Région. Dans ce cadre, le Pays s'engage également à faire parvenir régulièrement au Conseil régional le compte-rendu des réunions de ses instances, ainsi que ses publications permanentes (publications du pays, brochure de promotion...). L'extranet des pays pourra être un outil pertinent pour faciliter cet échange d'informations entre la Région et le Pays.

- une évaluation au terme du contrat (2012). L'objectif est d'évaluer les opérations réalisées, de mesurer leur impact sur le territoire et d'identifier les nouvelles orientations stratégiques qui en découlent. Dans ce cadre, le Pays s'engage à mettre en œuvre les conditions permettant la bonne réalisation de cette évaluation et à produire à la Région toutes données nécessaires à l'évaluation du contrat.

Article 9 : Remboursement des sommes indûment versées

La Région peut demander le remboursement des subventions versées dans le cadre du présent contrat en cas d'opération adoptée par la Commission permanente mais annulée ou non réalisée dans les trois ans, dans les conditions prévues au présent contrat. La Région émettra un titre de recettes auprès du bénéficiaire de la subvention afin qu'il procède au remboursement des acomptes versés au prorata de la dépense réalisée.

Article 10 : Contrôle

La Région peut procéder, à tout moment, auprès du Pays, des EPCI ou des bénéficiaires des aides régionales, à une vérification de service fait, sur pièces et sur place. En cas de non respect des engagements pris par le maître d'ouvrage, il peut être demandé le remboursement partiel ou intégral des subventions versées.

2.

Stratégie du pays pour l'utilisation de son ingénierie (actualisation 2009)

Les principaux positionnements de l'ingénierie du pays de Cornouaille, concourant au développement et à l'aménagement de son territoire sont les suivants :

L'ingénierie de projet est caractérisée par la révision du contrat de pays 2006-2012 pour l'enveloppe 2 : définition d'une stratégie commune, d'orientations partagées et d'objectif de cohérence. La Cornouaille vise le passage de sa révision à la session d'octobre 2009 du Conseil régional.

Elle porte aussi sur l'instruction des dossiers, sur l'assistance aux maîtres d'ouvrage et dans la recherche de financements.

Le pays de Cornouaille s'est engagé en 2008 sur le **soutien de la filière pêche** en consacrant l'intégralité du volet territorial du CPER à ce secteur d'activité. Il poursuit son accompagnement en participant à l'élaboration d'un pacte territorial pour la pêche avec la Préfecture, le Conseil Régional, le CG 29 et la CCI de Quimper Cornouaille. Ce pacte propose une logique d'ensemble d'évolution de la filière pêche cornouaillaise transposable à d'autres territoires maritimes. L'objectif est de faire de la Cornouaille, le laboratoire de la pêche de demain : pêche durable et responsable, socialement dynamique et économiquement rentable. Le Pacte a pour ambition de contribuer au débat sur la future politique commune des pêches (PCP) à l'horizon 2012.

Devant la montée en puissance des communautés de communes dans le domaine du tourisme, la mise en œuvre d'un schéma régional du tourisme, la volonté fédérative du Conseil Régional, du comité régional du tourisme, du Conseil Général, et du comité départemental du tourisme, la Cornouaille, affirmée comme une destination touristique majeure, doit s'approprier et décliner la stratégie établie par le Conseil régional et le CRT. Les élus du pays de Cornouaille à travers le Pays, reconnu comme l'espace de projets partagés, souhaitent **organiser les politiques touristiques** en structurant l'action et en fédérant les énergies autour de thématiques recevant l'adhésion du plus grand nombre.

Avec le concours du Conseil régional et par sa dotation de 1,8M€ pour **l'aménagement numérique de la Cornouaille**, le GIP lance une démarche d'équipement du pays en très haut débit. Il y consacre 1,15M€ du Contrat de Pays, passant ainsi l'enveloppe numérique à 2,95M€. Il sera porteur de la réflexion, de la coordination, des études sur le territoire en lien avec les EPCI. L'année 2009 sera le départ de la réalisation d'un schéma directeur optique et de la définition d'un schéma de services numériques. En parallèle, le pays cherchera la complémentarité et les partenariats techniques et financiers avec le CG29, la Région, l'Etat, la CDC, les fonds européens... **La participation d'un chargé de mission délégué à cette opération est prévue à partir de 2009.**

La Cornouaille engagera une réflexion sur les opportunités de création et d'aménagement d'une plateforme logistique agroalimentaire. La Cornouaille est le premier pays de Bretagne en termes d'emplois agro-alimentaires et le premier port breton pour la pêche fraîche. Ces activités génèrent des flux de marchandises et de transports important, amplifiés par la situation géographique périphérique. La création d'une plateforme logistique peut être un équipement efficace pour réguler et optimiser les transports de marchandises sur un segment allant de l'ultra frais à la conserve. Elle suppose des études préalables économiques, financières et d'aménagement.

Le service énergie du pays de Cornouaille est maintenant bien en place :

- L'EIE développe ses services auprès de la population : accueil téléphonique, rendez-vous personnalisés, salons, communication auprès du grand public (presse, radio), participation au réseau des EIE bretons.
- Le Contrat d'Objectif Territorial (COT) est aussi dans une phase ascendante avec notamment le lancement opérationnel en 2009 du Conseil en Energie Partagé (CEP) auprès des petites communes.

L'animation du conseil de développement se poursuit avec l'entrée de nouveaux membres. Le Conseil de développement en accord avec le Conseil d'Administration du GIP s'est assigné deux objectifs pour 2009 : une participation active sur la clause de revoyure du Contrat de Pays et une étude sur la périphéricité de la Cornouaille. L'arrivée de la LGV en 2015 aura des effets en termes d'équipements et d'infrastructures et en termes d'attractivité de la Cornouaille. Une réflexion anticipatrice est donc engagée. Par ailleurs le conseil de développement participe au suivi de l'étude déchets et à la démarche d'aménagement numérique.

La cotisation des EPCI pour l'année 2009 a été fixée à 0,65€/habitant (au lieu de 0,60 pour 2008). Les élus du Conseil d'administration ont considéré la nécessité de cette augmentation par le besoin d'autofinancement que le GIP devra porter sur les études d'aménagement numérique. La population totale de référence est établie d'après les chiffres de l'INSEE à 340 260 habitants pour 2009 (333 421 en 2008).

Choix locaux d'organisation et de fonctionnement

Le Pays de Cornouaille fonctionnera avec 5 salariés à plein temps dont les missions sont réparties comme suit :

- **Directeur :**
 - développement économique (contrat de pays, aménagement numérique, industrie nautique, Odesca, agro-industrie, plateforme logistique, pêche, lettre économique, CPER, FEP)
 - promotion, communication
 - administration générale
 - relations élus, entreprises, institutions....
 - Animation conseil de développement
- **Chargée de mission :**
 - Ingénierie de projets (contrat de pays, aménagement numérique, FNADT, fonds européens)
 - Système d'information géographique
 - Etude déchets
 - Cyber-communes
 - Actions culturelles
 - Animation conseil de développement

- **Chargé de mission :**
 - Conseil en économie partagée auprès des collectivités
 - Elaboration d'un plan climat énergie
 - Filière bois énergie
 - Sensibilisation, formation, communication

- **Chargée de mission :**
 - Animation d'un espace info énergie pour le grand public
 - Promotion, communication, sensibilisation sur la maîtrise et l'économie d'énergie

- **Chargé de mission délégué à l'aménagement numérique :**
 - Schéma directeur optique
 - Schéma de services numériques
 - Lancement et suivi d'études
 - Sensibilisation, mobilisation

- **Assistante de direction :**
 - Administration
 - Comptabilité, paie
 - site internet

3.

Projets retenus pour la 2ème enveloppe du contrat

Le contrat pour la Bretagne - Pays de Cornouaille

Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social 35

Requalification de la ZA communautaire de Cleun Nizon	37
Requalification de la zone d'activités industrielles de Pouldavid à Douarnenez.....	39
Requalification de la zone d'activités de Keraël à Poullan sur Mer.....	43
Requalification de la ZA de Troyalac'h de Saint-Evarzec (volet eaux pluviales)	47
Poursuite de la requalification de la ZA de Park C'Hastel.....	50
Aménagement de l'entrée de la zone d'activités de Kerfleury à Redene	53
Diagnostic en vue de la requalification du pôle de parcs d'activités de Kervidanou	56
Requalification de la zone d'aménagement concerté de Kervidanou 3 à Mellac	59
Extension de la Zone de Kervidanou 3 à Mellac.....	62
Extension de la zone d'activités de Kerlavar à Plonéour-Lanvern	65
Création du parc d'activités de Kerorié à Bénodet	69
Création d'une nouvelle zone d'activités à Pleuven au lieu-dit de Coat Men Hir (Extension de la ZA de Park Ar C'Hastel)	73
Création et aménagement de la zone d'activités de Penguel à Confort Meilars	77
Création et aménagement de la zone de Kerguerrien à Esquibien	80
Aménagement du parc d'activités Penn Ar Roz à Châteaulin	83
Création de la zone d'activités de Bellevue à Gourlizon	87
Création de la zone d'activités tertiaires de keraden à Plonéour-Lanvern	91
Création de la zone d'activités de Pencleuziou à Plovan/Pouldreuzic	95
Création d'une pépinière d'entreprises - artisanat et services - sur la ZA de Colguen à Concarneau	99
Création de la pépinière des innovations à Quimper	103
Réhabilitation et extension de bâtiments d'entreprises - Zone du Port-Rhu à Douarnenez.....	108
Hameau d'entreprises - Parc de Kermenez à Poullan sur Mer	112
Hameau d'entreprises - Parc de Lannugat Nord à Douarnenez	115
Réhabilitation d'un bâtiment industriel en hôtel d'entreprises sur la ZA des Pays-Bas	118

Pour une exemplarité des démarches environnementales..... 121

Aménagement d'un pôle d'accueil, de sensibilisation et de séminaires sur la bio-protection des végétaux.....	123
Centre de ressources en développement durable et énergies renouvelables pour les entreprises.....	125
Unité de démantèlement des déchets d'équipements électriques et électroniques.....	128
Fiche globale mise en place d'une politique énergie en cornouaille (synthèse)	131
Mise en place d'un service énergie auprès des collectivités locales et de la population	134
Sensibiliser les acteurs du territoire aux différentes sources d'énergie produites par l'agriculture	136
Des groupes pilotes pour l'analyse de la problématique énergétique en exploitations agricoles (approche économique et valorisation pour l'exploitation).....	138
Structuration de la filière bois-énergie en Cornouaille	141

Fiche globale mise en place d'un Pôle maraîchage durable sur la Communauté de communes du Pays Glazik..	144
Pôle de maraîchage durable - Partie foncière de la Communauté de communes du Pays Glazik.....	147
Pôle de maraîchage durable - Partie aménagement des installations du SIDEPAQ	150
Pour une Bretagne équilibrée, accessible et connectée à l'Europe et au monde	155
Réseau de télécommunications à très haut débit	157
Mise en place d'une plate-forme d'ingénierie collaborative.....	159
Restructuration et aménagement du secteur de la gare liés à l'arrivée de la ligne à grande vitesse Etudes pré-opérationnelles	161
Pour une affirmation de la vocation et de la spécificité maritimes de la Bretagne	165
Création d'un pôle halieutique communautaire au lieu dit Toul Car Bras sur la commune de Treffiagat.....	167
Aménagements et réhabilitation du port de Quimper-Corniguel.....	172
Création d'un pôle d'accueil de plaisance à Audierne	174
Etudes pré-opérationnelles et de faisabilité - Port de plaisance à Port-Launay.....	178
Aménagement et extension du Port-La-Forêt pour l'accueil de monocoques 60 pieds a la Forêt-Fouesnant	181
Centre nautique de La Croix	184
Aménagement du centre nautique d'aviron et canoë kayak de Plouhinec.....	186
Centre nautique du Cap Sizun à Esquibien	189
Espaces nautiques de Tréboul : construction et réhabilitation de bâtiments.....	193
Création d'une base de canoë kayak à Tremeven	195
Extension du centre nautique de Fouesnant Cornouaille	199
Construction du centre nautique de Creach Gwen à Quimper.....	201
Réhabilitation du domaine de Beg Porz Centre de vacances et loisirs nautiques à Moëlan sur Mer.....	203
Pour une Bretagne équitable et solidaire.....	207
Construction d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement communautaire, au lieu-dit Kermec, à Tréméven.....	209
Construction d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement communautaire, au lieu-dit Les Petites Salles, à Moëlan sur Mer	212
Pour la mise en place concertée d'un véritable service public de la culture	215
Extension de la salle du Sterenn à Tregunc	217
Construction d'une salle culturelle à Beuzec Cap Sizun.....	219
Création d'un équipement dédié aux musiques actuelles à Quimper	223
Aménagement d'une école de musique et de danse à Châteaulin.....	228
Pour l'élaboration d'une véritable politique linguistique	233
Deuxième phase de développement de Radio Kerné.....	235
Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité.....	239

Organisation touristique de la Cornouaille.....	241
Réhabilitation du parc des expositions de Quimper et création d'un centre de congrès.....	244
Aménagement de l'espace Raphalen à Ploneour Lanvern	249
Réhabilitation du presbytère de Landudal en hébergement touristique "nature" - Gîte d'étape.....	253
Création d'un golf d'application pédagogique et expérimental sur le domaine de Kerbernez.....	256
Création d'une salle omnisport à Plouhinec	258
Fiche globale Localisation des piscines	262
Construction de la seconde piscine communautaire du Pays de Quimperlé, au lieu-dit Kergoaler, Quimperlé .	263
Création d'un Parc Aquatique à Pont-L'Abbé.....	266
Rénovation de la piscine de Rosporden.....	269
Rénovation de la piscine de Concarneau	271

Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social

REQUALIFICATION DE LA ZA COMMUNAUTAIRE DE CLEUN NIZON

Fiche 2006

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes de Concarneau Cornouaille

52 rue Bayard

BP 636

29186 Concarneau Cedex

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Le développement économique et l'emploi apparaissent comme des priorités majeures aussi bien du point de vue du Pays et de ses vocations que du point de vue des grandes priorités régionales.

2.2. Objectifs du projet

- Favoriser le développement économique en facilitant l'accueil des entreprises
- Soutenir l'emploi
- Développer les bases de la taxe professionnelle unique

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Cette zone d'activités avait été aménagée pour permettre l'accueil d'une importante entreprise de pisciculture. Celle-ci n'ayant pas obtenue son autorisation d'exploiter au titre des installations classées, il est aujourd'hui nécessaire d'engager des travaux supplémentaires permettant de réduire la taille des lots et de répondre à la demande locale des entreprises. Pour mémoire, la première tranche de travaux n'avait pas été subventionnée par la Région.

Public visé

Entreprises, salariés

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet

Réalisation d'un diagnostic, définition des besoins, réalisation d'études pré-opérationnelles et mise en œuvre de la phase opérationnelle et de travaux.

Partenaires

Entreprises, CCI, Chambres de métiers, Conseil général, Conseil régional.

2.4. Résultats attendus

Implantation d'entreprises, création et maintien d'emplois, augmentation des bases de taxe professionnelle.

3. Echancier de la réalisation du projet

2007-2008

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20% ;
- la zone ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc ;
- la zone soit inscrite dans un schéma de pays.

Le montant mentionné dans le plan de financement prévisionnel représente le montant maximum de la subvention régionale définitive qui sera calculée au regard des principes rappelés ci-dessus. Une éventuelle partie commerciale de cette zone ne pourra faire l'objet d'un soutien régional.

5. Plan de financement prévisionnel

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Voiries, eaux usées, eaux pluviales, eau potable, Télécom, électricité, éclairage, divers (contrôle SPS, reprographie, ...), signalétique et aménagements paysagers, honoraires.	
TOTAL	276 153

6. Intervention de la Région : 62 500 € attribués en 2008

REQUALIFICATION DE LA ZONE D'ACTIVITES INDUSTRIELLES DE POULDAVID A DOUARNENEZ

Fiche 2009

Pays : Pays de Cornouaille

Chantier fédérateur régional : 02 - Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social

Type de projet : ZA : Requalification

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays de Douarnenez (EPCI à fiscalité propre)

75, rue Ar Veret
BP 225
29172 DOUARNENEZ Cedex
Tél. :02 98 74 48 50

2. Description du projet

2.1. Contexte

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence « Développement économique », la Communauté de Communes du Pays de Douarnenez a pour mission la création, l'aménagement et l'entretien des zones d'activités économiques déclarées d'intérêt communautaire. L'ensemble des zones d'activités du territoire sont communautaires et sont donc à la charge de la Communauté de Communes.

En octobre 2003, la Communauté de Communes du Pays de Douarnenez avait décidé de lancer dans le cadre du dispositif Bretagne Qualiparc une étude d'état des lieux et de stratégie de développement de l'ensemble des parcs d'activités de son territoire (étude clôturée en 2005).

Après avoir effectué l'analyse économique, fonctionnelle et spatiale de l'ensemble des parcs d'activités du Pays de Douarnenez, l'équipe missionnée avait proposé à la Communauté de Communes un programme d'actions de requalification, d'extension et de création des zones d'activités de son territoire. Concernant les différentes opérations de requalification, une priorisation des zones avait été faite. C'est ainsi que la zone industrielle de Lannugat à Douarnenez, zone majeure du Pays de Douarnenez, fait actuellement l'objet d'une importante opération de requalification sous le label Bretagne Qualiparc, avec notamment la mise en place d'éclairage public à leds. C'est désormais au tour de la zone industrielle de Pouldavid de bénéficier d'une requalification des espaces publics.

2.2. Description de l'opération

La zone industrielle de Pouldavid, d'une superficie totale de 9,2 hectares, est ancienne (plus de 30 ans). Entièrement occupée, elle accueille notamment trois grandes entreprises consommatrices d'espaces à la fois pour la production mais également pour le stationnement, la logistique : les Etablissements PAULET (conserverie de la marque Petit Navire), l'entreprise LE GUELLEC (tubes de précision), ISOBOX (fabrication emballages polystyrène). D'autres entreprises sont également présentes sur le site dans des secteurs d'activités différents : artisanat, commerce, production, services, garages,...

La zone industrielle de Pouldavid a la particularité d'être à proximité immédiate de zones d'habitat et en entrée de ville, et d'être scindée en deux secteurs différents, l'un surplombant l'autre géographiquement.

L'Anse de Pouldavid est insérée dans ce projet de requalification de la zone industrielle. En effet cette anse compte une cale permettant de sortir et mettre à l'eau des bateaux destinés à l'entretien et à la réparation. Le soutien à la

filère nautique étant un maillon essentiel de la politique de développement économique du Pays de Douarnenez, les travaux de requalification concernent également cet espace.

Des travaux qualitatifs d'amélioration environnementale, d'amélioration et de sécurisation des accès et de circulation (VL, PL, engins de manutention, piétons,...), de retraitement de la signalétique (bilingue), d'enfouissement de réseaux sont devenus indispensables. Comme nous l'avons fait sur les opérations de création du parc d'activités artisanales de Kermenez à Poullan sur Mer ou de requalification de la zone industrielle de Lannugat à Douarnenez, il sera procédé à la pose de fourreaux en attente de fibre optique.

Les entreprises de la zone industrielle seront associées au projet de requalification : rencontres individuelles entre l'équipe de maîtrise d'œuvre et des entreprises, réunions publiques d'information et de discussions sur le projet d'aménagement, sensibilisation des entreprises à la démarche Bretagne Qualiparc et aux préconisations d'amélioration de leurs espaces privés.

L'enveloppe du projet a augmenté par rapport au contrat de Pays signé en 2006. En effet nous avons ajusté les coûts en fonction d'une part de ceux de l'opération de requalification de la zone industrielle de Lannugat en cours de réalisation, d'autre part de l'aménagement d'une entrée plus marquée à l'est de la zone et de la prise en compte de l'anse de Pouldavid.

2.3. Localisation géographique

Commune de Douarnenez

2.4. Objectifs du projet

- Offrir un meilleur environnement aux entreprises pour l'exercice de leurs activités
- Améliorer l'image de l'entrée sud de Douarnenez
- Renforcer le rôle de vitrine économique de ce secteur urbain

2.5. Service apporté

Aux entreprises de la zone industrielle :

- un espace environnant accueillant, valorisant leurs activités
- de meilleures conditions d'exercice de leur activité (stationnement, logistique, réseaux,...)

Aux salariés et visiteurs :

- une sécurisation des accès et de la circulation interne à la zone, à la fois pour les VL, piétons, cycles, PL, ...
- un espace de travail plus accueillant, agréable

A la population locale et aux touristes

- une entrée de ville plus valorisée et plus accueillante

2.6. Résultats attendus

Les résultats attendus sont difficilement quantifiables, à part enquêter sur la satisfaction des chefs d'entreprises, salariés, visiteurs et de la population sur l'utilité et la qualité des travaux entrepris.

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Consultation M.O.	31 mars 2009
Dépôt dossier	31 juil. 2009
Début travaux	1 mai 2010
Fin travaux	30 juin 2011

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

Cette opération de requalification s'inscrit dans la démarche Bretagne Qualiparc initiée par la Région Bretagne et les départements bretons, et dans le schéma de développement économique du Pays de Douarnenez.

3.2 Dimension intercommunale du projet

Cette opération s'inscrit dans une démarche intercommunale ; en effet l'aménagement et l'entretien de l'ensemble des parcs d'activités du Pays de Douarnenez (existants ou futurs) relèvent de la compétence communautaire.

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

Cette opération s'inscrit dans la procédure Bretagne Qualiparc. L'équipe de maîtrise d'œuvre retenue devra requérir l'ensemble des compétences demandées (VRD, urbaniste, paysagiste, ...).

3.4 Dimension sociale du projet

non renseigné

3.5 Dimension culturelle

Retraitement de la signalétique en bilingue (français/breton)

3.6 Autres aspects qualitatifs

Pose de fourreaux en attente de fibre optique

4. Conditions suspensives particulières

La subvention régionale est attribuée sous réserve que :

- le projet de requalification de la zone ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc pour toutes ses phases (diagnostic, études et travaux) ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20 % ;
- les éventuelles parties commerciales de la zone soient retirées de la dépense subventionnable.

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Aménagement entrée est	140 000	HT	Investissement
Voirie partie basse	315 000	HT	Investissement
Voirie partie haute	100 000	HT	Investissement
Anse de Pouldavid	100 000	HT	Investissement
Maîtrise d'œuvre	40 000	HT	Investissement
Divers	30 000	HT	Investissement
TOTAL	725 000	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Région Contrat de pays	108 750
CG29	50 000
CC DNZ	566 250
TOTAL	725 000

6. Intervention de la Région : 108 750 €

REQUALIFICATION DE LA ZONE D'ACTIVITES DE KERAËL A POUILLAN SUR MER

Fiche 2009

Pays : Pays de Cornouaille

Chantier fédérateur régional : 02 - Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social

Type de projet : ZA : Requalification

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays de Douarnenez (EPCI à fiscalité propre)

75, rue Ar Veret
BP 225
29172 DOUARNENEZ Cedex
Tél. :02 98 74 48 50

2. Description du projet

2.1. Contexte

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence « Développement économique », la Communauté de Communes du Pays de Douarnenez a pour mission la création, l'aménagement et l'entretien des zones d'activités économiques déclarées d'intérêt communautaire. L'ensemble des zones d'activités du territoire sont communautaires et sont donc à la charge de la Communauté de Communes.

En octobre 2003, la Communauté de Communes du Pays de Douarnenez avait décidé de lancer dans le cadre du dispositif Bretagne Qualiparc une étude d'état des lieux et de stratégie de développement de l'ensemble des parcs d'activités de son territoire (étude clôturée en 2005).

Après avoir effectué l'analyse économique, fonctionnelle et spatiale de l'ensemble des parcs d'activités du Pays de Douarnenez, l'équipe missionnée avait proposé à la Communauté de Communes un programme d'actions de requalification, d'extension et de création des zones d'activités de son territoire. Concernant les différentes opérations de requalification, une priorisation des zones avait été faite. C'est ainsi que la zone industrielle de Lannugat à Douarnenez, zone majeure du Pays de Douarnenez, fait actuellement l'objet d'une importante opération de requalification sous le label Bretagne Qualiparc, avec notamment la mise en place d'éclairage public à leds.

C'est ensuite au tour de la zone industrielle de Pouldavid à Douarnenez (inscrite également au contrat de Pays), puis de la zone d'activités de Kéraël à Poullan sur Mer de bénéficier d'une requalification des espaces publics.

2.2. Description de l'opération

Créée dans les années 1970, la zone d'activités de Kéraël à Poullan sur Mer est une entité autonome de 4,3 hectares, enclavée en milieu rural, en façade de la route départementale reliant Douarnenez à Poullan sur Mer.

Aucun terrain appartenant à la Communauté de Communes n'est disponible. Le seul terrain de 6000 m² inoccupé est la propriété d'une société privée.

Les espaces publics de cette zone d'activités n'ont jamais été traités convenablement. La délimitation domaine privé/domaine public est incertaine. Certaines entreprises profitent notamment de cette situation pour utiliser l'espace public dans leur intérêt.

Le stationnement est inexistant sur l'espace public, l'éclairage public est insuffisant, la circulation interne est inorganisée et donc dangereuse. La perspective de la voie interne depuis la route départementale ne révèle pas la présence des activités situées dans la zone d'activités. Ce sentiment est renforcé par le manque de signalétique, l'absence de traitement de qualité de l'entrée de la zone.

Ces éléments relevés dans le diagnostic Qualiparc effectué en 2005 amène la Communauté de Communes à envisager une requalification de la zone de Kéraël, consistant en le traitement de l'accès au droit de l'entrée, une signalisation et signalétique (bilingue) adéquates, le renforcement de l'éclairage public, la structuration d'une place de retournement, un traitement qualitatif des espaces publics, ...

L'enveloppe du projet a augmenté par rapport au contrat de Pays signé en 2006. En effet nous avons ajusté les coûts en fonction d'une part de ceux de l'opération de requalification de la zone industrielle de Lannugat en cours de réalisation (servant d'exemple), d'autre part de la prise en compte de critères environnementaux supplémentaires comme par exemple l'éclairage public à leds.

Cette opération n'a pas débuté en 2008 comme prévu dans la fiche de 2006 pour plusieurs raisons : la volonté de clore préalablement la requalification de la zone industrielle de Lannugat, le choix de donner la priorité à la création du parc d'activités de Kermenez plutôt que la requalification de Kéraël sur la commune de Poullan sur Mer, la volonté du Président de l'époque de laisser la nouvelle équipe (élections municipales de 2008) définir ses priorités d'action.

2.3. Localisation géographique

Poullan sur Mer

2.4. Objectifs du projet

- Offrir un meilleur environnement aux entreprises pour l'exercice de leurs activités
- Améliorer l'image de l'axe passant entre Douarnenez et Poullan sur Mer (route très empruntée notamment l'été) et identifier la zone de Kéraël comme véritable parc d'activités

2.5. Service apporté

Aux entreprises de la zone industrielle :

- un espace environnant accueillant, valorisant leurs activités
- de meilleures conditions d'exercice de leur activité (stationnement, logistique, réseaux,...)

Aux salariés et visiteurs :

- une sécurisation des accès et de la circulation interne à la zone, à la fois pour les VL, piétons, cycles, PL, ...
- un espace de travail plus accueillant, agréable

2.6. Résultats attendus

Les résultats attendus sont difficilement quantifiables, à part enquêter sur la satisfaction des chefs d'entreprises, salariés, visiteurs et de la population sur l'utilité et la qualité des travaux entrepris.

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Dépôt du dossier	31 déc. 2010
Démarrage des travaux	31 mars 2011
Fin des travaux	31 déc. 2011

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

Cette opération de requalification s'inscrit dans la démarche Bretagne Qualiparc initiée par la Région Bretagne et les départements bretons, et dans le schéma de développement économique du Pays de Douarnenez.

3.2 Dimension intercommunale du projet

Cette opération s'inscrit dans une démarche intercommunale ; en effet l'aménagement et l'entretien de l'ensemble des parcs d'activités du Pays de Douarnenez (existants ou futurs) relèvent de la compétence communautaire.

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

Cette opération s'inscrit dans la procédure Bretagne Qualiparc. L'équipe de maîtrise d'œuvre retenue devra requérir l'ensemble des compétences demandées (VRD, urbaniste, paysagiste, ...).

Les entreprises de la zone industrielle seront associées au projet de requalification : rencontres individuelles entre l'équipe de maîtrise d'œuvre et des entreprises, réunions publiques d'information et de discussions sur le projet d'aménagement, sensibilisation des entreprises à la démarche Bretagne Qualiparc et aux préconisations d'amélioration de leurs espaces privés.

3.4 Dimension sociale du projet

non renseigné

3.5 Dimension culturelle

Signalétique bilingue français/breton

3.6 Autres aspects qualitatifs

non renseigné

4. Conditions suspensives particulières

La subvention régionale est attribuée sous réserve que :

- le projet de requalification de la zone ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc pour toutes ses phases (diagnostic, études et travaux) ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20 % ;
- les éventuelles parties commerciales de la zone soient retirées de la dépense subventionnable
- la pose de fourreaux d'attente pour la fibre optique THD ait été anticipée.

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Travaux	115 000	HT	Investissement
Maitrise d'œuvre	10 000	HT	Investissement
Divers	15 000	HT	Investissement
TOTAL	140 000	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Région Contrat de pays	21 000
CG29	15 000
CC DNZ	104 000
TOTAL	140 000

6. Intervention de la Région : 21 000 €

REQUALIFICATION DE LA ZA DE TROYALAC'H DE SAINT-EVARZEC (VOLET EAUX PLUVIALES)

Fiche 2009

Pays : Pays de Cornouaille

Chantier fédérateur régional : 02 - Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social

Type de projet : ZA : Requalification

1. Maître d'ouvrage

Commune de SAINT-EVARZEC (Commune)

2, Place de la mairie
29 170 Saint-Evarzec
Tél. :02 98 51 61 27

2. Description du projet

2.1. Contexte

La zone d'activités de Troyalac'h est une zone communale d'une superficie de 52 ha. Située au cœur de la Cornouaille c'est une des ZA majeure du Finistère Sud.

La requalification menée à Troyalac'h ces dernières années a été une opération pionnière en matière de requalification dans le cadre de la démarche Bretagne Qualiparc.

Aujourd'hui, la commune de Saint-Evarzec poursuit les investissements qualitatifs en programmant des travaux liés à la gestion des risques de pollution.

Une étude a été réalisée :

- pour inventorier les risques de pollution générés par les activités industrielles sur le site de la ZA de Troyalac'h
- pour proposer des moyens d'action pour réduire voire supprimer les phénomènes de pollutions (accidentelle et chronique)
- mettre en place un plan de gestion des problèmes de pollution dans les réseaux des eaux pluviales du site puis les différents cours d'eau qui les réceptionnent.

2.2. Description de l'opération

Cette opération comprendra :

- le curage et l'élimination des boues
- la pose de vannes d'obturation
- la création d'un bassin de rétention
- l'aménagement des bassins existants
- la récupération des eaux d'extinction d'incendie

2.3. Localisation géographique

Commune Saint-Evarzec

2.4. Objectifs du projet

Cette opération est une opération pilote dans le cadre de l'amélioration de la qualité des eaux des milieux récepteurs environnants et de la protection de la ressource en eau potable.

2.5. Service apporté

Cette opération s'inscrit dans une démarche de développement durable, profitable à tous.

2.6. Résultats attendus

Amélioration de la qualité des eaux quantifiable par des analyses

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Dépôt dossier	30 juin 2009
Début travaux	1 juin 2010
Fin travaux	31 déc. 2012

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

Ces travaux préconisés par cette étude entrent dans le cadre d'une logique plus globale d'amélioration de la qualité des eaux superficielles sur le bassin versant de l'Odet et de ses affluents qui font l'objet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

3.2 Dimension intercommunale du projet

Bien que situé sur le territoire de la commune de Saint-Evarzec, ce projet revêt une dimension supra-communale car il concerne une zone d'activités (ZA de Troyalac'h) desservie par une voie communautaire (route de Mousteroat), une voie départementale (route de Rosporden) et longe une route nationale (voie express Brest / Lorient).

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

Ces travaux entrent dans le cadre d'une logique d'amélioration de la qualité des eaux.

3.4 Dimension sociale du projet

non renseigné

3.5 Dimension culturelle

non renseigné

3.6 Autres aspects qualitatifs

non renseigné

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional est accordé sous réserve de l'articulation de ces travaux avec les préconisations du SAGE de l'Odet.

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Curage et élimination des boues	480 000	HT	Investissement
Vannes obturation	71 100	HT	Investissement
Création bassin rétention	864 200	HT	Investissement
Aménagement bassins existants	485 300	HT	Investissement
Récupération eaux extinction incendie	5 600	HT	Investissement
TOTAL	1 906 200	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Région Contrat de pays	285 930
Commune Saint-Evarzec - autofinancement	1 620 270
TOTAL	1 906 200

6. Intervention de la Région : 285 930 €

POURSUITE DE LA REQUALIFICATION DE LA ZA DE PARK C'HASTEL

Fiche 2009

Pays : Pays de Cornouaille

Chantier fédérateur régional : 02 - Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social

Type de projet : ZA: Requalification

1. Maître d'ouvrage

Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (EPCI à fiscalité propre)

2, rue de Kerourgué
BP 72
29 170 FOUESNANT

2. Description du projet

2.1. Contexte

La commune de Fouesnant a mené une démarche de requalification de sa zone d'activités de Park C'Hastel. Elle a réalisé un diagnostic dans le cadre de la démarche Bretagne Qualiparc en 2003/2004. Ce diagnostic comportait notamment toute une partie consacrée à la consultation des entreprises présentes. Toutes les entreprises installées à Park C'Hastel ont répondu à un questionnaire et participé à la démarche. Suite à ce diagnostic des travaux avaient été réalisés par la mairie de Fouesnant (entrée de ZA, signalétique, trottoirs, éclairage public, etc.). Seule une des tranches de travaux n'avait pas été réalisée : la requalification de la voirie desservant l'arrière de la zone d'activités. Cette voirie étant d'intérêt communautaire, il revient à la communauté de communes de le faire.

La requalification de cette voirie fait partie d'un projet beaucoup plus vaste. En effet, la ZA de Park C'Hastel est située à proximité immédiate de 2 projets de création de zone d'activités (voir fiches « création du parc d'activités de Kerorié » et « création d'une zone d'activités à Pleuven »). La limite entre la ZA Park C'Hastel et les périmètres des 2 projets de zones d'activités est la route de Coat Men Hir, route de desserte arrière de la zone existante et aujourd'hui classée comme une voirie d'intérêt communautaire.

2.2. Description de l'opération

Les travaux de requalification concernent un linéaire d'1 km de voirie et se décomposent de la façon suivante :

- Effacement du réseau des lignes électriques,
- Reprise des réseaux existants (France Telecom, réseau AEP),
- Restructuration de la chaussée,
- Renforcement du chemin piétonnier existant pour le transformer en voie verte,
- Aménagement des abords (requalification et mise en valeur d'une voie verte déjà existante),
- Aménagements paysagers.

2.3. Localisation géographique

Commune de Fouesnant

2.4. Objectifs du projet

Cette route va être entièrement refaite par la CCPF afin que le nouvel ensemble (ZA de Park C'Hastel et les futures zones d'activités) présente une cohérence esthétique

2.5. Service apporté

Meilleure dessertes piétonne et cyclable de la ZA existante et des futures zones d'activités.

Sécurisation de la circulation routière (fermeture d'une portion de voie et détournement d'une partie du trafic).

2.6. Résultats attendus

- Amélioration de la circulation routière de l'ensemble du secteur.
- Plus grande utilisation piétonne et cyclable.

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Etude et dépôt de dossier de subvention	31 janv. 2010
Travaux	1 sept. 2010

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

Les travaux de requalification répondent à la volonté d'avoir des zones d'activités attractives, entretenues et fonctionnelles. Ce souci est en lien avec les objectifs du pays et les recommandations régionales

3.2 Dimension intercommunale du projet

Le projet est situé à la frontière de 3 communes et la voirie fait partie de la voirie d'intérêt communautaire

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

- La circulation routière de l'ensemble du secteur sera améliorée par la création de voies nouvelles et la fermeture d'anciennes voies communales relativement dangereuses.
- La voie verte créée permettra un accès à la route pour tous en continuité avec les projets en place dans le périmètre proche de la route de Coat Men Hir.

3.4 Dimension sociale du projet

Circulation vélo et piétons

3.5 Dimension culturelle

non renseigné

3.6 Autres aspects qualitatifs

Aménagement numérique (pose de fourreaux pour la fibre optique en continuité des fourreaux posés par la mairie de Fouesnant)

4. Conditions suspensives particulières

La subvention régionale est attribuée sous réserve que :

- le projet de requalification de la zone ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc pour toutes ses phases (diagnostic, études et travaux) ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20 % ;
- les travaux de voirie concernent directement et uniquement la desserte de la zone d'activités.

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Travaux de requalification de la voirie	850 000	HT	Investissement
Frais financiers	150 000	HT	Investissement
TOTAL	1 000 000	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Conseil régional - Contrat de pays	150 000
Autofinancement	850 000
TOTAL	1 000 000

6. Intervention de la Région : 150 000 €

AMENAGEMENT DE L'ENTREE DE LA ZONE D'ACTIVITES DE KERFLEURY A REDENE

Fiche 2009

Pays : Pays de Cornouaille

Chantier fédérateur régional : 02 - Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social

Type de projet : ZA : Requalification

1. Maître d'ouvrage

Communauté de Communes du Pays de Quimperlé (EPCI à fiscalité propre)

3, rue Eric Tabarly
Zone d'activités de Kervidanou 4
29394 Quimperlé Cedex

Tél. :02 98 35 09 40

Fax :02 98 35 09 41

2. Description du projet

2.1. Contexte

La zone d'activités de Kerfleury est composée de deux parties : une partie ancienne, partiellement requalifiée, et une partie récente, extension de la partie ancienne.

Certains travaux urgents ont été réalisés sur la partie ancienne (ex : raccordement à l'assainissement collectif). Il était prévu de réaliser les autres travaux de requalification portant sur cette partie (aménagement paysagers, éclairage public, voirie, signalétique, réseau incendie), en même temps que les travaux d'aménagement de l'entrée de zone.

Les discussions préalables que cet aménagement a exigées avec le Conseil Général du FINISTERE, sont aujourd'hui abouties, ce qui rend possible la réalisation des travaux correspondants, ainsi que des travaux de requalification restant à réaliser sur la partie ancienne de la zone d'activités.

2.2. Description de l'opération

Aménagement d'un rond-point ou d'un tourne-à-gauche destiné à sécuriser le carrefour d'entrée de la zone et à marquer cette dernière aujourd'hui peu qualifiée.

Parallèlement, réalisation de la seconde partie des travaux de requalification sur la partie ancienne (requalification paysagère, éclairage public, voirie, signalétique bilingue français/breton, réseau incendie).

2.3. Localisation géographique

Commune de REDENE

2.4. Objectifs du projet

L'objectif est d'améliorer la sécurité de l'entrée de la zone d'activités, ainsi que la fonctionnalité et l'attractivité de cette zone

2.5. Service apporté

Le public visé à travers cette démarche est la clientèle actuelle et future de la zone ; les entreprises actuelles et à venir, et leurs salariés.

2.6. Résultats attendus

Une amélioration fonctionnelle et esthétique de l'entrée de la zone d'activités. Une augmentation du nombre d'entreprises

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Début travaux	1 janv. 2010
Fin travaux	30 juin 2010

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

Le Schéma de Cohérence Territoriale élaboré par la COCOPAQ met en évidence l'existence d'un grand nombre de Zones d'Activités Economiques de création ancienne, dont la qualité des aménagements, des accès et des bâtiments des entreprises pourrait être améliorée dans l'optique d'une plus grande attractivité à moyen terme.

3.2 Dimension intercommunale du projet

La zone de Kerfleury est une zone d'activités d'intérêt communautaire.

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

Etudes et travaux seront réalisés dans le respect du référentiel Bretagne Qualiparc.

3.4 Dimension sociale du projet

Cette étude sera réalisée dans le respect du référentiel Bretagne Qualiparc.

3.5 Dimension culturelle

La COCOPAQ a signé la charte Y'A d'ar brezhoneg. La nouvelle signalétique intégrera le bilinguisme. Son élaboration sera confiée à l'Office de la langue bretonne.

3.6 Autres aspects qualitatifs

non renseignée

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Études et travaux	200 000	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Région Contrat de pays	30 000
CG29 Qualiparc	31 800
CG29 Sécurité	36 000
Cocopaq	102 200
TOTAL	200 000

6. Intervention de la Région : 30 000 €

DIAGNOSTIC EN VUE DE LA REQUALIFICATION DU POLE DE PARCS D'ACTIVITES DE KERVIDANOU

Fiche 2009

Pays : Pays de Cornouaille

Chantier fédérateur régional : 02 - Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social

Type de projet : ZA : Requalification

1. Maître d'ouvrage

Communauté de Communes du Pays de Quimperlé (EPCI à fiscalité propre)

3, rue Eric Tabarly
Zone d'activités de Kervidanou 4
29394 Quimperlé Cedex

Tél. :02 98 35 09 40

Fax :02 98 35 09 41

2. Description du projet

2.1. Contexte

Les zones d'activités de Kervidanou ont été créées dans les années 80. Compte tenu de cette ancienneté, leur requalification se révèle aujourd'hui nécessaire.

Le diagnostic en vue de cette requalification sera réalisé dans le cadre de la démarche Bretagne Qualiparc, démarche dans laquelle la COCOPAQ s'est engagée précédemment pour les zones d'activités communautaires de Kerfleury, à REDENE, et La Villeneuve Braouic à QUIMPERLE.

Les entreprises seront associées à cette démarche via un questionnaire et des réunions de restitution des études.

Il portera sur les 4 zones d'activités composant le pôle d'activités de Kervidanou, à savoir :

Kervidanou 1 et 4, propriétés de la ville de QUIMPERLE ; Kervidanou 2, propriété des Communes de BAYE et MELLAC, et Kervidanou 3, zone d'aménagement concerté appartenant à la COCOPAQ, située sur la Commune de MELLAC. Ces zones regroupent des activités commerciales, artisanales et industrielles.

2.2. Description de l'opération

Une consultation sera réalisée par la COCOPAQ afin de choisir un cabinet d'études pluridisciplinaire chargé d'établir un état des lieux des 4 zones d'activités de Kervidanou et de préconiser des travaux de requalification. L'étude sera menée en partenariat avec les communes concernées. Chaque collectivité prendra ensuite à sa charge les travaux ou réaménagements préconisés sur la zone dont elle est propriétaire. L'objectif étant que l'ensemble des zones de Kervidanou soit requalifié à terme.

2.3. Localisation géographique

Communes de Quimperlé, Mellac, Baye

2.4. Objectifs du projet

L'objectif final est la requalification des zones d'activités composant le pôle d'activités de Kervidanou, afin d'en améliorer l'attractivité. Autre objectif : nouer un dialogue avec les entreprises présentes sur ces zones afin de mieux connaître leurs besoins et de les sensibiliser à la problématique d'aménagement et d'entretien de leurs parcelles privées.

2.5. Service apporté

Le public visé à travers cette démarche est la clientèle actuelle et future des zones ; les entreprises et leurs salariés.

2.6. Résultats attendus

Une amélioration fonctionnelle et esthétique des zones. Des reventes ou transmissions d'entreprises facilitées.

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Début étude	31 oct. 2009
Fin étude	30 avr. 2010

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

Le Schéma de Cohérence Territoriale élaboré par la COCOPAQ met en évidence l'existence d'un grand nombre de Zones d'Activités Economiques de création ancienne, dont la qualité des aménagements, des accès et des bâtiments des entreprises pourrait être améliorée dans l'optique d'une plus grande attractivité à moyen terme.

Par ailleurs, la Zone de Kervidanou dans son ensemble, est un secteur de développement majeur pour l'Est de la Cornouaille, compte tenu de sa dimension et de sa situation géographique.

3.2 Dimension intercommunale du projet

L'étude portera sur l'ensemble des zones du pôle de Kervidanou, c'est-à-dire sur Kervidanou 1 et 4, propriétés de la ville de QUIMPERLE ; de Kervidanou 2, propriété des Communes de BAYE et MELLAC, et Kervidanou 3, zone d'aménagement concerté appartenant à la COCOPAQ, située sur la Commune de MELLAC.

Maîtrise d'ouvrage de la COCOPAQ

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

Cette étude sera réalisée dans le respect du référentiel Bretagne Qualiparc.

3.4 Dimension sociale du projet

Cette étude sera réalisée dans le respect du référentiel Bretagne Qualiparc.

3.5 Dimension culturelle

La COCOPAQ a signé la charte Y'A d'ar brezhoneg. La nouvelle signalétique intégrera le bilinguisme. Son élaboration sera confiée à l'Office de la langue bretonne.

3.6 Autres aspects qualitatifs

non renseigné

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Étude diagnostic	70 000	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Région Contrat de pays	10 500
CG29	28 000
Cocopaq	31 500
TOTAL	70 000

6. Intervention de la Région : 10 500 €

REQUALIFICATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE DE KERVIDANOU 3 A MELLAC

Fiche 2009

Pays : Pays de Cornouaille

Chantier fédérateur régional : 02 - Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social

Type de projet : ZA : Requalification

1. Maître d'ouvrage

Communauté de Communes du Pays de Quimperlé (EPCI à fiscalité propre)

3, rue Eric Tabarly
Zone d'activités de Kervidanou 4
29394 Quimperlé Cedex

Tél. :02 98 35 09 40

Fax :02 98 35 09 41

2. Description du projet

2.1. Contexte

La zone d'activités de Kervidanou 3 a été créée en 1989. Compte tenu de son ancienneté, sa requalification se révèle aujourd'hui nécessaire.

Cette requalification s'inscrit dans le cadre de l'extension prochaine de la zone d'activités de Kervidanou 3, laquelle ne dispose plus de disponibilités foncières pour accueillir de nouvelles entreprises.

2.2. Description de l'opération

L'opération consiste en la réalisation de travaux destinés à rendre la zone d'activités fonctionnelle, qualitative et respectant l'environnement.

La partie commerciale de la zone est estimée à 60 % de l'ensemble de la zone. Par conséquent, environ 40 % de la zone pourraient être subventionnables. Néanmoins, compte tenu du fait que la partie commerciale est aussi l'entrée de zone, nous proposons que 50 % de l'opération soient éligibles. L'opération est estimée à 1.540.000,00 €.

2.3. Localisation géographique

Commune de MELLAC.

2.4. Objectifs du projet

L'objectif est d'améliorer l'attractivité de la zone d'activités de Kervidanou 3.

Autre objectif : nouer un dialogue avec les entreprises présentes sur cette zone afin de mieux connaître leurs besoins et les sensibiliser à la problématique d'aménagement et d'entretien de leurs parcelles privées.

2.5. Service apporté

Le public visé à travers cette démarche est la clientèle actuelle et future de la zone ; les entreprises et leurs salariés.

2.6. Résultats attendus

- Une amélioration fonctionnelle et esthétique de Kervidanou 3.
- Eviter le transfert d'entreprises vers la future extension de K3.

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Début travaux	1 juil. 2010
Fin travaux	31 juil. 2011

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

Le Schéma de Cohérence Territoriale élaboré par la COCOPAQ met en évidence l'existence d'un grand nombre de Zones d'Activités Economiques de création ancienne, dont la qualité des aménagements, des accès et des bâtiments des entreprises pourrait être améliorée dans l'optique d'une plus grande attractivité à moyen terme.

3.2 Dimension intercommunale du projet

La zone de Kervidanou 3 est une zone d'activités d'intérêt communautaire

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

Les travaux seront réalisés dans le respect du référentiel Bretagne Qualiparc.

3.4 Dimension sociale du projet

Cette étude sera réalisée dans le respect du référentiel Bretagne Qualiparc

3.5 Dimension culturelle

La COCOPAQ a signé la charte Y'A d'ar brezhoneg. La nouvelle signalétique intégrera le bilinguisme. Son élaboration sera confiée à l'Office de la langue bretonne.

3.6 Autres aspects qualitatifs

non renseigné

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Travaux	770 000	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Région Contrat de pays	115 500
CG29	50 000
DDR	154 000
Cocopaq	450 500
TOTAL	770 000

6. Intervention de la Région : 115 500 €

EXTENSION DE LA ZONE DE KERVIDANOU 3 A MELLAC

Fiche 2009

Pays : Pays de Cornouaille

Chantier fédérateur régional : 02 - Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social

Type de projet : ZA: Extension

1. Maître d'ouvrage

Communauté de Communes du Pays de Quimperlé (EPCI à fiscalité propre)

3, rue Eric Tabarly
Zone d'activités de Kervidanou 4
29394 Quimperlé Cedex

Tél. :02 98 35 09 40

Fax :02 98 35 09 41

2. Description du projet

2.1. Contexte

La zone d'activités de Kervidanou 3 a été créée en 1989. Elle ne dispose plus aujourd'hui de disponibilités foncières pour accueillir de nouvelles entreprises, c'est la raison pour laquelle il est envisagé d'en étendre l'emprise foncière.

La COCOPAQ est aujourd'hui propriétaire d'une réserve foncière qu'elle doit aménager en vue d'en vendre des lots à des activités économiques.

2.2. Description de l'opération

L'opération consiste en la réalisation d'études et de travaux afin d'aménager la réserve foncière qui permettra l'extension de la zone d'activités de Kervidanou 3.

La partie commerciale de la zone est estimée à environ 50 % de l'ensemble de la zone. Par conséquent, environ 50% de la zone pourraient être subventionnables.

L'opération est estimée à : 1.200.000 €.

2.3. Localisation géographique

Commune de MELLAC

2.4. Objectifs du projet

L'objectif est d'accueillir de nouvelles activités économiques sur le territoire de la COCOPAQ.

2.5. Service apporté

Le public visé à travers cette démarche est la clientèle future de la zone ; les entreprises et leurs salariés.

2.6. Résultats attendus

Une augmentation du nombre d'entreprises et des créations d'emplois.

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Début travaux	30 juin 2010
Fin travaux	31 déc. 2010

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

Le Schéma de Cohérence Territoriale élaboré par la COCOPAQ préconise la création de 100 hectares de zones d'activités à aménager.

3.2 Dimension intercommunale du projet

La zone de Kervidanou 3 est une zone d'activités d'intérêt communautaire.

Maîtrise d'ouvrage communautaire

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

Les travaux seront réalisés dans le respect du référentiel Bretagne Qualiparc.

3.4 Dimension sociale du projet

Cette étude sera réalisée dans le respect du référentiel Bretagne Qualiparc

3.5 Dimension culturelle

La COCOPAQ a signé la charte Y'A d'ar brezhoneg. La nouvelle signalétique intégrera le bilinguisme. Son élaboration sera confiée à l'Office de la langue bretonne.

3.6 Autres aspects qualitatifs

non renseigné

4. Conditions suspensives particulières

- La subvention régionale est attribuée sous réserve que :
- la zone existante soit conforme au référentiel Bretagne Qualiparc ou soit requalifiée selon ses principes ;
- l'extension de la zone ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc à toutes les phases de l'opération (diagnostic, études et travaux) ;
- la zone soit inscrite dans un schéma de pays ou un schéma de cohérence territoriale ;
- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer des prix de commercialisation inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte dans le plan de financement (hypothèse d'une vente à 100% des terrains) et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20 % ;
- les parties commerciales de la zone soient retirées de la dépense subventionnable

- la pose de fourreaux d'attente pour la fibre optique THD ait été anticipée.

Pour rappel, les dépenses antérieures à la date de dépôt du dossier complet à la Région ne sont pas éligibles.

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Acquisitions foncières	134 320	HT	Investissement
Etudes et travaux	600 000	HT	Investissement
TOTAL	734 320	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Région Contrat de pays	110 148
CG29	50 000
DDR	120 000
Recettes ventes terrains	220 000
COCOPAQ Autofinancement	234 172
TOTAL	734 320

6. Intervention de la Région : 110 148 €

EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES DE KERLAVAR A PLONEOUR-LANVERN

Fiche 2009

Pays : Pays de Cornouaille

Chantier fédérateur régional : 02 - Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social

Type de projet : ZA: Extension

1. Maître d'ouvrage

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden (EPCI)

2A, rue de la mer 29710 POULDREUZIC

Tél. :02 98 54 49 04

info@cchpb.com

2. Description du projet

2.1. Contexte

La Communauté de Communes exerce depuis 1994, la compétence de développement sur les 10 Communes du Haut Pays Bigouden.

Dès le départ, une zone (Kerganet) a été transférée à la Communauté par la Commune de PLONEOUR LANVERN, qui a servi de lieu de développement sur l'ensemble du territoire puisqu'elle accueille aujourd'hui 40 entreprises (essentiellement artisanales + 4 commerces) dont 2 hébergées en atelier relais.

Cette zone est située sur la partie sud du territoire, en bordure de la rocade dite de PONT L'ABBE.

Parallèlement, la Communauté, qui s'est dotée de la taxe professionnelle unique au 1er janvier 2000, a aménagé une extension de la zone de Kerlavar, à l'entrée de PLONEOUR LANVERN, pour l'accueil d'activités artisanales, d'environ 1ha, s'ajoutant aux 3 ha existants, qui désormais sont tous réservés. Une quinzaine d'entreprises y sont implantées dont l'ESAT du Pays Bigouden.

Une autre zone de 30.000m² a été acquise à GOURLIZON, sur la partie extrême nord du territoire, une autre de 27.000m² à PLOVAN/POULDREUZIC, sur la partie centrale du territoire, et une partie de zone est aménagée (pour une 1ère tranche) à PLOGASTEL SAINT GERMAIN, au lieu dit Kérandoaré, sur une surface de 5ha. Ces zones sont également destinées à l'accueil d'entreprises artisanales et pour celle de Kérandoaré, destinée à accueillir des projets de plus grande ampleur.

L'objectif poursuivi est de proposer une offre d'implantation aux entreprises :

- bien située par rapport aux axes majeurs de circulation,
- équilibrée en termes de répartition sur le territoire,
- attractive en termes de prix, car la proximité de QUIMPER et notre éloignement par rapport à la voie express constituent des handicaps géographiques.

2.2. Description de l'opération

Le projet vise à étendre de 3ha la zone de Kerlavar en PLONEOUR LANVERN.

Surface totale acquise (m²): 34 000

Surface aménageable approximative en lots (m²): 28 000

Prix d'achat d'une parcelle au m²: 4,00€

Prix de vente prévisionnel au m²: 12 €

2.3. Localisation géographique

Ploneour-Lanvern (près du centre bourg)

2.4. Objectifs du projet

- permettre le maintien de l'activité économique et des emplois sur le territoire : le tissu économique du territoire est essentiellement composé d'entreprises artisanales qui sont le cœur de cible de la Communauté et explique la répartition des zones pour un maillage du territoire. Nous devons être en capacité de proposer des espaces pour ceux qui souhaitent prendre la succession d'un commerçant ou d'un artisan partant en retraite, ou pour ceux qui préparent leur cessation d'activité. Sur notre territoire, de nombreux commerces ou sièges d'entreprises sont implantés au domicile du chef d'entreprise, peu favorable à la transmission : c'est une problématique bien repérée par la CMA. La Communauté a été considérée comme celle ayant sur la Bretagne, la plus forte densité d'entreprises artisanales, au regard de la population : la dynamique communautaire s'inscrit donc dans cette logique de proposer des zones pour l'accueil des entreprises artisanales, au plus près de leur localisation actuelle ;
- impulser une nouvelle attractivité à notre territoire : sur des Communes comme PLONEOUR LANVERN et son bassin de vie, on note des mouvements relativement importants de population : augmentation de 10% des habitants de 1999 à 2009, obligeant à une nouvelle dynamique économique pour les rapprochements domicile/emploi. De plus, la Communauté souhaite créer une zone tertiaire intégrée pour initier une offre totalement inexistante sur le territoire de l'ouest Cornouaille

2.5. Service apporté

De manière générale, les publics cibles de ces zones sont essentiellement les entreprises artisanales, compte tenu de la configuration économique du territoire, ou l'on trouve une forte densité d'artisans et un nombre limité de grosses entreprises.

Nous pourrions ainsi proposer à nos acteurs économiques des terrains viabilisés situés en différents points du territoire, à proximité des routes départementales. Leur regroupement renforcera leur visibilité mais permettra également d'optimiser des coûts pour les entreprises implantées, dans le domaine de la collecte des déchets, pour l'accès au haut débit,

Eventuellement, selon le projet, nous opterons pour la solution des bâtiments ou atelier relais.

2.6. Résultats attendus

- Répondre aux demandes d'implantation des acteurs économiques, particulièrement les entreprises artisanales dans une optique de développement/transmission (la Chambre de métiers estime à 20%, le nombre d'entreprises à céder dans les 5 ans qui viennent sur notre territoire).
- Offrir des espaces pour entreprendre suite à l'ouverture en avril 2008 du contournement nord de QUIMPER.
- Comme pour les zones existantes, occupation optimale des zones.
- Ces espaces sont également nécessaires pour permettre le développement d'entreprises aujourd'hui à l'étroit.
- Sur Kerlavar, nous visons 12 entreprises artisanales, singulièrement dans le secteur du bâtiment/BTP qui est déjà l'une des spécificités de la zone.

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Début d'opération	4 juil. 2011

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

Dans l'objectif d'un développement équilibré du territoire, la Communauté entend offrir aux entreprises, essentiellement artisanales, les moyens de leur implantation et de l'extension de leurs activités. Nous souhaitons aussi spécialiser les zones d'activités.

Le développement économique est la priorité affichée du contrat de pays pour la Cornouaille.

Partenaires : la Communauté de Communes travaille en partenariat sur ces dossiers avec les Communes, la Chambre de métiers et de l'artisanat et la CCI de QUIMPER Cornouaille (par conventions).

3.2 Dimension intercommunale du projet

Projet porté par la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, en situation de taxe professionnelle unique.

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

Cette zone sera aménagée dans un souci d'intégration paysagère selon le référentiel Bretagne Qualiparc, et de continuité du bâti.

3.4 Dimension sociale du projet

Le maintien ou développement du tissu économique assurera des emplois sur place et des services de proximité.

3.5 Dimension culturelle

Les dénominations de la zone respecteront l'étude toponymique menée sur notre territoire par l'Office de la Langue Bretonne. La signalétique intérieure sera bilingue avec le concours technique de locuteurs locaux et de l'association Mervent.

3.6 Autres aspects qualitatifs

non renseigné

4. Conditions suspensives particulières

La subvention régionale est attribuée sous réserve que :

- la zone existante soit conforme au référentiel Bretagne Qualiparc ou soit requalifiée selon ses principes ;
- l'extension de la zone ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc à toutes les phases de l'opération (diagnostic, études et travaux) ;
- la zone soit inscrite dans un schéma de pays ou un schéma de cohérence territoriale ;
- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer des prix de commercialisation inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte dans le plan de financement (hypothèse d'une vente à 100% des terrains) et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20 % ;
- les éventuelles parties commerciales de la zone soient retirées de la dépense subventionnable.
- la pose de fourreaux d'attente pour la fibre optique THD ait été anticipée.

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Achat de terrains	136 000	HT	Investissement
Maîtrise d'œuvre	50 000	HT	Investissement
Etude paysagère	5 000	HT	Investissement
Etude loi sur l'eau	5 000	HT	Investissement
Mission SPS	3 000	HT	Investissement
Travaux	500 000	HT	Investissement
Signalétique des zones d'activités	20 000	HT	Investissement
TOTAL	719 000	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Etat - DDR	107 850
Conseil régional - Contrat de pays	87 450
Vente des terrains	336 000
Autofinancement	187 700
TOTAL	719 000

6. Intervention de la Région : 87 450 €

CREATION DU PARC D'ACTIVITES DE KERORIE A BENODET

Fiche 2009

Pays : Pays de Cornouaille

Chantier fédérateur régional : 02 - Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social

Type de projet : ZA: Création

1. Maître d'ouvrage

Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (EPCI à fiscalité propre)

2, rue de Kerourgué
BP 72
29 170 FOUESNANT

2. Description du projet

2.1. Contexte

Le Pays Fouesnantais est un territoire en plein essor démographique. Les indicateurs de l'activité économique des dernières années sont très positifs. Ce développement s'accompagne de nombreuses créations ou développements d'entreprises ainsi que d'implantations de nouvelles unités d'entreprises existantes.

Le nombre d'établissements localisés sur le Pays Fouesnantais a augmenté fortement dans tous les secteurs d'activités (industrie, construction, commerces et services). De plus, l'augmentation est supérieure à la moyenne finistérienne pour toutes les communes du Pays Fouesnantais. Les créations d'emploi sont nombreuses.

On est au sein d'un territoire qui allie des qualités résidentielles (un cadre attractif pour une qualité de vie privilégié) avec un développement de la sphère productive et économique.

Emploi salarié : + 2125 emplois entre 1997 et 2007 (Source : UNEDIC – 2007). En 10 ans, l'emploi total a augmenté sur toutes les communes du territoire, avec une croissance très soutenue à Fouesnant et Saint-Evarzec.

Nombre d'entreprises:

- 1er janvier 2009 : Plus de 1300 entreprises sur le Pays Fouesnantais inscrites au répertoire des entreprises
- 2000 / 2009 : 300 créations nettes d'entreprises.

(Source : Registre du commerce et des sociétés, Répertoire des Métiers – Janvier 2008)

Afin de mener à bien sa compétence relative au développement économique, la CCPF a défini en 1999 un schéma d'aménagement de zones d'activités qui a pour objectif de définir les lieux à développer sur un horizon d'une quinzaine d'années. Ce schéma a défini les trois sites principaux pour étendre les zones d'activités du Pays Fouesnantais à moyen et long terme :

- La ZA de la Grande Halte à La Forêt-Fouesnant (sur la RD 783 reliant Quimper à Concarneau). Elle a été agrandie en 2002 de 2 hectares (extension dédiée aux activités de production).
- La ZA de Troyalac'h à Saint-Evarzec (au bord de la voie express Brest-Nantes. Elle est ouverte sur l'ensemble de la Cornouaille. Son extension, aménagée en 2006 et dédiée au gros artisanat et à l'industrie, s'étend sur 15 hectares (ZA de Troyalac'h Sud – Menez Bras).

- La ZA de Park C'Hastel, à l'intersection des communes de Fouesnant, Bénodet et Pleuven, au cœur du Pays Fouesnantais, sur la RD 44, reliant Fouesnant à Bénodet. Il y a actuellement le projet d'y créer 2 zones d'activités à vocation complémentaire (voir ci-dessous).

Chaque site correspond à un objectif particulier et possède une vocation précise. La réalisation de tous ces projets complémentaires permet et permettra de répondre à l'ensemble des besoins exprimés sur le territoire.

2.2. Description de l'opération

Afin de répondre aux besoins manifestes des entreprises du Pays Fouesnantais, la CCPF (Communauté de Communes du Pays Fouesnantais) va aménager un parc d'activités de 6,5 hectares au lieu dit de Kerorié, sur la commune de Bénodet.

Une fiche projet avait déjà été déposée en 2006 lors de la signature du contrat de pays. Un 1er dossier de demande de subvention a été déposé en 2006 pour « Extension de la Za de Park C'Hastel- création d'une ZA à Bénodet - 1ère tranche concernant l'acquisition des terrains ». La fiche projet et le dossier mentionnaient un coût prévisionnel des travaux qui a été modifié. La suite de ce paragraphe reprend les raisons qui ont amené la CCPF à corriger le plan de financement.

La procédure de mise en place de ce parc d'activités a été longue : les acquisitions foncières ont été difficiles et il y a eu des incertitudes liées à la présence de vestiges archéologiques. Aujourd'hui, la CCPF est propriétaire des terrains et l'Institut National de Recherche en Archéologie Préventive a autorisé l'aménagement du Parc d'Activités.

Une étude de faisabilité avait été réalisée en 2003, elle a dû être actualisée. L'estimation du coût des travaux a été revue à la hausse car en 6 ans les coûts des prestations ne sont plus les mêmes et le projet a évolué (création d'une voie verte à l'intérieur du parc d'activités, meilleure gestion des eaux pluviales, aménagements sécuritaires renforcés par la création de nouvelles voiries, etc.).

A noter : Parallèlement à la création de ce parc d'activités, la zone d'activités de Park C'Hastel qui jouxte le projet continuera à être requalifiée dans le cadre de Bretagne Qualiparc (voir fiche « Poursuite de la requalification de la ZA de Park C'Hastel »).

2.3. Localisation géographique

Commune de Bénodet

2.4. Objectifs du projet

Pour accompagner le dynamisme économique sur le long terme, il est nécessaire de proposer des terrains aménagés aux entreprises pour s'installer ou se développer. Les demandes des entreprises sont nombreuses car il y a une véritable pénurie de terrain à vocation économique sur l'ensemble du Pays Fouesnantais. Il ne reste qu'un terrain de 1000 m² disponible sur l'ensemble des zones d'activités et extensions de zones d'activités du Pays Fouesnantais.

La CCPF va aménager le parc d'activités de Kerorié : 6,5 hectares à destination des entreprises ayant tout ou une partie de leurs activités dans le secteur tertiaire. Les entreprises ciblées sont : les petites unités de production ayant une partie de leur activité liée à la vente sur place, les activités de services (plus particulièrement de services aux entreprises), les bureaux. L'objectif est d'avoir un parc d'activités regroupant des entreprises n'ayant pas d'activités gênantes (nuisances sonores, olfactives ou visuelles) pour les entreprises voisines.

Pour information : Un projet complémentaire sera mis en place à proximité du parc d'activités de Kerorié de Bénodet. En effet, une zone d'activités à destination des entreprises artisanales et de production pure sera aménagée fin 2010 et en 2011 (voir fiche projet création d'une zone d'activités à Pleuven). La réalisation de ces 2 projets permettra de répondre à l'ensemble des besoins des entreprises désirant s'installer au cœur du Pays Fouesnantais tout en gérant au mieux les relations de voisinage entre entreprises et les particularités de chaque secteur d'activités.

2.5. Service apporté

Voir ci-dessus

2.6. Résultats attendus

Les résultats attendus pourront être évalués à travers plusieurs indicateurs :

- vente de 80 % terrains dans un délai de 3 à 5 ans et vente de l'ensemble des terrains dans un délai de 5 à 8 ans ;
- création de 30 à 60 emplois ;
- implantation de bâtiments sur les lots mettant en œuvre une démarche environnementale avérée.

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Dépôt demande d'aménager	30 sept. 2009
Dépôt dossier demande de subvention	1 déc. 2009
Début travaux	31 janv. 2010
Fin travaux	30 juin 2010

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

La volonté du Pays est de soutenir le développement et l'attractivité de la Cornouaille. Ce projet répond à double titre à ceci : d'une part, il permet de répondre aux besoins réels des acteurs économiques du territoire et, d'autre part, l'objectif de créer un équipement économique de haute qualité permet de renforcer une image attractive du secteur.

Le SCOT de l'Odet n'est pas encore approuvé. Cependant, le PADD, en cours d'élaboration spécifie le secteur de Park C'Hastel comme un secteur ayant vocation à accueillir de nouveaux espaces économiques.

3.2 Dimension intercommunale du projet

Le projet est situé à la frontière de 3 communes et fait partie du schéma intercommunal de développement économique. Ce schéma est le fil conducteur des projets d'aménagement de la communauté de communes depuis 1999 et il est encore pertinent aujourd'hui.

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

L'aménagement se fera dans le cadre de Bretagne Qualiparc. Une concertation avec les référents départementaux a déjà été réalisée au cours de l'élaboration du dossier de demande de permis d'aménager.

Le projet allie qualité environnementale et qualité urbaine en prenant en compte de nombreux critères :

- Les lots sont organisés de manière à permettre des constructions orientées vers le Sud dès que possible.
- L'utilisation de l'espace sera optimisée sur chaque lot en permettant la construction en limite de propriété.
- Une zone humide située sur le zonage à vocation économique du plan d'occupation des sols a été mise en dehors du périmètre d'aménagement du parc d'activités afin de la préserver et de la mettre en valeur. De plus, les eaux de toiture d'une partie des futures constructions, après décantation, seront dirigées vers cette zone humide afin de conserver son caractère et son rôle environnemental.
- Les talus dans leur quasi-totalité, et notamment l'ensemble des talus faisant le tour du parc d'activités (talus périmétrique), sont conservés.
- Le talus périmétrique et l'espace boisé à créer resteront propriété de la CCPF pour en garantir le maintien et le bon entretien.
- Une voie verte sera réalisée à l'intérieur du parc d'activités et une voie piétonne sera aménagée tout le long du talus périmétrique du parc.
- La circulation routière de l'ensemble du secteur sera améliorée par la création de voies nouvelles et la fermeture d'anciennes voies communales relativement dangereuses.
- Le règlement du parc apporte de nombreux éléments visant à assurer la qualité paysagère du parc d'activités.
- La CCPF continuera avec l'aménagement de ce parc à mettre en place un éclairage public économe en énergie (la CCPF a testé et teste encore actuellement sur plusieurs sites du matériel équipé de leds ou de capteurs solaires).

3.4 Dimension sociale du projet

Création d'emplois (voir ci-dessus)

3.5 Dimension culturelle

La question d'une signalétique bilingue n'a pas encore été évoquée. Cette question sera abordée plutôt au moment de la rédaction du Document de Consultation des Entreprises.

3.6 Autres aspects qualitatifs

La pose de fourreaux visant à accueillir de la fibre optique est prévue dans ce dossier. En parallèle, la mairie de Fouesnant a elle-même déjà posé des fourreaux du centre de la commune jusqu'à la ZA de Park C'Hastel. Le nouveau parc d'activités pourra alors à terme être relié au réseau très haut débit.

4. Conditions suspensives particulières

La subvention régionale est attribuée sous réserve que :

- le projet ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc pour toutes ses phases (diagnostic, études et travaux) ;
- la zone soit inscrite dans un schéma de pays ou un schéma de cohérence territoriale ;
- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer des prix de commercialisation inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte dans le plan de financement (hypothèse d'une vente à 100% des terrains) et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20 % ;
- les éventuelles parties commerciales de la zone soient retirées de la dépense subventionnable
- le projet intègre un volet relatif à la valorisation de la langue bretonne.

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Acquisition des terrains	275 600	HT	Investissement
Maitrise d'œuvre	36 400	HT	Investissement
Travaux viabilisation et aménagements	754 000	HT	Investissement
Frais financiers	130 000	HT	Investissement
TOTAL	1 196 000	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Etat DDR	183 000
Conseil Général	30 500
Contrat de pays Région	179 400
Recettes ventes terrains	543 129
Autofinancement	259 971
TOTAL	1 196 000

6. Intervention de la Région : 179 400 €

CREATION D'UNE NOUVELLE ZONE D'ACTIVITES A PLEUVEN AU LIEU-DIT DE COAT MEN HIR (EXTENSION DE LA ZA DE PARK AR C'HASTEL)

Fiche 2009

Pays : Pays de Cornouaille

Chantier fédérateur régional : 02 - Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social

Type de projet : ZA : Création

1. Maître d'ouvrage

Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF) (EPCI à fiscalité propre)

2, rue de Kerourgué
BP 72
29 170 FOUESNANT

Tél. :02 98 51 61 27

2. Description du projet

2.1. Contexte

Le Pays Fouesnantais est un territoire en plein essor démographique. Les indicateurs de l'activité économique des dernières années sont très positifs. Ce développement s'accompagne de nombreuses créations ou développements d'entreprises ainsi que d'implantations de nouvelles unités d'entreprises existantes.

Le nombre d'établissements localisés sur le Pays Fouesnantais a augmenté fortement dans tous les secteurs d'activités (industrie, construction, commerces et services). De plus, l'augmentation est supérieure à la moyenne finistérienne pour toutes les communes du Pays Fouesnantais. Les créations d'emploi sont nombreuses.

On est alors au sein d'un territoire qui allie des qualités résidentielles (un cadre attractif pour une qualité de vie privilégié) avec un développement de la sphère productive et économique.

Emploi salarié : + 2125 emplois entre 1997 et 2007 (Source : UNEDIC – 2007)

En 10 ans, l'emploi total a augmenté sur toutes les communes du territoire, avec une croissance très soutenue à Fouesnant et Saint-Evarzec.

Nombre d'entreprises

1er janvier 2009 : Plus de 1300 entreprises sur le Pays Fouesnantais inscrites au répertoire des entreprises

2000 / 2009 : 300 créations nettes d'entreprises.

(Source : Registre du commerce et des sociétés, Répertoire des Métiers – Janvier 2008)

Afin de mener à bien sa compétence relative au développement économique, la CCPF a défini en 1999 un schéma d'aménagement de zones d'activités qui a pour objectif de définir les lieux à développer sur un horizon d'une quinzaine d'années. Ce schéma a défini les trois sites principaux pour étendre les zones d'activités du Pays Fouesnantais à moyen et long terme :

- La ZA de la Grande Halte à La Forêt-Fouesnant (sur la RD 783 reliant Quimper à Concarneau). Elle a été agrandie en 2002 de 2 hectares (extension dédiée aux activités de production).
- La ZA de Troyalac'h à Saint-Evarzec (au bord de la voie express Brest-Nantes). Elle est ouverte sur l'ensemble de la Cornouaille. Son extension, aménagée en 2006 et dédiée au gros artisanat et à l'industrie, s'étend sur 15 hectares (ZA de Troyalac'h Sud – Menez Bras).
- La ZA de Park C'Hastel, à l'intersection des communes de Fouesnant, Bénodet et Pleuven, au cœur du Pays Fouesnantais, sur la RD 44, reliant Fouesnant à Bénodet. Il y a actuellement le projet d'y créer 2 zones d'activités à vocation complémentaire (voir ci-dessous).

Chaque site correspond à un objectif particulier et possède une vocation précise. La réalisation de tous ces projets complémentaires permet et permettra de répondre à l'ensemble des besoins exprimés sur le territoire.

2.2. Description de l'opération

Afin de répondre aux besoins des entreprises artisanales du Pays Fouesnantais, la CCPF va aménager une zone d'activités de 7 hectares au lieu dit de Coat Men Hir, sur la commune de Pleuven.

Une fiche projet avait déjà été déposée en 2006 lors de la signature du contrat de pays. Un 1er dossier de demande de subvention a été déposé en 2006 pour « Extension de la ZA de Park C'Hastel- création d'une ZA à Pleuven - 1ère tranche concernant l'acquisition des terrains ». La fiche projet et ce dossier mentionnaient un coût prévisionnel des travaux qui n'est pas modifié ici. En effet, les études complémentaires pour actualiser le projet ne seront réalisées qu'en 2010. Même si le coût de l'opération sera sans doute plus élevé que le plan de financement initial le prévoyait, faute d'éléments nouveaux chiffrés, les montants affichés en 2006 sont conservés.

2.3. Localisation géographique

Commune de Pleuven

2.4. Objectifs du projet

Pour accompagner le dynamisme économique sur le long terme, il est nécessaire de proposer des terrains aménagés aux entreprises pour s'installer ou se développer. Les demandes des entreprises sont nombreuses car il y a une véritable pénurie de terrain à vocation économique sur l'ensemble du Pays Fouesnantais. Il ne reste qu'un terrain de 1000 m² disponible sur l'ensemble des zones d'activités et extensions de zones d'activités du Pays Fouesnantais.

La CCPF va aménager la ZA à Pleuven : 7 hectares à destination des entreprises artisanales ou des petites entreprises industrielles. L'objectif est d'avoir une zone d'activités regroupant des entreprises qui ne seront pas gênées entre elles si certaines ont une activité nécessitant l'utilisation de machines parfois un peu bruyantes, des activités industrielles nécessitant les allers retours de nombreux camions, etc.

Pour information : Un projet complémentaire sera mis en place à proximité de la ZA de Pleuven. En effet, un parc d'activités à destination des entreprises ayant tout ou une partie de leur activité dans le secteur tertiaire sera aménagé fin 2009 – début 2010 (voir fiche projet création d'un parc d'activités à Bénodet). La réalisation de ces 2 projets permettra de répondre à l'ensemble des besoins des entreprises désirant s'installer au cœur du Pays Fouesnantais tout en gérant au mieux les relations de voisinage entre entreprises et les particularités de chaque secteur d'activités.

2.5. Service apporté

Voir ci-dessus

2.6. Résultats attendus

Les résultats attendus pourront être évalués à travers plusieurs indicateurs :

- vente de 80 % terrains dans un délai de 3 à 5 ans et vente de l'ensemble des terrains dans un délai de 5 à 8 ans ;
- création de 40 à 70 emplois.

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Dépôt du dossier	1 oct. 2010
Début Travaux	1 févr. 2011

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

La volonté du Pays est de soutenir le développement et l'attractivité de la Cornouaille. Ce projet répond à ceci : d'une part, il permet d'accompagner le développement économique avéré du Pays Fouesnantais et, d'autre part, l'objectif de créer des ZA à vocation dédiée permet d'aménager des espaces économiques qui correspondent pleinement aux besoins réels des entreprises.

Le SCOT de l'Odet n'est pas encore approuvé. Cependant, le PADD, en cours d'élaboration spécifie le secteur de Park C'Hastel comme un secteur ayant vocation à accueillir de nouveaux espaces économiques.

3.2 Dimension intercommunale du projet

Le projet est situé à la frontière de 3 communes et fait partie du schéma intercommunal de développement économique. Ce schéma est le fil conducteur des projets d'aménagement de la communauté de communes depuis 1999 et il est encore pertinent aujourd'hui.

Maîtrise d'ouvrage intercommunale

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

Le projet suit la démarche Bretagne Qualiparc et allie qualité environnementale et qualité urbaine en prenant en compte de nombreux critères :

- Les lots sont organisés de manière à permettre des constructions orientées vers le Sud dès que possible.
- L'utilisation de l'espace sera optimisée sur chaque lot en permettant la construction en limite de propriété.
- Une zone humide située sur le zonage à vocation économique du plan d'occupation des sols a été mise en dehors du périmètre d'aménagement du parc d'activités afin de la préserver et de la mettre en valeur.
- Les talus dans leur quasi-totalité, et notamment l'ensemble des talus faisant le tour du parc d'activités (talus périmétrique), seront conservés.
- Le talus périmétrique restera propriété de la CCPF pour en garantir le maintien et le bon entretien.
- Une voie piétonne sera aménagée tout le long du talus périmétrique du parc.
- La circulation routière de l'ensemble du secteur sera améliorée par la création de voies nouvelles et la fermeture d'anciennes voies communales relativement dangereuses.
- Le règlement du parc d'activités apporte de nombreux éléments visant à assurer la qualité paysagère du parc d'activités.
- La CCPF continuera avec l'aménagement de ce parc à mettre en place un éclairage public économe en énergie (la CCPF a testé et teste encore actuellement sur plusieurs sites du matériel équipé de leds ou de capteurs solaires).

3.4 Dimension sociale du projet

Création d'emplois

3.5 Dimension culturelle

La question d'une signalétique bilingue n'a pas encore été évoquée. Cette question sera abordée plutôt au moment de la rédaction du Document de Consultation des Entreprises.

3.6 Autres aspects qualitatifs

non renseigné

4. Conditions suspensives particulières

La subvention régionale est attribuée sous réserve que :

- le projet ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc pour toutes ses phases (diagnostic, études et travaux) ;
- la zone soit inscrite dans un schéma de pays ou un schéma de cohérence territoriale ;
- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer des prix de commercialisation inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte dans le plan de financement (hypothèse d'une vente à 100% des terrains) et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20 % ;
- les éventuelles parties commerciales de la zone soient retirées de la dépense subventionnable
- la pose de fourreaux d'attente pour la fibre optique THD ait été anticipée
- le projet intègre un volet relatif à la valorisation de la langue bretonne.

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Acquisitions des terrains	632 000	HT	Investissement
Travaux de viabilisation et d'aménagement	755 000	HT	Investissement
TOTAL	1 387 000	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Etat (DDR – acquisition terrains)	300 000
Conseil Régional (Contrat de Pays – Enveloppe 2)	208 050
Recettes issues des ventes des terrains	601 550
Autofinancement (20 %)	277 400
TOTAL	1 387 000

6. Intervention de la Région : 208 050 €

CREATION ET AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES DE PENGUEL A CONFORT MEILARS

Fiche 2006

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Cap Sizun

Rue Renoir – BP 50

29 770 AUDIERNE

Tél. : 02 98 70 16 00

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social.

Si la situation géographique excentrée du Cap Sizun n'attire que très peu d'entreprises extérieures, l'activité économique du territoire reste dynamique, et le solde de création d'entreprises est positif depuis plusieurs années.

La politique de création de zones d'activités s'inscrit dans une volonté d'accompagner un développement endogène par l'accueil des entreprises du Cap Sizun (développement, préparation à la transmission...), et d'offrir des conditions d'accueil à de nouvelles entreprises en mettant à disposition des terrains aménagés pour l'activité économique. Il s'agit, tout en répondant à des critères de qualité (intégration paysagère, signalétique, urbanisme...) dans le cadre de Bretagne Qualiparc, de changer l'image du territoire

Cette politique est le prolongement du service d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projet et des entreprises mis en place depuis 2000 au sein de la Maison de l'Emploi & du Développement du Cap Sizun (conseils en liens avec nos partenaires : CCI de Quimper Cornouaille, Chambre de métiers du Finistère ; aide au recrutements de salariés en lien avec l'ANPE et la Mission Locale...)

2.2. Objectifs du projet

Le territoire du Cap Sizun compte 585 entreprises (chiffres 2005, sources CCI et Chambre de métiers et de l'Artisanat, sans double compte). Ce sont essentiellement des entreprises de moins de 5 salariés.

L'objectif poursuivi est de pérenniser et de développer les emplois sur le territoire.

Par délibération en date du 29 septembre 2005 et suite à une étude réalisée sur les zones d'activités du territoire, le conseil communautaire a validé la démarche de création de nouvelles zones d'activités, répondant à des besoins de proximité.

A moyen terme, 4 zones communautaires seront proposées :

- 2 zones artisanales à Confort Meilars et à Beuzec Cap Sizun, en réponse à des demandes d'entreprises locales,
- une zone à vocation de tourisme et de loisirs à Esquibien, sur laquelle la piscine du Cap Sizun est en cours de construction,
- à moyen terme, une zone artisanale à Pont Croix (zone existante complète).

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

La future zone de Penguel est située sur la commune de Confort Meilars, à l'Est du Cap Sizun. Elle est proche de Dournanenez et bénéficie de ce fait d'une zone de chalandise importante.

La zone a une superficie de 17 500 m². L'aménagement prévoit la création de 8 lots d'une superficie moyenne de 1 800 à 2 000 m², dont 4 lots pouvant bénéficier d'un effet de vitrine sur la route départementale.

Public visé

Entreprises

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet

Suite à plusieurs demandes en terrains de la part d'entreprises locales (création, développement), une étude sur les zones d'activités existantes a été réalisée en 2005 afin de vérifier la nécessité d'investir dans des zones artisanales.

Cette étude comportait :

- un état des lieux technique des zones d'activités existantes,
- une enquête auprès des artisans locaux afin de prendre en compte leurs besoins en termes de terrains et de locaux,
- la définition de futures zones avec leurs orientations d'aménagement.

Le Cap Sizun compte actuellement 6 zones d'activités communales : 4 zones à vocation artisanale, dont 3 complètes, et 2 zones d'activités à vocation commerciale.

Lors de l'enquête réalisée, il est apparu que les demandes des entreprises locales portaient sur des zones artisanales de proximité afin d'accompagner leur développement ou de préparer la transmission de leurs entreprises (séparation domicile/entreprise).

Les candidats à l'installation recherchent :

- une meilleure accessibilité, une organisation plus fonctionnelle de l'entreprise (notamment dans le cadre de livraisons, stockage, desserte),
- une signalétique adaptée,
- un regroupement des entreprises,
- une intégration paysagère.

Partenaires

Elus, entreprises, organismes consulaires

Conseil régional dans le cadre de Bretagne Qualiparc

2.4. Résultats attendus

L'aménagement de la zone répond initialement à la demande de 2 entreprises locales qui souhaitent s'installer en zone d'activités pour des raisons de développement et d'accessibilité.

3. Echancier de la réalisation du projet

Second semestre 2006

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20% ;
- la zone ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc ;
- la zone soit inscrite dans un schéma de pays.

Le montant mentionné dans le plan de financement prévisionnel représente le montant maximum de la subvention régionale définitive qui sera calculée au regard des principes rappelés ci-dessus.

5. Plan de financement prévisionnel

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Acquisition terrains	37 000
Travaux :	155 440
<i>Dont création de réseaux (eaux, électricité, éclairage)</i>	<i>54 640</i>
<i>Dont voiries</i>	<i>91 800</i>
<i>Dont aménagements (plantation, signalétique)</i>	<i>9 000</i>
Etudes	22 000
Divers	4 750
TOTAL	219 190

6. Intervention de la Région : 54 797 € dont 48 812€ attribués en 2008 et 2009

CREATION ET AMENAGEMENT DE LA ZONE DE KERGUERRIEN A ESQUIBIEN

Fiche 2009

Pays : Pays de Cornouaille

Chantier fédérateur régional : 02 - Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social

Type de projet : ZA : Création

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Cap Sizun (EPCI à fiscalité propre)

Rue Renoir – BP 50 – 29 770 AUDIERNE

Tél. :02 98 70 16 00

Fax :

2. Description du projet

2.1. Contexte

Suite à plusieurs demandes en terrains de la part d'entreprises (création, développement), une étude sur les zones d'activités existantes a été réalisée en 2005 afin de vérifier la nécessité d'investir dans des zones d'activités.

Cette étude comportait :

- un état des lieux technique des zones d'activités existantes,
- une enquête auprès d'entreprises afin de prendre en compte leurs besoins en termes de terrains et de locaux,
- la définition de futures zones avec leurs orientations d'aménagement.

Lors de l'enquête réalisée, il est apparu que les candidats à l'installation recherchent :

- une meilleure accessibilité, une organisation plus fonctionnelle de l'entreprise
- une signalétique adaptée
- un regroupement des entreprises
- une intégration paysagère

D'autre part, la communauté de communes souhaite disposer de terrains permettant d'accueillir les porteurs de projet répondant aux objectifs de développement touristique du territoire. L'implantation de la piscine intercommunale Aquacap à l'entrée de cette zone est un exemple de diversification des activités.

L'implantation d'activités liées au tourisme/loisirs permettrait d'une part d'élargir la gamme de loisirs pour la population locale, d'autre part d'offrir aux touristes des produits permettant d'augmenter la durée des séjours, et enfin de créer des emplois sur le territoire.

2.2. Description de l'opération

Le projet concerne l'aménagement d'une zone de 5 hectares située en bordure de la D784 en direction de la Pointe du Raz (4700 véhicules/jours en moyenne).

0,7 hectare est déjà occupé par la piscine intercommunale du Cap Sizun (ouverte en septembre 2007).

20% de la SA a une vocation commerciale. C'est pourquoi, alors que le coût total de l'opération s'élève à 871 800 € (dont acquisition des terrains 96 800 €, dont travaux 775 000 €), il est seulement présenté au Conseil régional une dépense subventionnable de 697 440 € (80% de la surface totale).

2.3. Localisation géographique

Esquibien

2.4. Objectifs du projet

Le territoire du Cap Sizun compte 580 entreprises (CCI et Chambre de Métiers et de l'Artisanat). Ce sont essentiellement des entreprises de moins de 5 salariés.

L'objectif poursuivi est de pérenniser et de développer les entreprises et les emplois sur le territoire, mais également de permettre l'installation des nouvelles entreprises et de diversifier les activités.

Le tourisme est en effet l'un des axes de développement économique du territoire, l'aménagement d'une zone dédiée au tourisme et loisirs sur un axe passant du Cap Sizun permet d'offrir des conditions d'accueil à de futures implantations touristiques manquant actuellement sur le territoire.

La vocation de cette zone participe à l'aménagement du territoire et au développement de l'activité économique puisqu'elle est stratégiquement située sur la route de la Pointe du Raz, qui accueille environ 800 000 visiteurs par an. Une des problématiques repérée du territoire est que le tourisme est essentiellement un tourisme "de passage" : il s'agit pour le territoire de s'appuyer sur ses atouts afin de transformer ce "tourisme de passage" en "tourisme de séjour", en offrant des activités qui répondent aux attentes des visiteurs.

2.5. Service apporté

Mise à disposition de terrains

2.6. Résultats attendus

- Quantitatif : accueil d'entreprises
- Qualitatif : respect du cahier des charges de Bretagne Qualiparc

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Dépôt du dossier de subvention	31 janv. 2011
Début des travaux	31 mars 2011
Fin des travaux	31 déc. 2012

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

Le développement économique, axe majeur du développement de la Région et du Pays de Cornouaille, passe notamment par le développement de zone d'activités de qualité. Celles-ci doivent permettre aux entreprises de s'implanter et de se développer, tout en créant des emplois sur le territoire.

3.2 Dimension intercommunale du projet

La création et commercialisation de zones d'activités sont de la compétence de la communauté de communes

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

La politique de la communauté de communes intègre les critères de qualité (intégration paysagère, signalétique, urbanisme...) de Bretagne Qualiparc afin d'offrir des conditions optimum d'accueil des entreprises.

3.4 Dimension sociale du projet

Accès à la propriété pour les entreprises en développement afin de faciliter leur première acquisition.

Cette politique est le prolongement du service d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projet et des entreprises mis en place depuis 2000 au sein de la Maison de l'Emploi & du Développement du Cap Sizun (conseils en liens avec nos partenaires : CCI de Quimper Cornouaille, Chambre de Métiers du Finistère ; aide au recrutements de salariés en lien avec l'ANPE et la Mission Locale...)

3.5 Dimension culturelle

Une signalétique multilingue est envisagée. Elle reposera sur une étude toponymique réalisée sur l'ensemble des communes du Cap-Sizun en 2008 avec l'Office de la Langue Bretonne.

3.6 Autres aspects qualitatifs

non renseigné

4. Conditions suspensives particulières

La subvention régionale est attribuée sous réserve que :

- le projet ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc pour toutes ses phases (diagnostic, études et travaux) ;
- la zone soit inscrite dans un schéma de pays ou un schéma de cohérence territoriale ;
- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer des prix de commercialisation inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte dans le plan de financement (hypothèse d'une vente à 100% des terrains) et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20 % ;
- les éventuelles parties commerciales de la zone soient effectivement retirées de la dépense subventionnable.

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Acquisition des terrains	77 440	HT	Investissement
Travaux	620 000	HT	Investissement
TOTAL	697 440	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Conseil Régional contrat de pays	139 448
DDR	174 360
Communauté de communes	383 592
Ventes (à définir lors des études pré-op.)	0
TOTAL	697 440

6. Intervention de la Région : 139 448 €

AMENAGEMENT DU PARC D'ACTIVITES PENN AR ROZ A CHATEAULIN

Fiche 2009

Pays : Pays de Cornouaille

Chantier fédérateur régional : 02 - Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social

Type de projet : ZA : Création

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay (EPCI à fiscalité propre)

Quai Robert Alba BP 43
29 150 CHATEAULIN

Tél. :02 98 16 14 00

Fax :

2. Description du projet

2.1. Contexte

Dans le cadre de sa compétence Développement Economique, la Communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay s'est engagée dans une démarche de fonds sur le devenir économique de son territoire. Plusieurs projets ont été réalisés afin d'accueillir dans de bonnes conditions les entreprises : ateliers relais, pépinière d'entreprises, hôtel d'entreprises, étude de requalification des zones existantes...

La création du Parc d'activités Penn Ar Roz découle de la forte implication de la CCPCP au niveau du développement économique. L'étude de diagnostic et de faisabilité réalisée en 2003/2004 dans le cadre de la démarche Qualiparc a validé la nécessité de création d'un nouveau Parc d'Activités sur le territoire de la CCPCP.

La communauté de communes a engagé une réflexion sur la requalification des zones économiques limitrophes existantes, notamment dans le cadre du référentiel Bretagne Qualiparc. Le plan prévisionnel pluriannuel financier de la communauté de communes prévoit des crédits correspondants qui seront inscrits.

2.2. Description de l'opération

Le projet de réalisation de la zone d'activités de Penn ar Roz se situe dans un projet global d'aménagement à vocation économique au niveau du secteur de l'échangeur du Pouillot au centre du Finistère et à l'entrée du Pays de Cornouaille. Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable dans le cadre de l'opération Bretagne Qualiparc.

Ce projet global propose d'étendre ce secteur à vocation d'activités (ZI Stang ar Garront, Ty Névez Pouillot et Run ar Puns) par la création d'une ZAC au niveau de Penn ar Roz sur une surface totale de 20 hectares dont environ 15 hectares de commercialisable.

Il s'agit à travers cet aménagement, de conforter la vocation économique de ce secteur à la croisée des RN 164 et 165, tout en travaillant sur son insertion paysagère en tant qu'entrée de ville. Cette zone a pour but d'être une vitrine pour la ville de Châteaulin et la Communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay.

Les travaux d'aménagement consistent à la viabilisation de lots avec découpage à la demande permettant l'implantation d'entreprises.

Sont exclues de cette demande les dépenses relatives à la partie commerciale de la zone.

2.3. Localisation géographique

Commune de Châteaulin

2.4. Objectifs du projet

A travers cette opération, l'objectif premier de la communauté de communes est de favoriser le développement économique de son territoire en créant les conditions favorables au développement d'activités.

Les surfaces urbanisables proposées pour l'installation d'entreprises par le POS ont presque toutes été consommées. Faute d'espace suffisant, la collectivité se trouve actuellement dans l'impossibilité de répondre, d'une part, aux besoins des entreprises déjà installées et, d'autre part, à la demande d'installation de nouvelles entreprises.

La création de la zone d'activités permettra à la Communauté de Communes de Châteaulin et du Porzay de disposer d'une offre foncière à destination des entreprises quantitativement et qualitativement satisfaisante : surfaces aménagées disponibles, accessibilité, proximité des principaux axes de communication, qualités paysagère et environnementale...

Les objectifs majeurs de la création de la zone d'activités de Penn ar Roz sont la création d'emplois, la diversification de l'économie locale et d'apporter une réponse aux demandes d'installation des entreprises. En offrant aux entreprises, désireuses de s'installer, des conditions optimales, elle leur assurera une implantation durable qui pérennisera les emplois créés.

2.5. Service apporté

Le parc d'activités de Penn Ar Roz à vocation à accueillir des activités mixtes. Le public visé est donc constitué d'entreprises commerciales, artisanales, industrielles, services et tertiaires. La répartition de ces activités sera réalisée de façon homogène afin de ne pas perturber le fonctionnement des différentes activités sur la zone.

Le mode de gestion choisit est la régie.

2.6. Résultats attendus

- Implantation d'entreprises nouvelles, création et maintien d'emplois, augmentation des ressources de la collectivité (TP, dotation...),
- Dynamiser et diversifier l'économie locale,
- Offrir une vitrine économique à ce secteur,
- Répondre aux demandes des acteurs économiques,
- Augmenter le potentiel fiscal de la CCPCP qui est inférieur à la moyenne nationale.

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Début travaux	30 juin 2009
Fin travaux	31 déc. 2010

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

L'aménagement de la ZAC Penn Ar Roz est le fruit d'une longue réflexion de notre économie locale. Le développement économique et l'emploi apparaissent comme des enjeux majeurs aussi bien du point de vue du Pays et de ses vocations que du point de vue des grandes priorités régionales.

Notre territoire est relativement excentré par rapport au Pays de Cornouaille, la CCPCP souhaite créer un équilibre durable sur son territoire et créer un pôle économique Nord Cornouaille attractif permettant de maintenir et d'attirer de nouvelles activités.

La zone de Penn Ar Roz s'intègre dans un schéma plus global de zones d'activités à vocation économique sur le territoire de la communauté de communes. Ce schéma de zones à l'échelle de la CCPCP se concrétisera dans le SCoT en cours d'élaboration.

La Communauté de communes souhaite également s'associer à la stratégie Très Haut Débit en cours de mise en place par le Pays de Cornouaille. Ainsi, des fourreaux seront installés en prévision de l'installation future de la fibre optique.

De plus, cette opération s'inscrit dans la démarche Qualiparc initiée par la Région et le Conseil Général.

3.2 Dimension intercommunale du projet

Le développement économique est une compétence communautaire. Ainsi, le parc d'activités de Penn Ar Roz est le fruit d'une réflexion globale d'aménagement au sein de la CCPCP. De par sa superficie et ses effets induits sur l'ensemble de l'économie locale ce projet revêt un caractère intercommunal.

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

Une des volontés de la Communauté de Communes est de développer un espace avec une dimension qualitative forte. Dans ce cadre, le parc d'activités de Penn Ar Roz s'inscrit dans le cadre de la démarche Bretagne Qualiparc initiée par la Région et le Conseil Général. L'objectif recherché est la création d'un contexte équilibré en termes d'urbanisme, d'architecture, de paysage afin d'assurer une bonne intégration de l'aménagement au contexte environnant et accompagner la mutation de l'ensemble du secteur.

3.4 Dimension sociale du projet

La Communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay souligne l'urgence d'ouvrir la commercialisation de la ZAC Penn Ar Roz afin de revitaliser et diversifier son bassin d'emplois dans un contexte économique particulièrement incertain. En effet, notre territoire est fortement dépendant de l'industrie agroalimentaire en termes d'emploi et de taxe professionnelle.

Il est donc primordial pour notre collectivité de diversifier notre économie locale par l'ouverture de nouvelles activités sur notre territoire afin d'anticiper les conséquences éventuelles d'une crise durable de la filière agroalimentaire.

De plus, cet aménagement va engendrer des retombées économiques ou induites sur l'ensemble du territoire.

3.5 Dimension culturelle

non renseigné

3.6 Autres aspects qualitatifs

Des fourreaux seront mis en place en prévision de l'installation future de la fibre optique.

4. Conditions suspensives particulières

La subvention régionale est attribuée sous réserve que :

- le projet ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc pour toutes ses phases (diagnostic, études et travaux) ;
- la zone soit inscrite dans un schéma de pays ou un schéma de cohérence territoriale ;
- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer des prix de commercialisation inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte dans le plan de financement (hypothèse d'une vente à 100% des terrains) et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20 % ;
- les parties commerciales de la zone soient retirées de la dépense subventionnable;
- le projet intègre un volet relatif à la valorisation de la langue bretonne.

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Acquisitions foncières	444 059	HT	Investissement
Honoraires	93 705	HT	Investissement
Travaux	1 212 776	HT	Investissement
Frais financiers	49 500	HT	Investissement
Autres frais	250 624	HT	Investissement
TOTAL	2 050 664	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Vente de terrains (7 à 37€/m ²)	874 676
Conseil régional - Contrat de pays	307 599
DDR	300 000
CG29	96 900
CCPCP	471 490
TOTAL	2 050 664

6. Intervention de la Région : 307 599 €

CREATION DE LA ZONE D'ACTIVITES DE BELLEVUE A GOURLIZON

Fiche 2009

Pays : Pays de Cornouaille

Chantier fédérateur régional : 02 - Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social

Type de projet : ZA: Création

1. Maître d'ouvrage

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden (EPCI à fiscalité propre)

2A, rue de la mer 29710 POULDREUZIC

Tél. :02 98 54 49 04

2. Description du projet

2.1. Contexte

La Communauté de Communes exerce depuis 1994, la compétence de développement sur les 10 Communes du Haut Pays Bigouden.

Dès le départ, une zone (Kerganet) a été transférée à la Communauté par la Commune de PLONEOUR LANVERN, qui a servi de lieu de développement sur l'ensemble du territoire puisqu'elle accueille aujourd'hui 40 entreprises (essentiellement artisanales + 4 commerces) dont 2 hébergées en atelier relais.

Cette zone est située sur la partie sud du territoire, en bordure de la rocade dite de PONT L'ABBE.

Parallèlement, la Communauté, qui s'est dotée de la taxe professionnelle unique au 1er janvier 2000, a aménagé une extension de la zone de Kerlavar, à l'entrée de PLONEOUR LANVERN, pour l'accueil d'activités artisanales, d'environ 1ha, s'ajoutant aux 3 ha existants, qui désormais sont tous réservés. Une quinzaine d'entreprises y sont implantées dont l'ESAT du Pays Bigouden.

Une autre zone de 30.000m² a été acquise à GOURLIZON, sur la partie extrême nord du territoire, une autre de 27.000m² à PLOVAN/POULDREUZIC, sur la partie centrale du territoire, et une partie de zone est aménagée (pour une 1ère tranche) à PLOGASTEL SAINT GERMAIN, au lieu dit Kérandoaré, sur une surface de 5ha. Ces zones sont également destinées à l'accueil d'entreprises artisanales et pour celle de Kérandoaré, destinée à accueillir des projets de plus grande ampleur.

L'objectif poursuivi est de proposer une offre d'implantation aux entreprises :

- bien située par rapport aux axes majeurs de circulation,
- équilibrée en termes de répartition sur le territoire,
- attractive en termes de prix, car la proximité de QUIMPER et notre éloignement par rapport à la voie express constituent des handicaps géographiques.

2.2. Description de l'opération

Le projet vise à aménager une nouvelle zone de 3ha à GOURLIZON Bellevue.

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet :

- Partie conception/réalisation
- Maîtrise du foncier
- Recours à un maître d'œuvre et un paysagiste
- Appel d'offres auprès d'entreprises de travaux publics
- Aide soutenue aux porteurs de projets, notamment dans la recherche de financements.
- Partie promotion
- Large information du potentiel dans les médias
- Travail en collaboration avec la CCI et la Chambre de métiers
- Présence sur salons (création d'entreprises) et foire-expo (PONT L'ABBE)

Nb : la dépense subventionnable est fixée sur le coût total des travaux (347.657€) hors acquisition des terrains déjà effectuée par la Communauté.

Le terrain est grevé par une servitude de Loi Barnier sur le long de la RD 765, ce qui explique la mobilisation de terrains non commercialisable à conserver en espaces verts.

Evaluation du coût de vente des terrains après aménagement

- Surface Totale : 32603m²
- Surface aménageable : 23000m²
- Prix achat m²: 2,22€
- Prix vente prévisionnel : 10€/m²

2.3. Localisation géographique

Gourlizon

2.4. Objectifs du projet

- permettre le maintien de l'activité économique et des emplois sur le territoire : le tissu économique du territoire est essentiellement composé d'entreprises artisanales qui sont le cœur de cible de la Communauté et explique la répartition des zones pour un maillage du territoire. Nous devons être en capacité de proposer des espaces pour ceux qui souhaitent prendre la succession d'un commerçant ou d'un artisan partant en retraite, ou pour ceux qui préparent leur cessation d'activité. Sur notre territoire, de nombreux commerces ou sièges d'entreprises sont implantés au domicile du chef d'entreprise, peu favorable à la transmission : c'est une problématique bien repérée par la CMA. La Communauté a été considérée comme celle ayant sur la Bretagne, la plus forte densité d'entreprises artisanales, au regard de la population : la dynamique communautaire s'inscrit donc dans cette logique de proposer des zones pour l'accueil des entreprises artisanales, au plus près de leur localisation actuelle ;
- impulser une nouvelle attractivité à notre territoire : sur des Communes comme PLONEOUR LANVERN et son bassin de vie, on note des mouvements relativement importants de population : augmentation de 10% des habitants de 1999 à 2009, obligeant à une nouvelle dynamique économique pour les rapprochements domicile/emploi. De plus, la Communauté souhaite créer une zone tertiaire intégrée pour initier une offre totalement inexistante sur le territoire de l'ouest Cornouaille ;
- aménager un développement équilibré du territoire Communautaire: les zones de Kérandoaré à PLOGASTEL SAINT GERMAIN, de Bellevue à GOURLIZON, et de Pencleuziou à PLOVAN/POULDREUZIC s'inscrivent complètement dans cet objectif et doivent assurer une revitalisation de l'activité économique sur le nord du territoire Communautaire.

2.5. Service apporté

De manière générale, les publics cibles de ces zones sont essentiellement les entreprises artisanales, compte tenu de la configuration économique du territoire, ou l'on trouve une forte densité d'artisans et un nombre limité de grosses entreprises.

Cette zone demeure modeste (- de 3ha chacune et une dizaine de lots, pour répondre à la demande d'entreprises artisanales). Les 2 en extension constituent également des extensions modestes, mais justifiées par l'absence de terrains disponibles sur ces zones actuellement.

Nous pourrions ainsi proposer à nos acteurs économiques des terrains viabilisés situés en différents points du territoire, à proximité des routes départementales. Leur regroupement renforcera leur visibilité mais permettra également d'optimiser des coûts pour les entreprises implantées, dans le domaine de la collecte des déchets, pour l'accès au haut débit,

Eventuellement, selon le projet, nous opterons pour la solution des bâtiments ou atelier relais.

2.6. Résultats attendus

- Répondre aux demandes d'implantation des acteurs économiques, particulièrement les entreprises artisanales dans une optique de développement/transmission (la Chambre de métiers estime à 20%, le nombre d'entreprises à céder dans les 5 ans qui viennent sur notre territoire).
- Offrir des espaces pour entreprendre suite à l'ouverture en avril 2008 du contournement nord de QUIMPER.
- Comme pour les zones existantes, occupation optimale des zones.
- Ces espaces sont également nécessaires pour permettre le développement d'entreprises aujourd'hui à l'étroit.
- Sur Bellevue, l'objectif est d'installer 10 entreprises artisanales

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Début opération	1 nov. 2009
Fin opération	31 mars 2010

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

Dans l'objectif d'un développement équilibré du territoire, la Communauté entend offrir aux entreprises, essentiellement artisanales, les moyens de leur implantation et de l'extension de leurs activités. Nous souhaitons aussi spécialiser les zones d'activités.

Le développement économique est la priorité affichée du contrat de pays pour la Cornouaille.

Partenaires : la Communauté de Communes travaille en partenariat sur ces dossiers avec les Communes, la Chambre de métiers et de l'artisanat et la CCI de QUIMPER Cornouaille (par conventions).

3.2 Dimension intercommunale du projet

Projet porté par la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, en situation de taxe professionnelle unique.

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

Cette zone sera aménagée dans un souci d'intégration paysagère selon le référentiel Bretagne Qualiparc, et de continuité du bâti.

3.4 Dimension sociale du projet

Le maintien ou développement du tissu économique assurera des emplois sur place et des services de proximité.

3.5 Dimension culturelle

Les dénominations de la zone respecteront l'étude toponymique menée sur notre territoire par l'Office de la Langue Bretonne. La signalétique intérieure sera bilingue avec le concours technique de locuteurs locaux et de l'association Mervent.

3.6 Autres aspects qualitatifs

non renseigné

4. Conditions suspensives particulières

La subvention régionale est attribuée sous réserve que :

- le projet ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc pour toutes ses phases (diagnostic, études et travaux) ;
- la zone soit inscrite dans un schéma de pays ou un schéma de cohérence territoriale ;
- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer des prix de commercialisation inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte dans le plan de financement (hypothèse d'une vente à 100% des terrains) et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20 % ;
- les éventuelles parties commerciales de la zone soient retirées de la dépense subventionnable
- la pose de fourreaux d'attente pour la fibre optique THD ait été anticipée.

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Achats terrains	72 380	HT	Investissement
Maitrise d'œuvre	16 657	HT	Investissement
Etude paysagère	3 000	HT	Investissement
Etude loi sur l'eau	5 000	HT	Investissement
Mission SPS	3 000	HT	Investissement
Travaux	300 000	HT	Investissement
Signalétique ZA	20 000	HT	Investissement
TOTAL	420 037	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Conseil régional - Contrat de Pays	52 148
Etat DDR	52 148
Vente de terrains	230 000
Autofinancement	85 741
TOTAL	420 037

6. Intervention de la Région : 52 148 €

CREATION DE LA ZONE D'ACTIVITES TERTIAIRES DE KERADEN A PLONEOUR-LANVERN

Fiche 2009

Pays : Pays de Cornouaille

Chantier fédérateur régional : 02 - Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social

Type de projet : ZA: Création

1. Maître d'ouvrage

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden (EPCI)

2A, rue de la mer 29710 POULDREUZIC

Tél. :02 98 54 49 04

info@cchpb.com

2. Description du projet

2.1. Contexte

La Communauté de Communes exerce depuis 1994, la compétence de développement sur les 10 Communes du Haut Pays Bigouden.

Dès le départ, une zone (Kerganet) a été transférée à la Communauté par la Commune de PLONEOUR LANVERN, qui a servi de lieu de développement sur l'ensemble du territoire puisqu'elle accueille aujourd'hui 40 entreprises (essentiellement artisanales + 4 commerces) dont 2 hébergées en atelier relais.

Cette zone est située sur la partie sud du territoire, en bordure de la rocade dite de PONT L'ABBE.

Parallèlement, la Communauté, qui s'est dotée de la taxe professionnelle unique au 1er janvier 2000, a aménagé une extension de la zone de Kerlavar, à l'entrée de PLONEOUR LANVERN, pour l'accueil d'activités artisanales, d'environ 1ha, s'ajoutant aux 3 ha existants, qui désormais sont tous réservés. Une quinzaine d'entreprises y sont implantées dont l'ESAT du Pays Bigouden.

L'objectif poursuivi est de proposer une offre d'implantation aux entreprises :

- bien située par rapport aux axes majeurs de circulation,
- équilibrée en termes de répartition sur le territoire,
- attractive en termes de prix, car la proximité de QUIMPER et notre éloignement par rapport à la voie express constituent des handicaps géographiques.

2.2. Description de l'opération

Le projet vise à aménager une zone tertiaire intégrée sur 1,6ha au lieu dit Kéraden en PLONEOUR LANVERN.

- Surface totale à acquérir (m²): 16 000
- Surface aménageable approximative en lots (m²): 10 000
- Prix d'achat d'une parcelle au m²:10,00€
- Prix de vente prévisionnel: 40 €/m²

2.3. Localisation géographique

Plonéour Lanvern

2.4. Objectifs du projet

- permettre le maintien de l'activité économique et des emplois sur le territoire : le tissu économique du territoire est essentiellement composé d'entreprises artisanales qui sont le cœur de cible de la Communauté et explique la répartition des zones pour un maillage du territoire. Nous devons être en capacité de proposer des espaces pour ceux qui souhaitent prendre la succession d'un commerçant ou d'un artisan partant en retraite, ou pour ceux qui préparent leur cessation d'activité. Sur notre territoire, de nombreux commerces ou sièges d'entreprises sont implantés au domicile du chef d'entreprise, peu favorable à la transmission : c'est une problématique bien repérée par la CMA. La Communauté a été considérée comme celle ayant sur la Bretagne, la plus forte densité d'entreprises artisanales, au regard de la population : la dynamique communautaire s'inscrit donc dans cette logique de proposer des zones pour l'accueil des entreprises artisanales, au plus près de leur localisation actuelle ;
- impulser une nouvelle attractivité à notre territoire : sur des Communes comme PLONEOUR LANVERN et son bassin de vie, on note des mouvements relativement importants de population : augmentation de 10% des habitants de 1999 à 2009, obligeant à une nouvelle dynamique économique pour les rapprochements domicile/emploi. De plus, la Communauté souhaite créer une zone tertiaire intégrée pour initier une offre totalement inexistante sur le territoire de l'ouest Cornouaille

2.5. Service apporté

Nous pourrions ainsi proposer à nos acteurs économiques des terrains viabilisés situés en différents points du territoire, à proximité des routes départementales. Leur regroupement renforcera leur visibilité mais permettra également d'optimiser des coûts pour les entreprises implantées, dans le domaine de la collecte des déchets, pour l'accès au haut débit.

Eventuellement, selon le projet, nous opterons pour la solution des bâtiments ou atelier relais.

2.6. Résultats attendus

- Répondre aux demandes d'implantation des acteurs économiques, particulièrement les entreprises artisanales dans une optique de développement/transmission (la Chambre de métiers estime à 20%, le nombre d'entreprises à céder dans les 5 ans qui viennent sur notre territoire).
- Offrir des espaces pour entreprendre suite à l'ouverture en avril 2008 du contournement nord de QUIMPER.
- Comme pour les zones existantes, occupation optimale des zones.
- Ces espaces sont également nécessaires pour permettre le développement d'entreprises aujourd'hui à l'étroit.
- A Kéraden/Kerganet, il s'agit de créer une offre de bâtiments tertiaires avec parking mutualisés (pour limiter la consommation d'espaces), afin de répondre à l'absence totale d'offre de cette nature sur tout le pays Bigouden.

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Début d'opération	4 janv. 2010
Fin d'opération	30 juin 2010

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

Dans l'objectif d'un développement équilibré du territoire, la Communauté entend offrir aux entreprises, essentiellement artisanales, les moyens de leur implantation et de l'extension de leurs activités. Nous souhaitons aussi spécialiser les zones d'activités.

Le développement économique est la priorité affichée du contrat de pays pour la Cornouaille.

Partenaires : la Communauté de Communes travaille en partenariat sur ces dossiers avec les Communes, la Chambre de métiers et de l'artisanat et la CCI de QUIMPER Cornouaille (par conventions).

3.2 Dimension intercommunale du projet

Projet porté par la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, en situation de taxe professionnelle unique.

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

Cette zone sera aménagée dans un souci d'intégration paysagère selon le référentiel Bretagne Qualiparc, et de continuité du bâti.

3.4 Dimension sociale du projet

Le maintien ou développement du tissu économique assurera des emplois sur place et des services de proximité.

3.5 Dimension culturelle

Les dénominations de la zone respecteront l'étude toponymique menée sur notre territoire par l'Office de la Langue Bretonne. La signalétique intérieure sera bilingue avec le concours technique de locuteurs locaux et de l'association Mervent.

3.6 Autres aspects qualitatifs

non renseigné

4. Conditions suspensives particulières

La subvention régionale est attribuée sous réserve que :

- le projet ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc pour toutes ses phases (diagnostic, études et travaux) ;
- la zone soit inscrite dans un schéma de pays ou un schéma de cohérence territoriale ;
- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer des prix de commercialisation inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte dans le plan de financement (hypothèse d'une vente à 100% des terrains) et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20 % ;
- les éventuelles parties commerciales de la zone soient retirées de la dépense subventionnable
- la pose de fourreaux d'attente pour la fibre optique THD ait été anticipée.

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Achat de terrains	160 000	HT	Investissement
Maitrise d'œuvre	40 000	HT	Investissement
Etude Loi sur l'eau	5 000	HT	Investissement
Mission SPS	3 000	HT	Investissement
Travaux	678 926	HT	Investissement
Signalétique	20 000	HT	Investissement
TOTAL	906 926	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Etat - DDR	136 039
Contrat Région Pays	112 039
Vente des terrains	400 000
Autofinancement	258 848
TOTAL	906 926

6. Intervention de la Région : 112 039 €

CREATION DE LA ZONE D'ACTIVITES DE PENCLEZIOU A PLOVAN/POULDREUZIC

Fiche 2009

Pays : Pays de Cornouaille

Chantier fédérateur régional : 02 - Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social

Type de projet : ZA: Création

1. Maître d'ouvrage

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden (EPCI à fiscalité propre)

2A, rue de la mer 29710 POULDREUZIC

Tél. :02 98 54 49 04

info@cchpb.com

2. Description du projet

2.1. Contexte

La Communauté de Communes exerce depuis 1994, la compétence de développement sur les 10 Communes du Haut Pays Bigouden.

Dès le départ, une zone (Kerganet) a été transférée à la Communauté par la Commune de PLONEOUR LANVERN, qui a servi de lieu de développement sur l'ensemble du territoire puisqu'elle accueille aujourd'hui 40 entreprises (essentiellement artisanales + 4 commerces) dont 2 hébergées en atelier relais.

Cette zone est située sur la partie sud du territoire, en bordure de la rocade dite de PONT L'ABBE.

Parallèlement, la Communauté, qui s'est dotée de la taxe professionnelle unique au 1er janvier 2000, a aménagé une extension de la zone de Kerlavar, à l'entrée de PLONEOUR LANVERN, pour l'accueil d'activités artisanales, d'environ 1ha, s'ajoutant aux 3 ha existants, qui désormais sont tous réservés. Une quinzaine d'entreprises y sont implantées dont l'ESAT du Pays Bigouden.

Une autre zone de 30.000m² a été acquise à GOURLIZON, sur la partie extrême nord du territoire, une autre de 27.000m² à PLOVAN/POULDREUZIC, sur la partie centrale du territoire, et une partie de zone est aménagée (pour une 1ère tranche) à PLOGASTEL SAINT GERMAIN, au lieu dit Kérandoaré, sur une surface de 5ha. Ces zones sont également destinées à l'accueil d'entreprises artisanales et pour celle de Kérandoaré, destinée à accueillir des projets de plus grande ampleur.

L'objectif poursuivi est de proposer une offre d'implantation aux entreprises :

- bien située par rapport aux axes majeurs de circulation,
- équilibrée en termes de répartition sur le territoire,
- attractive en termes de prix, car la proximité de QUIMPER et notre éloignement par rapport à la voie express constituent des handicaps géographiques.

2.2. Description de l'opération

Le projet vise à aménager une zone de 3ha à Pencleuziou en PLOVAN/POULDREUZIC

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet :

- Partie conception/réalisation
- Maîtrise du foncier
- Recours à un maître d'œuvre et un paysagiste
- Appel d'offres auprès d'entreprises de travaux publics
- Aide soutenue aux porteurs de projets, notamment dans la recherche de financements.
- Partie promotion
- Large information du potentiel dans les médias
- Travail en collaboration avec la CCI et la Chambre de métiers
- Présence sur salons (création d'entreprises) et foire-expo (PONT L'ABBE)

Nb : la dépense subventionnable est fixée sur le coût total des travaux (400.753€) hors acquisition des terrains déjà effectuée par la Communauté

Evaluation du coût de vente des terrains après aménagement

- Surface totale acquise : 27 256m²
- Surface aménageable : 23 000m²
- Prix achat : 3€/m²
- Prix de vente : 12€/m²

2.3. Localisation géographique

Commune de Plovan

2.4. Objectifs du projet

- permettre le maintien de l'activité économique et des emplois sur le territoire : le tissu économique du territoire est essentiellement composé d'entreprises artisanales qui sont le cœur de cible de la Communauté et explique la répartition des zones pour un maillage du territoire. Nous devons être en capacité de proposer des espaces pour ceux qui souhaitent prendre la succession d'un commerçant ou d'un artisan partant en retraite, ou pour ceux qui préparent leur cessation d'activité. Sur notre territoire, de nombreux commerces ou sièges d'entreprises sont implantés au domicile du chef d'entreprise, peu favorable à la transmission : c'est une problématique bien repérée par la CMA. La Communauté a été considérée comme celle ayant sur la Bretagne, la plus forte densité d'entreprises artisanales, au regard de la population : la dynamique communautaire s'inscrit donc dans cette logique de proposer des zones pour l'accueil des entreprises artisanales, au plus près de leur localisation actuelle ;
- impulser une nouvelle attractivité à notre territoire : sur des Communes comme PLONEOUR LANVERN et son bassin de vie, on note des mouvements relativement importants de population : augmentation de 10% des habitants de 1999 à 2009, obligeant à une nouvelle dynamique économique pour les rapprochements domicile/emploi. De plus, la Communauté souhaite créer une zone tertiaire intégrée pour initier une offre totalement inexistante sur le territoire de l'ouest Cornouaille ;
- aménager un développement équilibré du territoire Communautaire: la zone de Pencleuziou à PLOVAN/POULDREUZIC s'inscrit complètement dans cet objectif et doit assurer une revitalisation de l'activité économique sur le nord du territoire Communautaire.

2.5. Service apporté

De manière générale, les publics cibles de ces zones sont essentiellement les entreprises artisanales, compte tenu de la configuration économique du territoire, ou l'on trouve une forte densité d'artisans et un nombre limité de grosses entreprises.

Nous pourrions ainsi proposer à nos acteurs économiques des terrains viabilisés situés en différents points du territoire, à proximité des routes départementales. Leur regroupement renforcera leur visibilité mais permettra également d'optimiser des coûts pour les entreprises implantées, dans le domaine de la collecte des déchets, pour l'accès au haut débit,

Eventuellement, selon le projet, nous opterons pour la solution des bâtiments ou atelier relais.

2.6. Résultats attendus

- Répondre aux demandes d'implantation des acteurs économiques, particulièrement les entreprises artisanales dans une optique de développement/transmission (la Chambre de métiers estime à 20%, le nombre d'entreprises à céder dans les 5 ans qui viennent sur notre territoire).
- Offrir des espaces pour entreprendre suite à l'ouverture en avril 2008 du contournement nord de QUIMPER.
- Comme pour les zones existantes, occupation optimale des zones.
- Ces espaces sont également nécessaires pour permettre le développement d'entreprises aujourd'hui à l'étroit.
- L'objectif est d'installer 10 entreprises artisanales sur cette zone

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Début opération	1 juin 2010
Fin opération	31 oct. 2010

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

Dans l'objectif d'un développement équilibré du territoire, la Communauté entend offrir aux entreprises, essentiellement artisanales, les moyens de leur implantation et de l'extension de leurs activités. Nous souhaitons aussi spécialiser les zones d'activités.

Le développement économique est la priorité affichée du contrat de pays pour la Cornouaille.

La Communauté de Communes travaille en partenariat sur ces dossiers avec les Communes, la Chambre de métiers et de l'artisanat et la CCI de QUIMPER Cornouaille (par conventions).

3.2 Dimension intercommunale du projet

Projet porté par la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, en situation de taxe professionnelle unique.

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

Cette zone sera aménagée dans un souci d'intégration paysagère selon le référentiel Bretagne Qualiparc, et de continuité du bâti.

3.4 Dimension sociale du projet

Le maintien ou développement du tissu économique assurera des emplois sur place et des services de proximité.

3.5 Dimension culturelle

Les dénominations de la zone respecteront l'étude toponymique menée sur notre territoire par l'Office de la Langue Bretonne. La signalétique intérieure sera bilingue avec le concours technique de locuteurs locaux et de l'association Mervent.

3.6 Autres aspects qualitatifs

non renseigné

4. Conditions suspensives particulières

La subvention régionale est attribuée sous réserve que :

- le projet ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc pour toutes ses phases (diagnostic, études et travaux) ;
- la zone soit inscrite dans un schéma de pays ou un schéma de cohérence territoriale ;
- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer des prix de commercialisation inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte dans le plan de financement (hypothèse d'une vente à 100% des terrains) et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20 % ;
- les éventuelles parties commerciales de la zone soient retirées de la dépense subventionnable
- la pose de fourreaux d'attente pour la fibre optique THD ait été anticipée.

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Achats terrains	85 578	HT	Investissement
Maitrise d'œuvre	19 250	HT	Investissement
Etude paysagère	3 000	HT	Investissement
Etude loi sur l'eau	5 000	HT	Investissement
Mission SPS	3 000	HT	Investissement
Travaux	400 000	HT	Investissement
Signalétique	20 000	HT	Investissement
TOTAL	535 828	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Conseil régional - Contrat de Pays	67 537
Etat DDR	67 537
Vente terrains	276 000
Autofinancement	124 754
TOTAL	535 828

6. Intervention de la Région : 67 537 €

CREATION D'UNE PEPINIERE D'ENTREPRISES - ARTISANAT ET SERVICES - SUR LA ZA DE COLGUEN A CONCARNEAU

Fiche 2009

Pays : Pays de Cornouaille

Chantier fédérateur régional : 02 - Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social

Type de projet : Immobilier d'entreprises : Pépinière d'entreprises

1. Maître d'ouvrage

Communauté de Communes de Concarneau Cornouaille (EPCI à fiscalité propre)

52, rue Bayard
BP 636
29186 CONCARNEAU CEDEX

Tél. : 02 98 97 71 50

Fax : 02 98 97 71 51

2. Description du projet

2.1. Contexte

Jusqu'à présent, la Communauté de Communes de Concarneau Cornouaille était relativement peu impliquée dans le développement de l'immobilier d'entreprises à l'exception de deux réalisations de bâtiments-relais à Tourc'h et Rosporden. Aujourd'hui, grâce au développement de cinq parcs d'activités économiques communautaires, la Communauté de Communes de Concarneau Cornouaille dispose d'une offre foncière disponible suffisante pour faire face à la demande des entreprises et des investisseurs ce qui lui permet d'envisager de déployer ses efforts d'investissement dans l'aménagement de surfaces immobilières locatives pour répondre à une demande croissante.

Les études réalisées ou collectées dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence territoriale ont permis de mettre au jour deux tendances fortes :

- Le tissu artisanal est une composante essentielle du paysage économique de la Communauté de Communes de Concarneau Cornouaille (l'une des moyennes les plus élevées de la Région Bretagne) et un nombre considérable de professionnels sont installés à leur domicile (42%) ;
- Les services aux entreprises connaissent une progression très soutenue sur le territoire avec un taux de croissance de 77% sur les douze dernières années, principalement à Concarneau et Rosporden.

L'immobilier d'entreprise correspond à un réel besoin des entrepreneurs, notamment les créateurs, pour qui il est difficile, dans un premier temps, de supporter un investissement immobilier. Ce phénomène est particulièrement accentué en période de basse conjoncture économique. Compte tenu de la carence de l'initiative privée, l'intervention des collectivités dans ce domaine est un soutien attendu par les professionnels.

2.2. Description de l'opération

Le projet de pépinière d'entreprises porté par la Communauté de Communes de Concarneau Cornouaille doit permettre tant à des artisans qu'à des entrepreneurs du secteur des services aux entreprises de trouver une solution immobilière. C'est en ce sens qu'il est envisagé un bâtiment composé à la fois d'ateliers et de bureaux.

Plus précisément, la pépinière d'entreprises pourra proposer :

- 15 bureaux d'une superficie comprise entre 15 et 30 m²
- 4 ateliers entre 75 et 150 m²

A ces espaces privatifs s'ajouteraient un certain nombre d'espaces communs à savoir :

- 1 salle de réunion de 30 m² (capacité 15 personnes)
- des locaux accueillant une cafétéria, des services de documentation, reprographie et stockage
- 2 bureaux destinés à l'animation et à l'accueil.

2.3. Localisation géographique

Concarneau

2.4. Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Proposer des surfaces immobilières à des professionnels des secteurs de l'artisanat et des services aux entreprises
- Renforcer la pérennité des entreprises hébergées et faciliter leur insertion dans le tissu économique local grâce à des services d'accueil, de conseil et d'accompagnement
- Réaliser un aménagement immobilier exemplaire en mettant en valeur les principes de l'éco construction dont la promotion constitue l'un des axes forts de l'action économique de la Communauté de Communes de Concarneau Cornouaille
- Amorcer l'aménagement et la commercialisation de la deuxième tranche du parc d'activités économiques de Colguen

2.5. Service apporté

La pépinière apporte un certain nombre de services aux entreprises qu'elle héberge :

- Des locaux professionnels où il est possible d'exercer son activité dans les meilleures conditions de confort, de concentration et de valorisation de l'image de l'entreprise vis-à-vis des clients, des fournisseurs et des partenaires
- Des services communs, tels que : télécopie, photocopie, courrier, permanence téléphonique, assistance en secrétariat...
- Un accès facilité à des conseils dans divers domaines : juridique, comptable, fiscal, bancaire, commercial, de gestion, de développement technologique grâce aux partenariats établis par la Communauté de Communes de Concarneau Cornouaille
- Un accompagnement en amont, pendant, et après la création d'entreprise

Les services d'accompagnement aux entreprises pourront être proposés soit dans le cadre d'une régie (service développement économique de la Communauté de Communes de Concarneau Cornouaille) soit dans le cadre d'une délégation à un tiers (ex : Chambre de Commerce et d'Industrie).

2.6. Résultats attendus

Il est attendu une plus grande pérennité des entreprises hébergées au sein de la pépinière. Structure d'accueil, d'accompagnement et d'appui aux jeunes entreprises, la pépinière devrait permettre d'atteindre un taux moyen de survie à cinq ans d'environ 75 à 80 % (contre 52% en moyenne – statistiques de l'INSEE en 2007). Par ailleurs, à l'issue de leur séjour en pépinière, les entreprises pourront se développer sur le territoire, notamment dans les zones d'activités économiques communautaires.

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Etablissement d'une convention de mandat	31 mai 2010
Dépôt du dossier de demande de subvention	31 mai 2010
Désignation d'un maître d'œuvre	30 sept. 2010
Etudes pré opérationnelles	30 avr. 2011
Appel d'offres travaux	31 oct. 2011
Travaux	31 déc. 2012
Accueil des premières entreprises	31 mars 2013

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

Il existe un lien très fort entre le projet et l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale puisque le projet apportera des réponses à des enjeux identifiés au cours de la phase de diagnostic du document d'urbanisme (cf. 2.1 Contexte). Il sera inscrit au volet économique du Plan d'aménagement et de développement durable.

3.2 Dimension intercommunale du projet

Nichée au cœur d'une zone d'activités économiques communautaire, la pépinière d'entreprises s'inscrit résolument dans une démarche intercommunale. Située à Concarneau, ville-centre, elle a vocation à accueillir des créateurs et des jeunes entreprises originaires des communes alentour.

Maîtrise d'ouvrage communautaire.

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable, notamment du point de vue environnemental. Les bâtiments, dont la réhabilitation mettra en œuvre des matériaux et procédés de construction écologiques, seront performants d'un point de vue énergétique. Le parc d'activités économiques intercommunal de Colguen, qui abritera la pépinière d'entreprises, satisfait par ailleurs aux exigences du référentiel Bretagne Qualiparc.

3.4 Dimension sociale du projet

L'appui aux créateurs d'entreprises est un enjeu majeur pour la société. Il s'agit de lever, une à une, toutes les barrières qui empêchent les entreprises de se créer, d'embaucher, de se développer, de se transmettre, permettant ainsi de lutter contre le chômage. En tant que facteur de développement, les pépinières complètent ou impulsent des dynamismes économiques et peuvent contribuer à freiner localement des mouvements de crise.

3.5 Dimension culturelle

non renseigné

3.6 Autres aspects qualitatifs

La pépinière d'entreprises répondra aux exigences de la norme française des pépinières d'entreprises NF X – 50 – 770 d'octobre 2003. Elle sera par ailleurs située au sein du parc d'activités économiques de Colguen qui satisfait au référentiel Bretagne Qualiparc y compris sur les aspects liés au volet animation et gestion (objectif n°4 – action n°6 du référentiel de décembre 2008). Les modalités d'animation et de gestion du parc sont en cours de détermination, le parc étant lui-même en cours de commercialisation.

4. Conditions suspensives particulières

La subvention régionale est attribuée sous réserve que :

- l'équipement soit inscrit dans un schéma de pays ou un schéma de cohérence territoriale ;
- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer des prix de location inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- les baux pratiqués permettent un roulement des entreprises bénéficiaires (baux précaires) ;
- le produit des loyers soit pris en compte, sur la durée de l'emprunt permettant de financer le projet ou à défaut sur 10 ans (hypothèse d'une occupation à 85% des surfaces), et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20 % ;
- les éventuelles parties commerciales du bâtiment soient retirées de la dépense subventionnable,
- le projet intègre un volet relatif à la valorisation de la langue bretonne.

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Etudes, maîtrise d'œuvre et travaux	1 800 000	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Région – Contrat de Pays	450 000
Département 29	80 000
Loyers sur 10 ans	600 000
Autofinancement CC Concarneau Cornouaille	670 000
TOTAL	1 800 000

6. Intervention de la Région : 450 000 €

CREATION DE LA PEPINIERE DES INNOVATIONS A QUIMPER

Fiche 2009

Pays : Pays de Cornouaille

Chantier fédérateur régional : 02 - Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social

Type de projet : Immobilier d'entreprises : Pépinière d'entreprises

1. Maître d'ouvrage

Quimper Communauté (EPCI à fiscalité propre)

Hôtel de ville et d'agglomération – BP 1759 – 29 107 Quimper cedex

Tél. :02 98 98 88 88

2. Description du projet

2.1. Contexte

Quimper Communauté dispose d'une pépinière d'entreprises, créée en 1990, située sur le site de Creach Gwen, au sud ouest de la Ville, en bordure de l'Odet.

Le site de Creach Gwen constitue aujourd'hui l'un des sites économiques majeurs de Quimper Communauté. Il permet à l'agglomération d'afficher une image de territoire dynamique et créateur d'emplois qui allie à la fois la présence d'entreprises industrielles innovantes, de laboratoires de recherche, de centres de formation, de commerces, de sociétés de services aux entreprises, d'habitat et d'activités de loisirs. Le quartier de Creach Gwen comprend plusieurs zones d'activités (Creach Gwen, Kerbabic) et un secteur urbanisé. La pépinière des innovations s'implantera sur un terrain disponible de ce secteur urbanisé, près de l'université, de l'ADRIA et du laboratoire vétérinaire départemental IDHESA.

Pour conforter son offre en matière d'accueil d'entreprises, Quimper Communauté souhaite attirer de nouvelles compétences et de nouveaux savoirs faire.

Dans ce but, Quimper Communauté souhaite proposer des locaux adaptés de type pépinière d'entreprises répondant à des exigences spécifiques (par exemple par la mise à disposition de laboratoires partagés, d'ateliers agroalimentaires, etc..) et permettant une grande modularité et une grande adaptabilité.

L'accueil physique des créateurs d'entreprises au sein de la pépinière s'inscrit dans le cadre d'un suivi plus général de l'entreprise et de son créateur (ou futur créateur) en lien avec le réseau de structures existantes (Technopôle, Universités, ANVAR, DRIRE, CRITT, Direction du développement économique de Quimper Communauté, ...).

2.2. Description de l'opération

Le descriptif détaillé de la pépinière des innovations :

- Des bureaux d'environ 12,5 m², dont certains directement reliés à des ateliers
- Des ateliers d'agroalimentaire d'une surface d'environ 370 m² facilement modulables et adaptables aux exigences des entreprises
- Des laboratoires partagés : mis à disposition de chercheurs qui trouveront un intérêt à bénéficier de certains matériels adaptés

Estimatif des surfaces du bâtiment :

- bureaux (environ 16 bureaux de 12,5 m²) : 200 m²
- ateliers (environ 2 ateliers de 370 m²) : 740 m²
- laboratoires partagés par modules (rdc) : 120 m²
- parties communes : 250 m²

Surface totale d'environ : 1 310 m²

Extension future de bureaux : 110 m²

La pépinière des innovations sera gérée par Quimper Communauté. Les modalités, telles que la durée des baux, sont en cours de réflexion et s'intègrent dans une réflexion plus globale, commune avec l'actuelle pépinière des entreprises.

2.3. Localisation géographique

Commune Quimper

2.4. Objectifs du projet

L'objectif de Quimper Communauté est d'engager une démarche d'accueil et d'accompagnement auprès de chercheurs et d'entreprises innovantes, en création ou en phase d'incubation, technologiques et plus particulièrement liées aux activités suivantes :

- l'agroalimentaire au travers du pôle VALORIAL
- les NTIC, les usages du réseau à haut débit au travers du pôle Images et RESEAUX
- la sécurité et le développement durable du milieu maritime, le nautisme et les activités émergentes liées à la mer au travers du pôle MER (y compris l'aquaculture, la gestion et la valorisation des ressources,..)
- l'environnement et le développement durable (les biotechnologies en général, le biovégétal, le biocontrôle, la qualité de l'eau..) en lien avec le pôle d'excellence rurale de Plomelin,
- le secteur Emballage, au travers de Breizpack.

2.5. Service apporté

Soutien à la création d'entreprise, aide technique et juridique au créateur.

2.6. Résultats attendus

Sur la base d'axes de recherche thématiques et d'applications bien déterminées avec les acteurs locaux et régionaux (Adria, Lubem, Antiox, Université, IUT, Technopôles, Bretagne Innovation...), des projets de recherche fondamentale pourront être initiés et valorisés dans le cadre de transferts technologiques. Les transferts technologiques qui feront l'objet de création d'entreprises ou d'incubateurs seront hébergés au sein de la pépinière des innovations.

L'incubation issue des programmes de recherche locaux mais aussi nationaux, pourrait aussi être développée en attirant des chercheurs qui s'appuieraient sur le réseau des PME locales existantes.

La pépinière accueillera une quinzaine de créateurs d'entreprises innovantes qui pourront à terme se développer sur le territoire cornouaillais.

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Fin des études de maîtrise d'œuvre	30 avr. 2009
Lancement de la consultation des entreprises	31 mai 2009
Lancement des travaux	30 sept. 2009
Livraison	28 févr. 2011

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

Le projet de création de pépinière des innovations s'inscrit parfaitement dans les vocations du pays de Cornouaille de développer la diversité des capacités d'accueil des entreprises du territoire.

Il s'agit de pouvoir proposer, à l'échelle du pays, une palette de solutions immobilières permettant à une entreprise de disposer de plusieurs possibilités d'hébergement, tout au long de sa vie, de sa phase de création (pépinières), à sa phase de développement (atelier relais) et de maturation (terrains disponibles à la construction en zones d'activités).

En matière de stratégie régionale, le projet s'inscrit dans la volonté d'améliorer la compétitivité et l'attractivité du territoire par le soutien à la création et au développement des entreprises innovantes.

C'est également l'un des objectifs de la nouvelle stratégie de Lisbonne, qui souhaite favoriser la création de richesses et d'emplois.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans les ambitions énoncées par la Région dans son schéma régional de l'innovation. Elle sera menée en lien avec BRETAGNE INNOVATION et en partenariat avec la Technopôle Quimper Cornouaille, les outils techniques (ADRIA, CBB, Breizh Pack, MEITO) et les pôles de compétitivité (Valorial, Pôle Mer, Images et réseaux).

3.2 Dimension intercommunale du projet

Renforcement du pôle agroalimentaire de Quimper Communauté.

Maîtrise d'ouvrage communautaire

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

Projet conforme à la RT 2005 (gain de 19,98% par rapport à la RT 2005) traitement des ponts thermiques, vitrages hautes performances avec lame argon et protection pour le confort d'été, chaudière gaz à condensation.

La totalité des espaces verts disponibles est engazonnée. Quelques plantations ponctuelles accompagnent la lisière des stationnements qui sont eux-mêmes réalisés en dalles « d'Evergreen ». Ainsi, les surfaces étanches sont réduites au maximum au bénéfice des infiltrations naturelles.

Protection technique végétale localisée sur les façades Nord, Est et Sud à pour objet (entre autres) de filtrer et de doser les apports solaires et ce, quelques soit la saison. Le feuillage persistant des clématites Armandi remplit très bien cette fonction. De plus, la densité du feuillage associé aux tuteurs en bambous présente un excellent coupe vent qui diminue considérablement la pression éolienne sur les baies et les façades.

Utilisation de peintures à faibles teneurs en COV, bénéficiant de l'Eco Label Européen.

Mutualisation de la cour donnant sur les ateliers avec la pépinière d'entreprise actuelle, afin de limiter la consommation de foncier.

Réalisation d'une « charte Chantier vert » visant à limiter les risques et les nuisances causés aux riverains du chantier, les risques sur la santé des ouvriers, les pollutions de proximité lors du chantier, la quantité de déchets de chantier mis en décharge.

3.4 Dimension sociale du projet

non renseigné

3.5 Dimension culturelle

non renseigné

3.6 Autres aspects qualitatifs

non renseigné

4. Conditions suspensives particulières

La subvention régionale est attribuée sous réserve que :

- la zone d'activités sur laquelle est éventuellement localisé le bâtiment ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc ;
- l'équipement soit inscrit dans un schéma de pays ou un schéma de cohérence territoriale ;
- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer des prix de location inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- les baux pratiqués permettent un roulement des entreprises bénéficiaires (baux précaires) ;
- le produit des loyers soit pris en compte, sur la durée de l'emprunt permettant de financer le projet ou à défaut sur 10 ans (hypothèse d'une occupation à 85% des surfaces dans le cas d'une pépinière), et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20 % ;
- les éventuelles parties commerciales du bâtiment soient retirées de la dépense subventionnable
- le projet intègre un volet relatif à la valorisation de la langue bretonne.

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT
Etude de programmation	23 680	HT
Délégation de maîtrise d'ouvrage	94 200	HT
Maîtrise d'œuvre	275 000	HT
Bâtiment	2 142 120	HT
Aménagement des abords, VRD	305 000	HT
Imprévus	60 000	HT
TOTAL	2 900 000	HT
Frais financiers	302 000	

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Conseil régional - Contrat de Pays	725 000
Conseil général du Finistère	384 923
Loyers	831 587
Autofinancement	958 491
TOTAL	2 900 000

6. Intervention de la Région : 725 000 € dont 68 997€ attribués en 2008

REHABILITATION ET EXTENSION DE BATIMENTS D'ENTREPRISES - ZONE DU PORT-RHU A DOUARNENEZ

Fiche 2009

Pays : Pays de Cornouaille

Chantier fédérateur régional : 02 - Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social

Type de projet : Immobilier d'entreprises : Hôtel d'entreprise(s)

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du pays de Douarnenez (EPCI à fiscalité propre)

75, rue Ar Veret
BP 225
29172 DOUARNENEZ Cedex

Tél. :02 98 74 48 50

2. Description du projet

2.1. Contexte

Le Port Rhu est un élément fort du territoire du Pays de Douarnenez et plus particulièrement de la ville de Douarnenez. Sur ce lieu géographique, le long de la Ria, s'y trouvent notamment le Port Musée, la médiathèque, les Ateliers de l'Enfer (formation en construction vieille plaisance), des associations liées au domaine maritime (Treizour, Fêtes Maritimes, Un vieux Langoustier pour Douarnenez, ...), des entreprises de construction et de réparation navale, des restaurants et bars, ... Ce site est également lieu de promenade menant de l'entrée de la Ville au quai devant l'Ile Tristan.

C'est donc à la fois un lieu touristique, culturel et économique. Ce secteur du Port-Rhu situé le long de la ria (boulevard Général De Gaulle) peut géographiquement être divisé en deux parties : la première faisant partie du domaine public maritime (au sud du boulevard), la seconde du domaine privé communal de Douarnenez (au nord du boulevard).

Les installations sur le domaine public maritime (partie sud) sont notamment l'école de pêche, la FRCM, les Ateliers navals de l'Enfer, l'ancien bâtiment des Editions du Chasse-Marée récupéré par la Ville de Douarnenez pour y loger plusieurs associations dont les Fêtes Maritimes.

Les installations sur le domaine privé communal (partie nord) sont des activités de construction et de réparation navale, ou de services liés au nautisme ; les bâtiments hébergeant ces entreprises sont depuis 2007 la propriété de la Communauté de Communes du Pays de Douarnenez.

La Commune de Douarnenez a récupéré la gestion de l'ensemble de l'espace portuaire (domaine public maritime) depuis 2005. Depuis la Ville de Douarnenez a augmenté la capacité d'accueil de bateaux de plaisance sur l'espace maritime du Port Rhu.

Le dossier concernant le Port Rhu a évolué à la baisse depuis la fiche initiale inscrite dans le contrat signé en 2006 pour plusieurs raisons :

- il était envisagé d'acquérir une partie des terrains et bâtiments appartenant à EDF-GDF et situés sur le même secteur. Après différents contacts avec GDF, cela semble difficile pour le moment. Cette partie du projet initial a donc été supprimée ;
- il était prévu la démolition des anciens ateliers et la construction d'un bâtiment unique pour plusieurs entreprises.

Depuis la signature du contrat, la Communauté de Communes est devenue propriétaire des terrains et bâtiments anciennement communaux. Nous avons fait réaliser par un architecte un diagnostic des bâtiments et une évaluation à la fois d'une réhabilitation et d'une démolition/reconstruction. Le choix a été retenu de réhabiliter les bâtiments existants qui bénéficient déjà d'un certain cachet architectural. Pour information, les coûts d'acquisition des bâtiments et de diagnostic susmentionnés ne sont pas inscrits dans la fiche présentement posée.

Les entreprises occupant nos bâtiments sont de petites structures artisanales (1 à 3 personnes). Les artisans ne souhaitent pas devenir propriétaires des locaux. La fluctuation du marché de la construction et de la réparation navale, et leur spécialisation en vieille plaisance, ne leur offrent pas une lisibilité économique à long terme. Ils souhaitent donc rester locataires pour le moment.

Dans le cadre de sa compétence économique, la Communauté de Communes du Pays de Douarnenez a pour ambition de faire de ce site une zone d'activités nautiques servant de vitrine pour le territoire.

Deux problématiques aujourd'hui :

1- Le volume des locaux actuels est à peine suffisant pour l'exercice des activités des locataires. Les entretiens avec les responsables des entreprises confirment cet état ; le stockage des matériaux et du matériel encombrant, la surface nécessaire pour travailler autour des machines outils fixes, l'accueil de la clientèle et du public dans le but de promouvoir leur savoir faire, le travail effectué parallèlement sur plusieurs bateaux, demandent une surface et un volume plus importants. Les entreprises s'inquiètent de ne pas pouvoir étendre leurs activités ou d'être dans l'obligation de refuser des commandes.

2- Les bâtiments sont anciens et ne répondent pas toujours aux normes en vigueur.

2.2. Description de l'opération

- Le projet consiste donc en :
- la réhabilitation des bâtiments et de leurs abords avec des mises aux normes de sécurité, d'hygiène et de confort de travail,
- l'extension de bâtiments permettant le développement de l'activité des entreprises,
- la mise à disposition de pontons alimentés en électricité et en eau pour permettre le travail sur certains bateaux pouvant rester à flot.

2.3. Localisation géographique

Commune de Douarnenez

2.4. Objectifs du projet

L'objectif de la Communauté de Communes est de mettre à disposition de ces entreprises, parfois fragiles, les outils immobiliers leur permettant de consolider puis de développer leurs activités. Les travaux de réhabilitation envisagés ont pour objectif premier de mettre aux normes des bâtiments loués par la Communauté de Communes. En effet le diagnostic de l'état actuel des bâtiments réalisé par un architecte a révélé un grand nombre de désordres, soit communs à l'ensemble des bâtiments, soit spécifiques à l'un ou l'autre des bâtiments (exemples : état des abords, couvertures vétustes en fibro ciment, absence de récupération des eaux pluviales, évacuation des eaux usées, réseau d'alimentation en eau potable insuffisant, installation électrique à mettre aux normes, absence de chauffage ou d'isolation adaptée, absence de locaux sanitaires, dégradations de gros œuvre, du bardage bois, des portes, ...).

Les travaux à effectuer ont pour objectif de réparer tous ces désordres, qui ne pourront qu'améliorer les conditions de travail des artisans. Il ne s'agit pas d'une aide en faveur de ces entreprises mais d'une opération indispensable pour la sécurité des personnes, la pérennité des immeubles loués et le maintien des entreprises.

2.5. Service apporté

Aux entreprises : améliorer les conditions de travail des entreprises du site afin de leur faciliter un développement potentiel et une mise en valeur de leur savoir faire.

2.6. Résultats attendus

Satisfaction des entreprises

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Dépôt du dossier	31 déc. 2009
Démarrage des travaux	31 déc. 2010
Fin des travaux	31 déc. 2011

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

Le Pays de Cornouaille s'est notamment fixé comme objectif de faire de la Cornouaille un pôle nautisme majeur de l'Ouest de la France (Etude SPL Nautisme). Ce projet s'inscrit totalement dans cette démarche.

3.2 Dimension intercommunale du projet

Les bâtiments sont déjà communautaires et offrir aux entreprises locales de bonnes conditions de développement est une mission de la Communauté de Communes

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

La Communauté de Communes vient de lancer une démarche d'Agenda 21 sur son territoire. Des recommandations dans le domaine du développement durable seront donc inscrites dans ce document pilote. Les bâtiments feront l'objet d'une intention particulière sur le choix des matériaux, l'isolation, la récupération des eaux, le traitement des déchets, ... Il est cependant établi que l'aspect extérieur des bâtiments sera maintenu en bardage bois afin de s'insérer dans l'environnement local du Port Rhu.

La Communauté de Communes s'appuiera également sur les compétences de l'espace Info Energie du Pays de Cornouaille.

3.4 Dimension sociale du projet

non renseigné

3.5 Dimension culturelle

Les entreprises présentes dans ces bâtiments ont une réelle envie de faire découvrir leur métier, leur savoir faire auprès du public (population locale, touristes). Ils participent déjà activement à des manifestations organisées sur Douarnenez.

3.6 Autres aspects qualitatifs

non renseigné

4. Conditions suspensives particulières

La subvention régionale est attribuée sous réserve que :

- l'équipement soit inscrit dans un schéma de pays ou un schéma de cohérence territoriale ;
- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer des prix de location inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit des loyers (hypothèse d'une occupation à 100 % des locaux) soit pris en compte, sur la durée de l'emprunt permettant de financer le projet où à défaut sur 10 ans, et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20 % ;
- les éventuelles parties commerciales du bâtiment soient retirées de la dépense subventionnable;
- le projet intègre un volet relatif à la valorisation de la langue bretonne.

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Travaux	300 000	HT	Investissement
Maîtrise d'œuvre	35 000	HT	Investissement
Divers	15 000	HT	Investissement
TOTAL	350 000	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Conseil régional - Contrat de Pays	87 500
C.C. du Pays de Douarnenez (au moins 20%)	262 500
Loyers à actualiser et à définir après travaux	0
TOTAL	350 000

6. Intervention de la Région : 87 500 €

HAMEAU D'ENTREPRISES - PARC DE KERMENEZ A POULLAN SUR MER

Fiche 2009

Pays : Pays de Cornouaille

Chantier fédérateur régional : 02 - Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social

Type de projet : Immobilier d'entreprises : Hôtel d'entreprise(s)

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays de Douarnenez (EPCI à fiscalité propre)

75, rue Ar Veret
BP 225
29172 DOUARNENEZ Cedex

Tél. :02 98 74 48 50

2. Description du projet

2.1. Contexte

Ce projet vise à faciliter la création, le développement, la transmission/reprise d'entreprises artisanales. Le pays de Douarnenez connaît en effet un des taux d'artisans de plus de 53 ans les plus élevés de Cornouaille. Le lieu d'activités est souvent le même que le lieu d'habitation. La mise à disposition de locaux de petite taille serait une réponse à quelques projets : ceci découle également d'une étude ODESCA.

Cette opération vise également à renforcer l'économie du Pays de Douarnenez qualifié de fragile et d'élargir la gamme de produits offerts par la Communauté de Communes.

2.2. Description de l'opération

La vocation de cet équipement est d'aider à l'implantation de petites entreprises (activités artisanales, de petites productions et de services) en leur fournissant des locaux de taille adaptée à leur activité.

Cette opération permettrait également de diversifier l'offre de locaux d'entreprises sur le territoire communautaire (manque important de locaux de faible dimension) et de faciliter les transmissions/reprises d'entreprises artisanales sur le Pays de Douarnenez : certaines petites entreprises sont actuellement intégrées au domicile de l'entrepreneur (ou artisan) ne peuvent être transmises que par ce genre d'opération qui favorise la séparation physique logement / atelier.

Ce second projet d'hameau d'entreprises sur le Pays de Douarnenez apporte une offre différente de celui prévu sur le parc d'activités de Lannugat Nord à Douarnenez. Ce hameau d'entreprises est constitué d'un bâtiment unique divisé en quatre modules de 60 m² chacun destinés à des fins d'atelier et de stockage. Cette opération répondrait à plusieurs demandes de locaux de petite taille faites à la Communauté de Communes depuis plusieurs années, et notamment d'artisans de Poullan sur Mer.

Les locaux mis à disposition dans le cadre de cette opération n'ont pas de vocation commerciale, mais artisanale et de services.

La localisation de ce bâtiment est prévue sur le futur par d'activités artisanales de Kermenez à l'entrée de Poullan sur Mer. Les travaux d'aménagement de ce parc d'activités, réalisés selon la démarche Bretagne Qualiparc, ont

débuté en juin 2009. Le parc d'activités de Kermenez a fait l'objet d'une subvention au titre du PRAT en mars 2006. Suite à une demande de subvention au Département du Finistère en mai 2009 au titre de Bretagne Qualiparc, l'opération est passée au comité technique régional Qualiparc le 3 juillet 2009. Ce dossier a reçu un avis favorable.

2.3. Localisation géographique

Commune de Poullan sur mer

2.4. Objectifs du projet

- Favoriser l'implantation d'entreprises nouvelles et le développement des entreprises locales (activités artisanales, de petites productions et de services) sur le Pays de Douarnenez.
- Faciliter les transmissions et reprises d'activités (entreprises artisanales).
- Développer l'activité économique sur le territoire rural de Poullan sur Mer.

2.5. Service apporté

Aux repreneurs, créateurs et chefs d'entreprises :

- un espace de travail adapté
- de bonnes conditions d'exercice de leur activité (stationnement, logistique, réseaux,...) et situé dans un parc d'activités

2.6. Résultats attendus

Location des 4 modules dans l'année suivant leur construction.

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Dépôt du dossier	31 déc. 2010
Démarrage des travaux	1 avr. 2011
Fin des travaux	31 déc. 2011

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

Cette opération de construction de locaux adaptés à l'exercice d'activités artisanales répond à un manque de ce type de bâtiment sur le Pays de Douarnenez. La majorité des demandes de locaux concernent des bâtiments de moins de 100 m². Ceux-ci sont inexistant sur le Pays de Douarnenez (offres publique comme privée).

3.2 Dimension intercommunale du projet

La construction de locaux à vocation économique relève de la compétence Développement économique de la Communauté de Communes

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

La Communauté de Communes vient de lancer une démarche d'Agenda 21 sur son territoire. Des recommandations dans le domaine du développement durable seront donc inscrites dans ce document pilote. Les bâtiments feront l'objet d'une intention particulière sur l'implantation du bâti, le choix des matériaux, la performance énergétique, la récupération des eaux, ...

Pour ce faire, la Communauté de Communes s'appuiera notamment sur le document édité par les financeurs Bretagne Qualiparc à savoir « Entreprises : Réussir l'aménagement de son site sur un parc d'activités / Fiches-conseil pour l'intégration environnementale des bâtiments et la gestion des espaces extérieurs », et demandera conseil auprès de l'Espace Info Energie du Pays de Cornouaille.

3.4 Dimension sociale du projet

non renseigné

3.5 Dimension culturelle

non renseigné

3.6 Autres aspects qualitatifs

non renseigné

4. Conditions suspensives particulières

La subvention régionale est attribuée sous réserve que :

- la zone d'activités sur laquelle est éventuellement localisé le bâtiment ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc ;
- l'équipement soit inscrit dans un schéma de pays ou un schéma de cohérence territoriale ;
- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer des prix de location inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le bâtiment présente une dimension collective, et n'être par conséquent pas affecté à une seule entreprise
- le produit des loyers (hypothèse d'une occupation à 100 % des locaux) soit pris en compte, sur la durée de l'emprunt permettant de financer le projet où à défaut sur 10 ans, et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20 % ;
- les éventuelles parties commerciales du bâtiment soient retirées de la dépense subventionnable
- le projet intègre un volet relatif à la valorisation de la langue bretonne

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Frais financiers (emprunt sur 10 ans)	45 000	HT	Investissement
Travaux	160 000	HT	Investissement
Maîtrise d'œuvre	18 000	HT	Investissement
Divers	29 000	HT	Investissement
TOTAL	252 000	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Région Contrat de pays	58 818
CG29	40 000
DDR	30 000
Loyers sur 10 ans	60 000
Autofinancement	63 182
TOTAL	252 000

6. Intervention de la Région : 58 818 €

HAMEAU D'ENTREPRISES - PARC DE LANNUGAT NORD A DOUARNENEZ

Fiche 2009

Pays : Pays de Cornouaille

Chantier fédérateur régional : 02 - Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social

Type de projet : Immobilier d'entreprises : Hôtel d'entreprise(s)

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays de Douarnenez (EPCI à fiscalité propre)

75, rue Ar Veret
BP 225
29172 DOUARNENEZ Cedex

Tél. :02 98 74 48 50

2. Description du projet

2.1. Contexte

Ce projet vise à faciliter la création, le développement, la transmission/reprise d'entreprises artisanales. Le pays de Douarnenez connaît en effet un des taux d'artisans de plus de 53 ans les plus élevés de Cornouaille. Le lieu d'activités est souvent le même que le lieu d'habitation. La mise à disposition de locaux de petite taille serait une réponse à quelques projets : ceci découle également d'une étude ODESCA.

Cette opération vise également à renforcer l'économie du Pays de Douarnenez qualifié de fragile et d'élargir la gamme de produits offerts par la Communauté de Communes.

2.2. Description de l'opération

La vocation de cet équipement est d'aider à l'implantation de petites entreprises (activités artisanales, de petites productions et de services) en leur fournissant des locaux de taille adaptée à leur activité.

Cette opération permettrait également de diversifier l'offre de locaux d'entreprises sur le territoire communautaire (manque important de locaux de faible dimension) et de faciliter les transmissions/reprises d'entreprises artisanales sur le Pays de Douarnenez : certaines petites entreprises sont actuellement intégrées au domicile de l'entrepreneur (ou artisan) ne peuvent être transmises que par ce genre d'opération qui favorise la séparation physique logement / atelier.

Ce second projet d'hameau d'entreprises sur le Pays de Douarnenez apporte une offre différente de celui prévu sur Poullan sur Mer. En effet les 4 modules d'ateliers réunis au sein d'un même bâtiment, ont une surface plus importante (80 à 100 m² chacun), comprennent chacun une partie bureau, et les sanitaires sont communs.

La localisation de ce bâtiment est prévue sur le lot n°3 du parc d'activités de Lannugat Nord à Douarnenez.

2.3. Localisation géographique

Commune de Douarnenez

2.4. Objectifs du projet

- Favoriser l'implantation d'entreprises nouvelles et le développement des entreprises locales (activités artisanales, de petites productions et de services) sur le Pays de Douarnenez.
- Faciliter les transmissions et reprises d'activités (entreprises artisanales).

2.5. Service apporté

Aux repreneurs, créateurs et chefs d'entreprises :

- un espace de travail adapté
- de bonnes conditions d'exercice de leur activité (stationnement, logistique, réseaux,...) et situé dans un parc d'activités.

2.6. Résultats attendus

Location des 4 modules dans l'année suivant leur construction.

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Dépôt du dossier	31 oct. 2009
Démarrage des travaux de construction	1 sept. 2010
Fin des travaux	31 déc. 2010

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

Cette opération de construction de locaux adaptés à l'exercice d'activités artisanales répond à un manque de ce type de bâtiment sur le Pays de Douarnenez. La majorité des demandes de locaux formulées auprès de la Communauté de Communes concernent des bâtiments de moins de 100 m². Ceux-ci sont inexistantes aujourd'hui sur le Pays de Douarnenez (offres publique comme privée).

3.2 Dimension intercommunale du projet

La construction de locaux à vocation économique relève de la compétence Développement économique de la Communauté de Communes

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

La Communauté de Communes vient de lancer une démarche d'Agenda 21 sur son territoire. Des recommandations dans le domaine du développement durable seront donc inscrites dans ce document pilote. Les bâtiments feront l'objet d'une intention particulière sur l'implantation du bâti, le choix des matériaux, la performance énergétique, la récupération des eaux, ...

Pour ce faire, la Communauté de Communes s'appuiera notamment sur le document édité par Bretagne Qualiparc à savoir "Entreprises : Réussir l'aménagement de son site sur un parc d'activités / Fiches-conseil pour l'intégration environnementale des bâtiments et la gestion des espaces extérieurs", et demandera conseil auprès de l'Espace Info Energie du Pays de Cornouaille.

3.4 Dimension sociale du projet

non renseigné

3.5 Dimension culturelle

non renseigné

3.6 Autres aspects qualitatifs

non renseigné

4. Conditions suspensives particulières

La subvention régionale est attribuée sous réserve que :

- la zone d'activités sur laquelle est éventuellement localisé le bâtiment ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc ;
- l'équipement soit inscrit dans un schéma de pays ou un schéma de cohérence territoriale ;
- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer des prix de location inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le bâtiment présente une dimension collective, et n'être par conséquent pas affecté à une seule entreprise
- le produit des loyers (hypothèse d'une occupation à 100 % des locaux) soit pris en compte, sur la durée de l'emprunt permettant de financer le projet où à défaut sur 10 ans, et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20 % ;
- les éventuelles parties commerciales du bâtiment soient retirées de la dépense subventionnable
- que le projet intègre un volet relatif à la valorisation de la langue bretonne

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Frais financiers (emprunt sur 10 ans)	80 000	HT	Fonctionnement
Travaux	237 000	HT	Investissement
Maitrise d'œuvre	28 000	HT	Investissement
Divers	44 000	HT	Investissement
TOTAL	389 000	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Région Contrat de pays	84 368
CG29	60 000
DDR	45 000
Loyers sur 10 ans	100 000
Autofinancement	99 632
TOTAL	389 000

6. Intervention de la Région : 84 368 €

REHABILITATION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL EN HOTEL D'ENTREPRISES SUR LA ZA DES PAYS-BAS

Fiche 2009

Pays : Pays de Cornouaille

Chantier fédérateur régional : 02 - Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social

Type de projet : Immobilier d'entreprises : Hôtel d'entreprises

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays Glazik (EPCI à fiscalité propre)

Rue du Général De Gaulle
29 510 Briec

Tél. :02 98 57 70 91

2. Description du projet

2.1. Contexte

Dans un contexte d'incertitude économique, que la crise systémique actuelle ne fait qu'accentuer, la Communauté de Communes du Pays Glazik (CCPG) à travers sa compétence de développement local, a décidé d'accentuer son offre de structures locatives pour répondre à une attente forte des créateurs d'entreprises et des entrepreneurs souhaitant augmenter la surface de leur structure professionnelle.

Décidé en 2006, la création ex nihilo d'un nouvel hôtel d'entreprises communautaire de 600 m² était prévue sur la Zone Industrielle de Lumunoch en Briec de L'Odet. L'architecte étant retenu et les plans finalisés, il ne restait plus qu'à lancer la consultation des entreprises pour finaliser cette immeuble.

Concomitamment, une grande entreprise du territoire a décidé, dans un souci de rationalisation et d'efficacité, de concentrer l'intégralité de son activité sur un site unique laissant ainsi libre de toute utilisation une structure de 2 000 m² et de bonne facture en zone industrielle.

Privilégiant la réhabilitation d'une structure existante plutôt qu'une construction ex nihilo, et cela dans une optique de développement durable et d'efficacité économique, la CCPG a donc décidé de racheter ce bâtiment qui se trouve au cœur de la Zone Industrielle des Pays-Bas en Briec de l'Odet pour en faire son second hôtel d'entreprise communautaire.

2.2. Description de l'opération

L'opération consiste à réhabiliter un bâtiment industriel de près de 2 000 m² pour créer peu ou prou 8 structures indépendantes de 200 à 400 m² pour accueillir toute type d'activité économique.

La structure extérieure du local sera conservée. En revanche, un aménagement cohérent sera réalisé à l'intérieur pour permettre une installation dans les meilleures conditions possibles des futurs locataires tout en gardant à l'esprit que la collectivité doit pouvoir proposer un coût de location pertinent.

2.3. Localisation géographique

Briec de l'Odet

2.4. Objectifs du projet

L'objectif du projet est de permettre à la Communauté de Communes du Pays Glazik de disposer de surfaces locatives supplémentaires pour pouvoir répondre à la demande importante des acteurs économiques et ainsi pallier le taux d'occupation de près de 100 % que connaissent les structures actuelles.

Ce projet permettra, de plus, de réhabiliter un bâtiment qui se trouve dans une zone édifée il y a 30 ans, qui devra prochainement être requalifiée Bretagne Qualiparc.

2.5. Service apporté

Il s'agit de répondre à la demande des professionnels et entrepreneurs qui souhaitent s'installer ou développer leur activité sur la CCPG. Du fait de la configuration de l'immeuble, la plus grande partie de la surface sera mise à disposition d'artisans, contrairement au premier hôtel d'entreprise communautaire qui a une destination tertiaire.

Cet immeuble sera géré en direct par le service de développement économique de la CCPG et aucun lot ne sera vendu aux locataires. Contrairement à une pépinière d'entreprise, aucun service de type secrétariat ou autre ne sera proposé aux locataires.

2.6. Résultats attendus

Une augmentation significative de la surface locative disponible de la CCPG et donc du nombre d'entreprises sur le territoire.

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Achat du bâtiment	1 juil. 2009
Consultation maîtrise d'œuvre	1 oct. 2009
Début travaux réhabilitation	1 mai 2010
Fin travaux réhabilitation	31 oct. 2010
Mise en location	1 déc. 2010

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

non renseigné

3.2 Dimension intercommunale du projet

Conformément à la compétence développement économique, la restructuration de l'immeuble en hôtel d'entreprises se fera sous maîtrise d'ouvrage intercommunale.

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

Ce projet de restructuration rentre en droite ligne avec la politique de développement durable de la communauté de communes du pays glazik. En effet, initialement la collectivité avait comme ambition de développer une structure neuve sur une zone industrielle. L'opportunité offerte par le rachat et la réhabilitation d'un bâtiment existant permet pour un coût similaire de disposer d'une surface locative 3 fois supérieure. Mais surtout, ce projet évite de consommer plus de 5 000 m² de foncier et par la réutilisation d'une structure existante, il permet une économie très importante en énergie grise car il évite tout un travail d'extractions, de fabrications, de déplacements etc...

De plus, en réhabilitant un bâtiment central de la zone des Pays Bas de Briec, plus grande zone industrielle de Cornouaille avec ses 88 hectares, ce chantier sera le prélude au réaménagement souhaitable de l'intégralité de cette zone suivant le référentiel Qualiparc et suivant les normes environnementales, sociales et économiques en vigueur.

3.4 Dimension sociale du projet

non renseigné

3.5 Dimension culturelle

non renseigné

3.6 Autres aspects qualitatifs

non renseigné

4. Conditions suspensives particulières

La subvention régionale est attribuée sous réserve que :

- la zone d'activités sur laquelle est localisé le bâtiment ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc ou que le maître d'ouvrage s'engage dans un programme pluriannuel de requalification de cette dernière ;
- l'équipement soit inscrit dans un schéma de pays ou un schéma de cohérence territoriale ;
- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer des prix de location inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le bâtiment présente une dimension collective, et n'être par conséquent pas affecté à une seule entreprise
- le produit des loyers (hypothèse d'une occupation à 100 % des locaux) soit pris en compte, sur la durée de l'emprunt permettant de financer le projet où à défaut sur 10 ans, et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20 % ;
- les éventuelles parties commerciales du bâtiment soient retirées de la dépense subventionnable.

Pour rappel, les dépenses engagées avant la date de réception du dossier complet à la Région ne pourront être éligibles.

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Achat bâtiment	490 000	HT	Investissement
Travaux	295 692	HT	Investissement
Maîtrise d'œuvre	35 483	HT	Investissement
Frais divers	25 000	HT	Investissement
TOTAL	846 175	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Conseil régional - Contrat Région/pays Cornouaille	258 854
État	172 873
Location sur 10 ans	242 708
Autofinancement CCPG	171 740
TOTAL	846 175

6. Intervention de la Région : 258 854 €

Pour une exemplarité des démarches environnementales

AMENAGEMENT D'UN POLE D'ACCUEIL, DE SENSIBILISATION ET DE SEMINAIRES SUR LA BIO-PROTECTION DES VEGETAUX

Fiche 2006

1. Maître d'ouvrage

Fondation Masse-Trevidy

39 rue de la Providence

29000 Quimper

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Le pôle d'accueil, de sensibilisation et de séminaires s'inscrit dans le projet global de pôle d'excellence rural du bio-végétal sur le site de Kerbernez. Les actions engagées, autour d'entreprises innovantes, d'organismes de formations et de centres de recherche, ont pour objectifs communs la reconquête de l'eau, principalement au travers de 2 axes d'intervention, préoccupations de la Région Bretagne :

- la limitation des pollutions provoquées par le lessivage des résidus chimiques de phytosanitaires ;
- la rationalisation de l'utilisation de l'eau, notamment dans l'agriculture.

L'ensemble des opérations menées conjointement dans ce Pôle d'excellence, dont le pôle d'accueil et de sensibilisation, s'inscrit dans les vocations du Pays et les chantiers prioritaires de la Bretagne, au travers du développement de l'innovation, au service du développement durable.

2.2. Objectifs du projet

Le Pôle de Kerbernez a vocation à devenir un véritable pôle de développement, de référence dans la bio-protection des végétaux. A ce jour, le lycée, l'INRA et Agrauxine constituent ce Pôle. Le développement d'infrastructures adaptées permettra d'attirer d'autres entreprises de haute technologie, toujours dans ce domaine, afin de conforter ce pôle d'excellence.

Outil d'animation économique, espace de travail pour les établissements présents sur Kerbernez, le pôle sera un lieu ouvert au grand public et aux professionnels, notamment par ses actions de sensibilisation, de vulgarisation des techniques et des enjeux qui y seront organisées.

2.3. Descriptif du projet

Ce projet consiste en la création d'un lieu de diffusion et de partage des connaissances dans le domaine de la bio-protection des végétaux, de ses impacts sur l'environnement et particulièrement sur la qualité de l'eau.

Outil commun aux différents partenaires du Pôle d'excellence implantés sur Kerbernez, cet espace d'échanges et de sensibilisation constituera de plus un lieu d'accueil et de promotion de l'excellence développée sur Kerbernez, partie intégrante d'une agriculture raisonnée. Le bâtiment se composera de salles de réunions, de séminaires, et d'un centre de ressources à disposition des entreprises sensibilisées par cet aspect du développement durable. Cet équipement leur permettra d'y organiser des actions de sensibilisation et de vulgarisation des techniques et des

enjeux de la bio-protection des végétaux. Les publics visés sont les particuliers ainsi que les professionnels (horticulteurs, maraîchers, pépiniéristes...) très nombreux dans l'Ouest Bretagne.

Les différentes salles permettront également d'accueillir des expositions permanentes ou temporaires non seulement sur la spécialité du Pôle mais plus largement sur le développement durable. L'aménagement de cet espace nécessite la rénovation du manoir et de trois bâtiments sur le Domaine de Kerbernez. Ils hébergeront des salles dimensionnées et équipées pour accueillir des réunions de travail, de séminaires et d'exposition.

Quimper Communauté contribue à cette opération en cofinçant les aménagements nécessaires au développement de ce Pôle d'excellence de Kerbernez, notamment des travaux de voirie et la création d'un réseau d'assainissement, à hauteur de 220 000 €.

2.4. Résultats attendus

Le pôle participe à la sensibilisation des particuliers et professionnels à la bio-protection des végétaux, élément d'une agriculture intégrée.

3. Echancier de la réalisation du projet

Les travaux débuteront le premier semestre 2007

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Plan de financement prévisionnel

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
TOTAL	390 397

6. Intervention de la Région : 97 599 € attribués en 2009

CENTRE DE RESSOURCES EN DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENERGIES RENOUVELABLES POUR LES ENTREPRISES

Fiche 2009

Pays : Pays de Cornouaille

Chantier fédérateur régional : 04 - Pour une exemplarité des démarches environnementales

Type de projet : Sensibilisation à l'environnement

1. Maître d'ouvrage

Chambre de Commerce et d'Industrie de Quimper Cornouaille (Etablissement public consulaire)

145, avenue de Keradennec – 29330 QUIMPER CEDEX Tél. :02 98 98 29 18

2. Description du projet

2.1. Contexte

Le Développement Durable est une approche fondamentale qui doit se diffuser au sein des entreprises de Cornouaille, du Finistère et de la Région Bretagne. Pour ce faire le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie de Bretagne ont créé un programme « Bretagne Développement Durable » (BDD) dont l'objectif est de :

- Mettre le développement durable au cœur de la stratégie des entreprises
- Proposer un réseau de compétences et des dispositifs d'accompagnement,
- Accompagner les chefs d'entreprises engagés sur la voie du développement durable,

Dans ce cadre, la CCI de Quimper Cornouaille est reconnue comme point de compétences dans les domaines du management environnemental et des énergies renouvelables. Dès lors, pour répondre à cet objectif, nous devons développer des actions concrètes dans les domaines ci-dessus. Il a été envisagé de spécifier une partie de l'immobilier de la CCI, or l'actuel centre donc la vocation technique s'inscrit parfaitement dans cette stratégie est vétuste et trop petit. Elle se doit donc de développer des actions en ce domaine et de les proposer dans un lieu dédié. Par ailleurs le quartier d'Ergué Armel (à Quimper) s'oriente vers de l'habitat. Les conditions de réinvestissement à long terme ne sont pas réunies. La CCI a donc décidé de se déplacer sur un nouveau site, au cœur de l'activité industrielle.

2.2. Description de l'opération

Transfert et développement de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Quimper Cornouaille par la construction d'un centre de ressources dédiés au développement Durable et énergies renouvelables (CRDD).

2.3. Localisation géographique

Commune de Quimper - ZI de Kerdroniou

2.4. Objectifs du projet

- Créer un lieu dédié au Développement Durable et Energies renouvelables et identifié comme tel par les entreprises,
- Développer et adapter une offre complète (information, sensibilisation, conseil, formation) sur cet enjeu majeur.

2.5. Service apporté

Le service s'articulera sur :

- Des sessions collectives d'informations et de sensibilisation notamment en lien avec les programmes de l'ADEME,
- Des prestations de conseils dans les domaines visés par le lancement d'une mission d'un ingénieur spécialisé dans le domaine des énergies (diagnostic, conseil, information,...), en lien avec l'action du Pays de Cornouaille auprès des collectivités locales et du grand public,

Ces prestations doivent permettre d'évaluer l'engagement des entreprises dans le Développement Durable (connaissance des risques, évaluation de l'attractivité clients fournisseurs, collaborateurs, identification des interactions avec les collectivités et la société civile), de les accompagner (construction de plan d'action), de les former (compréhension des enjeux managériaux et techniques), de les inscrire dans une charte régionale.

2.6. Résultats attendus

- Pénétration des concepts et outils du développement durable dans les politiques des entreprises
- Mobilisation des entreprises et du territoire dans le développement durable
- Déploiement des labels et certification au sein des entreprises : label Qualit'Enr (regroupant les certifications Quali'PV – photovoltaïque - et Quali'Sol – solaire), norme (future) ISO 50001 management énergie, charte DD des CCI des Bretagne, normes AFNOR,...
- Synergie avec le Point Info Energie du Pays de Cornouaille (grand public, scolaire, collectivités locales)

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Démarrage des travaux	15 déc. 2009
Livraison du bâtiment	1 déc. 2010
Ouverture du CRDD	1 janv. 2011

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

La stratégie du Pays de Cornouaille s'applique à conférer au territoire l'ensemble des atouts lui permettant d'engager un développement durable. Les dimensions environnementales, sociales et économiques sont parfaitement intégrées dans le projet de « CRDD » et cet outil structurant pour la Cornouaille y contribuera fortement par :

- Sa dimension environnementale compte tenu de la nature même de la construction, la présentation d'équipements Energies Renouvelables et leur caractère démonstratif,
- Sa dimension sociale au regard des actions de sensibilisation vers les entreprises, les salariés mais aussi le grand public et les scolaires sur des métiers d'avenir et la mise à niveau des savoirs faire et des compétences
- Sa dimension économique comme outil d'appui aux entreprises sur de nouvelles technologies leur permettant d'accroître leurs performances et comme vecteur de création d'emploi par la croissance de l'activité et la hausse de qualification des femmes et hommes.

3.2 Dimension intercommunale du projet

Le CRDD sera de dimension et de rayonnement régional. Il s'inscrit en effet dans le programme « Bretagne Développement Durable » adopté par les CCI de notre région lors de l'AG de la CRCI de mars 2008 et confirmé en comité directeur de la CRCI du 22 avril 2009.

Enfin le projet est fortement soutenu par l'ensemble des communautés de communes du Pays et particulièrement par Quimper Communauté.

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

Le projet situé à la porte d'entrée sud de Quimper sera le signe de l'importance du Développement Durable pour la Cornouaille.

Confié aux cabinets d'architectes FRANCES et DEBARRE, appuyés par le cabinet AREA CANOPEE, spécialisé en construction HQE, le projet d'une conception architecturale particulière intégrera les procédés constructifs et de fonctionnement permettant de répondre à la norme « Bâtiment Basse Consommation ». Il sera équipé de système de production Energies renouvelables R (photovoltaïques, éolien, géothermie), disposera d'une toiture végétalisée, d'un système de réutilisation des eaux de pluies,...

3.4 Dimension sociale du projet

Comme précisé aux points 3.1 et 3.2, le projet permettra d'informer, sensibiliser et conseiller les entreprises, les jeunes, les salariés, sur un domaine d'avenir et de faire entrer encore davantage dans le monde de l'entreprise, les objectifs du développement durable.

3.5 Dimension culturelle

Le centre sera respectueux de la Charte de développement de la Langue Bretonne signée par la CCI de Quimper Cornouaille

3.6 Autres aspects qualitatifs

Le CRDD se donne comme objectif d'être reconnu par l'ADEME Bretagne comme point d'information Entreprises.

4. Conditions suspensives particulières

Seule la construction du centre sera soutenue par la Région. Les équipements et matériels ne le seront pas.

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Bâtiment	2 883 000	HT	Investissement
Honoraires	358 000	HT	Investissement
Parking VRD	294 000	HT	Investissement
Terrain	465 000	HT	Investissement
TOTAL	4 000 000	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Etat (ADEME)	150 000
Conseil Régional - Contrat de pays de Cornouaille	700 000
Conseil Général Finistère	450 000
Quimper Communauté	450 000
CCI Quimper Cornouaille autofinancement	2 250 000
TOTAL	4 000 000

6. Intervention de la Région : 700 000 €

UNITE DE DEMANTELEMENT DES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES

Fiche 2006

1. Maître d'ouvrage

Entreprise Adaptée : ECOTRI

NAF : 372 Z

Siret : 350 179 206 000 31

BP 59 – ZA de Parc c'Hastel

29170 Fouesnant

Tél. : 02 98 51 12 12

Fax : 02 98 51 12 10

Gérée par les Ateliers Fouesnantais – Association loi 1901

NAF : 853 H

Siret : 350 179 206 000 15

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Ce projet par sa nature, son initiateur et sa dimension est porteur de cohésion économique, sociale et territoriale. Il permet à la Région Bretagne d'envisager cette nouvelle activité en phase avec les objectifs de développement durable.

En effet, cette nouvelle unité, implantée au cœur du Pays de Cornouaille permettra de réduire les transports pour la partie occidentale de la Bretagne (unité en projet la plus proche : Angers). Elle générera trente-cinq emplois réservés à des personnes handicapées. En plus de répondre à la problématique de traitement des 4 kg produits par an et par breton, cet équipement sera structurant pour le tissu des entreprises spécialisées (Téléphonie, électronique, défense nationale, siège de secteur tertiaire, ...) et indispensable pour l'ensemble des PME-PMI bretonnes qui devront éliminer leurs équipements informatiques et téléphoniques. Enfin, depuis deux ans le porteur de projet met au point le traitement de ces sous-produits et propose un process innovant en particulier pour le traitement des tubes cathodiques.

2.2. Objectifs du projet

- Répondre aux préoccupations environnementales relatives au traitement des déchets des équipements électriques et électroniques en proposant une solution pérenne en Bretagne.
- Dépolluer l'ensemble des tubes cathodiques de la Bretagne par un procédé unique en France.
- Conforter la vocation sociale de notre Entreprise Adaptée et générer des emplois qualifiés pour des personnes handicapées sur plusieurs bassins d'emplois (centre de traitement en Cornouaille et plusieurs plates-formes de regroupement et de massification disposées en région).

- Conserver localement les produits à traiter et développer un savoir faire reconnu sur le territoire. (4 centres de tri d'emballages ménagers déjà gérés en Bretagne sud soit 140 emplois).
- Apporter aux entreprises locales une solution sûre et économique de traitement des déchets issus de leurs équipements électriques et électroniques en fin de vie.
- Investir dans un process innovant (organisation du traitement des tubes cathodiques) qui pourra être reproduit au centre ou à l'est de la Bretagne si le volume à traiter le nécessite.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

- Construction d'un bâtiment de 3 000 m² sur un terrain situé en zone industrielle située sur la commune de Saint Evarzec.
- Mise en œuvre d'un process inspiré de l'optimisation du tri des emballages ménagers.
- Acquisition d'une machine sécurisée et innovante de traitement des tubes cathodiques (1 seule unité opérationnelle en Europe) afin de maîtriser la totalité des savoir-faire de ce nouveau métier.
- Détachement d'une équipe de 4 personnes en encadrement de cette unité. Embauche de 40 personnes au total.
- Mise en place d'un réseau maillant de densification et regroupement de ces déchets sur l'ensemble du territoire breton.

Public visé

Détenteurs finaux des équipements électriques et électroniques en fin de vie :

- Ménages bretons par l'intermédiaire des collectes mises en œuvre par les collectivités locales.
- Réseaux de distribution reprenant les équipements électriques et électroniques dans la logique du « un pour un ».
- Entreprises bretonnes détentrices d'équipements électriques ou électroniques spécialisés (détection, téléphonie professionnelle, fréquences militaires, ...).
- Entreprises bretonnes détentrices d'équipements électriques ou électroniques généralistes (informatiques, téléphonie, TV, hi-fi, ...).

Partenaires

- Technique : Envie 2E Rennes pour les flux de Bretagne orientale.
- Institutionnels : Pays de Cornouaille, Cap-Lorient, SIRCOB, ...
- Financiers (autre que Région Bretagne) : Communauté de communes du Pays Fouesnantais (apport du terrain) et Conseil général du Finistère (sollicité pour un financement classique et exceptionnel).

2.4. Résultats attendus

Montée en charge des tonnages de D3E (déchets des équipements électriques et électroniques) traités :

2007	:	4 500 tonnes
2008	:	7 500 tonnes
2009	:	9 000 tonnes

Création de 35 emplois réservés à des personnes handicapées

3. Echancier de la réalisation du projet

Autorisation préfectorale obtenue le 13 Juillet 2006, enquête publique sans remarque.

Permis de construire en cours, obtention prévisible vers le 15 Août 2006.

28 Août 2006 Début des travaux.

Début décembre 2006 Essai du process.

Fin décembre 2006 Unité opérationnelle.

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve du conventionnement passé pour l'embauche de personnes handicapées.

5. Plan de financement prévisionnel

Le terrain est mis à disposition par la CCPF (270 000€) et n'est pas intégré à la dépense subventionnable.

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Constructions immeubles (construction DEEE)	1 341 640
Installations aménagements	52 900
Matériel outillage	901 000
Autres (étude d'impact, Architecte, sécurité)	39 600
TOTAL	2 335 140

6. Intervention de la Région : 583 785 € attribués en 2007

FICHE GLOBALE

MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE ENERGIE EN CORNOUAILLE (SYNTHESE)

Fiche 2006

1. Maître d'ouvrage

Coordinateur de la démarche : Pays de Cornouaille

Maîtres d'ouvrages : Pays de Cornouaille, Chambre d'agriculture, Comité de développement, association locale d'agriculteurs

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Le travail sur la contractualisation a révélé une multitude de dossiers parmi lesquels ont été recensés des projets favorisant le développement des énergies renouvelables et la maîtrise de la demande en énergie. Ces projets répondent ainsi aux enjeux affichés par la Région et le Département (via la rédaction de leur agenda 21 respectif) et s'inscrivent également dans le prolongement des « Rencontres énergie » organisées dernièrement par le Pays.

Pour 2006, le conseil d'administration du Pays de Cornouaille a défini 2 actions prioritaires pour son budget : le développement économique et le développement durable. Aujourd'hui, il souhaite mener une véritable politique énergie à l'échelle du Pays de Cornouaille à travers 2 volets :

- l'information, la sensibilisation et la formation,
- la structuration d'une filière bois-énergie.

Ces initiatives s'inscrivent pleinement dans le chantier fédérateur de la Région intitulé : « Pour une exemplarité des démarches environnementales » et ayant pour programme « développer une politique durable de l'énergie, de l'air et des déchets ». Enfin, le Pays de Cornouaille suit attentivement l'évolution du Plan Energie pour la Bretagne initié par la Région qui intègre la maîtrise de la demande en énergie et la promotion des énergies renouvelables.

2.2. Objectifs du projet

Plusieurs objectifs sont visés à travers ce projet :

- Respecter les engagements de Kyoto
- Acquérir une compétence énergie partagée au service des collectivités locales du Pays
- Maîtriser la demande d'énergie et favoriser l'efficacité énergétique dans les différentes politiques des collectivités mais également chez les particuliers et les professionnels
- Développer la production d'énergie à partir des ressources locales notamment à travers la mise en place de véritables filières favorisant le développement et la diversification de l'activité économique locale : le bois-énergie
- Préserver un cadre de vie de qualité

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Le Pays de Cornouaille est parti de plusieurs constats :

- retard du Pays dans la prise en compte des problématiques énergétiques : absence de point info énergie, pas de contrat ATEnEE ;
- évolution des politiques régionales et départementales en faveur du développement durable (agenda 21) et notamment des énergies renouvelables.

Pourtant, toutes les politiques des collectivités ont des incidences énergétiques : habitat, transport, bâtiments publics, aménagement... Cette dimension transversale de l'énergie favorise donc une approche territoriale de cette thématique.

La mise en place de la politique énergie en Cornouaille se décline en 2 volets : l'information, la sensibilisation et la formation / la structuration d'une filière bois-énergie.

L'information, la sensibilisation et la formation

A l'issue des « Rencontres énergie » organisées par le Pays en novembre/décembre/janvier dernier, il est apparu nécessaire de sensibiliser et d'accompagner techniquement les collectivités et le grand public dans les domaines des énergies renouvelables et la maîtrise de la demande en énergie tout en s'appuyant sur les initiatives locales déjà existantes. Pour garantir un suivi et un bilan régulier des opérations menées, un diagnostic énergétique territorial doit être mené pour définir un « état général de départ » de la Cornouaille en matière de consommation énergie, de la capacité à produire de l'énergie et du potentiel de maîtrise de la demande en énergie (**voir fiche « Mise en place d'un service énergie auprès des collectivités locales et de la population »**).

Un(e) chargé(e) de mission énergie sera recruté(e) pour ces trois missions (information, diagnostic territorial et assistance technique) au sein du Pays de Cornouaille par le biais du contrat ATEnEE. Ce poste s'adressera plus particulièrement aux collectivités locales et au grand public. Du côté des professionnels, la CCI propose déjà, par le biais de Bretagne Environnement Plus, des formations spécifiques aux entreprises sur la thématique énergie. La Chambre d'agriculture souhaite élaborer des outils spécifiques d'analyse pour les exploitations agricoles qui peuvent être à la fois des consommateurs et des producteurs d'énergie offrant ainsi l'opportunité de diversifier leur activité (**voir fiche « Des groupes pilotes pour l'analyse de la problématique énergétique en exploitation agricole »**). D'autre part la Chambre d'agriculture entend également mener des actions de sensibilisation sur les différentes sources d'énergie produites par l'agriculture (**voir fiche « Sensibilisation des acteurs du territoire aux différentes sources d'énergie produites par l'agriculture »**). La Chambre de métiers s'est, pour l'heure, essentiellement penchée sur la problématique déchets mais n'écarte pas l'hypothèse de formations ou d'actions ciblées en matière d'énergie. Des échanges d'expérience entre chambres consulaires devraient donc s'opérer et une demande spécifique pour l'analyse des exploitations agricoles est formulée par le Comité de développement de Quimper. Des actions conjointes ne sont évidemment pas écartées.

La structuration de la filière bois-énergie

Dans la poursuite des échanges avec les chambres consulaires, la structuration d'une filière bois-énergie locale est apparue comme nécessaire (**voir fiche « Structuration de la filière bois-énergie en Cornouaille »**). En effet, différentes initiatives ont d'ores et déjà été menées localement : l'hôpital de Concarneau, la piscine de Scaër avec une organisation locale de l'offre de plaquettes bois portée par une association d'agriculteurs. Cependant, le manque de structuration et de visibilité de cette filière freine le développement de cette énergie. Un inventaire exhaustif de la ressource et des acteurs de la filière s'avère donc nécessaire. Le recensement des projets d'installation de chaudière bois-énergie significative (piscine, école, centre culturel, etc.) est également préconisé pour asseoir une structuration de l'offre et la distribution des plaquettes bois en Cornouaille. La localisation et la construction des plates-formes de stockage pour plaquettes bois se fera vraisemblablement en réponse aux projets

d'installation des chaudières (**voir fiche « Investir dans des plates-formes de stockage pour plaquettes bois »**). Une sensibilisation spécifique au bois-énergie devra être engagée auprès des collectivités locales et du grand public. Les résultats de l'inventaire devront être utilisés pour favoriser la mise en réseau des producteurs/installateurs et développer ainsi une filière bois-énergie cornouaillaise.

Public visé

Les collectivités locales, les entreprises, les agriculteurs, le grand public

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet

Le recrutement d'un chargé de mission énergie au sein du Pays dans le cadre du contrat ATEnEE : information/sensibilisation des collectivités et du grand public, l'élaboration du diagnostic énergétique territorial, le conseil et l'assistance technique aux collectivités pour leurs projets.

La mobilisation des services internes des chambres consulaires et du Pays pour des actions spécifiques et novatrices : élaboration d'une méthodologie d'analyse énergétique spécifique aux exploitations agricoles, les bilans bocage par communautés de communes, le recensement des éventuels projets d'équipement en chaudière bois, la sensibilisation et la communication.

Les prestataires extérieurs : inventaire de la ressource bois (AILE, ONF, CRPF), la construction de plates-formes de stockage pour plaquettes de bois (associations locales d'agriculteurs issues des comités de développement).

Partenaires

Les collectivités locales, le Conseil de développement du Pays de Cornouaille, les chambres consulaires, les entreprises, les pays touristiques de Cornouaille, les associations œuvrant dans l'environnement, l'A.D.E.M.E., A.I.L.E, ONF, CRPF, MSA

2.4. Résultats attendus

- Les données chiffrées issues du diagnostic énergétique territorial permettront d'assurer un suivi des consommations énergétiques en Cornouaille par collectivité ou équipement.
- Les diverses actions de sensibilisation et de conseils technique devraient diminuer la demande en énergie et augmenter la production locale d'énergie.
- La structuration de la filière bois-énergie devrait apporter une diversification à l'activité agricole et créer de nouveaux emplois locaux.

3. Echancier de la réalisation du projet

Mise en place d'une politique énergie en Cornouaille :	Octobre 2006/décembre 2009 :
- Contrat ATEnEE (Pays de Cornouaille)	Décembre 2006/Décembre 2009
- Sensibilisation des acteurs du territoire aux différentes sources d'énergie produites par l'agriculture (Chambre d'agriculture)	Janvier 2007/décembre 2008
- Mise en place d'une méthodologie d'analyse des exploitations agricoles (Comité de développement):	Octobre 2006/décembre 2008
- Structuration de la filière bois-énergie (Pays de Cornouaille) :	Octobre 2006/décembre 2008
- Construction des plates-formes de stockage pour plaquettes bois (Comité de développement ou association locale d'agriculteurs)	Janvier 2007/décembre 2009

MISE EN PLACE D'UN SERVICE ENERGIE AUPRES DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE LA POPULATION

Fiche 2006

1. Maître d'ouvrage

GIP du Pays de Cornouaille

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Le travail sur la contractualisation a révélé une multitude de dossiers parmi lesquels ont été recensés des projets favorisant le développement des énergies renouvelables et la maîtrise de la demande en énergie. Ces projets répondent ainsi aux enjeux affichés par la Région et le Département (via la rédaction de leur agenda 21 respectif) et s'inscrivent également dans le prolongement des « Rencontres énergie » organisées dernièrement par le Pays.

Pour 2006, le conseil d'administration du Pays de Cornouaille a défini 2 actions prioritaires pour son budget : le développement économique et le développement durable. Aujourd'hui, il souhaite mener une véritable politique énergie à l'échelle du Pays de Cornouaille auprès notamment des collectivités locales et du grand public.

Cette initiative s'inscrirait pleinement dans le chantier fédérateur de la Région intitulé : Pour une exemplarité des démarches environnementales ayant pour programme « développer une politique durable de l'énergie, de l'air et des déchets ». Enfin, le Pays de Cornouaille suit attentivement l'évolution du Plan Energie pour la Bretagne initié par la Région qui intègre la maîtrise de la demande en énergie et la promotion des énergies renouvelables.

2.2. Objectifs du projet

Plusieurs objectifs sont visés à travers ce projet :

- Respecter les engagements de Kyoto
- Acquérir une compétence énergie partagée au service des collectivités locales du Pays
- Pérenniser et développer l'action énergie en Cornouaille, maîtriser la demande d'énergie et favoriser l'efficacité énergétique dans les différentes politiques des collectivités mais également chez les particuliers
- Développer la production d'énergie à partir des ressources locales notamment à travers la mise en place de véritables filières favorisant le développement économique local
- Préserver un cadre de vie de qualité

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Toutes les politiques des collectivités ont des incidences énergétiques : habitat, transport, bâtiments publics, aménagement... Cette dimension transversale de l'énergie favorise donc une approche territoriale de cette thématique. Pour l'heure, les initiatives recensées en Cornouaille s'adressent majoritairement aux privés. Aucune démarche de fond n'est engagée auprès des collectivités et du grand public, c'est la raison pour laquelle le Pays de Cornouaille s'intéresse au programme ATEnEE proposé par l'Ademe qui soutient la mise en place d'une expertise

interne au territoire pendant 3 années. Différentes missions seraient alors envisagées :

- Information et sensibilisation des collectivités et du grand public
- Diagnostic énergétique territorial : évaluer la consommation et la capacité à produire de l'énergie en Cornouaille
- Conseil et assistance technique aux collectivités pour leurs projets

Des actions similaires sont d'ores et déjà programmées auprès des entreprises et des exploitations agricoles par les chambres consulaires. Cette démarche du pays auprès des collectivités et du grand public compléterait donc un dispositif cornouaillais en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Le lycée du Likes à Quimper doté d'une plate-forme de démonstration labellisée par l'ADEME pourrait également participer à cette dynamique en mettant à disposition cet outil pédagogique.

Public visé

Collectivités locales, population.

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet

Le Pays de Cornouaille entend signer un Contrat ATEnEE (Action Territoriale pour l'Environnement et l'Efficacité Energétique) avec l'ADEME afin de créer un poste de chargé de mission énergie pour 3 ans.

Partenaires :

Collectivités locales, associations œuvrant dans l'environnement et la défense des consommateurs, Conseil de développement du Pays de Cornouaille, lycée le Likes, chambres consulaires, pays touristiques de Cornouaille

2.4. Résultats attendus

Une diminution de la demande en énergie, une augmentation de la production locale, une diversification de l'économie locale. Les données chiffrées issues du diagnostic énergétique territorial permettront d'assurer un suivi des consommations énergétiques en Cornouaille ou du moins par collectivité ou équipement.

3. Echancier de la réalisation du projet

Janvier 2007 à Décembre 2009

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve :

- de l'articulation des projets « énergie » du Pays entre eux, notamment la mutualisation des données pouvant être recueillies au travers des différents projets financés par le Contrat de pays sur cette thématique ;
- d'un suivi de la mission en cohérence avec la démarche régionale d'observatoire de l'énergie ;
- de l'assurance qu'il s'agit d'un financement non pérenne (3 ans maximum).

5. Plan de financement prévisionnel

Coût annuel : 50 000€ (soit 150 000€ sur trois ans)

6. Intervention de la Région : 45 000 € attribués en 2008

SENSIBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE AUX DIFFERENTES SOURCES D'ENERGIE PRODUITES PAR L'AGRICULTURE

Fiche 2006

1. Maître d'ouvrage

Chambre d'agriculture

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Cette action s'intègre pleinement dans la vocation pivot affirmée du Pays de Cornouaille et répond à son souhait d'avoir un programme ambitieux de maîtrise des énergies. Le Pays de Cornouaille s'inscrit alors dans la dynamique du plan « énergie pour la Bretagne » porté par le Conseil régional.

2.2. Objectifs du projet

- Sensibiliser les acteurs du territoire (agriculteurs, élus, techniciens, grand public...) à l'entretien et à la valorisation du bois-bocage, aux cultures énergétiques (Myscantus,...), à la méthanisation, à la production d'huile de colza,...
- Identifier les acteurs locaux intéressés lors des journées de sensibilisation
- Mettre les acteurs en relations

2.3. Descriptif du projet

Moyens mis en œuvre, méthode retenue pour la réalisation du projet, description de l'opération

ETAPE 1 : Sensibilisation des acteurs du territoire

- Démonstrations de matériels
- Rencontres grand public
- De la formation pour agriculteurs et techniciens
- Visites ou portes ouvertes chez des utilisateurs de chaudière bois (particuliers ou collectivité), de presse à colza
- Rencontre des élus du territoire.

Cette étape s'appuiera sur les experts de la Chambre d'agriculture (énergie, aménagement, forêt), avec l'aide des compétences des structures partenaires t sera coordonnée par des conseillers en développement et animation.

Des créations de supports adaptés au public sont prévues : supports panneaux, maquettes, divers visuels...

ETAPE 2 : Mettre les acteurs en relation

Après identification des acteurs locaux intéressés suite aux phases de sensibilisation, créer une dynamique locale par la constitution de groupes mixtes (agriculteurs, élus, particuliers) et les conduire vers l'action.

Les conseillers développement et animation de la chambre d'agriculture, avec l'aide des experts sur l'énergie par

des relances écrites, téléphoniques et par des contacts directs identifieront (création de fichier) les acteurs intéressés pour les mettre en relation.

Public visé

Agriculteurs, élus et grand public

Partenaires

AILE, FDCUMA, MSA, ONF, CRPF,...

2.4. Résultats attendus

Emergence de filière courte (bois-énergie, colza, autres,...)

3. Echancier de la réalisation du projet

Janvier 2007 début de l'action

Décembre 2008 fin de l'action

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve :

- de l'articulation des projets « énergie » du Pays entre eux, notamment la mutualisation des données pouvant être recueillies au travers des différents projets financés par le Contrat de pays sur cette thématique ;
- d'un suivi de la mission en cohérence avec la démarche régionale d'observatoire de l'énergie ;
- que les actions envisagées tiennent compte du travail déjà effectué par la ferme de Kerlavic sur ce sujet et permettent de les approfondir.

5. Plan de financement prévisionnel

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Salaires	30 000
Comité de développement (participation des agriculteurs en temps ou par mise à disposition de matériels)	2 000
FDCUMA (mise à disposition de matériels pour les démonstrations et temps de présence des animateurs)	3 000
INNOV 29 (transports matériels)	1 000
Autres partenaires locaux (Eta, Cuma...)	2 000
Panneaux de communication – divers supports ou visuels	2 000
Invitations	3 000
Plaquette support filière + tirages	6 000
TOTAL	49 000

6. Intervention de la Région : 12 222 € attribués en 2008

DES GROUPES PILOTES POUR L'ANALYSE DE LA PROBLEMATIQUE ENERGETIQUE EN EXPLOITATIONS AGRICOLES (APPROCHE ECONOMIQUE ET VALORISATION POUR L'EXPLOITATION)

Fiche 2006

1. Maître d'ouvrage

Comité de développement de Quimper (association)

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

L'agriculture et les industries d'aval sont un pilier économique du Pays de Cornouaille.

La question énergétique concerne tout particulièrement les agriculteurs qui sont :

- des consommateurs confrontés à la montée des prix des produits pétroliers,
- et des producteurs d'énergie à qui s'offrent des potentialités nouvelles à exploiter (bois, colza...).

2.2. Objectifs du projet

Le projet vise à tester des dynamiques de développement pour favoriser les économies d'énergie en agriculture, ainsi que les initiatives de production d'énergie. Il s'agit avec deux groupes d'agriculteurs sensibilisés et volontaires (un dans chacun des comités) (avec le Comité de développement de l'Aven-Laïta) d'être à l'écoute des préoccupations des agriculteurs, de les accompagner dans leur questionnement, de mettre au point des outils d'analyses et de comparaison en termes d'économie d'énergies ou de voies de production d'énergie à l'échelle de l'exploitation (études techniques, économiques et organisation du travail).

2.3. Descriptif du projet

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet & Description de l'opération

ETAPE 1 : Repérage des agriculteurs dans chacun des comités de développement

- Communication écrite via les supports de communication de comités
- Phoning et contacts individuels

Un conseiller en développement et animation de la chambre d'agriculture sera chargé de cette étape.

ETAPE 2 : création de deux groupes « pilote »

L'objectif est de réunir deux groupes d'une dizaine d'agriculteurs et de travailler en commun et dans la continuité pendant deux ans en alternant travaux collectifs et individuels sur certains des volets suivants en fonction des préoccupations et centres d'intérêts :

- Les économies d'énergie :
 - o Analyser les dépenses énergétiques directes et indirectes.

- Comparer les quantités d'énergie consommées (électricité, carburant), les dépenses afférentes et faire des comparaisons entre exploitations en référence à des systèmes de production.
- Rechercher les axes d'amélioration pour chacune des exploitations, décliner un certain nombre d'actions concrètes.
- Tester des méthodes (le bilan énergétique...), comparer les résultats, analyser les enseignements que l'on peut retirer de ce type de diagnostic dans nos zones d'élevage.
- La production d'énergie par et pour l'exploitation agricole :
 - Etudier la faisabilité de production d'énergies alternatives à l'échelle de l'exploitation sous l'angle technique, économique et ressources humaines (aspects travail) pour la production de carburant, de chaleur, d'électricité concernant les besoins de l'exploitation et/ou de l'habitation de l'agriculteur.
 - Rechercher des références techniques, économiques à l'échelle de l'exploitation dans un environnement donné.
 - Animation et expertise réalisée par des conseillers de la Chambre d'agriculture et autres partenaires.

ETAPE 3 : Formalisation d'outils et de références

Les différents travaux menés dans les deux groupes pilotes conduiront à la formalisation d'outils d'analyse, de références et d'une stratégie de développement pour amener un plus grand nombre d'agriculteurs à se mobiliser autour des questions liées aux énergies et en particulier aux énergies renouvelables.

Etape assurée par l'expert Chambre d'agriculture en énergie, les experts des pôles régionaux des chambres d'agriculture, et avec des responsables produits.

Public visé

Les agriculteurs du territoire

Partenaires

Chambre d'agriculture, comité de développement de l'Aven Laita, AILE, Innov 29, Centre de Formation de St Segal, pôles de recherche appliquée des chambres d'agriculture,...

2.4. Résultats attendus

- Des outils et méthodes d'analyse énergétiques applicables à l'échelle de l'exploitation.
- Une méthodologie de conseil et développement sur la production d'énergie par et pour l'exploitation.
- Contribution à la production d'une base de données.

3. Echancier de la réalisation du projet

ETAPE 1	Constitution des deux groupes	Janvier 2007
ETAPE 2	Etude des consommations énergétiques et analyse - Echanges et analyses en groupes	Hiver 2007
	Etudes de scénario de production d'énergies	2008
ETAPE 3	Formalisation des outils, références et méthodologie	Hiver 2008

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve :

- de l'articulation des projets « énergie » du Pays entre eux, notamment la mutualisation des données pouvant être recueillies au travers des différents projets financés par le Contrat de pays sur cette thématique ;
- d'un suivi de la mission en cohérence avec la démarche régionale d'observatoire de l'énergie ;
- de l'assurance qu'il s'agit d'un financement non pérenne (3 ans maximum).

5. Plan de financement prévisionnel

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Etape 1 : recrutement, constitution du groupe (conseiller Chambre d'agriculture)	2 000
Etape 2 : conception de l'appui méthodologique, animation des 2 groupes, appui d'un expert, appui d'un stagiaire (élève ingénieur)	20 000
Etape 3 : formalisation des outils, références et méthodologie de développement	5 000
TOTAL	27 000

6. Intervention de la Région : 6 750 € dont 5 098€ attribués en 2008

STRUCTURATION DE LA FILIERE BOIS-ENERGIE EN CORNOUAILLE

Fiche 2006

1. Maître d'ouvrage

Pays de Cornouaille

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Parmi les vocations retenues pour le Pays de Cornouaille figure celle de l'agro-industrie qui mobilise le territoire à des fins alimentaires et non alimentaires. Dans son préambule, le Conseil de développement du Pays a souligné la nécessité de conforter l'existant en soutenant notamment la recherche de débouchés non alimentaires de l'agriculture comme par exemple l'énergie-bois. Cette diversification s'accompagnera également de formation adaptée.

Cette volonté s'inscrit donc pleinement dans le plan bois-énergie soutenu par le Conseil régional de Bretagne et l'ADEME.

2.2. Objectifs du projet

A travers ce projet, le Pays entend structurer la filière bois-énergie en Cornouaille afin de :

- développer l'utilisation du bois-énergie sous toutes ses formes (bûches, plaquettes, granulés) auprès des collectivités et particuliers,
- diversifier l'activité économique locale : activité complémentaire pour les agriculteurs, création d'activité à travers le développement de nouvelles cultures (miscanthus, TTCR),
- favoriser la mise en place de formations spécifiques : chauffagistes, plombiers, élagueurs, bûcherons...
- faciliter la mise en place des réseaux locaux de distribution en favorisant les circuits courts.

2.3. Descriptif du projet

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet et description de l'opération

La structuration de la filière bois-énergie s'opérera en trois temps.

Inventaire de la ressource et des acteurs

Il s'agit dans un premier temps d'évaluer la ressource en bois : ressource forestière, bocagère, les déchets industriels banals bois, les déchets verts, les connexes de scieries. L'inventaire aura une approche globale de la ressource bois sur le territoire du Pays mais pourra également être mené de manière plus exhaustive par communautés de communes afin d'alimenter les SCOT sur le volet énergie ou de préparer l'installation d'une chaudière bois. Cet inventaire fera intervenir différents prestataires : ONF, CRPF, les trois chambres consulaires.

En ce qui concerne les acteurs, ce sont à la fois les producteurs, les transporteurs, les « transformateurs » (découpe et broyage du bois), les « stockeurs », les installateurs, les distributeurs. Seront mobilisés à cet effet, les CUMA, les

trois chambres consulaires et les collectivités locales.

Recensement des éventuels projets d'équipements en chaudière bois-énergie et sensibilisation

Il s'agit ici de mobiliser les collectivités locales pour les inciter à faire le choix d'une installation chaudière bois dans leurs projets d'équipements. Plusieurs installations permettraient d'asseoir une certaine structuration de l'offre et de la distribution des plaquettes bois en Cornouaille. En effet, la localisation et la construction des plates-formes de stockage pour plaquettes bois se fera vraisemblablement en réponse aux installations de chaudières grand format.

Le Pays de Cornouaille fera un premier recensement auprès des différentes collectivités locales pour connaître leur éventuel projet d'installation de chaudière bois. Des visites de sites, d'installations, de structures portant des filières bois-énergie permettront de sensibiliser les élus locaux sur cette thématique.

La Chambre d'agriculture sensibilisera particulièrement sur la ressource bocagère et ses opportunités de développement en matière de bois-énergie, cela s'adressera aux agriculteurs mais aussi aux élus locaux et au grand public à travers des rencontres et des formations notamment.

Communication et valorisation des résultats de l'étude

Des démonstrations et des outils de communication devront être élaborés pour valoriser les acteurs de la filière mais également l'énergie-bois. Un suivi des installations et de la ressource permettra d'afficher les progrès en matière de rejet de gaz à effet de serre en Cornouaille.

La valorisation de ces résultats pourrait également favoriser la mise en place de formations techniques complémentaires auprès des installateurs/chauffagistes jusque là frileux pour promouvoir cette énergie.

Ces outils feront l'objet d'un travail conjoint entre le Pays, les chambres consulaires et AILE.

Public visé

Agriculteurs, professionnels, collectivités locales, grand public

Partenaires

Chambres consulaires, AILE, ONF, CRPF, FDCUMA, comités de développement, Conseil de développement du Pays de Cornouaille

2.4. Résultats attendus

- Création d'une véritable filière bois-énergie
- Développer l'utilisation des chaudières bois auprès des collectivités mais aussi des particuliers grâce à une meilleure lisibilité de la filière
- Assurer une gestion raisonnée de la ressource bois locale tout en favorisant le développement de la filière
- Maintenir et créer des emplois

3. Echancier de la réalisation du projet

Octobre 2006 à décembre 2008

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve :

- de l'articulation des projets « énergie » du Pays entre eux, notamment la mutualisation des données pouvant être recueillies au travers des différents projets financés par le Contrat de pays sur cette

thématique ;

- que ces actions ne soient pas déjà financées dans le cadre de la fiche « Mise en place d'un service énergie auprès des collectivités locales et de la population » également portée par le GIP de pays (temps et salaire d'un chargé de mission énergie) ;
- de précisions sur les modalités de mise en œuvre de ces missions (qui les assurera, un prestataire ou le chargé de mission énergie du GIP ?)
- d'un suivi de la mission en cohérence avec la démarche régionale d'observatoire de l'énergie
- d'une association de la Région (Mission énergie) lors de la définition du contenu de l'étude.

5. Plan de financement prévisionnel

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Inventaire de la ressource et des acteurs	130 000
Recensement des projets et sensibilisation	20 000
Communication et valorisation des résultats	30 000
TOTAL	190 000

6. Intervention de la Région : 95 000 € attribués en 2008

FICHE GLOBALE

MISE EN PLACE D'UN POLE MARAICHAGE DURABLE SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GLAZIK

Fiche 2009

Dans un contexte international tourmenté, qui voit de plus exploser l'économie et l'activité des deux pays les plus peuplés de la planète, les matières premières sont et seront à la base de tensions géopolitiques importantes, surtout celles à la base des énergies fossiles. La crise systémique que nous vivons en est le meilleur exemple.

Ainsi, l'offre du pétrole et des autres combustibles ne peut suivre une demande de plus en plus importante, ce qui conduira inévitablement à une augmentation substantielle des cours, et ce malgré la baisse conjoncturelle actuelle. Le prix des énergies fossiles glisse donc sur une augmentation structurelle de ses cours. Ce fait, et la lutte contre le réchauffement climatique, nous obligent à repenser totalement notre modèle de développement et à apporter de nouvelles réponses.

Nous devons donc aujourd'hui, et le plus rapidement et complètement possible, nous inscrire dans une démarche de promotion du développement durable à travers son triptyque social, économique et environnemental. Là se trouve la seule démarche viable de développement sur le long terme.

Telle est la volonté de la Communauté de Communes du Pays Glazik (CCPG), aidée en cela par le Syndicat d'Élimination des Déchets du Pays de Quimper (SIDEPAQ).

1. Le projet de Pôle de Maraîchage durable (PMD) du Pays Glazik

Ce projet consiste à utiliser la vapeur de refroidissement des fours de l'Unité de Valorisation et d'Élimination des Déchets (UVED) de Briec de l'Odet, pour chauffer des serres maraîchères exploitées par des agriculteurs indépendants appartenant à la coopérative SAVEOL.

En effet, les déchets ménagers sont brûlés dans des fours dont la température atteint près de 1000 degrés. La chaleur ainsi dégagée sert, au niveau des chaudières à chauffer des tubes d'eau. La vapeur produite passe sur le turbo-alternateur (production d'électricité) et servira ensuite à alimenter un hydrocondenseur, qui par échange thermique, fournira des calories à un réseau de chaleur calorifugé (appelé réseau primaire) de plusieurs centaines de mètres en contact avec le réseau des producteurs serristes (appelé réseau secondaire). Le réseau primaire partira de l'UVED passera sur la propriété du SIDEPAQ puis longera la voie communale 85 appartenant à la commune de Briec. Il prendra fin, au niveau de l'échangeur secondaire, à l'entrée de la parcelle louée par la CCPG aux producteurs serristes.

Le projet consiste donc au rapprochement d'une offre d'énergie disponible à l'UVED, sous forme dégradée mais abondante, à la demande de réchauffage d'eau utilisable en boucle et en réseau pour le chauffage de serres maraîchères du groupement de producteur SAVEOL.

En effet, le recyclage de la vapeur d'eau turbinée, dans un cycle complet, nécessite son refroidissement avant réintroduction dans les chaudières. Cette opération est actuellement réalisée de manière conventionnelle via des aérocondenseurs. L'idée force consiste donc à **modifier l'installation existante de façon à ce que la chaleur**

encore contenue dans la vapeur après turbinage puisse directement réchauffer une boucle principale d'eau. Les aérocondenseurs, dans cette configuration, serviront à évacuer le trop plein de chaleur quand le réseau secondaire sera trop haut en température (moins de demande de chaleur des serres comme en été par exemple).

2. Les objectifs du PMD

Les objectifs du projet sont de soutenir une activité économique majeure en Finistère, tout en permettant de créer près de 50 emplois dans une branche d'activité fragilisée en économisant la propagation de milliers de tonnes de CO₂ et l'utilisation d'énergie fossile. Le triptyque du développement durable qui concerne la connexion nécessaire entre le développement économique, le respect environnemental et des objectifs sociaux, est ici totalement respecté.

En effet, l'objectif majeur est de mettre fin à la dispersion par refroidissement aérien d'énergie non valorisée sur l'UVED. La valorisation de cette énergie résiduelle ne peut passer que par l'alimentation d'un réseau de chaleur basse température. La réflexion engagée sur le territoire rural de la CCPG, s'est portée sur l'alimentation en calorie de serres maraîchères, car le Finistère est le siège du leader national de la production et que cette activité est confrontée à une crise structurelle et à un changement important de paradigme énergétique.

Enfin, la CCPG, territoire rural qui a souffert de la crise avicole (Fermeture du site Doux en 2001), dispose d'une main d'œuvre qualifiée pour ce type d'activité professionnelle.

3. La plus-value structurelle du PMD

Outre le fait que le projet de PMD de la CCPG réponde au triptyque du développement durable en permettant à une structure industrielle de valoriser quasi totalement son énergie résiduelle, en permettant à une activité agricole en mutation de créer près de 7 ha de serres (Aucune serre maraîchère neuve en Finistère depuis 5 ans...), il permet surtout la création de 50 emplois ETP.

Aujourd'hui, l'UVED de Briec qui appartient au Syndicat d'Élimination des Déchets du Pays de Quimper (SIDEPAQ) valorise depuis sa mise en service en 1996 une partie de l'énergie dégagée par ses fours sous la forme d'une production électrique, qui est vendue sur le marché libre. Pour des raisons physico-techniques, il n'est pas possible de valoriser l'intégralité de cette énergie sous forme électrique.

Actuellement au regard de l'énergie entrant sur le turbo-alternateur, 21% est valorisée sous forme électrique et 68% est dispersée via les aérocondenseurs. La production et la vente d'électricité sont donc totalement déconnectées du projet PMD.

Le projet de PMD permettra donc à l'UVED d'atteindre un haut niveau de performance énergétique, bien que cela, et pour des raisons techniques, conduise à la baisse de la production et de la vente d'électricité (environ 10 %) du fait de la nécessaire baisse de consigne sur le turbo-alternateur de l'usine pour maximiser la production calorifique.

De plus, ce projet va permettre à une activité agricole majeure en Finistère (*Savéol fait 120 Millions de CA avec la tomate*) et qui emploie plusieurs centaines de salariés, de connaître la création d'une nouvelle structure de grande ampleur qui sera basée sur une nouvelle approche énergétique. Du fait de la situation économique, le secteur n'a pas connu de création de serre ex-nihilo depuis plus de 5 ans en Finistère. Ce projet est une réponse à la nouvelle donne énergico-économique qui se développe actuellement.

Enfin, ce dessein, à terme, permettra la création de près de 50 emplois ETP dans un secteur qui ne demande pas beaucoup de qualification et qui peut répondre aux attentes des personnes les plus fragilisées sur le marché de l'emploi actuel. Surtout, il est prévu, en collaboration avec les producteurs, de développer des formations professionnalisantes pour les demandeurs d'emploi du territoire et de favoriser prioritairement l'embauche locale.

4. La répartition des rôles entre le SIDEPAQ et la CCPG

Pour permettre d'attendre une plus grande efficacité dans la gestion et la mise au point de ce projet de PMD, la CCPG a travaillé très en amont avec le SIDEPAQ pour répartir les rôles et les missions au mieux des compétences et de la législation. L'UVED de Briec étant une installation classée, il est en effet obligatoire que le syndicat gère les modifications techniques apportées sur l'équipement pour permettre l'alimentation des serres.

De son côté, la CCPG a la maîtrise du foncier communautaire et a donc travaillé à trouver une solution pertinente pour installer les serres. Au final, la collectivité a acquis plus de 20 hectares de terrain, pour une utilisation en premier lieu de 3 hectares par les producteurs maraîchers. Pour parfaire leur équipement, ces derniers ont aussi acquis plus de 6 hectares auprès d'un propriétaire foncier sur une parcelle attenante à celle de la CCPG.

Une convention a été passée entre les agriculteurs indépendants de SAVEOL et le SIDEPAQ, et entre le SIDEPAQ et la CCPG. Ces équipements de production de chaleur ainsi que le réseau de chaleur feront partie intégrante de l'installation globale du SIDEPAQ et seront exploités en tant que tel.

Ce projet labellisé n'obéira pas à des règles classiques, en effet, le but étant de valoriser de l'énergie, cette dernière ne sera pas vendue. Les serristes paieront l'équipement et son exploitation et non les calories.

Toutefois, reste à la charge du SIDEPAQ, le coût de renouvellement et d'exploitation de l'ensemble four-chaudières, équipement indispensable à la production de la chaleur ensuite récupérée dans le cadre de ce projet.

La CCPG louera une partie des terrains, acquis dans ce cadre (3 ha sur 22 acquis), aux exploitants agricoles avant de les céder après 60 mois de locations pour répondre ainsi à une demande des établissements bancaires qui financent la partie privée du PMD pour plus de 7 millions d'euros.

POLE DE MARAICHAGE DURABLE - PARTIE FONCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GLAZIK

Fiche 2009

Pays : Pays de Cornouaille

Chantier fédérateur régional : 04 - Pour une exemplarité des démarches environnementales

Type de projet : Energie alternative

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays Glazik (EPCI à fiscalité propre)

Rue du Général de Gaulle
29510 BRIEC

Tél. :02 98 57 70 91

2. Description du projet

2.1. Contexte

Dans un contexte international tourmenté, qui voit de plus en plus exploser l'économie des deux pays les plus peuplés de la planète, les matières premières sont à la base de tensions géopolitiques de plus en plus importantes, surtout celles à la base des énergies fossiles.

Ainsi l'offre du pétrole et des autres combustibles ne peut suivre une demande de plus en plus importante, ce qui se traduit par une augmentation substantielle des cours, malgré la baisse conjoncturelle actuelle. Le prix des énergies fossiles connaît donc une augmentation structurelle qui doit nous inciter à repenser totalement notre modèle de développement.

Nous devons donc aujourd'hui, et le plus rapidement et complètement possible, nous inscrire dans une démarche de promotion du développement durable à travers son triptyque social, économique et environnemental. Là se trouve la seule démarche viable de développement sur le long terme. Telle est la démarche de la Communauté de Communes du Pays Glazik.

2.2. Description de l'opération

Ce projet consiste à utiliser la vapeur de refroidissement des fours de l'Unité de Valorisation et d'Élimination des Déchets (UVED) de Briec, pour chauffer des serres maraîchères.

La Communauté de Communes du Pays Glazik (CCPG) gère la partie foncière du projet. Après avoir acquis 20 hectares de terrain pour permettre aux producteurs serristes de multiplier les hypothèses de travail, la CCPG va louer 3 hectares de terres, adjacentes au foncier agricole acquis par les serristes. Un bail emphytéotique a été signé concomitamment à une promesse d'achat des serristes qui prendra effet dans 60 mois.

2.3. Localisation géographique

Briec de l'Odét

2.4. Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont de soutenir une activité économique majeure en Finistère, tout en permettant de créer près de 50 emplois dans une branche d'activité fragilisée en économisant la propagation de milliers de tonnes de CO2 et l'utilisation d'énergie fossile.

2.5. Service apporté

Le service apporté est le développement de l'activité économique dans un secteur agricole fragilisé et la consommation de l'énergie non valorisée sur l'UVED de Briec.

2.6. Résultats attendus

Création de 7ha de serres à l'horizon 2012

50 emplois ETP à terme

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Acte authentique terrain Pataky: (5ha1260)	7 déc. 2007
Acte authentique terrain Pargamou: (17ha40)	23 sept. 2008
Dépôt du permis de construire	14 août 2009
Fin de l'aménagement	1 sept. 2010

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

Ce projet s'intègre dans la stratégie de la Communauté de Communes du Pays Glazik et du syndicat gérant l'UVED, le SIDEPAQ, comme étant le symbole du développement durable et de son triptyque environnemental, social et économique.

3.2 Dimension intercommunale du projet

Depuis l'origine, ce projet est porté par la Communauté de Communes du Pays Glazik et par le SIDEPAQ.

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

Ce projet permettra d'économiser plusieurs milliers de tonnes d'énergie fossile par an et d'éviter d'autant la propagation de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

3.4 Dimension sociale du projet

Ce projet permettra de favoriser, de par la nature des emplois proposés, l'embauche et le retour à l'emploi de populations en rupture d'emploi, qui plus est sur un territoire touché de plein fouet par la crise avicole.

3.5 Dimension culturelle

sans objet

3.6 Autres aspects qualitatifs

- Lutter pour le maintien de l'emploi et de l'activité économique au sens général du terme,
- Moderniser et accompagner le développement de l'activité agricole en Bretagne,
- Economiser l'équivalent de 4500 tonnes de fioul lourd ou de 4,5 millions de M3 de gaz naturel,

- Eviter le rejet de plus de 2000 tonnes de CO2 dans l'atmosphère,
- S'intégrer complètement dans le processus du Grenelle de l'environnement

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional est attribué sous réserve:

- de la cohérence de ce projet avec le Plan départemental des déchets ménagers et assimilés du Finistère
- que les recettes générées par la location des terrains (hypothèse d'une occupation à 100 % sur 5 ans) mais également leurs ventes (hypothèse d'une vente à 100% des terrains) au bout de 5 ans soient intégrées dans le plan de financement
- que l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer des prix de location puis de commercialisation inférieurs au prix moyen pratiqué localement.

Pour rappel, les dépenses réalisées avant la date de réception du dossier complet à la Région ne sont pas éligibles.

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
TERRAINS	95 850	HT	Investissement
FRAIS FINANCIERS	28 373	HT	Investissement
TOTAL	124 223	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
ETAT	31 274
REGION	24 844
LOCATION TERRAINS	15 975
AUTOFINANCEMENT	52 130
TOTAL	124 223

6. Intervention de la Région : 24 844 €

POLE DE MARAICHAGE DURABLE - PARTIE AMENAGEMENT DES INSTALLATIONS DU SIDEPAQ

Fiche 2009

Pays : Pays de Cornouaille

Chantier fédérateur régional : 04 - Pour une exemplarité des démarches environnementales

Type de projet : Energie alternative

1. Maître d'ouvrage

SIDEPAQ (Etablissement public: autre)

BP 1759
29 107 QUIMPER Cedex

Tél. :02 98 57 70 91

2. Description du projet

2.1. Contexte

Dans un contexte international tourmenté, qui voit de plus en plus exploser l'économie des deux pays les plus peuplés de la planète, les matières premières sont à la base de tensions géopolitiques de plus en plus importantes, surtout celles à la base des énergies fossiles.

Ainsi l'offre du pétrole et des autres combustibles ne peut suivre une demande de plus en plus importante, ce qui se traduit par une augmentation substantielle des cours, malgré la baisse conjoncturelle actuelle. Le prix des énergies fossiles connaît donc une augmentation structurelle qui doit nous inciter à repenser totalement notre modèle de développement.

Nous devons donc aujourd'hui, et le plus rapidement et complètement possible, nous inscrire dans une démarche de promotion du développement durable à travers son triptyque social, économique et environnemental. Là se trouve la seule démarche viable de développement sur le long terme. Telle est la démarche du SIDEPAQ.

2.2. Description de l'opération

Ce projet consiste à utiliser la vapeur de refroidissement des fours de l'Unité de Valorisation et d'Élimination des Déchets (UVED) de Briec de l'Odet, pour chauffer des serres maraîchères exploitées par des agriculteurs indépendants appartenant à la coopérative SAVEOL.

En effet, les déchets ménagers sont brûlés dans des fours dont la température atteint près de 1000 degrés. La chaleur ainsi dégagée sert, au niveau des chaudières à chauffer des tubes d'eau. La vapeur produite passe sur le turbo-alternateur (production d'électricité) et servira ensuite à alimenter un hydrocondenseur, qui par échange thermique, fournira des calories à un réseau de chaleur calorifugé (appelé réseau primaire) de plusieurs centaines de mètres en contact avec le réseau des producteurs serristes (appelé réseau secondaire). Le réseau primaire partira de l'UVED passera sur la propriété du SIDEPAQ puis longera la voie communale 85 appartenant à la commune de Briec. Il prendra fin, au niveau de l'échangeur secondaire, à l'entrée de la parcelle louée par la CCPG aux producteurs serristes.

Le projet consiste donc au rapprochement d'une offre d'énergie disponible à l'UVED, sous forme dégradée mais abondante, à la demande de réchauffage d'eau utilisable en boucle et en réseau pour le chauffage de serres maraîchères du groupement de producteur SAVEOL.

En effet, le recyclage de la vapeur d'eau turbinée, dans un cycle complet, nécessite son refroidissement avant réintroduction dans les chaudières. Cette opération est actuellement réalisée de manière conventionnelle via des aérocondenseurs. L'idée force consiste donc à modifier l'installation existante de façon à ce que la chaleur encore contenue dans la vapeur après turbinage puisse directement réchauffer une boucle principale d'eau. Les aérocondenseurs, dans cette configuration, serviront à évacuer le trop plein de chaleur quand le réseau secondaire sera trop haut en température (moins de demande de chaleur des serres comme en été par exemple). Le SIDEPAQ suivra et gèrera donc les études, les travaux de construction d'un hydrocondenseur (et de tous ses équipements connexes) et d'un réseau de chaleur sur le domaine public.

Une convention a été passée entre les agriculteurs indépendants de SAVEOL et le SIDEPAQ, et entre le SIDEPAQ et la CCPG. Ces équipements de production de chaleur ainsi que le réseau de chaleur feront partie intégrante de l'installation globale du SIDEPAQ et seront exploités en tant que tel.

Ce projet labellisé n'obéira pas à des règles classiques, en effet, le but étant de valoriser de l'énergie, cette dernière ne sera pas vendue. Les serristes paieront l'équipement et son exploitation et non les calories.

Toutefois reste à la charge du SIDEPAQ, le coût de renouvellement et d'exploitation de l'ensemble four-chaudières, équipement indispensable à la production de la chaleur ensuite récupérée dans le cadre de ce projet.

2.3. Localisation géographique

Briec de l'Odet

2.4. Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont de soutenir une activité économique majeure en Finistère, tout en permettant de créer près de 50 emplois dans une branche d'activité fragilisée en économisant la propagation de milliers de tonnes de CO₂ et l'utilisation d'énergie fossile. Le triptyque du développement durable qui concerne la connexion nécessaire entre le développement économique, le respect environnemental et des objectifs sociaux, est ici totalement respecté.

En effet, l'objectif majeur est de mettre fin à la dispersion par refroidissement aérien d'énergie non valorisée sur l'UVED. La valorisation de cette énergie résiduelle ne peut passer que par l'alimentation d'un réseau de chaleur basse température. La réflexion engagée sur le territoire rural de la CCPG, s'est portée sur l'alimentation en calorie de serres maraichères, car le Finistère est le siège du leader national de la production et que cette activité est confrontée à une crise structurelle et à un changement important de paradigme énergétique.

2.5. Service apporté

Aujourd'hui, l'UVED de Briec qui appartient au Syndicat d'Élimination des Déchets du Pays de Quimper (SIDEPAQ) valorise depuis sa mise en service en 1996 une partie de l'énergie dégagée par ses fours sous la forme d'une production électrique, qui est vendue sur le marché libre. Pour des raisons physico-techniques, il n'est pas possible de valoriser l'intégralité de cette énergie sous forme électrique.

Actuellement au regard de l'énergie entrant sur le turbo-alternateur, 21% est valorisée sous forme électrique et 68% est dispersée via les aérocondenseurs. La production et la vente d'électricité sont donc totalement déconnectées du projet PMD.

Le projet de PMD permettra donc à l'UVED d'atteindre un haut niveau de performance énergétique, bien que cela, et pour des raisons techniques, conduise à la baisse de la production et de la vente d'électricité (environ 10 %) du fait de la nécessaire baisse de consigne sur le turbo-alternateur de l'usine pour maximiser la production calorifique.

2.6. Résultats attendus

Création de 7ha de serres à l'horizon 2012

50 emplois ETP à terme

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Dépôt permis	1 janv. 2010
Fin travaux	30 juin 2010

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

Ce projet s'intègre dans la stratégie de la Communauté de Communes du Pays Glazik et du syndicat gérant l'UVED, le SIDEPAQ, comme étant le symbole du développement durable et de son triptyque environnemental, social et économique.

3.2 Dimension intercommunale du projet

Depuis l'origine, ce projet est porté avec la Communauté de Commune du Pays Glazik.

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

Ce projet permettra d'économiser plusieurs milliers de tonnes d'énergie fossile par an et d'éviter d'autant la propagation de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

3.4 Dimension sociale du projet

Ce projet permettra de favoriser, de par la nature des emplois proposés, l'embauche et le retour à l'emploi de populations en rupture d'emploi, qui plus est sur un territoire touché de plein fouet par la crise avicole.

3.5 Dimension culturelle

sans objet

3.6 Autres aspects qualitatifs

- Lutter pour le maintien de l'emploi et de l'activité économique au sens général du terme,
- Moderniser et accompagner le développement de l'activité agricole en Bretagne,
- Economiser l'équivalent de 4500 tonnes de fioul lourd ou de 4,5 millions de M3 de gaz naturel,
- Eviter le rejet de plus de 2000 tonnes de CO2 dans l'atmosphère,
- S'intégrer complètement dans le processus du Grenelle de l'environnement.

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional est attribué sous réserve:

- de la cohérence de ce projet avec le Plan départemental des déchets ménagers et assimilés du Finistère
- de précisions sur les dépenses qui seront présentées à la Région
- du maintien d'un autofinancement d'au moins 20% pour le SIDEPAQ une fois intégré dans le plan de financement le bilan en recettes de l'opération (montant des travaux payés par les serristes dont le SIDEPAQ déduira les "pertes" financières générées par le SIDEPAQ par cette installation (ex: l'électricité qui n'est plus vendue))
- que la Région n'intervienne pas sur les frais relatifs à l'exploitation pérenne du système.

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
études	43 070	HT	Investissement
travaux	1 768 883	HT	Investissement
contrôle technique	30 000	HT	Investissement
TOTAL	1 841 953	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
ÉTAT (FNADT)	346 393
REGION Contrat de pays	368 391
AUTOFINANCEMENT SIDEPAQ	1 127 169
TOTAL	1 841 953

6. Intervention de la Région : 368 391 €

Pour une Bretagne équilibrée, accessible et connectée à l'Europe et au monde

RESEAU DE TELECOMMUNICATIONS A TRES HAUT DEBIT

Fiche 2006

1. Maître d'ouvrage

Quimper Communauté
44 place Saint Corentin
29000 QUIMPER

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Le développement des Technologies de l'Information et de la Communication et notamment le déploiement d'infrastructures réseaux à haut débit, constituent aujourd'hui un facteur déterminant pour la compétitivité des territoires. Le Réseau à Très Haut débit est un élément clé pour le développement de l'économie et du territoire non seulement quimpérois mais également cornouaillais. Les nouveaux services que permettra ce réseau seront essentiels pour favoriser le développement des entreprises existantes, mais aussi pour inciter les porteurs de projet de nouveaux services et de nouveaux usages à s'implanter sur notre territoire.

Le Réseau à Très Haut débit n'est pas seulement un réseau local. Ce réseau est connecté aux réseaux « longue distance » des opérateurs nationaux. Il contribue ainsi à gommer les effets de la périphéricité de la Cornouaille et à se rapprocher des centres décisionnels européens.

2.2. Objectifs du projet

La mise en place du réseau métropolitain haut débit s'inscrit dans le cadre d'une stratégie d'aménagement du territoire et de développement économique. Elle répond aux principaux objectifs suivants :

- Assurer la couverture totale de la Communauté d'agglomération en haut et très haut débit. Le délégataire s'engage en effet contractuellement à desservir, aux mêmes conditions tarifaires, chaque foyer, artisan ou entreprise qui souhaitent du haut débit, quel que soit son lieu d'implantation.
- Organiser une ouverture durable et pérenne à la concurrence. Le réseau mis en place est ouvert à tous les opérateurs de télécommunications, aux mêmes conditions économiques performantes. Ce principe d'équité de traitement et de neutralité dans l'exploitation du réseau favorise ainsi une diversité des offres disponibles et leur pérennité.
- Permettre une égalité d'accès aux meilleures offres aux meilleurs prix. Aucun habitant, aucune entreprise ne sont exclus du haut débit. Le dégroupage des 11 centraux téléphoniques situés sur Quimper Communauté permet une offre triple-play (internet + téléphone + TV) pour tous et ceci aux conditions tarifaires similaires aux principales agglomérations françaises. Cette performance fait l'objet d'une clause contractuelle.

Le haut débit sera un nouveau levier au développement économique de l'agglomération. Le Très Haut Débit va modifier en profondeur les usages et l'offre de services en favorisant les échanges et une communication plus équilibrée entre usagers du réseau : Visioconférence, « Peer to Peer », Téléphonie sur IP, sauvegarde en ligne... De

plus, le THD permettra durablement aux acteurs du marché d'être plus créatifs dans leurs offres de services en s'appuyant sur des infrastructures mutualisées ouvertes à toute la filière y compris de nouveaux offreurs de services émergents. Le déploiement du réseau sur Quimper Communauté constitue la 1^{ère} phase, la tête de pont d'un réseau cornouaillais. Les communautés de communes pourront se raccorder au réseau quimpérois via des faisceaux hertziens, de la fibre optique (en tranchée ou bien sur le réseau RTE) ou des stations WiMax. Ce déploiement sera facilité par les acteurs télécoms déjà présents sur Quimper Communauté. De plus, le projet de Quimper Communauté amène la fibre optique aux limites de la communauté d'agglomération. L'ensemble du territoire de Quimper Communauté sera couvert par ce nouveau réseau haut débit qui doit s'organiser autour d'une boucle optique de 79 km et de technologies d'accès multiples. L'objectif impératif de desserte et la configuration du territoire de l'agglomération imposent en effet la mise en place de technologies filaires et hertziennes.

2.3. Descriptif du projet

La construction et l'exploitation sont confiées à AXIONE, via une délégation de service public de type concessif. Le réseau comprend un cœur en fibre optique de 90 km, 2 stations WiMax et du courant porteur en ligne si nécessaire.

2.4. Résultats attendus

Le Réseau à Très Haut Débit représente un enjeu économique important pour la Cornouaille. En rendant les nouveaux services de télécommunications accessibles, ce réseau favorisera le développement des entreprises qui sont ou souhaiteraient s'implanter sur son territoire. Les conséquences les plus importantes de cette infrastructure sont les suivantes :

- la mise en place de conditions tarifaires compétitives, garanties par une clause contractuelle, permettant ainsi des offres non accessibles sur le très haut débit à l'échelle de Quimper Communauté ;
- des conditions de développement par les TIC, en introduisant des innovations technologiques et en soutenant le développement des usages ;
- l'amélioration de la compétitivité des entreprises, par une réactivité plus importante, une diminution des coûts de communication ou des services plus efficaces à budget équivalent, gommant ainsi la situation périphérique du Finistère.

3. Echancier de la réalisation du projet

Début des travaux : septembre 2006 / Fin des travaux : septembre 2007 (réseau opérationnel)

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve des conclusions du schéma numérique régional.

5. Plan de financement prévisionnel

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Participation versée par Quimper communauté à son délégataire	3 320 000
TOTAL	3 320 000

6. Intervention de la Région : 1 000 000 € attribués en 2007

MISE EN PLACE D'UNE PLATE-FORME D'INGENIERIE COLLABORATIVE

Fiche 2006

1. Maître d'ouvrage

Quimper Communauté
44 place Saint Corentin
29000 QUIMPER

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Le développement des Technologies de l'Information et de la Communication constitue aujourd'hui un facteur déterminant pour la compétitivité des territoires. Axione et Quimper Communauté ont pour objectifs communs de sensibiliser les entreprises aux usages liés au haut débit, un des chantiers prioritaires de la Région Bretagne.

2.2. Objectifs du projet

Destinée à toutes les PME, la plate-forme collaborative permet une mise en réseau des hommes et des données d'un projet. Jusqu'à présent ces usages étaient réservés aux grands groupes. Mais aujourd'hui, les PME peuvent louer, dans des espaces virtuels et sécurisés, le temps de revue de projet, la capacité de calcul nécessaire aux opérations de simulation, la capacité de conception et la gestion de projet dont elles ont besoin, quand elles en ont besoin.

Indépendante des outils de CAO, de planification, des outils bureautiques et des postes de travail utilisés, la plate-forme permet aux équipes de concevoir de nouveaux produits en collaboration directe avec leurs partenaires (co-traitants, sous-traitants, fournisseurs) à distance et en temps réel via Internet.

Les gains attendus d'une telle solution sont d'ordre à la fois :

- quantitatif (réduction pouvant aller jusqu'à 70% des frais de déplacement, 50% des erreurs de fabrication, temps de cycle de développement de produit divisé par deux)
- et qualitatif puisque la mise en commun d'idées nombreuses favorise l'innovation.

L'évolution des réseaux permet de travailler en même temps sur des projets. Au travers de la plate-forme de travail collaboratif, les revues de projet virtuelles permettent de vérifier l'avancée des projets.

La plate-forme de visioconférence évite aux différents participants de se déplacer sans arrêt pour travailler ensemble. Quand on travaille sur différents sites, toute réunion imprévue est impossible. La visioconférence permet de se réunir même pour un quart d'heure, sans les contraintes de déplacement

La plate-forme collaborative s'appuiera sur le réseau de télécommunication à très haut débit. Elle sera hébergée par Axione, le délégataire engagé auprès de Quimper Communauté pour sensibiliser les entreprises aux usages du haut débit.

2.3. Descriptif du projet

Acquisition des matériels informatiques et de licences de progiciels.

2.4. Résultats attendus

La plate-forme collaborative apportera un gain de compétitivité aux entreprises cornouaillaises, une plus-value et une compétence technique, en les aidant à mettre en place un système de travail collaboratif avec leurs sous-traitants par exemple. Cette plate-forme aidera ainsi les entreprises à se développer là où elles sont.

3. Echancier de la réalisation du projet

2008/2009

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve de précisions complémentaires apportées sur le projet ainsi que de vérifications réglementaires sur le régime d'aide pouvant s'appliquer dans ce cas.

5. Plan de financement prévisionnel

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Acquisition de matériel	90 000
Acquisition de licences informatiques	110 000
TOTAL	200 000

6. Intervention de la Région : 50 000 €

RESTRUCTURATION ET AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA GARE LIES A L'ARRIVEE DE LA LIGNE A GRANDE VITESSE ETUDES PRE-OPERATIONNELLES

Fiche 2006

1. Maître d'ouvrage

Quimper Communauté

44 place Saint Corentin

29000 QUIMPER

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

L'amélioration de l'accessibilité du territoire (la Cornouaille) et de son agglomération (Quimper) passe par un raccordement au réseau ferroviaire à grande vitesse national et aux gares d'interconnexion (Massy et Roissy) et par des liaisons rapides vers les grandes agglomérations françaises et la Capitale.

Ce projet permet aussi à l'agglomération quimpéroise de se situer dans un processus métropolitain émergeant à la pointe Bretagne et par conséquent de rééquilibrer les relations avec le reste de la Bretagne. Il permet aussi de décloisonner des bassins d'emploi, d'attirer des actifs et de renforcer le rôle structurant de l'agglomération.

Aussi, cette étude se rattache à l'axe défini par le Conseil régional de Bretagne dans le cadre de sa redéfinition de sa politique territoriale à savoir : pour une Bretagne équilibrée, accessible et connectée à l'Europe et au monde.

2.2. Objectifs du projet

Le projet de réduire le temps de transport ferroviaire entre Quimper et Rennes et Paris (ambition affichée par le schéma directeur national des liaisons ferroviaires à grande vitesse de 1992) aura des conséquences évidentes sur le développement de la ville de Quimper de son agglomération mais aussi de la Cornouaille.

C'est sur le quartier de la gare que les mutations et les changements seront les plus visibles et les plus immédiats aussi, il est impératif d'anticiper certaines évolutions et de préparer ce secteur aux mutations urbaines et économiques induites par le TGV et sa LGV.

La gare et son quartier constituent déjà un pôle d'échange important pour la ville et l'agglomération, les projets attendus pour 2012 renforceront ce pôle et dynamiseront le quartier et ses secteurs environnants (zone de l'hippodrome, hyper-centre, quartiers Est).

L'étude proposée a pour objet de mesurer le niveau d'ambition du projet et de définir le programme de requalification et d'aménagement de l'ensemble du quartier de la gare pour répondre aux mutations souhaitées et probables tant sur le plan urbain, paysager qu'économique ainsi qu'aux besoins générés par la LGV (stationnement, intermodalité etc.).

2.3. Descriptif du projet

- diagnostic fin et complet du secteur de la gare ;
- définition d'un pré-programme ;
- mise en place d'un marché de définition.

2.4. Résultats attendus

Cette étude préalable doit permettre la définition d'un projet d'aménagement ambitieux pour la ville et l'agglomération.

Cette étude devra aider la collectivité maître d'ouvrage à :

- cerner la totalité de la problématique autour de l'arrivée de la LGV,
- définir les modalités d'engagement d'un véritable projet d'aménagement et de restructuration du quartier de la gare,
- définir la méthode de travail appropriée et la procédure de mise en œuvre,
- organiser l'animation et le pilotage du projet avec les multiples partenaires concernés,
- mobiliser les moyens financiers nécessaires à la réalisation du projet.

3. Echancier de la réalisation du projet

Pour définir le niveau d'ambition que la collectivité souhaite donner au projet et pour préparer un pré-programme complet qui accompagnera la démarche à engager avec les nombreux partenaires (SNCF, RFF, Etat, Région, Département, CCI...), il est proposé de travailler avec l'appui méthodologique de l'ADEUPa qui dans cet exercice apportera sa connaissance des projets complexes et sa compétence en matière de modes opératoires.

Juillet 2006/juillet 2007 : établir un diagnostic fin et complet du secteur (foncier, économie, habitat, patrimoine, espaces publics, services, commerces, etc....) et définir un pré-programme qui permet de faire discuter les partenaires et la maîtrise d'ouvrage sur les enjeux et les ambitions du futur projet. Ce temps de maturation (1 an) du pré-programme est déterminant pour la suite de la démarche. Il s'appuiera fortement sur des scénarios qui pourront aider à la compréhension des enjeux.

Automne 2007 : engagement du marché de définition qui est la méthode de travail la plus appropriée pour ce type de projet complexe.

Printemps 2009 : choix de l'équipe lauréate et engagement de la phase opérationnelle.

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve :

- de l'association de la Région lors des réflexions sur les besoins qui devront faire l'objet d'études ;
- de la prise en compte de l'intermodalité dans les réflexions,
- que l'assiette subventionnable retenue pour ce projet soit distincte de celle de l'étude engagée actuellement sur les transports et déplacements, pour laquelle la Région est partenaire financier.

5. Plan de financement prévisionnel

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Diagnostic spatial du périmètre (foncier, économie...)	
Définition du niveau d'ambition du projet	
Définition du programme	
Elaboration du cahier des charges du marché de définition	
Lancement du marché de définition	
Choix d'un lauréat	
TOTAL	350 000

NB : la définition du programme d'étude d'aménagement présentée au Contrat de pays est différente de l'étude engagée actuellement sur les transports et déplacements, pour laquelle la Région est partenaire financier. Cette 1ère étude nous permettra de mesurer les besoins des partenaires (SNCF, RFF, Conseil général, Conseil régional) sur l'aménagement intermodal du quartier de la gare.

6. Intervention de la Région : 87 500 €

Pour une affirmation de la vocation et de la spécificité maritimes de la Bretagne

CREATION D'UN POLE HALIEUTIQUE COMMUNAUTAIRE AU LIEU DIT TOUL CAR BRAS SUR LA COMMUNE DE TREFFIAGAT

Fiche 2009

Pays : Pays de Cornouaille

Chantier fédérateur régional : 06 - Pour une affirmation de la vocation et de la spécificité maritimes de la Bretagne

Type de projet : ZA : Création

1. Maître d'ouvrage

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (EPCI à fiscalité propre)

17, Rue Raymonde Folgoas-Guillou BP 82035
29122 PONT L'ABBÉ cedex

Tél. : 02 98 87 14 42

Fax : 02 98 82 37 93

2. Description du projet

2.1. Contexte

La filière pêche fait la renommée du Pays Bigouden. Le GUILVINEC est le 1er quartier maritime de France en valeur de la pêche débarquée sous criée. Avec 3.300 emplois directs, la filière halieutique représente le tiers des entreprises et la moitié des emplois du territoire ; il existe au plan local un panel complet des compétences.

Les principaux acteurs du territoire sont recensés ci-dessous :

- **Armements** : Armement Bigouden - Armement FURIC / Intermarché - Armement Guilviniste - La Houle Armement - Armement Étoile d'Arvor - Armements individuels
- **Mareyage** : Une cinquantaine de mareyeurs
- **Transformateurs** : Charly GUENNEC entreprise – Ste Saria (Pet food) – Ste Érimier (surgélation) - Ste Halios (surgélation) - Conserves artisanales - La Compagnie bretonne du poisson - Océane alimentaire
- **Transports frigorifiques** : Transports GUIFFANT - Transports DELANCHY – Transbigouden
- **Organismes institutionnels** : OPOB- Conseil portuaire - Conseil consultatif - Cornouaille Port de Pêche - Comités des pêches - OFIMER – Douanes
- **Formation** : Lycée Maritime du Guilvinec
- **R&D** : Technopoles de Brest et Quimper Station de Concarneau IFREMER Laboratoires de l'UBO - ID.Mer
- **Avitailleurs** : Coopérative maritime - Le comptoir de l'avitaillement - Neptune distribution - Champion (Loctudy) Marché U Plobannalec - Loc distribution
- **Chantiers navals** : Charpentiers associés - Chantiers GLEHEN Yves - Chantiers HENAFF
- **Électricité marine** : CARIOU Marcel – CRM - EBS – SIM
- **Filature** : Sté LE DREZEN
- **Autres** (nombre d'entreprises) Mécanique (10) - Carburants (2) - Glace (1) - Peinture navale (3) - Fournitures industrielles (2) - Élévateur à bateaux

La Cornouaille a été reconnue zone dépendante de la pêche par l'Union Européenne. Un dossier a été élaboré par PESCA en collaboration avec les acteurs locaux au titre de l'axe 4 du F.E.P. et s'inscrit dans une volonté de « partager l'espace, harmoniser les usages et pérenniser les activités primaires sur le littoral ».

L'activité de la pêche bigoudène s'inscrit aujourd'hui dans un contexte de raréfaction de la ressource et de limitation corollaire du nombre de bateaux et de leur tonnage. La Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud ambitionne de stimuler – sur son territoire - la création d'activités innovantes et à forte valeur ajoutée, dans le domaine halieutique, répondant ainsi à la volonté de « pérenniser les activités primaires sur le littoral »

Le projet prend forme en 2003 avec l'opportunité d'acquérir 9 hectares à proximité du port du GUILVINEC/Lechiagat. L'idée d'affecter cette zone aux activités halieutiques est confortée par les conclusions de l'étude de faisabilité confiée à la société KATALYSE. Le 26 décembre 2005, la CCPBS sollicite un financement au titre du P.R.A.T. (accusé de réception du 24 janvier 2006).

Ce projet obtient une autorisation de lotir le 4 Novembre 2006. Toutefois les services de l'Etat (DDAF), demandent une étude plus complète au titre de la loi sur l'eau. Le dossier est repris entre 2007 et 2008. La prise en compte de cette étude entraîne la remise en cause du principe d'aménagement présenté dans l'autorisation de lotir d'origine et par voie de conséquence, une diminution de la surface commercialisable, le maintien d'une zone humide avec dispositifs de ruissellement et la création de bassins de rétention. Ce nouvel aménagement a également occasionné un surcoût de la mission de maîtrise d'œuvre et une révision à la hausse de l'estimation prévisionnelle des travaux d'aménagement.

Un nouveau permis d'aménager est obtenu le 26 janvier 2009 et, suite à l'appel d'offres, les travaux démarrent à la fin du mois de mai 2009.

Plusieurs entreprises ont manifesté un intérêt certain pour le projet ; des contacts sont entretenus depuis de longs mois avec les Sociétés FURIC, HALIOS, POMONA en place sur les zones portuaires du GUILVINEC ou de PENMARC'H.

2.2. Description de l'opération

La surface dédiée à la ZA de Toul Car Bras est de 9 ha en première tranche, mais il existe des possibilités d'extension à 18 ha.

5,8 ha seront prochainement commercialisables. La communauté de Communes est propriétaire des terrains. La surface des lots est établie à la demande, à partir d'une superficie minimum de 2 000 m². Le site propose un découpage de 13 lots pour des contenances comprises entre 3 000 et 9 000 m² avec encore aujourd'hui la possibilité de regrouper un ou plusieurs lots ou de diviser le site autour de 18 lots.

Les lots mis en vente sont viabilisés (eau, électricité, assainissement, téléphone, réseau ADSL).

Une mission a été confiée à la société KATALYSE (agence de NANTES) pour:

- Phase 1 : Diagnostic et mise en réseau -
- Phase 2 : Stratégie et plan d'actions -
- Phase 3 : Animation et promotion dont prospection d'investisseurs. (La phase 3 jusqu'alors différée sera activée dans le cours des travaux d'aménagement qui viennent seulement de débiter au 30 Juin 2009)

Lors de la phase 1 : KATALYSE a effectué 12 entretiens avec les acteurs économiques et technologiques du territoire, réalisé une analyse des projets similaires, notamment sur le territoire national et conduit 15 entretiens avec les entreprises locales et experts de la filière. Deux réunions de présentation et de travail ont été organisées avec les responsables économiques de la Communauté de Communes et du territoire.

Cette mission ayant fait l'objet d'une attribution de subvention IFOP par arrêté du 11 Août 2006 dans le cadre du DOCUP IFOP 2000- 2006 hors objectif 1, axe « 4 » Mesure « 43 » Action « 4 » Dossier présage n°12 542

Au titre de la mission de diagnostic, d'élaboration d'une stratégie, d'animation et de prospection d'investisseurs confiée à la Société KATALYSE par l'E.P.C.I, les objectifs principaux concernant le projet de pôle halieutique peuvent être mis en évidence :

- **Volonté de soutien et de dynamisation de la filière par la Communauté de Communes par un aménagement et positionnement de cette zone d'activités** en fonction des attentes, besoins et opportunités du tissu économique local. La "délocalisation" dans l'arrière-port s'explique par l'étroitesse des locaux existants sur la place portuaire, par l'inadéquation des locaux existants aux nouvelles réglementations, par l'évolution de nouvelles normes vers le lavage du poisson à l'eau douce (ce qui ne rendrait plus nécessaire à l'avenir une

implantation à proximité immédiate de l'eau de mer). Il sera ainsi possible d'accompagner la reconversion de certains espaces portuaires vers la plaisance, en cohérence avec la réflexion menée par le Conseil Général. La Communauté de communes étudie la faisabilité de projets de pépinières et d'un atelier relais typé « activités halieutiques ».

- **Animation et gestion partenariale de la zone** d'activités en concertation avec les acteurs économique locaux (chambre de commerce de Quimper Cornouaille et Chambre des Métiers, Technopôle de Quimper/Cornouaille...). Il y a une volonté de la collectivité de privilégier un positionnement fort dans:

- les activités de 2ème transformation de coproduits à forte valeur ajoutée
- les activités innovantes à valeur ajoutée, (en partenariat avec des structures des domaines technologiques et scientifiques) avec construction d'atelier relais ou pépinière d'entreprises
- les activités génériques du secteur halieutique

Ce sont là les objectifs du dossier de l'axe 4 du FEP : « créer de la valeur ajoutée à partir des ressources locales : c'est-à-dire développer une économie productive maritime innovante, concurrentielle, diversifiée et intégrée au territoire grâce à la valorisation de ses produits, ses savoir-faire... ».

2.3. Localisation géographique

Commune de Tréffiagat

2.4. Objectifs du projet

- Favoriser une synergie d'implantation et de coopération interprofession à travers une appartenance commune à la filière halieutique
- Favoriser les relations entre les différentes structures professionnelles pour un impact positif sur la qualité du produit et la promotion de la filière dans son ensemble,
- Développer une synergie avec les projets et actions des différentes technopoles du département, mutualisation de la recherche et du développement
- Valoriser l'image du quartier maritime du Guilvinec et utiliser cette notoriété en particulier auprès de la grande distribution,
- Soutenir une filière locale menacée mais vitale pour le territoire (emplois directs et induits)
- Mieux valoriser la ressource existante (raréfaction de la ressource mais amélioration de la qualité)
- Valoriser sur place de la ressource débarquée des ports du GUILVINEC, PENMARC'H et LOCTUDY: une opportunité de mutualisation de fonctions support et infrastructures, cohérente avec la réflexion de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Quimper, gestionnaire des ports de Cornouaille.

2.5. Service apporté

Le poids de la filière halieutique est de 360 millions d'Euros sur le quartier maritime du GUILVINEC selon une étude récente de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Le taux de la Taxe Professionnelle Unique de 16, 18% (taux inchangé depuis 2002) pour l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes, s'appliquera également à cette nouvelle zone.

2.6. Résultats attendus

non renseigné

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Dépôt dossier	25 mai 2009
Démarrage des travaux d'aménagement	1 juil. 2009
Fin des travaux	31 déc. 2009

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

Projet intégré dans le SCOT de l'Ouest Cornouaille en cours d'élaboration. Lors du séminaire organisé par le Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, structure porteuse du SCoT, a été affichée la volonté de « soutenir la vocation des ports de pêche ». Dans ses orientations, le SCoT de l'Ouest Cornouaille affiche clairement le souhait de "diversifier et spécialiser la destination des zones d'activités".

3.2 Dimension intercommunale du projet

Projet s'inscrivant dans les compétences en matière économique de la Communauté de Communes – Est d'Intérêt communautaire en ce qui concerne la création et l'aménagement des zones d'activités de plus d'un hectare sur le territoire communautaire.

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

Ce parc communautaire d'activités disposant de voiries adaptées et d'aménagements paysagers s'inscrit dans le dispositif "BRETAGNE QUALIPARC " et son référentiel.

Une eau industrielle provenant de la Station d'épuration toute proche sera disponible. En effet, l'un des enjeux environnementaux pour le territoire est la gestion de la ressource en eau notamment d'un point de vue quantitatif. L'eau de la station d'épuration du GUILVINEC permettra de l'économiser. Bénéficiant d'un traitement performant, cette eau fait l'objet d'un suivi-qualité régulier.

3.4 Dimension sociale du projet

Volonté d'intégrer un véritable partenariat avec le Pôle de Compétitivité de BREST/QUIMPER notamment par la recherche de projets innovants s'inscrivant dans la démarche de ce pôle Mer.

Volonté d'offrir une assiette foncière aux types de projets initiés dans le cadre du dispositif précité, d'aider à sa diversification en adaptant la filière pêche à de nouveaux concepts dans des domaines novateurs et de s'inscrire ainsi dans une dynamique pertinente de valorisation de la ressource ,de maintien et de développement des emplois sur ce territoire cornouaillais.

Objectif de création de 50 à 100 emplois

Volonté d'apporter une offre foncière- la Communauté de Communes ne disposant plus à ce jour de réserve foncière - les terrains disponibles aménagés représentant à ce jour une faible superficie à commercialiser.

3.5 Dimension culturelle

Dans la mesure du possible la signalétique du Parc d'activités sera bilingue (Français/Breton). La CCPBS travaille avec l'Office de la Langue Bretonne qui vient de réaliser un plan de sauvegarde toponymique des 12 communes du Pays Bigouden Sud.

3.6 Autres aspects qualitatifs

Un rapport Economie – Tourisme sera examiné pour le développement de ce site en ce qui peut concerner les activités pouvant en relever

4. Conditions suspensives particulières

La subvention régionale est attribuée sous réserve que :

- le projet ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc pour toutes ses phases (diagnostic, études et travaux) ;
- la zone soit inscrite dans un schéma de pays ou un schéma de cohérence territoriale ;
- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer des prix de commercialisation inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte dans le plan de financement (hypothèse d'une vente à 100% des terrains) et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20 % ;
- les éventuelles parties commerciales de la zone soient retirées de la dépense subventionnable.

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Acquisitions foncières	107 379	HT	Investissement
Etudes diverses	43 072	HT	Investissement
Maîtrise d'œuvre	184 440	HT	Investissement
Travaux d'aménagement	1 473 000	HT	Investissement
Frais financiers	123 246	HT	Investissement
TOTAL	1 931 137	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Vente de terrains (base 10,00€ HT/M ²)	581 860
DDR Globale	300 000
Conseil régional - Contrat de Pays	482 784
Conseil Général	55 166
Autofinancement	511 329
TOTAL	2 029 482

6. Intervention de la Région : 482 784 €

AMENAGEMENTS ET REHABILITATION DU PORT DE QUIMPER-CORNIGUEL

Fiche 2006

1. Maître d'ouvrage

Chambre de commerce et d'industrie de Quimper Cornouaille

Code NAF : 911A

Numéro de SIRET/SIREN : 182 900 134 000 12

145 Avenue de Keradenec

29330 Quimper Cedex

Tél. : 02 98 98 29 99

Fax : 02 98 98 29 30

2. Présentation générale du projet

La CCI de Quimper Cornouaille a engagé des études pour la mise aux normes environnementales des ports de pêche dont elle a la gestion. Sur la base des résultats de ce travail, une réflexion sera engagée pour le port de Quimper-Corniguel, concerné par la problématique environnementale du fait de son activité (commerce, chantiers...) et de son intégration dans le « SAGE de l'Odet ». Par ailleurs avec l'espace des chais, ce site dispose de fonciers pouvant être réhabilités. L'ensemble devant constituer la porte d'entrée maritime de Quimper Agglomération. Enfin les usagers ont souhaité sécuriser le site en marquant physiquement l'entrée du port.

2.1. Intégration du projet dans la vocation du pays et la stratégie régionale

Aménager la porte d'entrée maritime de Quimper Agglomération.

Contribuer à garantir la qualité d'eau en Cornouaille.

Limiter les impacts des activités portuaires sur le milieu (Gestion Intégrée du littoral).

2.2. Objectifs du projet

Aménager et réhabiliter le site en intégrant les anciens chais.

Accueillir de nouvelles entreprises.

Créer une aire de lavage et d'entretien des navires du Corniguel.

Sécuriser l'enceinte portuaire.

2.3. Descriptif du projet

Acquisition et démolition des chais.

Aménagement qualitatif de l'ensemble du site.

Mise à disposition de nouveaux fonciers à destination d'entreprises.

Travaux sur les terre-pleins (enclos déchetterie), réseaux, solutions éventuelles de traitement, clôture de l'enceinte et gestion des accès.

2.4. Résultats attendus

Amélioration dans l'exploitation des aires d'entretien des navires.

Recherche de conformité dans les rejets EU et EP par rapport à la réglementation (Directive cadre sur l'eau...) et les démarches en cours (SAGE Odet...).

Installation de nouvelles entreprises.

Amélioration qualitative du site.

3. Echancier de la réalisation du projet

2006-2007-2008

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- les éventuelles interrogations juridiques soulevées par la Région sur la possibilité d'intervenir sur un port départemental soient levées ;
- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20% ;
- la zone ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc ;
- la zone soit inscrite dans un schéma de pays.

Le montant mentionné dans le plan de financement prévisionnel représente le montant maximum de la subvention régionale définitive qui sera calculée au regard des principes rappelés ci-dessus. Une éventuelle partie commerciale ne pourra être éligible.

5. Plan de financement prévisionnel

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Aire de carénage	135 000
Sécurisation enceinte	75 000
Chais: acquisition, démolition, aménagement qualitatif	290 000
TOTAL	500 000

(*) à noter que les terrains aménagés feront l'objet, avec accord du concédant, d'une location à des entreprises sur la base d'un tarif public et dans le cadre d'Autorisations d'Occupation Temporaire. Le montant annuel estimé, à la location de l'intégralité des surfaces, est de 22 000 € par an

6. Intervention de la Région : 125 000 € dont 56 342€ attribués en 2008

CREATION D'UN POLE D'ACCUEIL DE PLAISANCE A AUDIERNE

Fiche 2009

Pays : Pays de Cornouaille

Chantier fédérateur régional : 06 - Pour une affirmation de la vocation et de la spécificité maritimes de la Bretagne

Type de projet : Nautisme : plaisance

1. Maître d'ouvrage

Commune d'Audierne (Commune)

12, quai Jean Jaurès, 29 770 Audierne

Tél. :02 98 70 16 00

2. Description du projet

2.1. Contexte

Le port d'Audierne compte 240 places, dont 55 visiteurs. C'est le seul pôle d'accueil de plaisanciers sur le Cap Sizun, situé entre les ports de Tréfiagat/le Guilvinec et de Douarnenez.

Or, il n'existe actuellement pas de lieux permettant aux plaisanciers du quartier maritime (AD) d'être accueillis dans de bonnes conditions.

La capitainerie actuelle (éclatée en plusieurs sites) se réduit en un bureau vétuste sur le quai Jean Jaurès et des sanitaires situés dans les halles d'Audierne. Ces lieux datent des années 70, deux douches y ont été créées en 1995. Quelques travaux d'entretien ont été réalisés en 2000, mais les lieux sont vétustes, peu accueillants et mal situés.

2.2. Description de l'opération

Le projet porte sur la création d'un véritable pôle d'accueil des plaisanciers : capitainerie fonctionnelle et accueillante, comportant sanitaires et douches, accessibles aux personnes handicapées. Le bâtiment sera situé sur les quais. Situé en zone urbanisée le projet n'a pas d'impact sur l'environnement.

Evolution des dépenses : le projet présenté en 2006 prévoyait un investissement de 250 000 €. Les dépenses d'investissement ont depuis lors été affinées et présentent une très légère augmentation (266 104,51 €)

2.3. Localisation géographique

Audierne

2.4. Objectifs du projet

L'objectif du projet est donc d'aménager un pôle d'accueil des plaisanciers comportant une capitainerie avec sanitaires et douches permettant d'améliorer globalement les services du port de plaisance : accueil, qualité, sécurité.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une réflexion globale menée par la communauté de communes :

- mise en réseau des acteurs, complémentarité des activités
- promotion collective des activités touristiques

2.5. Service apporté

L'accueil des plaisanciers et touristes sera assuré par un personnel de la Mairie d'Audierne avec l'appui des offices du tourisme.

2.6. Résultats attendus

- Le projet vise à améliorer la qualité des services offerts aux plaisanciers
- Quantitatif : retombées au niveau de la fréquentation des plaisanciers
- Qualitatif : appréciation du nouvel équipement (confort d'usage)
- Autre : Economies d'énergies

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Dépôt du dossier de subvention	30 avr. 2009
Début des travaux	31 mai 2009
Début des travaux	31 oct. 2009

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

Le Cap-Sizun, situé à la pointe du Finistère, a une vocation maritime forte

Le paysage est diversifié, marqué par des pointes renommées (Pointe du Raz, Pointe du Van, pour les plus connues...), de grandes plages sablonneuses, la rivière du Goyen.

L'activité humaine a modelé ce paysage : port de pêche d'Audierne-Plouhinec, port de plaisance d'Audierne, ports abris au long des côtes rocheuses.

L'essor du tourisme a permis le développement des activités nautiques :

- la plaisance avec le port de plaisance d'Audierne
- la voile avec le centre nautique du Cap Sizun implanté à Esquibien,
- l'aviron canoë kayak, implanté à Plouhinec, à proximité de l'embouchure de la rivière du Goyen
- le surf avec l'école de surf de Bretagne, implantée à Audierne et à Plogoff
- la plongée avec le centre de plongée "les plongeurs du Cap" basé à Esquibien
- la pêche en mer et en rivière

Le territoire n'échappe pas aux problématiques soulevées par le livre bleu du nautisme en Finistère.

Coordonner développer les synergies

A l'initiative de la communauté de communes du Cap Sizun, une stratégie du développement du nautisme en Cap-Sizun a été mis en œuvre, afin de structurer et de mettre en réseau ce secteur d'activités : réalisation d'une documentation commune, échanges avec les offices du tourisme sur la promotion des activités nautiques en lien avec les attentes des touristes, des scolaires...

Développer les services, produits et l'emploi.

Il est très vite apparu que les principales structures nécessitaient d'importants travaux afin de permettre l'accueil du public dans de bonnes conditions. Les échanges ont permis à chaque structure de se positionner sur leurs compétences, en cohérence avec les autres.

L'objectif à terme est de pouvoir, dans le cadre de la démarche globale de structuration du tourisme engagée par la communauté de communes, promouvoir une activité nautique diversifiée, adaptée aux demandes des publics (accueil et informations globalisées, réservations centralisées avec un numéro d'appel unique, qualité des prestations, sécurité...).

3.2 Dimension intercommunale du projet

Le Port de plaisance d'Audierne est le seul port de la côte ouest de Cornouaille entre le port de Tréfiagat dans le Pays Bigouden Sud et celui de Douarnenez-Tréboul en Baie de Douarnenez. Il permet un abri aux plaisanciers avant le passage du Raz de Sein.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une politique globale et concertée sur le nautisme/plaisance définie par la communauté de communes :

- mise en réseau des acteurs, complémentarité des activités
- promotion collective des activités nautiques

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

L'intégration paysagère du projet du site a fait l'objet d'une réflexion approfondie et concertée (réaffectation d'un bâtiment communal).

Les études sur les économies d'énergies ont été réalisées en lien avec le Point Info Energie du Pays de Cornouaille

3.4 Dimension sociale du projet

Accès aux personnes à mobilité réduite.

3.5 Dimension culturelle

non renseigné

3.6 Autres aspects qualitatifs

non renseigné

4. Conditions suspensives particulières

La subvention régionale est attribuée sous réserve :

- de l'inscription de ce projet dans un schéma communautaire concerté sur le nautisme et la plaisance;
- de la réalisation d'un prédiagnostic touristique par le conseiller touristique du territoire, de la réalisation d'un diagnostic si celui-ci est demandé et de la mise en œuvre de ses conclusions ;
- de l'engagement du maître d'ouvrage à établir un Contrat d'Entreprise Touristique en Bretagne organisant le suivi du projet sur 3 ans et son rattachement aux dynamiques régionales du schéma régional du tourisme et du comité régional du tourisme;
- que le projet intègre un volet relatif à la valorisation de la langue bretonne.

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Travaux, honoraires, SPS	266 104	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Conseil régional contrat de pays	53 220
Commune	125 884
Conseil Général (Contrat de Territoire)	87 000
TOTAL	266 104

6. Intervention de la Région : 53 220 €

ETUDES PRE-OPERATIONNELLES ET DE FAISABILITE - PORT DE PLAISANCE A PORT-LAUNAY

Fiche 2009

Pays : Pays de Cornouaille

Chantier fédérateur régional : 06 - Pour une affirmation de la vocation et de la spécificité maritimes de la Bretagne

Type de projet : Nautisme : plaisance

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay (EPCI à fiscalité propre)

Quai Robert Alba BP 43
29 150 CHATEAULIN

Tél. :02 98 16 14 00

2. Description du projet

2.1. Contexte

Vecteur d'image puissant pour le développement touristique, le canal de Nantes à Brest en section Finistérienne offre un patrimoine environnemental et culturel remarquable, situé au centre du département et éloigné des pôles touristiques du littoral.

2.2. Description de l'opération

Afin de conforter et développer cette dynamique, les élus communautaires ont décidé d'engager une réflexion globale d'aménagement sur le secteur de l'Aulne.

Le projet consiste à créer un port de plaisance sur Port-Launay en proposant des solutions d'aménagement techniquement simples et économiquement viables, compatibles avec l'environnement, afin de favoriser l'itinérance nautique à l'intérieur du Finistère et de dynamiser l'économie locale de la Communauté de communes.

Le port comprend deux pôles :

Le port à flot

Il répond à l'enjeu touristique. Le bassin déjà existant doit être équipé de manière à offrir plus de confort et de sécurité non seulement pour les plaisanciers mais aussi pour les promeneurs.

Le port à sec

Il répond à l'enjeu du marché du service de maintenance et d'hivernage des bateaux.

Au regard des délais d'études à prévoir avant tout commencement des travaux et afin de ne pas geler les crédits qui pourraient être affectés à d'autres communautés de communes pour la revoiture, le projet initial est revu à la baisse. Il ne prend en considération que la réalisation des études préalables (150 000 €). Etant précisé qu'un projet abouti sera présenté lors du prochain contrat de Pays du Pays de Cornouaille.

Les études prendront, notamment, en considération la programmation et les coûts d'infrastructures, les prévisionnels d'exploitation et le choix du mode de gestion.

2.3. Localisation géographique

Commune de Port Launay

2.4. Objectifs du projet

Ces études préalables doivent permettre la définition d'un projet d'aménagement sur le secteur de l'Aulne. Elles devront aider la collectivité maître d'ouvrage à :

- Retenir un bureau d'étude spécialisé dans le domaine,
- Répondre à la totalité des contraintes de mise en place du projet aux niveaux règlementaire, administratif et des aléas naturels,
- Proposer des scénarios d'aménagement,
- Définir la programmation et le coût des infrastructures (étude économique et financière) : sur la base du scénario retenu,
- Organiser l'animation du projet avec les multiples partenaires concernés...

A terme, les objectifs sont de :

- Favoriser l'implantation d'entreprises du secteur nautique porteur d'emplois,
- Attirer une clientèle en attente de place annuelle dans les ports de la région,
- Se placer sur le marché du service de maintenance,
- Attirer une clientèle extrarégionale et étrangère,
- Améliorer les conditions d'accueil des plaisanciers,
- Créer une dynamique en faveur d'un tourisme d'arrière pays,
- Développer la fréquentation de l'Aulne et de ses abords...

2.5. Service apporté

La CCPCP poursuit sa démarche de développement en souhaitant améliorer les conditions d'accueil des plaisanciers en proposant une meilleure gestion du site, des services de maintenance adéquats et des équipements nécessaires à l'exploitation d'un site de ce type.

2.6. Résultats attendus

La CCPCP a l'ambition de créer un véritable pôle d'activités touristique et de loisir le long des rives de l'Aulne. Le projet peut être apprécié notamment en fonction de la fréquentation de l'Aulne et du nombre de passages au niveau de l'écluse.

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Début	1 sept. 2010
Fin	1 oct. 2012

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

Le projet se situe dans les spécificités maritimes de la Cornouaille en lien avec le nautisme et le tourisme : existence d'un bassin à flot, destination nautique originale et authenticité du site et notoriété de Port-Launay.

3.2 Dimension intercommunale du projet

La Communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay est marquée par son relief, ses bords de mer et le canal de Nantes à Brest. Plusieurs communes de la Communauté de communes sont riveraines de l'Aulne. Ainsi, ce projet revêt un caractère intercommunal par ses retombées au niveau touristique et des effets induits sur l'économie locale.

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

Les études permettront de prendre en compte les contraintes urbanistiques, architecturales, environnementales afin de répondre aux exigences de qualité et de mise en place d'un tel projet.

3.4 Dimension sociale du projet

non renseigné

3.5 Dimension culturelle

non renseigné

3.6 Autres aspects qualitatifs

non renseigné

4. Conditions suspensives particulières

La subvention régionale est attribuée sous réserve :

- de clarifications sur la domanialité (la Région étant devenue compétente pour les canaux)
- de la réalisation d'un prédiagnostic touristique par le conseiller touristique du territoire, de la réalisation d'un diagnostic si celui-ci est demandé et de la mise en œuvre de ses conclusions ;
- de l'engagement du maître d'ouvrage à établir un Contrat d'Entreprise Touristique en Bretagne organisant le suivi du projet sur 3 ans et son rattachement aux dynamiques régionales du schéma régional du tourisme et du comité régional du tourisme.

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Etudes pré-opérationnelles et de faisabilité	150 000	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
CCPCP (autofinancement)	75 000
Conseil régional - Contrat de Pays	75 000
TOTAL	150 000

6. Intervention de la Région : 75 000 €

AMENAGEMENT ET EXTENSION DU PORT-LA-FORET POUR L'ACCUEIL DE MONOCOQUES 60 PIEDS A LA FORET-FOUESNANT

Fiche 2006

1. Maître d'ouvrage

Société Anonyme d'économie Mixte SODEFI – PORT-LA-FORET

Capitainerie du Port de Plaisance

29940 LA FORET-FOUESNANT

Tél. : 02.98.56.98.45

Fax : 02.98.56.81.31

Courriel : port-la-foret@wanadoo.fr

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Parmi les vocations affichées par le Pays de Cornouaille figure la valorisation des atouts maritimes du territoire. La création d'un pôle nautisme/construction navale et le développement de la pratique nautique sont des actions proposées dans le cadre de la prochaine contractualisation. Le renforcement de cette vocation passe naturellement par le maintien sur le site de Port-la-Forêt de la base d'entraînement des skippers (monocoques de 60 pieds) en partenariat avec le centre d'entraînement Finistère Course au large.

Ce projet s'inscrit également pleinement dans la stratégie régionale à travers deux de ses chantiers : l'affirmation de la vocation et de la spécificité maritime de la Bretagne / le développement touristique et sportif et des loisirs de qualité.

« Pays maritime et Pays pivot sur l'axe métropolitain de Brest à Nantes, le Pays de Cornouaille veut conforter ce double positionnement ».

Objectif : augmentation de la capacité d'accueil de la plaisance

2.2. Objectifs du projet

Le port de plaisance de PORT-LA-FORET créé en 1972, est situé en baie de La Forêt sur la commune de LA FORET-FOUESNANT et compte aujourd'hui 1010 emplacements (960 sur pontons et 50 sur bouées).

Le port, initialement dragué à -2 m au-dessous du zéro des cartes marines, ne permet actuellement pas le stationnement prolongé des monocoques de 60 pieds. Les skippers de ces navires, issus pour la plupart de la série Figaro, sont partenaires du centre d'entraînement Finistère Course au large et ont manifesté leur souhait de pouvoir conserver PORT-LA-FORET comme base d'entraînement. Pour permettre à ces navires dont le tirant d'eau est proche de 4m50 de séjourner en permanence au port, il est nécessaire de créer une souille à -5 m et d'installer les équipements permettant un amarrage adapté, en toute sécurité.

2.3. Descriptif du projet

Travaux effectués à sec sur remblais existants à l'abri d'un cordon d'enrochements dont il conviendra de vérifier la bonne tenue avant le creusement.

Creusement et évacuation des déblais en carrière.

Terrassement à -2 m.

Souille de 75x40m à -5 m.

Création d'environ 260 m d'enrochements.

Battage de pieux.

Création de trois massifs de béton pour accroche de passerelles.

Repositionnement et allongement de 2 pontons existants.

Mise en place de 254 m de pontons en 4m00 de large pour 8 maxi 60 pieds et 8 navires de 12 à 16 mètres.

Mise en place de 6 à 8 catways de 4 m de large, perpendiculaires au ponton, sans pieux.

Création d'une voirie le long du nouvel enrochement et reprise de réseaux divers.

Le projet est situé sur le domaine public maritime, dans les limites administratives du port communal et dans la limite de l'assiette foncière mise à disposition de la commune, au nord-est de l'actuel bassin.

Partenaires

Conseil général, Commune de la Forêt-Fouesnant, Conseil régional

2.4. Résultats attendus

Installation de 6 à 8 monocoques à Port-La-Forêt et de leurs équipes techniques.

Ponton supplémentaire pour 8 places supplémentaires pour le port de plaisance (navires de 12 à 16 mètres)

Notoriété du port et du Pays renforcée, médiatisation plus importante

Estimation de l'impact sur l'économie locale de 6 à 8 monocoques :

- Construction des 60 pieds au chantier CDK : 1,4 million d'euros.
- (A titre de comparaison : construction d'un chalutier de 22 mètres : 1,3 million d'euros)
- Construction de bâtiments privés à proximité.
- Sous-traitance locale sur accastillage, gréement, moteur, électronique, entretien, fournitures diverses.
- Création d'emplois induits par l'activité.
- Restauration et logement des équipes techniques.
- Augmentation des taxes professionnelles pour la commune.
- Hausse importante de la fréquentation du site par la population locale.

3. Echancier de la réalisation du projet

Instructions administratives de juin à novembre 2006

Travaux de décembre 2006 à avril 2007

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve de la levée des interrogations suivantes.

- Le descriptif du projet transmis nécessite quelques précisions, le projet étant relativement lourd en termes de génie civil ;
- Une étude de faisabilité plus aboutie doit être transmise précisant la réelle valeur ajoutée de ce projet par rapport à la situation existante ;
- Il serait également utile de porter à connaissance les liens financiers établis entre le pôle de course au large et la société gestionnaire du port (valorisation des travaux entrepris ? mise à disposition gratuite des installations ?)
- Qui participe au financement de ce projet ? dans quelles proportions ?

5. Plan de financement prévisionnel

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Terrassements	1 150 000
Enrochements	844 900
Pieux	173 000
Pontons & Equipements	407 600
Voirie & Réseaux divers	300 000
Etudes & Divers et imprévus	434 500
TOTAL	3 310 000

6. Intervention de la Région : 827 500 € attribués en 2008

CENTRE NAUTIQUE DE LA CROIX

Fiche 2006

1. Maître d'ouvrage

Ville de Concarneau

Hôtel de ville BP 238 , 29182 CONCARNEAU CEDEX

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

La filière nautique est un secteur économique en devenir pour tout le territoire cornouaillais ; aussi la Ville de Concarneau, de vocation maritime, souhaite développer les activités économiques, sportives et de loisir en lien avec sa situation littorale et les compétences locales existantes. Pour cela, depuis 2 ans elle a notamment repris et développé l'école de voile autrefois gérée par une association dans le but de sensibiliser les plus jeunes à la voile.

2.2. Objectifs du projet

- Fédérer les acteurs du nautisme concarnois
- Disposer d'un outil moderne permettant à Concarneau Voile d'accueillir les enfants dans des bonnes conditions pour les cours et stages de voile (vestiaires, bureaux, salle de réunion, rangement pour équipement de sécurité ...)
- Permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Ce projet de réhabilitation consiste à moderniser les locaux actuels de l'école de voile pour répondre au développement de l'activité. L'infrastructure existante, assez vétuste, nécessite une restructuration complète par la création d'un accueil, de vestiaires hommes et femmes, de sanitaires, de bureaux, d'une salle de cours et de réunions ainsi qu'un local de stockage.

Ces locaux sont d'abord dédiés à l'école de voile municipale qui a repris les activités d'une association il y a quelques années et qui développe aussi les activités pour les scolaires de Concarneau et d'autres écoles de la Communauté de communes. Cette année, 14 classes sont venues au centre nautique de la Croix pour y pratiquer la voile. La participation de la COCOPAQ au financement du transport des enfants, atteste de la dimension intercommunale du centre nautique de la Croix qui a aussi été sollicité par des écoles de Trégunc et de Pont-Aven. L'essor de l'ensemble des activités de Concarneau voile, scolaires, loisirs jeunes, stages d'été, classes transplantées nécessite des locaux adaptés, y compris pour les personnes handicapées.

Par ailleurs, les locaux doivent aussi, dans l'esprit d'une maison du nautisme, offrir aux acteurs d'un secteur en plein essor, un lieu de rencontre, de réunions, bureau associatif, club house. L'événementiel, de niveau local ou national est en plein développement (départ de la transat ag2r Concarneau/St. Barth en 2006, 2008, 2010, arrivée de la Solitaire du Figaro en 2006, nombreux autres projets en cours). Il aura aussi toute sa place dans ces locaux pour des remises de prix, accueil de groupes, expositions...

Le bâtiment comprend actuellement un petit bureau d'accueil pour le secrétariat, une salle de réunion, des vestiaires et sanitaires, un local technique et un bureau mis à disposition d'une association.

Concarneau voile est un service municipal mais les bâtiments n'ont pas de vocation administrative. L'ambition concarnoise pour le nautisme et la localisation des locaux en centre-ville feront de ce véritable centre nautique une vitrine de ces activités.

Public visé

Concarneau Voile s'adresse à un public jeune de moins de 18 ans afin de le sensibiliser dès son plus jeune âge au milieu marin.

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet

Le recrutement d'un maître d'œuvre est prévu pour la fin de l'année 2006 afin de réaliser les travaux en 2007.

Partenaires

L'école de voile municipale, agréée par la fédération française de voile, est dotée du label d'école française de voile. Les partenaires institutionnels sont les écoles, Nautisme en Finistère...les associations qui partagent les locaux.

2.4. Résultats attendus

Cette restructuration permettra d'améliorer et surtout d'augmenter la capacité d'accueil pour que Concarneau voile devienne véritablement un centre nautique à dimension intercommunale.

3. Echancier de la réalisation du projet

2007

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous les réserves qui suivent :

- Une dimension intercommunale attestée
- Etant donné la multiplicité des activités nautiques sur Concarneau (4 clubs référencés à ce jour), il serait souhaitable de disposer d'un schéma de référence.
- Nous souhaiterions pouvoir être destinataire d'études de faisabilité identifiant les publics ciblés, les fonctions associées et les aménagements correspondants.
- Une ouverture du centre à une large clientèle, notamment touristique, quels que soient âges et la période de l'année.

5. Plan de financement prévisionnel

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Travaux	770 000
TOTAL	770 000

6. Intervention de la Région : 154 000 €

AMENAGEMENT DU CENTRE NAUTIQUE D'AVIRON ET CANOË KAYAK DE PLOUHINEC

Fiche 2006

1. Maître d'ouvrage

Commune de Plouhinec

Mairie – 2, rue du Général Leclerc 29 780 Plouhinec

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Le Cap Sizun, situé à la pointe du Finistère, a une vocation maritime forte :

- le paysage est diversifié, marqué par des pointes renommées (Pointe du Raz, Pointe du Van, pour les plus connues...), de grandes plages sablonneuses, la rivière du Goyen,
- l'activité humaine a modelé ce paysage : port de pêche d'Audierne-Plouhinec, port de plaisance d'Audierne, ports abris au long des côtes rocheuses,
- l'essor du tourisme a permis le développement des activités nautiques :
 - o la plaisance avec le port de plaisance d'Audierne,
 - o la voile avec le centre nautique du Cap Sizun implanté à Esquibien,
 - o l'aviron canoë kayak, implanté à Plouhinec, à proximité de l'embouchure de la rivière du Goyen,
 - o le surf avec l'école de surf de Bretagne, implantée à Audierne et à Plogoff,
 - o la plongée avec le centre de plongée « les plongeurs du Cap » basé à Esquibien,
 - o la pêche en mer et en rivière.

Le territoire n'échappe pas aux problématiques soulevées par le livre bleu du nautisme en Finistère :

- Coordonner développer les synergies. A l'initiative de la Communauté de communes du Cap Sizun, une stratégie de développement du nautisme en Cap-Sizun a été mise en œuvre afin de structurer et de mettre en réseau ce secteur d'activités : réalisation d'une documentation commune, échanges avec les offices du tourisme sur la promotion des activités nautiques en lien avec les attentes des touristes...
- Développer les services, produits et l'emploi. Il est très vite apparu que les principales structures nécessitaient d'importants travaux afin de permettre l'accueil du public dans de bonnes conditions. Les échanges ont permis à chaque structure de se positionner sur leurs compétences, en cohérence avec les autres.

L'objectif à terme est de pouvoir, dans le cadre de la démarche globale de structuration du tourisme engagée par la Communauté de communes, promouvoir une activité nautique diversifiée, adaptée aux demandes des publics (accueil et informations globalisées, réservations centralisées avec un numéro d'appel unique, qualité des prestations, sécurité...).

2.2. Objectifs du projet

Les locaux actuels du centre nautique ne sont pas adaptés à l'activité : construction en préfabriqué, installations

électriques vétustes voire défectueuses, absence de chauffage, pas d'espace d'accueil, vestiaires exigus et absence de douches. L'aménagement d'un nouveau centre nautique d'aviron canoë kayak permettra l'accueil des pratiquants dans des conditions normalisées et permettrait d'obtenir un agrément pour l'encadrement des scolaires. Le nouvel aménagement sera réalisé dans les locaux acquis par la commune sur le terre-plein de Poulgoazec (ex locaux de l'ACF reconvertis).

Le projet entre dans le cadre de la politique concertée sur le nautisme/plaisance définie par la Communauté de communes sur le territoire du Cap Sizun.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Le projet consiste à installer le centre nautique d'aviron canoë kayak Plouhinec Cap Sizun dans les locaux de l'ex ACF acquis par la commune sur le terre-plein de Poulgoazec en 2005, soit sur une superficie de 285 m². Cet aménagement ne crée pas de nouvelles contraintes paysagères sur le littoral. Il s'agit d'y créer des vestiaires (filles, garçons et enseignants), une salle de cours, un séchoir, un bureau et des sanitaires (toilettes et douches).

Public visé

- Adhérents du club,
- Scolaires des écoles du Cap Sizun,
- Touristes

Partenaires

Mairie de Plouhinec, le centre nautique d'aviron canoë kayak du Cap Sizun, le Conseil général, Jeunesse et Sport, Communauté de communes du Cap Sizun (coordination des actions liées à la structuration du nautisme)

2.4. Résultats attendus

Permettre au centre nautique de maintenir son agrément jeunesse et sport et de pouvoir ainsi l'ouvrir aux écoles. Organisation de manifestations sportives.

3. Echancier de la réalisation du projet

Début des travaux : septembre 2006

Fin des travaux : septembre 2007

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve que la dimension intercommunale du projet soit attestée.

5. Plan de financement prévisionnel

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Travaux de démolition et de réaménagement	270 000
Acquisition de mobilier	10 000
TOTAL	280 000

6. Intervention de la Région : 42 000 € attribués en 2008

CENTRE NAUTIQUE DU CAP SIZUN A ESQUIBIEN

Fiche 2009

Pays : Pays de Cornouaille

Chantier fédérateur régional : 06 - Pour une affirmation de la vocation et de la spécificité maritimes de la Bretagne

Type de projet : Nautisme : base de loisirs

1. Maître d'ouvrage

Commune d'Esquibien (Commune)

3, rue Surcouf, 29 770 Esquibien

Tél. :02 98 70 16 00

2. Description du projet

2.1. Contexte

Le Centre Nautique du Cap-Sizun compte, en 2008, 735 adhérents dont 80 pratiquants réguliers issus des différentes communes du Cap-Sizun (chiffres en augmentation depuis les dernières années).

Le CNCS propose également des cycles de voile scolaire pour les CM1/CM2, ainsi que pour les collèges et les centres de loisirs.

Si les activités du centre nautique du Cap-Sizun sont en expansion depuis plusieurs années, les locaux actuels sont inadaptés: trop exigus, et ne répondant plus aux normes en vigueur. L'objectif du projet est double : améliorer l'accueil des pratiquants (adhérents, scolaires et touristes), et proposer des conditions de stockage et d'entretien du matériel fonctionnels.

Le contexte urbain fait qu'aucune extension du bâti existant n'est possible (espace enclavé).

Le projet consiste donc à démolir la structure existante et à reconstruire un bâtiment répondant aux normes imposées pour ces activités.

Le projet a été conçu en partenariat et sur la base du cahier des charges de "Nautisme en Finistère".

2.2. Description de l'opération

Le contexte urbain fait qu'aucune extension du bâti existant n'est possible puisqu'il se trouve enclavé entre un mur de clôture mitoyen et le chemin côtier.

Le projet porte donc sur :

- la destruction de la structure existante
- la reconstruction d'un bâtiment répondant aux normes imposées pour une telle structure. Le bâtiment se composera d'un accueil, bureau, vestiaires mono hommes et femmes, séchoir, local technique, salle de bain pour personnes handicapées, club house et voilerie

L'intégration paysagère du projet du site a fait l'objet d'une réflexion approfondie et concertée. Le bâtiment sera réalisé selon le concept d'ossature bois, protégé par un ensemble de bardage.

Le projet nécessite la construction d'une estacade pour assurer la continuité de la servitude de passage des piétons le long du littoral.

Evolution des dépenses : le projet présenté en 2006 portait sur la rénovation du bâtiment et la construction d'une voirie. L'investissement était de 230 000 €. Localisé dans un secteur sensible de la commune, le projet a rencontré de fortes oppositions de la part de la population et des associations locales, amenant la précédente municipalité à présenter plusieurs projets successifs. Le projet actuel (déconstruction/reconstruction) a trouvé un large consensus.

2.3. Localisation géographique

Commune d'Esquibien

2.4. Objectifs du projet

L'objectif du projet est double : améliorer l'accueil du public et des membres du club, et proposer des conditions de stockage et d'entretien du matériel fonctionnels.

Le projet entre également dans le cadre de la politique nautisme/plaisance définie par la communauté de communes sur le territoire du Cap Sizun (mise en réseau des acteurs, promotion commune).

2.5. Service apporté

Le Centre Nautique du Cap-Sizun propose des stages et sorties voile pour tous les publics à partir de 4 ans.

Le CNCS propose également des cycles de voile scolaire pour les CM1/CM2 et les collèves. Sur l'année scolaire 2007-2008, 130 élèves de 6 écoles du Cap Sizun ont pratiqué la voile. Sur l'année 2008-2009, ce sont 170 élèves (8 écoles) qui vont profiter des séances dispensées par le Centre Nautique du Cap Sizun.

2.6. Résultats attendus

- Quantitatif : accueil optimal d'un public en constante progression : adhérents du club, scolaires des écoles du Cap-Sizun, centres de loisirs, touristes...
- Organisation de manifestations sportives sur le plan d'eau
- Retombées au niveau de la fréquentation touristique.
- Qualitatif : appréciation du nouvel équipement (confort d'usage)
- Autre : Economies d'énergies sur le bâtiment

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Dépôt du dossier de subvention	31 oct. 2008
Début des travaux	30 sept. 2009
Fin des travaux	30 juin 2010

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

Le Cap-Sizun, situé à la pointe du Finistère, a une vocation maritime forte

Le paysage est diversifié, marqué par des pointes renommées (Pointe du Raz, Pointe du Van, pour les plus connues...), de grandes plages sablonneuses, la rivière du Goyen.

L'activité humaine a modelé ce paysage : port de pêche d'Audierne-Plouhinec, port de plaisance d'Audierne, ports abris au long des côtes rocheuses.

L'essor du tourisme a permis le développement des activités nautiques :

- la plaisance avec le port de plaisance d'Audierne
- la voile avec le centre nautique du Cap Sizun implanté à Esquibien,
- l'aviron canoë kayak, implanté à Plouhinec, à proximité de l'embouchure de la rivière du Goyen
- le surf avec l'école de surf de Bretagne, implantée à Audierne et à Plogoff
- la plongée avec le centre de plongée "les plongeurs du Cap" basé à Esquibien
- la pêche en mer et en rivière

Le territoire n'échappe pas aux problématiques soulevées par le livre bleu du nautisme en Finistère.

Coordonner développer les synergies

A l'initiative de la communauté de communes du Cap Sizun, une stratégie du développement du nautisme en Cap-Sizun a été mis en œuvre, afin de structurer et de mettre en réseau ce secteur d'activités : réalisation d'une documentation commune, échanges avec les offices du tourisme sur la promotion des activités nautiques en lien avec les attentes des touristes, des scolaires...

Développer les services, produits et l'emploi.

Il est très vite apparu que les principales structures nécessitaient d'importants travaux afin de permettre l'accueil du public dans de bonnes conditions. Les échanges ont permis à chaque structure de se positionner sur leurs compétences, en cohérence avec les autres.

L'objectif à terme est de pouvoir, dans le cadre de la démarche globale de structuration du tourisme engagée par la communauté de communes, promouvoir une activité nautique diversifiée, adaptée aux demandes des publics (accueil et informations globalisées, réservations centralisées avec un numéro d'appel unique, qualité des prestations, sécurité...).

3.2 Dimension intercommunale du projet

Le Centre nautique du Cap-Sizun à Esquibien est le seul centre d'apprentissage et de loisirs lié à la voile entre la Pointe de Penmarch dans le Pays Bigouden Sud et le centre nautique de Douarnenez.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une réflexion globale menée par la communauté de communes :

- mise en réseau des acteurs, complémentarité des activités
- promotion collective des activités nautiques
- soutien financier communautaire, dans le cadre des programmes "Enfance-jeunesse", subvention de projets d'intérêt communautaire et d'aides à l'investissement (achat de matériel)

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

L'intégration paysagère du projet du site a fait l'objet d'une réflexion approfondie et concertée. Le bâtiment sera réalisé selon le concept d'ossature bois, protégé par un ensemble de bardage.

Le bâtiment est à toit plat entouré d'acrotère et recevant des panneaux solaires pour assurer son alimentation en énergie électrique. La récupération des eaux pluviales pour le nettoyage du matériel est prévue.

3.4 Dimension sociale du projet

Les cycles de voile scolaires pour les écoles du Cap-Sizun, soutenues financièrement par la communauté de communes du Cap-Sizun, permettent aux élèves, quelque soit leur milieu social, de découvrir et de s'initier à la voile.

3.5 Dimension culturelle

non renseigné

3.6 Autres aspects qualitatifs

non renseigné

4. Conditions suspensives particulières

La subvention régionale est attribuée sous réserve :

- de l'inscription de ce projet dans un schéma communautaire concerté sur le nautisme et la plaisance;
- de la réalisation d'un prédiagnostic touristique par le conseiller touristique du territoire, de la réalisation d'un diagnostic si celui-ci est demandé et de la mise en œuvre de ses conclusions ;
- de l'engagement du maître d'ouvrage à établir un Contrat d'Entreprise Touristique en Bretagne organisant le suivi du projet sur 3 ans et son rattachement aux dynamiques régionales du schéma régional du tourisme et du comité régional du tourisme;
- que le projet intègre un volet relatif à la valorisation de la langue bretonne.

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
poste de Travaux, honoraires, SPS	457 725	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Conseil Régional	114 431
Conseil Général (Contrat de Territoire)	68 700
Etat (DDR)	91 600
Centre National de Développement du Sport	31 060
Commune	151 934
TOTAL	457 725

6. Intervention de la Région : 114 431 €

ESPACES NAUTIQUES DE TREBOUL : CONSTRUCTION ET REHABILITATION DE BATIMENTS

Fiche 2006

1. Maître d'ouvrage

Commune de Douarnenez

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Elaboration d'une stratégie de développement portuaire pour la Ville. Offrir à la Cornouaille un pôle maritime s'appuyant sur des activités pêche et nautique réparties en cohérence sur les trois ports de Douarnenez et ouvrant sur une baie renommée pour ses qualités. Les sites portuaires représentent un potentiel économique important notamment en matière touristique qui permettrait de diversifier les activités économiques de Douarnenez.

2.2. Objectifs du projet

L'opération vise à compléter le patrimoine bâti du Port afin d'en améliorer la gestion et permettre d'accueillir de nouvelles activités nautiques qui contribueront au dynamisme de la ville.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Constructions de locaux pour le local technique du Port, réhabilitation et extension de locaux pour la capitainerie et des activités nautiques.

Partenaires potentiels

Département

2.4. Résultats attendus

Ce port est passé en gestion communale depuis 2005. L'opération vise à compléter le patrimoine bâti du Port afin d'en améliorer la gestion et permettre d'accueillir de nouvelles activités nautiques qui contribueront au dynamisme de la ville.

- | | |
|---|----------------------|
| - Construction de : Local technique du port, Winch Club, Société des régates | 320 m ² . |
| - Extension du bâtiment de la capitainerie | 32 m ² . |
| - Réhabilitation de locaux, et extension pour l'Aqua club et Association Kayak Douarnenez | 360 m ² . |

3. Echancier de la réalisation du projet

2007

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve que l'envergure intercommunale soit attestée. Par ailleurs, en l'état actuel de la présentation, la programmation des équipements est très succincte et nécessite des précisions quant à la nature et la surface des travaux entrepris.

5. Plan de financement prévisionnel

Coût de l'opération : **480 000 € HT**

6. Intervention de la Région : 96 000 € dont 69 000€ attribués en 2007

CREATION D'UNE BASE DE CANOË KAYAK A TREMEVEN

Fiche 2009

Pays : Pays de Cornouaille

Chantier fédérateur régional : 06 - Pour une affirmation de la vocation et de la spécificité maritimes de la Bretagne

Type de projet : Nautisme : base de loisirs

1. Maître d'ouvrage

Communauté de Communes du Pays de Quimperlé (EPCI à fiscalité propre)

3, rue Eric Tabarly, 29394 QUIMPERLE Cedex

Tél. : 02 98 35 09 40

2. Description du projet

2.1. Contexte

Le canoë kayak est une pratique développée depuis de nombreuses années sur le territoire communautaire et notamment sur un site remarquable, qualifié de l'un des plus beaux environnements français par les spécialistes - le site des Roches du Diable, sur les communes de GUILLIGOMARC'H, LOCUNOLE et QUERRIEN. Le club de canoë quimperlois, créé en 1964, et fort aujourd'hui de 100 adhérents, compte plusieurs athlètes de haut niveau et organise de nombreuses compétitions nationales et internationales, comme les Eurolympiques sur le site des Roches du Diable.

Considérant l'importance pour le club de disposer des meilleures conditions d'accueil et de préparation pour ses activités et notamment à caractère scolaire, le projet de nouvelle base de canoë kayak s'inscrit parfaitement dans axes sportifs déclarés d'intérêt communautaire.

2.2. Description de l'opération

Le site d'implantation accueillera deux structures :

- une structure haute composée de plusieurs vestiaires (70m²) et sanitaires (4m²) permettant de recevoir différents groupes et leurs encadrants, d'un bureau point d'accueil et de renseignements (25m²), d'un lieu de stockage de matériel nautique (115m²), d'un atelier de réparation des bateaux (22m²) ;
- une structure basse composée d'un embarcadère aménagé au niveau du plan d'eau.

Un chemin d'accès bicouche de 850ml et un parking de 1 180m² sont prévus.

2.3. Localisation géographique

Commune Trémeven

2.4. Objectifs du projet

La réalisation d'un centre nautique moderne et fonctionnel pour la pratique du canoë kayak permettra aux différents utilisateurs de ce centre (scolaires, associations sportives...) de pratiquer leur activité sportive dans de très bonnes conditions (matérielles, pédagogiques) dans le respect des normes de sécurité et de la réglementation.

2.5. Service apporté

Le service apporté se décline en plusieurs volets :

- proposer une activité sportive dans un milieu naturel au plus grand nombre (sportifs, associatifs, scolaires) à un moindre coût, pour l'épanouissement physique et moral de nos concitoyens ;
- sensibiliser les kayakistes au respect de l'environnement
- promouvoir cette activité nautique dans les domaines du loisir et du scolaire.

La gestion de cette nouvelle base nautique sera assurée de façon associative dans des locaux mis à disposition par la Communauté de Communes, propriétaire des bâtiments, par convention d'objectifs.

2.6. Résultats attendus

Depuis 2002, la communauté facilite l'enseignement scolaire du canoë kayak et accueille en moyenne chaque année 2 225 enfants. La réalisation de cette nouvelle base est primordiale pour accompagner ce développement.

Années / Nombre d'enfants accueillis:

- 2002 / 936
- 2003 / 947
- 2004 / 2230
- 2005 / 1994
- 2006 / 3739
- 2007 / 2936
- 2008 / 2799

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Début Travaux	30 sept. 2010
Fin Travaux	31 déc. 2011

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

Est inscrit dans la version 2 du PADD dans le cadre de l'élaboration du SCOT : « Le tourisme de caractère : la mise en valeur de la continuité du territoire communautaire depuis la zone littorale jusqu'à l'arrière pays ».

- « **Des potentialités d'un développement touristique de qualité** ». La vallée de l'Ellé et la proximité des Roches du Diable marquent l'opportunité de développement du kayak et des sports fluviaux. Le club de canoë quimperlois (CKCQ), à l'organisation des compétitions internationales aux Roches, est un club phare sur le plan national avec des résultats toutes catégories confondues.
- « **Vers une gestion adaptée des ressources naturelles** ». Le projet du SCOT vise à promouvoir la fonctionnalité des cours d'eau et des vallées. Ici, la nouvelle base de canoë n'engendrera aucun aménagement du cours d'eau et s'inscrit dans le respect total des ressources naturelles.

3.2 Dimension intercommunale du projet

La rivière Ellé, sur laquelle sera implantée la nouvelle base, est navigable sur 7 des 16 communes de la Communauté de Communes : Querrien, Guilligomarc'h, Locunolé, Arzano, Tréméven, Rédéné, Quimperlé.

Ce projet, d'envergure supra communale, sera mené sous maîtrise d'ouvrage communautaire. La prise de compétence élargie de la Communauté de Communes dans le domaine du nautisme sera effective en septembre 2009. Cette construction nécessitait cette prise de compétence élargie.

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

La relation harmonieuse du bâtiment avec son environnement naturel (insertion site). La nouvelle base de canoë sera un outil de développement économique respectueux de son environnement. Sa situation en site naturel obligera à une réduction maximale de l'impact visuel en bordure de l'eau. La réalisation d'une zone de stationnement de VL et de cyclos sera invisible du cours d'eau. La liaison entre la zone de stationnement et le local vestiaire se fera par un escalier gommant la pente naturelle. Le traitement des aménagements extérieurs sera strictement limité aux zones de réalisations. La récupération des eaux pluviales sera réalisée en vue de sa réutilisation pour arrosage des espaces extérieurs. La mise en place de panneaux photovoltaïques fera également l'objet d'une étude de faisabilité.

3.4 Dimension sociale du projet

Le projet concernera les secteurs « loisirs », en structurant et en augmentant le nombre de licenciés, le secteur « scolaire » en développant dans le cadre de l'EPS une pratique sportive à moindre coût pour tous, le secteur « touristique » en animant un loisir respectueux de l'environnement. L'accueil des personnes handicapées sera facilité (le kayak est un bateau facile d'accès aux personnes paraplégiques).

3.5 Dimension culturelle

Le bilinguisme sera présent dans toute la signalétique du site, conformément à l'engagement de la Communauté à respecter la charte Ar Ya Brezhoneg signée en début d'année 2009.

La Communauté de Communes organise d'ores et déjà des stages de surf en breton durant les congés scolaires. De la même façon pourront être étudiées des thématiques kayak prenant en compte cette spécificité linguistique.

Toute la communication du site sera étudiée conformément à l'engagement de la Communauté à respecter la charte Ar Ya Brezhoneg signée en début d'année 2009.

3.6 Autres aspects qualitatifs

non renseigné

4. Conditions suspensives particulières

La subvention régionale est attribuée sous réserve :

- de la réalisation d'un prédiagnostic développement durable touristique par le conseiller touristique du territoire, de la réalisation d'un diagnostic si celui-ci est demandé et de la mise en œuvre de ses conclusions ;
- de l'engagement du maître d'ouvrage à établir un Contrat d'Entreprise Touristique en Bretagne organisant le suivi du projet sur 3 ans et son rattachement aux dynamiques régionales du schéma régional du tourisme et du comité régional du tourisme.

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Honoraires	124 919	HT	Investissement
Divers BET	44 500	HT	Investissement
Travaux centre	566 700	HT	Investissement
Travaux accès et parking	100 000	HT	Investissement
TOTAL	836 119	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
CNDS	125 418
Conseil régional - Contrat Pays	209 030
CG29	83 612
Autofinancement	418 059
TOTAL	836 119

6. Intervention de la Région : 209 030 €

EXTENSION DU CENTRE NAUTIQUE DE FOUESNANT CORNOUAILLE

Fiche 2006

1. Maître d'ouvrage

Commune de Fouesnant

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Le centre nautique de Fouesnant Cornouaille construit en 1996/1997 a rapidement atteint le volume d'activité attendu, en première position des écoles françaises de voile et des points passion plage du Finistère. Il est devenu un élément incontournable de la vie sociale, sportive et touristique de la commune, mais à plus grande échelle de l'ensemble du territoire communautaire. Son rayonnement s'étend sur toute une partie de la Cornouaille. C'est un des trois premiers centres nautiques de Bretagne de part le nombre de passeports « voile » délivrés. De plus tous les ans 1 à 2 adhérents intègrent les équipes sportives nationales pour les compétitions du plus haut niveau. A titre d'exemple, un de ses membres était aux derniers Jeux Olympiques d'Athènes. Enfin, le centre nautique s'est vu confier l'exploitation de la partie voile du centre de Créac'h Gwen à Quimper.

2.2. Objectifs du projet

Le partenariat existant entre la Ville de Fouesnant et l'Association du Centre Nautique de Fouesnant Cornouaille initié par la construction des nouveaux bâtiments, s'est renforcé ces dernières années.

Afin de rester en phase avec les attentes de ses publics (populations locale et touristique), le centre nautique de Fouesnant Cornouaille doit proposer des prestations de qualité dans un confort optimal.

Après presque 10 années d'activité, le fonctionnement du centre nautique nécessite des réaménagements, notamment de la partie accueil. La structure actuelle ne permet plus une qualité d'accueil répondant aux attentes des usagers. La circulation générale dans la structure ne permet pas que l'accueil se fasse par l'entrée initialement prévue. L'absence de sas d'entrée oblige à l'utilisation de vitrages peu accueillants sur le comptoir, limitant le contact (accueil type gare SNCF). Les plans de travail sont exigus et le comptoir insuffisamment long. Les zones de stockage sont saturées. La zone d'accueil public, elle-même, se réduit à un morceau de couloir (6 m²). L'accès au point d'information est peu développé et n'est pas suffisamment accessible.

Afin de bénéficier d'une structure performante et adaptée au public accueilli, il est nécessaire d'aménager au minimum une nouvelle zone d'une centaine de m² sur l'esplanade nord.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Elle comprendra, sur l'esplanade nord, un espace d'une centaine de m² avec une zone de travail et une zone public (circulation, accueil, point information).

Ce réaménagement permettra d'augmenter la partie zone de travail (bureaux, stockage, ...) sur l'accueil existant et l'agrandissement servira à recevoir le nouvel accueil.

Public visé

Les deux collèges du Pays Fouesnantais

Les adhérents dont bon nombre de sportif de haut niveau

Partenaires

- Communes de Fouesnant
- Association du centre nautique de Fouesnant Cornouaille
- Conseil général du Finistère
- Conseil régional de Bretagne

2.4. Résultats attendus

Meilleure qualité d'accueil du public, conditions de travail améliorées, accessibilité des zones d'informations.

3. Echancier de la réalisation du projet

Démarrage des travaux : 2007

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve que la dimension intercommunale du projet soit attestée.

Les éléments de programmation sont également, à ce stade, très succincts et doivent être complétés. La nature et la surface des locaux et aménagements doivent être fournies ainsi que les coûts correspondants.

5. Plan de financement prévisionnel

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Travaux	320 000
Mobilier	80 000
TOTAL	400 000

6. Intervention de la Région : 80 000 €

CONSTRUCTION DU CENTRE NAUTIQUE DE CREACH GWEN A QUIMPER

Fiche 2006

1. Maître d'ouvrage

Ville de Quimper

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Pour une affirmation de la vocation et de la spécificité maritimes de la Bretagne.

Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité.

2.2. Objectifs du projet

Le projet de centre nautique à Creach Gwen vise à répondre à de nombreux enjeux à l'échelle quimpéroise et bien au delà. Le souhait d'une haute technicité sportive des installations sera couplé à une réelle démarche de développement touristique, visant à faire découvrir une très grande variété de disciplines nautiques tout autant qu'un environnement et un site aux multiples atouts. Ce double objectif comportera également des enjeux économiques au travers des produits d'animation à proposer en nombre et en qualité croissants.

2.3. Descriptif du projet

Le centre nautique est destiné à héberger les clubs de sports nautiques de Quimper. Il comprendra un bâtiment principal comportant accueil, bureaux et salle de réunion pour 520 m², des locaux techniques pour 780 m² (vestiaires, hangars...) et des aires de stockage extérieures sur une surface aménagée de plus de 5 000 m².

2.4. Résultats attendus

Favoriser le développement des activités nautiques pour tous. Les démarches institutionnelles pour promouvoir les pratiques de loisirs s'associant à la protection de la nature et de l'environnement, liées au développement durable, trouveront leur écho dans le développement d'un tel projet.

De par le public qu'il entend toucher, le centre nautique se devra d'incorporer dans ses composantes et ses objectifs la sensibilisation des publics à ces notions.

Au travers des éléments de signalétique et d'information, de prévention sur les usages sur et à proximité de la rivière, au-delà des contenus pédagogiques scolaires et sportifs, cet équipement se doit d'être précurseur en la matière.

Le développement des classes de mer et autres contenus d'animation, utilisant à plein les salles de cours du centre par exemple, sera recherché en tout premier lieu.

3. Echancier de la réalisation du projet

Les travaux de construction de ce centre nautique ont débuté le 11 avril 2006. Un dossier a préalablement été déposé au Pays de Cornouaille et à la Région Bretagne (accusé de réception du dossier complet le 25 avril 2006)

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué au montant demandé sous réserve que l'opération qui a été subventionnée par la Région en février 2006 constitue une tranche fonctionnelle distincte de la présente demande. Si tel n'était pas le cas, la subvention attribuée sera considérée comme faisant partie des 350 000 € demandés.

5. Plan de financement prévisionnel

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Missions de maîtrise d'œuvre	60 000
Travaux bâtiments	1 200 000
Espaces extérieurs et abords	600 000
Ponton	70 000
Divers & aléas	85 000
TOTAL	2 015 000

6. Intervention de la Région : 350 000 € attribués en 2006 et 2007

REHABILITATION DU DOMAINE DE BEG PORZ CENTRE DE VACANCES ET LOISIRS NAUTIQUES A MOËLAN SUR MER

Fiche 2006

1. Maître d'ouvrage

Caisse de Mutualité Sociale Agricole des Alpes du Nord

106, rue juiverie

73016 CHAMBERY cedex

Mandataire : SEMAEB (agence de Lorient) – 02 97 64 78 93

Association de gestion « Centre de l'Isère-Kerfany-Domaine de beg Porz »

Tél. : 02 98 71 07 98

Web : www.beg-porz.com

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Soutenir les politiques « enfance et jeunesse » en favorisant l'accès aux pratiques nautiques (accueil des classes et CLSH des 16 communes de la COCOPAQ).

2.2. Objectifs du projet

Modernisation du Domaine de Beg Porz (village et centre de vacances, centre nautique, centre de classes de mer) pour l'adapter aux attentes des clientèles et assurer sa pérennité à moyen terme.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Suite à l'étude régionale réalisée par le cabinet CRISTAL, le Domaine de Beg Porz a fait l'objet d'un audit complet de la part d'une architecte-programmiste, qui a permis de définir un certain nombre de préconisations concrètes :

- Augmenter les surfaces d'accueil du public.
- Créer une 3ème salle à manger pour séparer les clientèles « individuels » et « groupes ».
- Créer une piscine couverte et des aires de jeux aménagées.
- Améliorer le confort en sanitaires, créer des logements pour le personnel et des hébergements modulables de type « gîtes ».
- Agrandir et rationaliser les espaces techniques.
- Doubler le nombre de bureaux.
- Rendre accessible l'ensemble des nouveaux équipements aux personnes à mobilité réduite.
- Valoriser les abords du site et augmenter la capacité de stationnement.

Un programme de travaux a donc été établi, dont le mandat a été confié à la SEMAEB, pour un coût global de 4 596 109 € TTC.

Ce projet se décompose en deux :

- l'accueil des classes de mer d'une part ; (pas de demande de financement dans le contrat)
- l'accueil des classes de la COCOPAQ d'autre part (objet de la demande de financement dans ce contrat)

Public visé

- Des groupes d'enfants en pension complète (« colonies », classes de mer, centres de loisirs) ou en externat (activités nautiques pour scolaires ou centres de loisirs sans hébergement)
- Des groupes d'adultes en pension complète en séjour de découverte touristique avec animations en soirée
- Des individuels (familles)
- Des individuels ou groupes en externat pour l'initiation ou le perfectionnement à la voile (optimist, dériveur, catamaran) ou au canoë-kayak

La capacité d'accueil se situe au maximum à 120 enfants et 80 adultes en simultanément, avec une période d'ouverture allant de début mars à la Toussaint.

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet

Le Domaine emploie 25 équivalents temps plein pour faire fonctionner les services administratifs, d'hôtellerie, de restauration, d'entretien et d'animation, avec des effectifs variables de 5 à 50 en haute saison.

Aujourd'hui, cet équipement se rend compte que ce schéma de développement connaît des limites liées notamment aux installations existantes. Les conclusions de l'étude sur la « réhabilitation des centres de classes de mer et d'activités nautiques en Bretagne », commanditée en 2003 par Nautisme en Bretagne et le Conseil régional de Bretagne au Cabinet CRISTAL, indiquant qu'aucune évolution n'est possible sans une réhabilitation structurelle des équipements, le conforte dans son souhait d'opérer une modernisation complète de ses infrastructures.

Partenaires

Créé en 1962 par la MSA de l'Isère et géré par une association loi 1901 depuis 1975, le Domaine de Beg Porz a progressivement étoffé ses prestations auprès de sa clientèle.

2.4. Résultats attendus

Pour la stratégie régionale et cornouaillaise

- Adapter l'outil de travail aux besoins des différents publics accueillis et notamment les enfants pour l'initiation aux pratiques nautiques et la découverte du milieu marin.

Pour le Domaine de Beg Porz

- Pérennité économique de l'outil.
- Développement de l'activité auprès des divers publics accueillis.
- Maintien de la vocation de tourisme social du site.
- Maintien de l'équipement dans le tissu économique, sportif et éducatif local

3. Echancier de la réalisation du projet

Début des travaux : hiver 2006-2007

Fin des travaux : hiver 2007-2008

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve que la dépense subventionnable retenue n'ait pas déjà fait l'objet d'un financement régional (politique touristique en 2006) et qu'il s'agisse bien de deux tranches fonctionnelles différentes (écoles locales/classes de mer). Si tel ne devait pas être le cas, pour être programmée, la subvention dans le cadre de ce contrat devrait réintégrer en son sein la subvention accordée au titre de la politique touristique.

5. Plan de financement prévisionnel

Montant du projet global : 4 596 109,00 euros TTC soit 3 852 951,00 euros HT.

La **demande porte uniquement sur la partie travaux concernant les services d'accueil des enfants pour les activités de pédagogie nautique** qui est évaluée à 1.207.400 € HT. Cette dépense représente 31,34% du projet global. Le plan de financement proposé applique donc ce pourcentage.

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Services d'accueil des enfants : Travaux	1 207 400
TOTAL	1 207 400

6. Intervention de la Région : 300 000 € attribués en 2007

Pour une Bretagne équitable et solidaire

CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT COMMUNAUTAIRE, AU LIEU-DIT KERMEC, A TREMEVEN

Fiche 2006

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays de Quimperlé
3 rue Eric Tabarly, Zone d'activités de Kervidanou 4
29394 Quimperlé Cedex

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

La Communauté de communes du Pays de Quimperlé envisage la réalisation d'un CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) communautaire permettant de répondre aux attentes de la population du secteur 3 (Arzano, Baye, Guilligomarc'h, Locunolé, Mellac, Querrien, Quimperlé, Rédéné, Tréméven), qui ne dispose pas actuellement d'un équipement accessible adapté à ses besoins.

En effet, la totalité des CLSH actuels utilisent une partie des locaux des établissements scolaires (école maternelle ou primaire). Outre un manque de locaux de stockage du matériel pédagogique et la difficulté d'adaptation des activités de loisirs à des locaux qui varient en fonction des disponibilités des communes accueillantes (travaux dans les écoles), ces locaux scolaires ne peuvent être totalement « investis » car ils restent des locaux scolaires. Inversement, sur l'ensemble du département du Finistère, on constate que 70 % des CLSH fonctionnent en dehors des établissements scolaires (MJC, Maison de l'Enfance, Maison de quartier, Maison des associations, salle polyvalente). Dans ces nombreux cas, on a pu « sortir les enfants des écoles ».

Dans le cadre de cette construction, les objectifs environnementaux feront l'objet d'une attention particulière, qu'il s'agisse de la recherche d'économies d'énergie, de l'utilisation d'énergies non fossiles, de la consommation de l'eau sanitaire, de la réutilisation des eaux pluviales, ou bien encore des matériaux de construction employés. Le mode de chauffage de l'équipement fera l'objet d'échange à l'occasion de l'avant projet définitif du Centre de Loisirs.

2.2. Objectif du projet

Afin de l'aider à construire un projet cohérent, la Communauté de communes a confié à la SAFI une étude de faisabilité, menée en 2004. Suite à cette étude, aux entretiens de groupes et individuels menés avec les divers utilisateurs, usagers et partenaires institutionnels, quatre priorités se dessinent :

- La nécessité d'offrir des locaux adaptés au CLSH qui pourra accueillir 200 enfants du secteur 3 (alentours de Quimperlé) de la COCOPAQ, avec des capacités de restauration sur place.
- La possibilité d'accueillir les activités d'un Relais pour assistantes maternelles, et d'un « jardin d'enfants » par mutualisation des locaux
- La possibilité d'accueillir les locaux de coordination du service Jeunesse de la Communauté.
- L'opportunité de proposer un espace multifonctions à d'autres activités locales par mutualisation des locaux

2.3. Descriptif du projet

Le site de Kermec présente toute la symbolique d'attachement à la vocation rurale du territoire de la COCOPAQ avec la valeur patrimoniale de cette ancienne ferme. Le nouveau projet introduira, dans le respect de l'existant, une image dynamique et moderne d'un équipement dédié à l'enfance. La réhabilitation de certains bâtiments est prévue dans le cadre de cette opération. L'accent sera mis sur la qualité du traitement architectural des nouvelles superstructures qui devront s'intégrer harmonieusement avec le caractère campagnard du site propice à la détente et l'épanouissement des enfants.

Le CLSH de Kermec aura des capacités d'accueil de 200 enfants de 3 à 12 ans. Il sera scindé en deux entités : un CLSH « maternel » (3-5 ans) et primaire (6-12 ans) ayant chacun une capacité de 100 enfants et pouvant fonctionner en autonomie. Au cours de fréquentes périodes de l'année, le Centre n'accueillera au maximum qu'une centaine d'enfants, une seule entité sera donc ouverte pour couvrir les besoins. Les concepteurs sont invités à optimiser les circuits (circulations, fluides) dans une optique d'économies d'énergies.

Les deux secteurs du CLSH devront s'ouvrir sur des espaces extérieurs valorisés et différenciés. Des auvents seront prévus dans le cadre d'activités extérieures couvertes ; des espaces de rangement des jeux extérieurs y seront prévus. Des espaces extérieurs différenciés par tranche d'âge (3-6 et 6-12 ans) sont prévus, précédés d'un auvent d'environ 100 m². D'une surface d'environ 1000 m² chacun, ces espaces extérieurs seront clôturés et permettront l'accueil de mini-camps. Les deux entités (CLSH maternel et CLSH primaire) partageront un grand espace polyvalent de 145 m², divisible en trois qui recevra dans une de ses divisions et en large ouverture avec l'espace d'accueil du CLSH « maternel », la « garderie » du CLSH, lieu d'accueil des enfants présents avant ou après les activités du CLSH proprement dites. Les deux autres parties constitueront à la fois des lieux de vie et d'activités ponctuelles extérieures au CLSH, hors créneaux CLSH par mutualisation des locaux.

Les activités « Jardins d'enfants » et « RAM » se dérouleront dans les locaux utilisés habituellement par les jeunes publics du Centre de loisirs mais laissés vacants hors période CLSH (ie hors mercredis et vacances scolaires).

Le Relais Assistantes Maternelles permettra aux Assistantes maternelles de rencontrer les EJE communautaires (Educateurs Jeunes Enfants) pour échanger ou suivre des activités à destination des enfants.

Dans ces mêmes locaux mais sur des créneaux différents, le jardin d'enfants s'adressera aux jeunes enfants de 2 à 4 ans non encore scolarisés et qui, accompagnés d'adultes en ayant la garde (congés maternité, grands parents...) rencontreront les EJE dans un objectif de sociabilisation afin de se tourner vers l'école.

Les seuls services administratifs présents sur le site seront les services de coordination (2 permanents) du service Jeunesse de la Cocopaq dont les actions se concentrent uniquement sur la gestion des centres de loisirs sans hébergement (CLSH) et l'organisation de camps enfance-jeunesse pour les jeunes publics de la COCOPAQ.

Le précédent Contrat Enfance de la Communauté de communes du Pays de Quimperlé s'est déroulé sur la période 2002-2005. Les partenaires financeurs du Contrat Enfance sont la CAF et le Conseil général. Le prochain contrat enfance 2006-2008, dont la signature devrait intervenir en fin d'année, se décline à ce jour autour d'un projet de schéma de développement dont un des 8 volets étudiés est l'accueil en CLSH (étude sur le fonctionnement des deux sites communautaires dont les travaux débutent en 2007, constitution de groupes de travail en présence des services institutionnels concernés, travail sur un projet pédagogique d'animations)

Les autres volets sont :

- Le réseau Petite Enfance (réalisation d'un support de communication – guide + site internet COCOPAQ), visite inter institutions, organisation d'un second forum Petite Enfance)
- Le RAM (relais assistantes maternelles) et le recrutement, en juin dernier, d'un second Educateur Jeunes Enfants
- La réflexion sur la garde atypique et le travail sur la création d'un dispositif de garde à domicile et sur la création d'un outil d'information sur les disponibilités d'accueil dans les différentes structures.

- L'élaboration d'un projet d'accueil pour les enfants âgés de 2 à 4 ans (quel besoin, quel type d'accueil)
- Le soutien à la fonction parentale avec la mise en place d'un lieu d'accueil parents – enfants
- La formation des professionnels avec l'expérimentation sur le site pilote de la COCOPAQ d'un module de formation pour les professionnels intervenant auprès des 2-4 ans sur les communes de Quimperlé et Bannalec
- La réflexion sur le besoin du multi-accueil sur l'est du territoire communautaire (groupe de travail piloté par la Ville de Quimperlé)

2.4. Résultats attendus

D'une capacité de 200 enfants, ce CLSH de l'Est du territoire communautaire aura une zone de chalandise qui permettra de répondre aux attentes de la population du bassin de vie quimperlois (9 communes sont concernées). Il sera particulièrement adapté aux activités de loisirs, tant par la configuration architecturale que par les activités qui y seront développées. La typologie des bâtiments permettra enfin, à l'occasion des congés scolaires, de faire sortir les enfants des écoles. La qualité exceptionnelle du site de Kermec, à moins de 2 km du centre de Quimperlé, ville centre de la Communauté, conjuguée à la multifonctionnalité des locaux optimisera l'utilisation de ce nouveau bâtiment tout au long de l'année.

3. Echancier de la réalisation du projet

Juin 2006 :	Livraison de l'Avant Projet Sommaire
Octobre 2006 :	Validation de l'Avant Projet Définitif
Novembre 2006 :	Dépôt du permis de construire
Décembre 2006 :	Dossier de consultation des entreprises
Mars 2007 :	Ouverture des plis
Avril 2007 :	Préparation du chantier
Mai 2007 :	Début du chantier
Juillet 2008 :	Livraison du CLSH

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve de la concrétisation des prescriptions évoquées en matière de qualité environnementale.

5. Plan de financement prévisionnel

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Coût objectif	2 143 290
TOTAL	2 143 290

6. Intervention de la Région : 600 000€ attribués en 2008

CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT COMMUNAUTAIRE, AU LIEU-DIT LES PETITES SALLES, A MOËLAN SUR MER

Fiche 2006

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays de Quimperlé

3 rue Eric Tabarly,

Zone d'activités de Kervidanou 4

29394 Quimperlé Cédex

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

La Communauté de communes du Pays de Quimperlé envisage la réalisation d'un centre de loisirs communautaire à Moëlan permettant de répondre aux attentes de la population du secteur 2 (Clohars, Moëlan-sur-Mer, Riec-sur-Bélon), qui ne dispose pas actuellement d'un équipement accessible adapté à ses besoins.

La totalité des CLSH actuels utilisent une partie des locaux des établissements scolaires (école maternelle ou primaire). Le manque de locaux de stockage du matériel pédagogique s'ajoute à la difficulté d'adaptation des activités de loisirs à des locaux qui varient en fonction des disponibilités des communes accueillantes (travaux dans les écoles). Ainsi, ces locaux scolaires ne peuvent être totalement « investis » car ils restent des locaux scolaires. A l'inverse, sur l'ensemble du département du Finistère, on constate que 70 % des CLSH fonctionnent en dehors des établissements scolaires (MJC, Maison de l'Enfance, Maison de quartier, Maison des associations, salle polyvalente). Dans ces nombreux cas, on a pu « sortir les enfants des écoles ».

Dans le cadre de cette construction, les objectifs environnementaux feront l'objet d'une attention particulière, qu'il s'agisse de la recherche d'économies d'énergie, de l'utilisation d'énergies non fossiles, de la consommation de l'eau sanitaire, de la réutilisation des eaux pluviales, ou bien encore des matériaux de construction employés. Le mode de chauffage de l'équipement fera l'objet d'échange à l'occasion de l'avant projet définitif du Centre de Loisirs.

2.2. Objectif du projet

Suite à l'étude de faisabilité d'un CLSH sur le secteur côtier de la Communauté, confiée à la SAFI en 2004, aux entretiens de groupes et individuels menés avec les divers utilisateurs, usagers et partenaires institutionnels, deux priorités se dessinent :

- La nécessité d'offrir des locaux adaptés au CLSH qui pourra accueillir 100 enfants de ce secteur avec des capacités de restauration sur place.
- L'opportunité de proposer un espace multifonctions à d'autres activités locales par mutualisation des locaux

2.3. Descriptif du projet

Le site des Petites Salles présente de nombreux attraits. D'une superficie de plus d'un hectare, il est situé à moins d'1 km du centre bourg de Moëlan-sur-Mer. Jouxant des terrains de sport (football, skate park, piste d'athlétisme), le futur terrain d'implantation du CLSH communautaire permet un accès piéton, en toute sécurité, au nouveau cinéma associatif moëlanais, le Kerfany ainsi qu'au jardin d'enfants du parc municipal. Le récent centre culturel de l'Ellipse se trouve à 10 minutes de marche.

Le CLSH de Kermec aura une capacité d'accueil de 100 enfants de 3 à 12 ans. Il sera scindé en deux entités : un CLSH « maternel » (3-5 ans) et primaire (6-12 ans) et pouvant fonctionner en autonomie.

Les lieux de vie seront constitués de deux espaces scindables en plusieurs parties afin de favoriser au mieux leur multifonctionnalité. Le premier, divisible en deux parties, sera destiné aux activités calmes et au repos. Le second espace constitue un grand espace polyvalent de 120 m², divisible en trois, qui recevra dans une de ses divisions et en large ouverture avec l'espace d'accueil, la « garderie » du CLSH, lieu d'accueil des enfants présents avant ou après les activités du CLSH proprement dites. Les deux autres parties constitueront à la fois des lieux de vie et d'activités ponctuelles extérieures au CLSH. Cet espace pourra fonctionner en autonomie des autres secteurs du bâtiment et sera accessible directement de l'extérieur, sans passer par le hall d'accueil, via un vestibule distribuant également vers les sanitaires « grands ».

Le CLSH s'ouvrira sur des espaces extérieurs valorisés et différenciés par tranche d'âge. Un auvent et un espace de rangement des jeux extérieurs seront prévus dans le cadre d'activités extérieures couvertes.

Au cours de fréquentes périodes de l'année, le Centre n'accueillera au maximum qu'une centaine d'enfants, une seule entité sera donc ouverte pour couvrir les besoins. Les concepteurs sont invités à optimiser les circuits (circulations, fluides) dans une optique d'économies d'énergies.

Le précédent Contrat Enfance de la Communauté de communes du Pays de Quimperlé s'est déroulé sur la période 2002-2005. Les partenaires financeurs du Contrat Enfance sont la CAF et le Conseil général. Le prochain contrat enfance 2006-2008, dont la signature devrait intervenir en fin d'année, se décline à ce jour autour d'un projet de schéma de développement dont un des 8 volets étudiés est l'accueil en CLSH (étude sur le fonctionnement des deux sites communautaires dont les travaux débutent en 2007, constitution de groupes de travail en présence des services institutionnels concernés, travail sur un projet pédagogique d'animations. Les autres volets sont :

- Le réseau Petite Enfance (réalisation d'un support de communication – guide + site internet COCOPAQ), visite inter institutions, organisation d'un second forum Petite Enfance)
- Le RAM (relais assistantes maternelles) et le recrutement, en juin dernier, d'un second Educateur Jeunes Enfants
- La réflexion sur la garde atypique et le travail sur la création d'un dispositif de garde à domicile et sur la création d'un outil d'information sur les disponibilités d'accueil dans les différentes structures.
- L'élaboration d'un projet d'accueil pour les enfants âgés de 2 à 4 ans (quel besoin, quel type d'accueil)
- Le soutien à la fonction parentale avec la mise en place d'un lieu d'accueil parents – enfants
- La formation des professionnels avec l'expérimentation sur le site pilote de la COCOPAQ d'un module de formation pour les professionnels intervenant auprès des 2-4 ans sur les communes de Quimperlé et Bannalec
- La réflexion sur le besoin du multi-accueil sur l'est du territoire communautaire (groupe de travail piloté par la Ville de Quimperlé)

2.4. Résultats attendus

D'une capacité de 100 enfants, ce CLSH sud communautaire aura une zone de chalandise qui permettra de

répondre aux attentes de la population du secteur côtier de la Communauté. La typologie des bâtiments permettra, outre le fait de présenter des lieux naturellement adaptés aux activités de loisirs, de faire sortir les enfants de l'école lors des congés scolaires.

3. Echancier de la réalisation du projet

Juin 2006 :	Choix du concepteur
Novembre 2006 :	Validation de l'Avant Projet Définitif
Décembre 2006 :	Dépôt du permis de construire
Février 2007 :	Dossier de consultation des entreprises
Mai 2007 :	Ouverture des plis
Septembre 2007 :	Préparation du chantier
Octobre 2007 :	Début du chantier
Septembre 2008 :	Livraison du CLSH

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve de la concrétisation des prescriptions évoquées en matière de qualité environnementale.

5. Plan de financement prévisionnel

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Construction	1 041 600
TOTAL	1 041 600

6. Intervention de la Région : 260 400€ attribués en 2008

Pour la mise en place concertée d'un véritable service public de la culture

EXTENSION DE LA SALLE DU STERENN A TREGUNC

Fiche 2006

1. Maître d'ouvrage

COMMUNE DE TREGUNC,

BP 10

29910 TREGUNC

Tél. : 02.98.50.95.95

Fax : 02.98.50.95.96

Courriel : mairie-tregunc@wanadoo.fr

Maître d'ouvrage délégué : SAFI – 11 rue Théodore Le Hars – 29000 QUIMPER

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

La Commune a construit la salle de spectacle du Sterenn en 1989. Les activités socioculturelles de la ville ont depuis considérablement évolué qualitativement (programmation culturelle de grande qualité, multiplication des clubs d'activités) et quantitativement (croissance régulière des spectateurs et des participants aux activités) avec un rayonnement intercommunal, ceci grâce à l'action de la MJC locale. Aujourd'hui, ces locaux se révèlent inadaptés dans la réponse aux besoins. Le programme de travaux envisagé vise à développer la surface des locaux pour un meilleur accueil du public (extension du hall d'accueil, local multimédia...) et à améliorer les conditions d'accueil des spectacles (scène, loges, aménagement technique et acoustique des salles de répétitions). Ce programme affiche ainsi le double objectif de favoriser le développement culturel sur la Commune et à poursuivre le développement de l'accès aux technologies de l'information et de la communication. Ces objectifs s'inscrivent totalement dans les politiques régionales telles qu'annoncées.

2.2. Objectifs du projet

Favoriser le développement culturel sur la Commune

Poursuivre le développement de l'accès aux technologies de l'information et de la communication

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Comme indiqué au point 2.1, il s'agit de réaliser des travaux d'adaptation des locaux dans le but d'une part de rendre au Sterenn sa vocation de salle de spectacles et de lieu de pratique musicale en améliorant les conditions d'accueil (extension du hall d'accueil, aménagement technique et acoustique des salles de cours de musique, aménagement des loges, local de rangement), d'autre part de mettre à disposition des bureaux et un espace d'accueil à la MJC.

Ainsi, il s'agit avant tout d'offrir au public et aux artistes un lieu d'accueil de qualité.

Public visé

Tous les publics sont visés. Toutefois une attention particulière est développée à l'égard du jeune public.

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet

Le projet présenté est issu d'une large concertation avec les utilisateurs de la structure. Le programme de l'opération a été bâti par un organisme extérieur (SAFI) avec le souci d'avoir l'appréhension la plus globale et la plus objective des besoins.

Partenaires

La commune a contractualisé avec la Fédération Régionale des MJC et la MJC locale pour mener une politique culturelle de qualité.

2.4. Résultats attendus

Offrir un service public de la culture de qualité.

Permettre l'accès au plus grand nombre des technologies de l'information et de la communication.

L'amélioration qualitative et quantitative de l'accueil au Sterenn sera aisément mesurable au regard de l'évolution de la programmation des spectacles, du nombre de spectateurs et de participants aux différents clubs d'activités tournés vers toutes les formes de culture et les technologies de l'information et de la communication.

3. Echancier de la réalisation du projet

Juin 2006 à juin 2007

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve que :

- l'envergure intercommunale soit attestée ;
- une seule demande d'intervention régionale soit présentée sur ce projet ;
- cette salle fasse l'objet d'une programmation mise en œuvre par des permanents.

5. Plan de financement prévisionnel

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Travaux	503 000
TOTAL	503 000

6. Intervention de la Région : 100 600€ attribués en 2007

CONSTRUCTION D'UNE SALLE CULTURELLE A BEUZEC CAP SIZUN

Fiche 2009

Pays : Pays de Cornouaille

Chantier fédérateur régional : 08 - Pour la mise en place concertée d'un véritable service public de la culture

Type de projet : Salle de spectacle

1. Maître d'ouvrage

Commune de Beuzec Cap Sizun (Commune)

6, place de la Mairie – 29790 Beuzec Cap Sizun

Tél. :02 98 70 16 00

2. Description du projet

2.1. Contexte

La musique et la danse traditionnelle pratiquées par les Cercles Celtiques et les Bagadou, les musiques actuelles, le spectacle vivant et le théâtre participent à la construction de l'identité et de l'image d'un territoire. Ce sont les symboles de la diversité et de la qualité de notre culture.

Les musiques et danses traditionnelles portent l'histoire d'un territoire et engendre un réseau culturel qui se tisse au fil des années et s'étend bien au-delà des frontières du Cap Sizun (très fort dynamisme du monde associatif du Cap Sizun). La sauvegarde de ce "patrimoine immatériel" qu'est la musique ou la danse (comme les légendes, mythes...) constitue non seulement une passerelle temporelle entre les générations, mais permet aussi une véritable ouverture sur le monde et donc sur les "autres".

D'initiative communale, le projet de construction d'une salle culturelle a été lancé par les élus de Beuzec-Cap-Sizun, soucieux d'améliorer la qualité de vie de leurs concitoyens.

Convaincue de l'intérêt de promouvoir les musiques et danses traditionnelles et de susciter de nouveaux engouements, la communauté de Communes a décidé de soutenir ce projet de création d'une salle de spectacle, ce type d'équipement faisant grandement défaut dans la région.

2.2. Description de l'opération

Construction d'une salle culturelle d'une surface totale d'environ 615 m², dont 390 m² pour la salle principale, plus les annexes (accueil, sanitaires, vestiaires, rangements, locaux techniques).

Le bâtiment sera implanté sur un terrain de 9 400 m² dans le bourg (foncier acquis en 2003).

Evolution des dépenses : le projet présenté en 2006 prévoyait une salle de 850 m² (dont 540 m² pour la salle principale) pour un investissement de 2 058 918 €. Le projet actuel a une surface moindre afin de diminuer les dépenses d'investissement.

2.3. Localisation géographique

Commune Beuzec Cap Sizun

2.4. Objectifs du projet

Cet équipement est donc destiné à offrir les moyens matériels pour la pratique de toutes les formes de musique et de danse, mais aussi orale comme le théâtre. Il doit devenir un véritable lieu de rencontre pour tous ceux qui aiment transmettre et recevoir.

Les principaux objectifs sont de :

- Proposer un lieu culturel adapté pour la création (la commune possède un hébergement collectif à proximité de la salle) et la diffusion culturelle : spectacles de musique, théâtre, danse, artistes en résidence...
- Accompagner le rayonnement du Groupe des Bruyères (plus de 200 adhérents), qui propose toute l'année des spectacles chorégraphiés de qualité : en 2008, le bagad et le cercle se situent en première catégorie de leur fédération respective
- Favoriser le développement des musiques actuelles en s'appuyant sur la dynamique de l'association Pen-Ar-Dub, basée à Beuzec-Cap-Sizun
- Favoriser l'accessibilité du plus grand nombre aux pratiques culturelles.

2.5. Service apporté

Public visé pour l'utilisation de la salle : associations du Cap Sizun, théâtre, musiques...

Spectateurs : population locale et sud-cornouaillaise, population touristique

Un groupe de réflexion a été mis en place afin de travailler de manière concertée sur la définition du projet

Un permanent sera par la suite recruté afin de coordonner la programmation et l'animation de l'équipement, notamment hors saison, en lien avec les réseaux déjà existants.

2.6. Résultats attendus

- Quantitatif : organisation de manifestations, durant la saison et hors saison, retombées au niveau de la fréquentation.
- Qualitatif : Diffusion culturelle, attractivité du territoire
- Autre : Economies d'énergies sur le bâtiment

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Dépôt du dossier de subvention	31 déc. 2009
Début des travaux	28 févr. 2010
Fin des travaux	31 déc. 2010

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

Le projet vise à encourager les démarches et les pratiques artistiques et culturelles sur le territoire, et à favoriser la transmission afin de garder le patrimoine culturel régional bien vivant.

3.2 Dimension intercommunale du projet

La dimension intercommunale du projet 2009 est toujours d'actualité dans la mesure où il n'existe pas d'équipement similaire sur l'ensemble du Cap-Sizun. Les associations concernées proviennent des différentes communes du Cap Sizun. La communauté de communes consacre par ailleurs une partie de son budget au financement de projets associatifs capistes. Le rayonnement de cet équipement intéresse naturellement l'ensemble du Cap Sizun, que ce soit pour permettre à la population locale, au travers des nombreuses associations, de disposer

d'un équipement adéquat, mais aussi pour permettre la diffusion de spectacles pendant la saison touristique et surtout en dehors de la saison touristique.

Un groupe de réflexion intégrant futurs usagers (notamment les associations du Cap Sizun organisatrices d'événements) et les élus a été constitué afin de recenser l'étude des besoins.

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

Le projet veut être exemplaire dans sa conception et répondra à des normes de qualité environnementales.

Le projet veut être exemplaire dans sa conception et répondra à des normes de qualité environnementales.

L'intégration paysagère et architecturale sera définie en lien avec l'architecte des bâtiments de France. Il est également prévu dans le cahier des charges la prise en compte de la dimension acoustique, du traitement de l'air, de l'éclairage, du choix des matériaux. Un architecte a été missionné en ce sens.

Une pré-étude a été établie par la société Cap Urbain, prenant en compte l'intégration urbanistique et paysagère, et répondant aux contraintes environnementales (nuisances sonores...)

3.4 Dimension sociale du projet

Donner au plus large public le goût du spectacle en offrant une programmation culturelle et un espace où les gens peuvent se retrouver. Pour les élus, cette démarche relève d'un enjeu autant social, que culturel et économique.

3.5 Dimension culturelle

Le projet artistique a été défini avec les associations existantes (Groupe des Bruyères : Bagad – Cercle, Pen-ar-Dub, Théâtre du Bout du Monde, Cap-Accueil) qui utilisent déjà des professionnels et permanents que ce soit pour leurs spectacles ou leurs répétitions. Ces derniers présentent des spectacles de très bon niveau, à titre d'exemple, seules trois villes de Bretagne et la Commune de Beuzec-Cap-Sizun ont un Cercle (War'l Leur) et un Bagad (B.A.S.) en 1ère catégorie.

Un permanent sera recruté afin de coordonner la programmation et l'animation de l'équipement, notamment hors saison, en lien avec les réseaux déjà existants.

Conformément au décret n°2002-677 du 29 avril 2002 modifié par le décret 2005-90 du 4 février 2005, 1% du coût de la construction sera réservée pour la commande ou l'acquisition d'une ou plusieurs œuvres d'art spécialement conçues pour le bâtiment. Un comité artistique sera mis en place à cet effet.

3.6 Autres aspects qualitatifs

non renseigné

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional est accordé sous réserve :

- que la dimension intercommunale du projet soit davantage appuyée ;
- de la qualité environnementale du bâtiment
- de la définition d'un projet artistique et culturel tenant compte des spécificités et des besoins du territoire, des équipements culturels environnants et des équipes artistiques présentes sur le territoire ;
- de la présentation d'un budget de fonctionnement à trois ans intégrant un budget artistique compatible avec l'ambition du projet artistique et culturel (achats de spectacles, coproductions éventuelles) ;
- que le lieu soit animé par un professionnel de la culture et du personnel dédié à la gestion de l'équipement
- que le projet intègre un volet relatif à la valorisation de la langue bretonne.

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Travaux bâtiment	1 046 100	HT	Investissement
Maîtrise d'œuvre, honoraires	183 590	HT	Investissement
Provision	63 014	HT	Investissement
TOTAL	1 292 704	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Conseil régional - contrat de pays	200 000
Conseil Général	45 063
État	100 000
Commune	947 641
TOTAL	1 292 704

6. Intervention de la Région : 200 000 €

CREATION D'UN EQUIPEMENT DEDIE AUX MUSIQUES ACTUELLES A QUIMPER

Fiche 2009

Pays : Pays de Cornouaille

Chantier fédérateur régional : 08 - Pour la mise en place concertée d'un véritable service public de la culture

Type de projet : Equipement culturel : autre

1. Maître d'ouvrage

Ville de Quimper (Commune)

Hôtel de ville
BP 1759 - 29 107 Quimper cedex

Tél. :02 98 98 88 88

2. Description du projet

2.1. Contexte

La nouvelle équipe municipale a clairement affirmé son ambition :

- de considérer la culture comme un élément de développement du territoire ;
- de soutenir la diversité culturelle (cf. Agenda 21) et de poursuivre la démocratisation de l'art à travers l'accès de tous aux œuvres de l'art et de l'esprit.

L'ambition politique est ainsi de concevoir avec les acteurs du territoire un projet culturel et artistique qui situe au cœur de sa problématique la rencontre entre les artistes et les habitants.

Par ailleurs, de nombreuses demandes ne sont actuellement pas satisfaites en matière de pratiques des musiques actuelles et d'offre de concerts (les studios de répétition gérés par l'association des Polarités sont insuffisants et techniquement inadaptés).

2.2. Description de l'opération

Un site a été plus précisément identifié pour mettre en œuvre cette ambition intégrant le Théâtre Mac Jacob, l'ancienne école Louis Pasteur, le jardin, l'ancien gymnase, deux anciens bâtiments associatifs.

Baptisé « la ruche » artistique et culturelle, il a vocation à créer les conditions de ces échanges, de ces rencontres entre des pratiques culturelles et artistiques différentes, en particulier dans le domaine des musiques actuelles, et à susciter toutes formes d'expérimentations tant dans le domaine de la création artistique que dans celui de la médiation et du « faire ensemble ».

Ainsi, ce nouveau pôle culturel à Quimper intègre la construction d'un nouvel équipement adapté aux besoins des musiques actuelles, dédié à l'accompagnement des pratiques et à leur qualification, au croisement des champs artistiques et à l'expérimentation.

Initialement sous maîtrise d'ouvrage communautaire, la réalisation de cet équipement répond à une ambition politique culturelle communale. La Ville de Quimper a ainsi souhaité en prendre la maîtrise d'ouvrage.

Le calendrier de réalisation de ce projet a été revu au regard des orientations culturelles de la nouvelle municipalité et du nouveau conseil communautaire. Ces orientations résultent d'une démarche participative avec l'organisation

d'Etats généraux de la culture en novembre 2008. Cet équipement répondant aux spécificités des musiques amplifiées s'intègre ainsi dans un plateau culturel fondé sur des objectifs de croisement des champs artistiques, d'accompagnement et de qualification des pratiques, de création de nouvelles rencontres entre les artistes et les habitants.

Le bureau municipal d'octobre 2008 a par ailleurs choisi de mettre en œuvre ce projet et cette ambition sur le site du Pôle Max Jacob.

Une consultation pour une étude de faisabilité et de programmation a été lancée suite au premier comité de pilotage de ce projet réuni en janvier 2009.

2.3. Localisation géographique

Commune de Quimper

2.4. Objectifs du projet

Ce nouvel équipement pour les musiques actuelles repose ainsi sur les objectifs suivants :

- créer les conditions de nouvelles rencontres et de véritables échanges entre les artistes et les habitants ;
- favoriser le croisement des pratiques artistiques et culturelles et contribuer à leur qualification ;
- susciter le croisement des champs artistiques et les rencontres entre les artistes ;
- dédier ce site à l'expérimentation, l'invention d'une nouvelle présence de l'art et de la culture dans la ville, intégrant notamment un espace de convivialité.

2.5. Service apporté

Les principaux services qui seront proposés sur ce site, dans le domaine des musiques actuelles, sont :

- l'accompagnement des pratiques artistiques en amateur ;
- le soutien à la création ;
- la diffusion en étroite articulation avec les deux premières orientations ci-dessus ;
- la création d'un lieu de vie, de convivialité et de rencontres.

Les équipements qui permettront de satisfaire aux besoins spécifiques de ces activités sont notamment :

- des espaces pour l'accompagnement des pratiques en amateur : des studios de répétition et d'enregistrement adaptés aux besoins techniques des musiques actuelles ;
- un lieu de création et de diffusion (réhabilitation nécessaire du Théâtre Max Jacob pour en faire un lieu plus fonctionnel) ;
- un espace de convivialité qui sera également utilisé pour des petites formes de diffusion notamment pour des concerts ;
- des locaux administratifs et un centre d'information et de ressources.

Les publics ciblés sont donc tout autant des pratiquants des musiques actuelles, que des novices et des artistes plus confirmés, la volonté étant d'élargir les publics de la culture et de permettre à chacun d'être acteur des projets culturels proposés. Par ailleurs, ce site à vocation à rayonner sur l'ensemble de la Cornouaille et à apporter des services à l'ensemble de ses habitants.

Le mode de gestion n'est pour l'instant pas choisi. Il résultera de la conception définitive du projet menée en concertation avec les acteurs culturels concernés, dont notamment l'association « les Polarités ».

2.6. Résultats attendus

- Créer les moyens d'un développement plus structuré des musiques actuelles sur le Pays de Cornouaille en permettant la mise en place d'une véritable « chaîne » allant de la pratique en amateurs à la diffusion des professionnels.
- Répondre aux fortes attentes de toutes les générations, et notamment des jeunes, intéressés par ces pratiques.

- Proposer des réponses adaptées à ces besoins tant en matière d'équipements techniques que d'accompagnement professionnel (les locaux dédiés actuellement à cette activité de répétition sont à la fois insuffisants et inappropriés techniquement aux besoins spécifiques des musiques amplifiées).
- Des indicateurs matérialisent d'ores et déjà ces besoins : la très forte fréquentation des studios de l'association des Polarités, l'impossibilité matérielle pour cette association de répondre à toutes les demandes, le succès rencontré par les « Zik-zak cafés » du Festival des Hivernautes.

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
choix du cabinet abcd pour l'étude de conception e	31 mai 2009
choix du scénario retenu par la Ville de Quimper	31 oct. 2009
cahier des charges détaillé du scénario retenu	28 févr. 2010
élaboration dossier concours de maîtrise d'œuvre	31 mai 2010
lancement du concours de maîtrise d'œuvre	30 juin 2010
choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre	31 déc. 2010
Envoi du dossier au Conseil régional	1 avr. 2011
lancement de la consultation des entreprises	31 déc. 2011
Début des travaux	1 avr. 2012
Inauguration de ce nouvel équipement	30 juin 2014

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

La construction de cet équipement s'inscrit tout particulièrement dans l'axe du Contrat de pays prévoyant la mise en place concertée d'un véritable service public de la culture lisible.

Seul équipement de ce type en Cornouaille, il est destiné à répondre autant à des préoccupations d'aménagement du territoire qu'aux objectifs culturels d'ancrage de la création et des créateurs au sein de la cité.

3.2 Dimension intercommunale du projet

Cet équipement a vocation à apporter des réponses adaptées aux besoins des musiciens de l'ensemble de l'agglomération en termes de locaux, de matériels techniques et d'accompagnement professionnel. Il a également pour mission de travailler en réseau avec les acteurs culturels et socioculturels des communes de l'agglomération afin de favoriser les complémentarités, les mutualisations, un aménagement du territoire pertinent pour les habitants.

La dimension intercommunale est également présente à travers les acteurs concernés par la mise en œuvre de ce projet dans le champ de la musique, à savoir Les Polarités, le Conservatoire de musique et d'art dramatique, la Scène nationale, le Bagad de Kemper et les équipements socioculturels, dont les projets rayonnent sur l'ensemble de l'agglomération et bien au-delà.

Les statistiques de fréquentation de ces équipements démontrent bien que leurs publics proviennent de l'agglomération pour la majorité, puis de la Cornouaille et du département.

Le Pôle Max Jacob a ainsi vocation à impulser des projets culturels qui seront structurants pour l'ensemble de l'agglomération et à valoriser les complémentarités entre les acteurs culturels de ce territoire.

Conscient de cet enjeu d'aménagement du territoire, le comité de pilotage est constitué des élus de la Ville de Quimper et du Vice-président chargé des équipements communautaires de Quimper communauté.

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

Ce projet d'équipement devra s'intégrer harmonieusement dans le cadre global du site intégrant le Théâtre Max Jacob, dont les façades et la toiture sont inscrites au monument historique, ainsi qu'un jardin également inscrit. Il

est par ailleurs demandé par la Ville de Quimper que tout le processus de conception de ce nouveau projet et de construction proprement dite intègre des dispositifs de concertation avec les acteurs culturels et avec les citoyens.

La prise en compte des orientations de la collectivité en matière de développement durable fait enfin parti des critères de choix des prestataires des phases de conception et de faisabilité ainsi que du maître d'œuvre.

Ainsi, en matière de consommation énergétique, ce nouvel équipement devra au minimum répondre aux normes HQE.

Le cabinet retenu pour mener la mission de faisabilité et de programmation proposera ainsi en octobre 2009 deux scénarios de mise en œuvre du projet qui intégreront cet objectif de développement durable en particulier dans les dimensions environnementale et architecturales.

3.4 Dimension sociale du projet

La dimension sociale de ce projet repose sur la mise en place d'une concertation avec les citoyens durant tout le processus de conception et de construction. Plus fondamentalement, ce projet est fondé sur le principe de la diversité culturelle selon la Charte de l'Unesco, à savoir, le respect de toutes les cultures et la possibilité donnée à chacun d'élaborer son parcours culturel.

Ainsi, ce projet repose sur l'idée que la participation des personnes et leurs interactions entre elles, notamment par les pratiques culturelles, sont sources d'émancipation et contribuent activement à l'élargissement de la diversité culturelle et au renforcement de la citoyenneté culturelle.

3.5 Dimension culturelle

Le sens de ce projet culturel et artistique repose sur l'expérimentation à partir de quatre objectifs : le croisement des champs artistiques et des pratiques, l'accompagnement et la qualification de ces pratiques, la création de nouvelles formes de rencontres entre les artistes et les habitants, la création d'un lieu de vie, de convivialité et d'échanges.

Ces orientations sont d'ores et déjà mise en œuvre actuellement par de nombreux acteurs culturels sur Quimper : les Polarités, Très Tôt Théâtre, Ti Ar Vro, le Conservatoire de musique et d'art dramatique, la Scène nationale, les Maisons pour tous. La construction d'un nouvel équipement sur le site du Théâtre Max Jacob va permettre de créer les conditions matérielles et techniques pour faciliter la réalisation de ces objectifs et surtout répondre de manière plus pertinente aux attentes des publics et des musiciens.

Par ailleurs, ce projet répondra aux engagements de la collectivité en matière de soutien à la langue bretonne dans le cadre de la charte ya dar brezhoneg, niveau deux, signé en 2008 par la Ville de Quimper, en réalisant notamment une signalétique bilingue.

Enfin, le projet culturel de la collectivité repose également sur l'objectif de soutenir la présence de l'art dans l'espace public. Le Pôle Max Jacob pourra ainsi permettre de réaliser cette volonté à travers notamment la mise en place d'un 1% artistique.

3.6 Autres aspects qualitatifs

non renseigné

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional est accordé sous réserve que la dimension intercommunale de cet équipement soit davantage précisée et attestée.

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Études	250 000	HT	Investissement
Travaux	3 074 183	HT	Investissement
TOTAL	3 324 183	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
DRAC	0
CG29	0
Région Contrat de pays	600 000
Autofinancement	2 724 183
TOTAL	3 324 183

6. Intervention de la Région : 600 000 €

AMENAGEMENT D'UNE ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE A CHATEAULIN

Fiche 2009

Pays : Pays de Cornouaille

Chantier fédérateur régional : 08 - Pour la mise en place concertée d'un véritable service public de la culture

Type de projet : Ecole de musique et/ou de danse

1. Maître d'ouvrage

Commune de Châteaulin (Commune)

15 quai Jean Moulin
29150 CHATEAULIN

Tél. : 02 98 86 10 05

2. Description du projet

2.1. Contexte

La ville de Châteaulin gère depuis 1981 une école municipale de musique, établissement ouvert à la connaissance et à l'apprentissage des différentes expressions musicales. Cette école, qui accueille 140 élèves, utilise actuellement des locaux situés dans l'école Marie-Curie, lorsque ceux-ci ne sont pas utilisés pour les activités pour lesquelles ils sont prioritairement affectés. Ces locaux ne sont pas adaptés au fonctionnement de l'école de musique. Par ailleurs, aucun développement de l'école n'est envisageable dans les conditions actuelles.

Différentes associations proposent des activités de danse sur la commune (contemporain, jazz, traditionnel, de société...). La législation impose des conditions, notamment en matière de locaux, pour la pratique de ces activités. Actuellement sur la commune, une seule salle répond aux normes imposées, ce qui pose des difficultés de fonctionnement et limite les possibilités de développement de ces activités.

2.2. Description de l'opération

Réhabilitation d'un ancien bâtiment industriel, propriété communale, situé à Penmez en Châteaulin pour y aménager des locaux destinés à accueillir l'école municipale de musique et une salle de danse.

2.3. Localisation géographique

Commune de Châteaulin

2.4. Objectifs du projet

L'aménagement de locaux adaptés à la pratique d'activités musicales et danse nous permettra de développer un projet qui comprend à la fois :

- Un objectif culturel et éducatif.

L'aménagement de cet espace permettra de renforcer l'existant, mais aussi de favoriser et de soutenir les nouvelles initiatives. Tant dans le domaine de la musique que de la danse, nous prendrons en compte les trois éléments caractéristiques de toute action culturelle :

- la formation : elle vise à la transmission d'un savoir faire (instrumental, musical, chorégraphique) ; il s'agit de préparer les élèves aux divers aspects de la pratique amateur collective et individuelle, en faisant appel à une pédagogie qui se préoccupe de leurs désirs ;
- la création : elle concerne tous les types de pratiques (classique, contemporain, jazz...) y compris l'improvisation ; elle doit laisser place à une pédagogie vivante et innovante ;
- la diffusion : elle concerne les réalisations des élèves ainsi que les projets extérieurs qui favorisent l'ouverture à la diversité des expressions artistiques ; elle permet de renforcer la formation dans le domaine de la culture générale et contribue à la sensibilisation à l'écoute des répertoires variés.

- Un objectif environnemental et urbanistique

Il s'agit de la réhabilitation d'un bâtiment ancien, situé à proximité de la ville, dans un quartier appelé à un développement urbanistique. Cette réhabilitation du bâtiment sera complétée par des aménagements extérieurs : création de places de parking, sécurisation des espaces...

2.5. Service apporté

Sur les 2 composantes du projet, les enfants et les adultes sont concernés.

- Pour l'école municipale de musique

L'école municipale de musique propose aux jeunes et aux adultes, l'étude et la pratique de divers instruments, et de la musique d'ensemble. Le cursus général est le suivant :

- initiation musicale sous forme ludique pour les enfants de 5 à 6 ans ;
- formation musicale (deux cycles de 3 ans) ; formation instrumentale en cours individuels ou collectifs (deux cycles de 4 ans) : violon, alto, flûte traversière, clarinette, saxophone, trombone, tuba, piano, percussions ;
- formation musicale et instrumentale pour adultes ;
- musique de chambre ;
- classe d'orchestre (ouverte aux élèves ayant une certaine pratique de l'instrument) ;
- ensemble à cordes.

L'équipe pédagogique est composée d'un directeur et de 8 professeurs à temps non complet.

La gestion de l'école de musique est municipale.

Le travail mené au sein de l'école trouve un prolongement dans l'orchestre d'harmonie qui permet une pratique collective des instruments, et une démarche de diffusion... Celui-ci est composé d'une quarantaine de membres (élèves et anciens élèves de l'école), géré par une association. La direction de l'orchestre est assurée par le directeur de l'école de musique. Cet orchestre utilisera les locaux de l'école pour ses répétitions.

- Pour la salle de danse

Il s'agit de permettre aux associations de proposer, dans des conditions adaptées, l'enseignement et la pratique de la danse, dans les domaines du jazz, du contemporain, du traditionnel, et à terme du classique.

La création d'une salle réservée à cet effet, permettra la création de nouvelles sections (élargissement du public) mais aussi l'ouverture à de nouvelles disciplines.

L'école de danse est gérée par une association locale Polysonnance (et pour la danse traditionnelle par le cercle celtique).

2.6. Résultats attendus

L'évaluation cherchera à apprécier :

- **La pertinence du projet**
 - Satisfaction des professeurs et des élèves / Enquêtes de satisfaction et échanges avec professeurs, élèves, familles
 - Comparaison entre situation actuelle et situation après un temps de fonctionnement.
 - Nouvelles possibilités offertes par les aménagements.
 - Manques et limites des aménagements (améliorations à apporter)
- **L'efficacité du projet**
 - Augmentation de la fréquentation de l'école / Comparaison quantitative
 - Ouverture à de nouvelles disciplines, développement des activités / Comparaison entre situation actuelle et situation après un temps de fonctionnement
 - Sollicitations pour interventions (notamment scolaire) / Demandes listées
- **L'impact du projet**
 - Mise en place d'actions interdisciplinaires (y compris musique et danse) / Quantitatif
 - Développement des partenariats locaux

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Dépôt des demandes de subventions	28 févr. 2009
Retour des demandes de subventions	31 mai 2009
Etablissement d'un programme avant consultation d'	30 juin 2009
Consultation d'un maître d'œuvre	1 sept. 2009
Attribution du marché de maîtrise d'œuvre	30 sept. 2009
Esquisse, avant projet et projet	30 nov. 2009
Consultation des entreprises	1 mars 2010
Démarrage des travaux	30 juin 2010
Fin des travaux	31 déc. 2010

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

Cet équipement entend favoriser le développement culturel à l'échelon du territoire. Il permettra de compléter l'offre culturelle existante sur la partie nord du Pays de Cornouaille.

3.2 Dimension intercommunale du projet

L'école de musique accueille à ce jour 140 élèves, dont 53% sont issus de communes extérieures. Pour la danse, ce pourcentage des non châtaulinois est de plus de 55 %. Ce projet est donc, de fait, de dimension intercommunale.

Des partenariats sont mis en place avec les communes environnantes (conventions de participation financière, organisation de concerts, partenariats associatifs...).

Il est, à ce titre, soutenu par la Communauté de Communes du Pays de Châteaulin et du Porzay, qui lui apporte un concours financier.

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

Le réaménagement d'un ancien germoir à pommes de terres situé dans un corps de bâtiment dont la commune a fait l'acquisition il y a plusieurs années s'inscrit dans le cadre des nouvelles préconisations en matière d'aménagement urbain et des recommandations du Grenelle de l'environnement.

Une réflexion est engagée sur les voies d'accès à l'infrastructure, sur les aménagements et afin de renforcer les ententes entre les différents propriétaires riverains. Il a été mis en évidence la nécessité de recréer du lien entre les

espaces publics et privés dans ce secteur de la commune par la création d'habitat et par un rééquilibrage de l'utilisation des espaces et infrastructures aussi entre les deux rives de l'Aulne. Ce projet devrait aider au développement d'un quartier de la ville, situé à proximité de la gare SNCF, qui mériterait d'être mis plus en valeur.

La réhabilitation du bâtiment avec des notions de développement durable sera prise en compte: une partie de la mission de maîtrise d'œuvre sera axée sur les recherches en termes d'économie des ressources (énergies utilisées, matériaux employés...)

3.4 Dimension sociale du projet

Notre projet consiste à rendre les pratiques culturelles et artistiques accessibles au plus grand nombre.

Des mesures à caractère incitatif, notamment par le biais d'une politique tarifaire, seront mises en place afin de permettre un accès à l'ensemble de la population, et notamment à ceux qui, pour diverses raisons (financières, culturelles, habitudes..) sont ou se sentent exclus.

Les partenariats allant dans ce sens seront encouragés.

3.5 Dimension culturelle

Il s'agit de permettre et d'encourager les pratiques artistiques sous toutes leurs formes. L'équipement sera donc ouvert à tous les courants, du classique et traditionnel au contemporain. Les échanges et la confrontation entre les différentes formes d'expression seront encouragés.

Le 1% artistique est prévu dans le financement. Il permettra d'ouvrir à d'autres disciplines que la musique et la danse (ex: arts plastiques...). Une consultation pour le "1% artistique" sera organisée en collaboration avec le maître d'œuvre qui sera désigné.

La signalétique bilingue (breton) sera prévue dans l'appel d'offres. De plus, un travail de collaboration avec les associations locales (cercle celtique, école de musique bretonne, Rapass) est mené pour une ouverture à cette dimension et à d'autres activités (musique assistée par ordinateur...).

3.6 Autres aspects qualitatifs

Les activités faisant l'objet de ce projet seront regroupées dans un même bâtiment adapté pour ces pratiques. Cet espace réservé pourra permettre aux enseignants de s'y installer, de laisser éventuellement du matériel, d'avoir un espace administratif permanent.

Un soin particulier sera apporté au traitement acoustique.

4. Conditions suspensives particulières

La subvention régionale est attribuée sous réserve:

- de l'effectivité de la haute qualité environnementale du bâtiment, de la démarche "1% artistique" et de la valorisation du breton
- que le projet fasse l'objet d'un avis favorable du Conseil général.

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Travaux	1 000 000	HT	Investissement
Divers et aléas	100 000	HT	Investissement
Maîtrise d'œuvre, SPS, CT	100 000	HT	Investissement
Aménagement extérieur (parking, clôture...)	50 000	HT	Investissement
TOTAL	1 250 000	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
DGE (validé)	100 000
Conseil Général (validé)	80 000
Conseil Général (plancher salle de danse) validé	6 900
Fonds de concours CCPCP (validé)	62 500
Conseil régional - Contrat de pays	250 000
ETAT ministère de l'intérieur	30 000
Commune - autofinancement	720 600
TOTAL	1 250 000

6. Intervention de la Région : 250 000 €

Pour l'élaboration d'une véritable politique linguistique

DEUXIEME PHASE DE DEVELOPPEMENT DE RADIO KERNE

Fiche 2006

1. Maître d'ouvrage

Radio Kerne

23 rue Laennec

29710 PLONEIZ

Tél./fax : 02 98 91 05 00

Courriel : Radio.kerne@free.fr

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Radio Kerne (Radio Cornouaille en breton) existe depuis huit ans et a su s'imposer comme un acteur incontournable sur le territoire du Pays de Cornouaille sur le plan de la langue bretonne et de la diffusion musicale.

C'est une radio de pays dont la vocation est une diffusion hertzienne correspondant à l'aire géographique du Pays de Cornouaille. Elle est également une référence en dehors du Pays de Cornouaille notamment par le volume d'heures de breton diffusé qui la place en tête de média bretons sur cet aspect.

Radio Kerne est par ailleurs un outil de mise en valeur du patrimoine linguistique cornouaillais, en plus d'être un acteur de la présence du breton dans la vie sociale.

Elle est diffusée par voie Hertzienne sur le 92 Mhz et le 90.2 Mhz et par Internet (25 00 auditeurs / mois).

Ce projet correspond à l'espace du Pays de Cornouaille.

Radio Kerne intègre un réseau de radio de langue bretonne soutenu par le Conseil régional de Bretagne et participe à la mise en place de son plan de politique linguistique voté en décembre 2004. Celui-ci s'appuie en partie sur la mise en place de ce réseau de radio de langue bretonne.

La mise en place de ce projet répond également à l'orientation stratégique numéro 8 de la charte de développement du Pays de Cornouaille, notamment dans l'article « soutien à la langue bretonne », qui appuie sur l'importance des média en breton et de l'apprentissage des adultes.

2.2. Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est d'installer durablement l'unique média entièrement en breton du Pays de Cornouaille par son intégration dans de nouveaux locaux et une bonne couverture hertzienne de son territoire.

Il aura pour conséquence de voir fonctionner à terme une radio professionnelle de qualité en langue bretonne sur la totalité du Pays de Cornouaille.

2.3. Descriptif du projet

Cette seconde phase de développement comporte deux volets : Son intégration dans la nouvelle salle multifonction de Ploneïs et l'acquisition de nouvelles fréquences dans le cadre de l'appel à fréquence du CSA.

L'intégration dans de nouveaux locaux

Radio Kerne intégrera de nouveaux locaux (calendrier prévisionnel : décembre 2006) situés dans la salle multifonction de la commune de Ploneïs. Cela nécessite la mise en place d'une nouvelle infrastructure technique et d'un environnement de travail adapté (actuellement Radio Kerne est situé dans une maison d'habitation). Cet aménagement sera réalisé par des entreprises spécialisées et par le personnel salarié et bénévole. En plus d'un environnement de travail plus productif, cela permet d'envisager de nouveaux partenariats : mise à disposition des locaux de producteurs externes, accueil d'un public bénévole...

Cet emménagement lui permettra également de se mettre à niveau avec ses consœurs du réseau de radio de langue bretonne.

L'appel à candidature du CSA.

La rareté des fréquences hertziennes fait qu'il s'agit de la dernière opportunité pour assurer une couverture hertzienne complète du Pays de Cornouaille. Deux éléments sont principalement retenus par le CSA pour leur obtention : la notion de pluralité de programme sur la bande FM et la capacité financière et technique à la mise en place de ces fréquences.

La vocation culturelle du programme diffusé laisse envisager un choix favorable du CSA en notre faveur comme cela l'a été pour les deux premières fréquences acquises. Radio Kerne doit également montrer au CSA qu'elle a le soutien financier des collectivités locales pour la mise en place de ces fréquences.

L'installation du matériel d'émission sera réalisée par l'entreprise Kenta Electronic d'Ergué Gabéric comme cela a été le cas pour les fréquences de Quimper et de Douarnenez. Kenta Electronic a une activité nationale et internationale reconnue dans ce domaine.

2.4. Résultats attendus

Il est difficile pour une structure comme Radio Kerne d'accéder à des sondages de type Médiamétrie, notamment à cause du prix de ceux-ci, nous pouvons cependant avoir une idée en nous basant sur un sondage effectué en 2001 par les étudiants de l'IUP Techniques de Commercialisation de Quimper. Celui-ci a été réalisé auprès de 400 personnes, il en ressortait que 37,5% des personnes connaissaient notre radio, 12,75% l'écoutaient. On peut aujourd'hui ajouter d'autres indicateurs comme la fréquentation du site Internet où Radio Kerne est diffusée en directe : 25 000 auditeurs par mois.

Nous souhaitons par ailleurs relancer un sondage d'ici quelques mois.

3. Echancier de la réalisation du projet

Nouvelles fréquence

Retour du dossier de candidature : 28 juin 2006

Autorisation du CSA : mai 2007

Installation technique : obligatoirement dans les trois mois suivant l'autorisation du CSA

Déménagement

Possibilité d'emménager : fin 2006

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve que cette tranche fonctionnelle ne soit pas déjà financée par ailleurs par la Région.

5. Plan de financement prévisionnel

La demande au titre du Contrat de pays ne porte que sur l'intégration à la salle multifonction de la commune de Ploneis.

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Equipement Basse Fréquence	11 160,99
Informatique Studio	3 301,00
Rénovation et aménagement	1 439,8
Mobilier	7 484,11
Réseau informatique	6 700,00
Aménagement local social	859,53
Liaison studio/site d'émission	2508,36
TOTAL	33 453,79

6. Intervention de la Région : 10 002 € attribués en 2007

Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité

Fiche 2009

Pays : Pays de Cornouaille

Chantier fédérateur régional : 10 - Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité

Type de projet : Tourisme : autre

1. Maître d'ouvrage

Pays de Cornouaille (Etablissement public: autre)

5 rue Félix le Dantec

Tél. :02 98 98 01 20

Fax :02 98 64 32 61

m.daoust@pays-de-cornouaille.com

2. Description du projet

2.1. Contexte

Une montée en puissance des Communautés de communes prenant de plus en plus souvent la compétence tourisme. Un Pays de Cornouaille qui s'affirme comme un espace de projets. Un début de mise en œuvre du schéma régional du tourisme. Une volonté fédérative du Conseil Régional, du Comité Régional du tourisme, du Conseil Général et du Comité Départemental du tourisme. Forte de ce constat, la Cornouaille doit s'appropriier et décliner à son échelle, la stratégie établie par la

Région Bretagne et le CRT à savoir :

- Renover l'image et le positionnement du territoire
- Revoir la manière de faire de la promotion
- Renforcer le travail partenarial avec l'ensemble des acteurs
- Disposer d'un système d'informations commun (base de données partagée) régional
- Développer une culture de l'évaluation des actions menées

Sur cette base, la Cornouaille doit structurer son action en faveur du développement touristique, en s'attachant, dans une première étape, à fédérer les énergies autour de thématiques affirmées par les schémas régionaux et départementaux du tourisme, recevant l'adhésion du plus grand nombre.

Par exemple :

- le rééquilibrage territorial et saisonnier
- le tourisme durable
- l'élaboration et la promotion / commercialisation d'offres touristiques globales (dans des domaines d'ores et déjà mis en avant : circulations douces, patrimoines,.. et plus généralement dans les domaines mis en avant dans le cadre de la démarche affinitaire que souhaite mettre en place la région Bretagne via le CRT)

En parallèle, on constate une structuration progressive des EPCI en matière de politique touristique, qui affirment leur pertinence d'intervention en tant que maître d'ouvrage sur des études ou des opérations d'aménagements ou d'équipements structurants.

Nombre d'entre elles ont déjà leur office de tourisme intercommunal. Certaines sont actuellement en réflexion (études, audits en cours) sur le sujet : Pays du Menez Hom, Châteaulin-Porzay, Quimper communauté, Cocopaq, la 4C.

Au niveau départemental, le conseil général du Finistère souhaite que l'action touristique menée par les EPCI soit intégrée dans le cadre des contrats de territoire actuellement signés ou en cours de négociation. Le CG29 sera attentif et exigeant quant à la cohérence entre ses différents contrats passés avec les EPCI du pays de Cornouaille.

2.2. Description de l'opération

Dans ce contexte, il est proposé de créer une structure collaborative qui regroupe l'ingénierie présente dans les pays d'accueil touristique. Cette action vise donc à préfigurer le regroupement des pays touristiques existants.

Elle a fait l'objet d'une discussion préalable qui aboutit à ce jour à poursuivre les objectifs suivants :

- la suppression du pays touristique des portes de Cornouaille (PPC) et du pays touristique de Quimper au 31 décembre 2009
- la création d'une « cellule Tourisme » au sein du pays de Cornouaille au 1er janvier 2010
- la coopération des pays touristiques regroupés en recherchant les meilleures mutualisations avec l'A OCD et le pays de Châteaulin Porzay.

Les missions de ce pôle seraient en 1er lieu d'articuler et de coordonner les actions menées au niveau local en matière de:

- structuration de l'offre et inscription de celle-ci dans toutes les composantes de la démarche affinitaire lancée par le Comité régional du tourisme
- accompagnement des professionnels du tourisme à s'intégrer dans la dynamique territoriale et régionale, par exemple sur les labellisations (T&H, DD, Gastronomie,...) et en lien avec les actions menées par les chambres consulaires
- animation des responsables touristiques des EPCI et/ou OT intercommunaux.

Le programme d'actions précis ainsi que les postes de dépenses afférents sont en cours de définition et devraient pouvoir être communiqués à la Région à l'automne. Il est prévu de faire appel à un prestataire extérieur dans le cadre d'une étude menée sur le tourisme en Cornouaille.

2.3. Localisation géographique

Pays de Cornouaille

2.4. Objectifs du projet

- Accroître l'efficacité des actions publiques à vocation touristique en Cornouaille
- Accompagner les initiatives visant à optimiser les moyens techniques et humains des pays touristiques et offices de tourisme de Cornouaille.

2.5. Service apporté

Accompagnement des projets touristiques publics et privés.

2.6. Résultats attendus

- Meilleure efficacité des services.
- Accroissement du nombre de contacts et demandes d'information

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Démarrage de la démarche	1 oct. 2009
Aboutissement	30 juin 2012

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

Montée en puissance des communautés de communes sur la compétence tourisme

3.2 Dimension intercommunale du projet

Action d'échelle Pays de Cornouaille

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

Intégré dans une démarche de développement durable

3.4 Dimension sociale du projet

Travail partenarial – Développement du travail en réseau

3.5 Dimension culturelle

Valorisation des caractères du territoire

3.6 Autres aspects qualitatifs

non renseigné

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional ne porte que sur le financement d'études ou de prestations extérieures d'accompagnement méthodologique. En aucun cas, il ne pourra s'agir de financer des animateurs touristiques.

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Etudes et prestations extérieures	150 000	TTC	Fonctionnement
TOTAL	150 000	TTC	Fonctionnement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Pays Cornouaille (cotisation additionnelle des CC)	75 000
Conseil régional - Contrat de pays	75 000
TOTAL	150 000€

6. Intervention de la Région : 75 000 €

REHABILITATION DU PARC DES EXPOSITIONS DE QUIMPER ET CREATION D'UN CENTRE DE CONGRES

Fiche 2009

Pays : Pays de Cornouaille

Chantier fédérateur régional : 10 - Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité

Type de projet : Salle de conférences, centre de congrès, parc expo

1. Maître d'ouvrage

Quimper Communauté (EPCI à fiscalité propre)

BP 1759, 29107 Quimper cedex

Tél. :02 98 98 88 88

2. Description du projet

2.1. Contexte

Quimper Communauté a mené une 1ère étude d'opportunité à hauteur de 72 347 € pour laquelle une participation du Contrat de Pays a été sollicitée (fiche opération « centre de congrès et de séminaires – études pré-opérationnelles de la version 2006 du Contrat). L'ambition et la réflexion de Quimper Communauté ont évolué depuis 2006, date des fiches études. Ainsi, dans un souci de cohérence nous souhaitons apporter quelques modifications et précisions sur cette opération.

Quimper communauté souhaite développer l'évènementiel d'affaires, les activités de séminaires et congrès ainsi que la diffusion culturelle d'envergure sur son territoire et plus généralement à l'échelle de la Cornouaille. Pour ce faire, elle souhaite disposer d'équipements d'accueil d'expositions, conventions, séminaires et congrès et grands spectacles qui répondent aux normes qualitatives requises par les prescripteurs et organisateurs de ce type d'évènementiels.

Le parc des expositions de Quimper est aujourd'hui vieillissant et l'agglomération au cœur de la Cornouaille manque cruellement d'espaces emblématiques et de qualité pour accueillir l'ensemble de ces activités.

2.2. Description de l'opération

Il s'agit d'une opération multi-sites permettant de répondre à une nécessité de requalification du parc des expositions existant et également de satisfaire aux exigences du marché de l'évènementiel d'affaires ou culturel. L'opération consiste à réhabiliter et développer les fonctions du parc des expositions de Penvillers tout en professionnalisant sa gestion. La fonction congrès séminaires, qui s'intégrerait dans une même gestion, pouvant se décliner à Penvillers dans des usages fonctionnels de rencontres professionnelles, et au sein d'un équipement de centre-ville répondant à des critères plus qualitatifs liés aux congrès-séminaires.

L'opération dans sa globalité comprend des études préalables pré-opérationnelles ainsi que la construction et l'aménagement de l'ensemble.

2.3. Localisation géographique

Commune de Quimper

2.4. Objectifs du projet

L'objectif du projet est de permettre au territoire du pays de Cornouaille de disposer d'équipements structurants en matière d'accueil d'événementiels d'affaires ou de spectacles, ainsi que de congrès séminaires. Ces équipements devront par ailleurs être qualitatifs et de capacité suffisante pour répondre aux exigences de ces marchés spécifiques. Au delà, il s'agit de doter le Pays de Cornouaille d'un outil comparable à ceux des grands bassins d'emplois de Bretagne et de développer le tourisme d'affaires.

En termes d'image, Quimper communauté souhaite que ce projet puisse asseoir la notoriété de la Cornouaille dans sa dimension de territoire dynamique et entreprenant, mais également dans sa dimension culturelle, patrimoniale et touristique.

2.5. Service apporté

Public visé

1. public cornouaillais

Il s'agit tout d'abord de pérenniser et développer pour l'ensemble de la Cornouaille l'accueil d'événementiels d'affaires (foires, expos, salons,...) et de spectacles sur des jauges supérieures aux équipements existants.

2. public de tourisme d'affaires

Le tourisme d'affaires vise à la fois une clientèle régionale et nationale. Dans un premier temps, le public visé sera essentiellement inter régional. Avec l'arrivée du TGV qui mettra Quimper à 3h15 de Paris, la clientèle francilienne sera également visée.

L'étude d'opportunité de création d'un centre de congrès séminaires réalisée par le cabinet Ernst & Young en 2007 a abouti aux conclusions suivantes en matière de clientèle potentielle :

- il existe un marché « Bretagne » accessible immédiatement et représentant environ 580 entreprises, 150 administrations locales et 3 à 400 associations ou groupements professionnels
- il existe un marché « francilien » accessible à terme (en particulier avec l'arrivée du TGV) représentant environ 2000 établissements.
- Par ailleurs, une étude du cabinet KPMG recense environ 1350 événements de tourisme d'affaires/an répertoriés en Bretagne.

Nature des activités et niveau des services rendus :

Pour l'accueil des salons, convention, réunions d'entreprises, le Parc de Penvillers, en plus d'espaces modernisés d'expositions pour les foires et salons doit disposer :

- d'un auditorium / un espace « assemblée » ou / et salle plénière équipée (projection, sonorisation et traduction simultanée fixe ou mobile),
- de salles de commissions,
- d'un espace de restauration.

La complémentarité des espaces d'expositions et de réunion – restauration est une donnée essentielle pour répondre aux exigences de l'organisation d'événementiels d'affaires (conventions, rencontres professionnelles,...).

Le Pavillon peut dans ce cadre servir d'espace d'exposition comme d'événementiels mais aussi de spectacles en complémentarité avec l'auditorium.

Un espace créé en centre ville répondant aux exigences qualitatives de séminaires – congrès permettrait de venir compléter l'offre d'équipements structurants en la matière. Celui-ci devra disposer également des fonctionnalités nécessaires à ce type d'équipements : auditorium, salles de commission et de restauration.

Mode de gestion

Le mode de gestion actuelle du parc des expositions est celui de la régie. Quimper communauté souhaite faire évoluer cette situation en déléguant la gestion des futurs équipements à un professionnel dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) ou d'un partenariat public privé.

Cette gestion pourra intégrer à terme, celle d'accueil en centre ville de séminaires et congrès, jouant la carte de l'attractivité du centre ville historique de Quimper.

2.6. Résultats attendus

En premier lieu, il s'agit du maintien et du développement sur la Cornouaille d'événementiels d'affaires ou culturels d'une certaine jauge. Ceci permet de garder ou d'attirer sur le territoire une part des activités induites par ces activités : restaurants, hôtels, fréquentation commerciale. Au-delà de l'activité directement générée par ces événements.

Le développement des activités de tourisme d'affaires, accueillant des non-résidents, permet quant à lui un développement encore plus marqué des activités induites. S'y ajoute l'impact en termes de notoriété pour le territoire et de retours de congressistes avec leur famille lors de séjour à titre personnel.

Ce développement du tourisme d'affaires est d'autant plus intéressant qu'il est complémentaire en termes de saisonnalité comme de positionnement en semaine des activités touristiques de vacances ou week-end.

2.7. Echancier prévisionnel

L'échancier prévisionnel dépendra du mode de délégation de gestion choisi (Partenariat Public Privé **ou** Délégation de Service Public). C'est pourquoi 2 échanciers distincts figurent ci-dessous :

	procédure PPP	procédure DSP
mai à décembre 2009	mission d'assistance technique juridique et financière / programme	
janvier 2010	lancement de la procédure	lancement du concours de maîtrise d'œuvre
janvier 2011		lancement de la DSP affermage et de l'AO travaux
juillet 2011	choix de l'attributaire du PPP	lancement des marchés de travaux
juillet 2011 à juillet 2013	18 à 24 mois de travaux	18 à 24 mois de travaux
janvier 2012		choix de l'attributaire DSP affermage
juillet 2013	livraison des équipements	

Ce tableau permet de constater que, quel que soit l'échancier envisagé, il permettra une attribution de subvention avant le terme du contrat de pays, soit fin 2012.

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

Le projet répond aux enjeux d'animation et de développement économique du territoire.

Quimper communauté souhaite pérenniser sur la Cornouaille les événementiels d'affaires et de spectacles correspondant aux jauges d'un bassin d'emplois de 300 000 habitants, dimension essentielle du maintien d'un pôle économique fort en Sud Finistère, complémentaire des voisins brestois et lorientais.

Plus spécifiquement, ce projet s'intègre dans la stratégie de développement touristique élaborée au niveau régional dans le cadre du schéma régional de développement touristique et plus précisément dans l'axe « compétitivité » qui

souhaite développer, professionnaliser et structurer les filières touristiques. La question de l'allongement de la saison touristique est également au cœur de notre problématique.

A son échelle, le Conseil général du Finistère s'est également doté d'un schéma départemental de développement touristique avec une volonté partagée de poursuivre la qualification de l'offre touristique. Le projet de parc des expositions et de centre de congrès participe à son niveau à la concrétisation de l'action n°2.3.4. « Mise en place d'une réflexion sur les potentialités de la filière tourisme d'affaires » dans le département du Finistère. Plus concrètement, Quimper communauté a d'ores et déjà été sollicitée dans ce cadre par le CDT 29 (comité départemental du tourisme) et va faire partie des groupes de travail mis en place sur ce thème dans les prochaines semaines.

Le Pays de Cornouaille est quant à lui en pleine réflexion en matière de développement touristique et souhaite rapidement définir son propre schéma de développement touristique. Le projet de Quimper communauté constituera l'un des piliers de ce développement.

3.2 Dimension intercommunale du projet

La dimension intercommunale du projet intervient clairement dans toutes ses composantes. Les éléments précédemment évoqués le démontrent aisément. Le projet s'inscrit dans une dimension de pays, au delà d'une dimension intercommunale.

En tant que ville capitale de la Cornouaille, Quimper apparaît comme la mieux à même de répondre aux critères d'éligibilité de destinations « affaires » (proximité de la gare, présence d'un aéroport, capacités hôtelières suffisantes..).

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

Quimper communauté vient de lancer une démarche d'Agenda 21 sur son territoire. Cette démarche devra aboutir à une série de préconisations en termes de développement durable. Par anticipation, le projet de parc des expositions et de centre de congrès de Quimper souhaite intégrer dès à présent l'ensemble de ces problématiques : bâtiments faiblement consommateurs d'énergie, production d'énergie renouvelable (un nouveau parc des expositions permet d'envisager la création d'une véritable centrale solaire intégrée aux bâtiments de plusieurs milliers de m²), bonne desserte en transports en commun avec proximité acceptable du centre ville, maintien de la fréquentation sur le bassin d'emplois..

Le projet s'insère dans le tissu urbain, et doit permettre une complémentarité des équipements, y compris avec l'emprise des équipements sportifs voisins du site.

En matière architecturale, il est souhaité que le bâtiment du futur espace de congrès dispose d'une architecture emblématique permettant de l'identifier aisément et de lui conférer une image d'équipement structurant.

3.4 Dimension sociale du projet

Les travaux à réaliser dans le cadre de ce projet feront l'objet d'une attention particulière sur le plan social. Quimper communauté applique en effet, à l'ensemble des marchés publics qu'elle attribue, les clauses d'insertion nécessaires à une bonne prise en compte de la dimension sociale des projets.

Au delà, le projet a pour objectif de développer les activités économiques directement liées ou induites par les événementiels organisés (hôtellerie, restauration, commerces, activités culturelles et de loisirs...). C'est donc le développement des emplois du secteur touristique qui est visé, ainsi que l'ensemble des emplois induits des secteurs concernés par les retombées économiques de ces activités.

De façon générale, l'ensemble des acteurs concernés par le projet sera impliqué dans la démarche mise en œuvre par Quimper communauté, dans un souci de concertation et d'appropriation du projet.

3.5 Dimension culturelle

La dimension culturelle existe aujourd'hui sur le site actuel du parc des expositions puisque celui-ci accueille des spectacles ou concerts dans le hall du Pavillon. Le projet de réhabilitation du parc des expositions, la création d'un nouvel auditorium, sont de nature à renforcer l'offre de spectacles, sur un territoire qui ne dispose pas aujourd'hui

d'équipements de jauge suffisante, ce qui oblige les habitants du territoire à parcourir souvent des distances importantes vers Brest, Lorient, Vannes ou Rennes.

Par ailleurs, s'agissant du développement spécifique du tourisme d'affaires, les activités d'incentives qui lui sont liées s'inscrivent parfaitement dans le développement culturel du territoire et le projet souhaite y contribuer.

3.6 Autres aspects qualitatifs

non renseigné

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional est accordé sous réserve:

- d'une bonne articulation avec les projets similaires sur le pays qui font l'objet d'une demande de financement dans ce contrat
- que le projet intègre un volet relatif à la valorisation de la langue bretonne
- que l'intervention régionale ne porte que sur le déficit de l'opération (compte tenu des recettes apportées par le délégataire).

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Etudes pré-opérationnelles	1 430 000	HT	Investissement
Travaux et aménagements	15 000 000	HT	Investissement
TOTAL	16 430 000	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Région Bretagne Contrat de pays	3 503 374
Département 29 - contrat territoire-à définir	0
Autofinancement Quimper communauté	12 926 626
TOTAL	16 430 000

6. Intervention de la Région : 3 503 374 € dont 27 050€ attribués en 2008

AMENAGEMENT DE L'ESPACE RAPHALEN A PLONEOUR LANVERN

Fiche 2009

Pays : Pays de Cornouaille

Chantier fédérateur régional : 10 - Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité

Type de projet : Salle de conférences, centre de congrès, parc expo

1. Maître d'ouvrage

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden (EPCI à fiscalité propre)

2A, rue de la mer 29710 POULDREUZIC info@cchpb.com

Tél. :02 98 54 49 04

2. Description du projet

2.1. Contexte

L'espace Raphalen est une ancienne conserverie de poissons et de légumes (il reste à PLONEOUR LANVERN la conserverie LARZUL) acquise par la Commune de PLONEOUR LANVERN en 1995. Le site représente un espace de 6ha en plein bourg sur lequel la Commune a procédé à un réaménagement selon 3 objectifs :

- l'accueil d'entreprises : 6 entreprises sont installées dans des bâtiments relais,
- un parc paysager : un espace de verdure avec plan d'eau, jeux pour enfants et théâtre de verdure a été aménagé sur le site,
- des Halles polyvalentes : 2 bâtiments de 3250 et 1200m² ont été conservés et réaménagés pour l'accueil d'activités diverses et l'organisation d'évènements, s'agissant du plus vaste espace couvert de l'Ouest Cornouaille.

Des espaces de stationnement et ludiques ont été installés sur l'emplacement d'anciens bâtiments ayant servi pour la conserverie

Dans les bâtiments polyvalents, de nombreuses animations ont été organisées depuis des années :

- des manifestations professionnelles, comme des salons des artisans d'art par des créateurs, des floralies par des horticulteurs et pépiniéristes, une fête du pain par la Fédération départementale de la boulangerie, un carrefour des saveurs par la Chambre de métiers du Finistère, un forum éco-logis par la Communauté de Communes, le salon du cheval en Cornouaille par le Comité départemental de tourisme équestre...
- l'accueil d'expositions comme le salon de la maquette et du modèle réduit,
- des brocantes et foires aux puces,
- des congrès et assemblées générales, comme la FNACA, ARDEUR...
- des concerts et spectacles musicaux,
- des fêtes locales comme la fête de la crêpe, des lotos, des repas associatifs...

Ces locaux servent également pour des activités sportives et ont accueilli de nombreuses compétitions régionales essentiellement dans les disciplines du tir et de l'athlétisme.

La Halle B est par exemple le seul espace de saut couvert permanent de Bretagne. On peut y pratiquer le saut à la perche, le triple saut ou la longueur avec des aires d'élan équipées de revêtement de compétition. Des stages nationaux y ont eu lieu et le champion olympique d'Atlanta, Jean GALFIONE, s'y entraîne régulièrement.

2.2. Description de l'opération

Le projet vise, sur la totalité des bâtiments existants, à :

- supprimer l'amiante ciment pour la remplacer par du bac acier,
- étendre les aires d'activités polyvalentes,
- aménager les locaux pour accueillir plus convenablement (acoustique, locaux d'organisation et de rangement) le public et les différentes manifestations,
- permettre l'homologation internationale de la salle par la mise à niveau des aires d'élan pour les disciplines de saut,
- disposer de locaux permettant des pratiques sportives et culturelles inexistantes dans le secteur.

Le Permis de construire a été délivré en juin 2009. La réalisation du projet est prévue à partir d'octobre 2009, pour une durée de travaux de 18 mois. Le délai de mise en œuvre du projet a été retardé par rapport au calendrier initialement prévu par la concertation opérée avec les acteurs locaux, qui a nécessité du temps et les délais administratifs inhérents à ce type de projet.

2.3. Localisation géographique

Commune de Plonéour-Lanvern

2.4. Objectifs du projet

Une orientation économique affirmée

1) favoriser le maintien de l'activité économique et des emplois sur le territoire.

L'importance de l'espace permet d'accueillir des manifestations nécessitant une vaste surface.

C'est ainsi que l'espace a reçu régulièrement des manifestations professionnelles telles que :

- salon des métiers d'art,
- floralies, organisées par l'association des horticulteurs et pépiniéristes de l'Ouest Cornouaille,
- forum éco logis, organisé par la Communauté de Communes,
- salon du cheval en Cornouaille par le Comité départemental du tourisme équestre, en lien avec les centres équestres du sud de Département,
- fête de l'agriculture avec le syndicat d'élevage et la Chambre d'agriculture,
- le plus important salon de la maquette et du modèle réduit du Finistère et sans doute de Bretagne, avec les clubs de pratiquants,
- la fête de la crêpe, destinée à ancrer et valoriser localement ce produit du terroir (il y a sur la Commune 2 crêperies artisanales-5 et 12 employés-, 3 crêperies dégustation, 2 moulins en activité).
- en partenariat avec la fédération de la boulangerie du Finistère, et la chambre de métiers et de l'artisanat du Finistère, 2 éditions de la fête du pain, puis des métiers de bouche y ont eu lieu.
- ...

2) impulser une nouvelle attractivité à notre territoire.

Dans un objectif d'aménagement du territoire, il importe de disposer d'équipements complémentaires : c'est le cas avec cet équipement qui est le seul à pouvoir recevoir des animations d'envergure dans l'ouest Cornouaille. L'objectif poursuivi vise aussi à proposer une offre diversifiée d'activités (concerts, spectacles, fêtes locales, qui font appel aux commerces et entreprises locales), vastes réunions comme des Congrès (la galoche, FNACA...).

Une polyvalence d'occupation

- améliorer l'équipement du territoire : afin de compléter les équipements existants sur le territoire et compte tenu de la configuration des locaux, le site a été équipé pour recevoir des compétitions sportives, en particulier dans la discipline de l'athlétisme : c'est ainsi le seul espace permanent de saut couvert de Bretagne actuellement, faisant de cet espace un pôle régional de saut. On y reçoit régulièrement des compétitions départementales et régionales en athlétisme indoor, en tir également.

- offrir des espaces supplémentaires pour les activités : le parc d'expositions comportant actuellement 2 salles de 3200 et 1400m² sera complété par des locaux en réhabilitation.

Ces équipements permettent d'organiser des manifestations recevant régulièrement sur un WE entre 5000 et 10000 visiteurs. Il s'y tient environ une quinzaine d'animations tout au long de l'année. Le reste du temps, les locaux sont dévolus à des activités de loisirs et de compétitions.

2.5. Service apporté

- Offrir un espace d'expositions et d'animations
- Proposer des animations à l'échelle du pays de Cornouaille

2.6. Résultats attendus

- recevoir un plus grand nombre d'expositions et d'animations, diversifiées (donc polyvalence optimale),
- les accueillir dans des conditions plus adaptées, y compris au plan de la sécurité,
- améliorer l'esthétique globale des bâtiments, notamment dans un souci environnemental.
- Le niveau de recettes perçu par la Commune, aujourd'hui gestionnaire, est assez modeste, de l'ordre de 7000€, car la redevance d'occupation des salles est modeste (463€ ou 91€/jour). La Commune est généralement partenaire des animations qui s'y tiennent.

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Début opération	1 nov. 2009
Fin opération	30 avr. 2011

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

En termes d'équipement, l'espace Raphalen est le seul espace susceptible, sur l'ouest Cornouaille, territoire de 100 000 habitants, d'accueillir des manifestations de grande ampleur, d'initier la présentation d'activités et de salons professionnels, d'accueillir des spectacles d'importance. Il est complémentaire du parc des expositions de Penvillers à QUIMPER.

Cet équipement, qui est une ancienne conserverie de poissons et de légumes, dont les bâtiments les meilleurs avaient été conservés, nécessitant une réhabilitation en profondeur, complète harmonieusement divers équipements de type centres culturels (PONT L'ABBE, LE GUILVINEC, LOCTUDY, PLOZEVET, PLOGONNEC) accueillant des événements de moindre ampleur: congrès, réunions, spectacles et animations.

3.2 Dimension intercommunale du projet

Projet porté par la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden. Cet équipement assure l'accueil d'associations intercommunales et les activités menées touchent un public de pays et au delà. Les partenaires sont des associations locales, souvent d'importance de pays, les organisations consulaires, et des fédérations professionnelles, ainsi que des comités sportifs.

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

Le bâti actuel présente un aspect vieillissant de friche urbaine (beaucoup d'amiante ciment) à revaloriser. La qualité environnementale du bâti est recherchée dans le projet, s'agissant d'un projet en agglomération.

A l'origine, il était prévu de recourir à une chaudière bois. L'association AILE nous a déconseillé un tel recours compte tenu des conditions d'occupation de l'équipement.

Le délai supplémentaire de mise au point du projet a permis d'intégrer l'évolution de la réglementation thermique pour une meilleure isolation du bâtiment.

Une option de panneaux photovoltaïques a été intégrée au projet (mais pas dans le coût de l'opération précisé sur cette fiche) et fait l'objet d'un appel d'offres en procédure dite de dialogue compétitif.

3.4 Dimension sociale du projet

Le développement d'activités variées et nouvelles sur le territoire permet de vulgariser ces activités et de les rendre accessibles à un plus grand nombre. Une attention particulière sera portée à travers cet équipement pour l'épanouissement et l'accompagnement des jeunes dans leurs projets.

Ce site favorisera la rencontre et le partage d'une population de tous milieux sociaux et intergénérationnels.

3.5 Dimension culturelle

La signalétique sera bilingue (beaucoup de locuteurs bretons et proximité de l'association Mervent, implantée dans des locaux proches mis à disposition qui sera partenaire pour l'utilisation de la langue bretonne) et le lieu doit permettre l'émergence de créations culturelles.

3.6 Autres aspects qualitatifs

non renseigné

4. Conditions suspensives particulières

- Le financement régional est accordé sous réserve:
- de la concrétisation de la qualité environnementale et de la signalétique bilingue;
- d'une bonne articulation avec les projets similaires sur le Pays qui font l'objet d'une demande de financement dans ce contrat.

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Etudes et missions techniques	450 000	HT	Investissement
Suppression de l'amiante ciment	1 500 000	HT	Investissement
Renforcement des structures	500 000	HT	Investissement
Réaménagements et couverture/bardage	2 300 000	HT	Investissement
TOTAL	4 750 000	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
ETAT (CNDS)	500 000
Conseil régional - Contrat de pays	800 000
Conseil Général	475 000
Autofinancement	3 025 000
TOTAL	4 750 000

6. Intervention de la Région : 800 000 €

REHABILITATION DU PRESBYTERE DE LANDUDAL EN HEBERGEMENT TOURISTIQUE "NATURE" - GITE D'ETAPE

Fiche 2009

Pays : Pays de Cornouaille

Chantier fédérateur régional : 10 - Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité

Type de projet : Hébergement touristique

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du pays Glazik (EPCI à fiscalité propre)

Rue du Général de Gaulle
29510 BRIEC

Tél. :02 98 57 70 91

2. Description du projet

2.1. Contexte

La Communauté de Communes du Pays Glazik s'est engagée dans une démarche de promotion du tourisme « vert » allant ainsi dans le sens des orientations régionales et nationales et répondant aux nouvelles pratiques touristiques. Dans ce cadre, une étude a démontré le besoin d'hébergement sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Glazik pour l'accueil des groupes (randonneurs, vététistes, pêcheurs, scolaires, CLSH ...) et sur une zone géographique beaucoup plus étendue que le territoire strictement communautaire. La Communauté de Communes du Pays Glazik dispose d'une opportunité immobilière pour assurer cette politique avec le presbytère de Landudal.

Cette commune se situe au carrefour de plusieurs circuits de randonnée et à proximité de l'Odét. Elle est la seule commune du territoire à comprendre un club de VTT qui participe activement à la création de circuits VTT. L'annexe existante du presbytère sera réaménagée pour accueillir les groupes dans une grande salle de repos et pourra également accueillir d'autres activités communautaires en cas de besoin.

Contrairement à la première demande de 2006 de la CCPG à la Région et suite à un travail de réflexion mené par la nouvelle municipalité de Langolen, le projet de création de gîte d'étape communautaire de cette localité a été abandonné.

2.2. Description de l'opération

La CCPG a racheté l'ancien presbytère de la ville de Landudal pour y créer son gîte d'étape communautaire. Son réaménagement, en respectant la structure original et conformément à l'avis de l'architecte des bâtiments de France, permettra de disposer de 12 chambres avec douche, d'une salle de repos, d'une cuisine.

2.3. Localisation géographique

Commune de Landudal

2.4. Objectifs du projet

- Développement de la capacité de l'hébergement touristique sur la CCPG.
- Réhabilitation d'un bâtiment majeur de la ville de Landudal,
- Développement du tourisme sur le territoire.
- Meilleures implantations des politiques de la CCPG sur Landudal.

2.5. Service apporté

Le public visé par cette structure est la clientèle touristique, souhaitant être hébergée pour une ou plusieurs nuits, qui visite le territoire. La structure sera gérée par la Communauté de Communes du Pays Glazik

2.6. Résultats attendus

Au regard de l'étude prospective faite par la Société d' Aménagement du Finistère (SAFI), le potentiel de nuitées est assez important pour assurer la pérennité économique du projet.

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Début travaux	1 sept. 2009
Fin travaux	30 avr. 2010

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

Ce projet structurant, situé sur une ville au croisement du Tro Breizh et de la route de Saint- Jacques de Compostelle, permettra de développer l'offre d'hébergement et de capter un nombre de touristes plus important et ceci en collaboration avec la politique du Pays touristique de Quimper. De plus, il permet d'engager plus avant le fait communautaire dans l'environnement des citoyens.

3.2 Dimension intercommunale du projet

Le presbytère qui appartenait à la ville de Landudal a été racheté par la CCPG dans le cadre de la compétence développement touristique de cette dernière.

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

Ce projet de réhabilitation permettra de pérenniser et de sauvegarder un bâtiment emblématique de la ville de Landudal et ceci en accord avec les préconisations de l'architecte de bâtiments de France. L'utilisation de matériaux naturels et locaux a été préconisé (Chaux, ardoises angevines...). Un abri à chiroptères sera aménagé dans les combles pour aider à la sauvegarde de cette espèce protégée.

3.4 Dimension sociale du projet

Le recours à des habitants de Landudal pour s'occuper de l'accueil de randonneurs et l'entretien des locaux est prévu, ce qui permettra une réappropriation de bâtiment. La venue de randonneurs et l'augmentation du nombre de touristes permettront de développer le brassage culturel sur notre territoire. Ce pôle contribuera à l'amélioration de l'image du Pays Glazik et autorisera une conceptualisation neuve de la vision que s'en font ses habitants.

3.5 Dimension culturelle

L'aménagement de la signalétique bilingue (français/breton) est prévu dans le bâtiment

3.6 Autres aspects qualitatifs

non renseigné

4. Conditions suspensives particulières

La subvention régionale est attribuée sous réserve :

- de la réalisation d'un prédiagnostic touristique par le conseiller touristique du territoire, de la réalisation d'un diagnostic si celui-ci est demandé et de la mise en œuvre de ses conclusions ;
- de l'engagement du maître d'ouvrage à établir un Contrat d'Entreprise Touristique en Bretagne organisant le suivi du projet sur 3 ans et son rattachement aux dynamiques régionales du schéma régional du tourisme et du comité régional du tourisme ;
- de l'intégration des recettes éventuelles dans le plan de financement;
- de précisions à apporter lors de l'instruction sur les modalités de gestion de ces hébergements.

Pour rappel, les dépenses concernant les locaux administratifs des collectivités ne sont pas éligibles et sont à retirer de la dépense subventionnable.

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Gîte	216 000	HT	Investissement
Extension	78 000	HT	Investissement
Ingénierie travaux	40 659	HT	Investissement
Provisions	23 110	HT	Investissement
TOTAL	357 769	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Conseil régional - contrat de pays	89 442
CG29	20 000
Etat	35 776
Autofinancement	212 500
TOTAL	357 769

6. Intervention de la Région : 89 442 €

CREATION D'UN GOLF D'APPLICATION PEDAGOGIQUE ET EXPERIMENTAL SUR LE DOMAINE DE KERBERNEZ

Fiche 2006

1. Maître d'ouvrage

Fondation Massé-Trévidy

39 rue de la Providence

29000 Quimper

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Le golf d'application pédagogique et expérimental de Kerbernez s'inscrit dans le projet global de Pôle d'excellence rural du bio-végétal. Les actions engagées, autour d'entreprises innovantes, d'organismes de formations et de centres de recherche, ont pour objectifs communs la reconquête de l'eau, principalement au travers de 2 axes d'intervention, préoccupations de la Région Bretagne :

- la limitation des pollutions provoquées par le lessivage des résidus chimiques de phytosanitaires ;
- la rationalisation de l'utilisation de l'eau, notamment dans l'agriculture.

L'ensemble des opérations, menées conjointement dans ce Pôle d'excellence, dont le golf, s'inscrivent dans les vocations du Pays et les chantiers prioritaires de la Bretagne, par le développement de l'innovation, au service du développement durable.

2.2. Objectifs du projet

La Fondation Massé-Trévidy, maître d'ouvrage du golf d'application pédagogique et expérimental de Kerbernez, est reconnue d'utilité publique depuis 1906. Elle a reçu l'approbation de son ministère de tutelle, le Ministère de l'Intérieur, pour la création et la gestion de ce golf, compte-tenu des vocations particulières du projet.

Les vocations du golf sont les suivantes :

- Un golf expérimental. Les sociétés de haute technologie spécialisées dans la bio-protection des végétaux et la préservation de l'eau expérimentent leurs techniques sur ce golf, sous le contrôle de l'INRA.
- Un golf pédagogique. Elèves et étudiants des filières horticulture et gestion des espaces verts appliquent sur le golf et ses abords leurs connaissances.
- Un golf tourné vers l'insertion. L'entretien du golf et de ses abords est assuré par des organismes d'insertion gérés par la Fondation et d'autres associations situées à proximité du golf, dont Kan ar mor (handicapés mentaux), le foyer de vie Ker Odet (adultes handicapés), le CAT de Kernevern (traumatisés crâniens).
- Une école sportive. Une école de golf ouvrira en octobre, tournée essentiellement vers les écoles (EPS et associations sportives). Elle accueillera également les associations et organismes d'insertion. La pratique du golf participe en effet au développement moteur et à la maîtrise gestuelle des individus.

Le golf de Kerbernez n'a pas vocation à dégager des bénéfices. Ses activités et conditions d'exploitation entraîneront un déficit d'exploitation :

- Absence d'équipements d'agrément traditionnels (pas de club house, de restaurant ni d'hôtellerie).
- Ouverture du golf 6 jours/7. Une journée est en effet réservée exclusivement aux scolaires.

Le large accès au golf ne garantira pas la quiétude habituelle des terrains de golf, recherchée sur ce type d'équipement sportif.

Les tarifs d'accès devant être à la hauteur des ambitions du golf, ceux-ci seront abordables par le public en difficulté notamment ciblé.

Les vocations de ce golf particulier sont garanties par le conseil d'administration de la Fondation, composé notamment d'un représentant de l'Etat.

2.3. Descriptif du projet

L'ensemble de la réalisation se compose :

- d'un practice (5 ha) permettant initiation, entraînement, perfectionnement à la pratique golfique,
- d'un parcours compact (de 9 trous < 90 m) dont l'objectif est de faciliter l'approche de la pratique du golf,
- d'un parcours de 18 trous répondant aux normes définies par la FFGolf.

La demande de financement au titre du Contrat de pays ne concerne que le parcours de 18 trous.

Réalisé dans l'esprit d'un développement durable, les tracés des parcours respecteront la topographie ainsi que l'environnement du site. Le golf proposé reprend l'idée originelle de la pratique golfique (retour vers un parcours naturel) en utilisant les principes et les pratiques modernes du respect de l'environnement, au travers d'une gestion raisonnée du site. Par ailleurs, Quimper Communauté contribue à cette opération en cofinçant les aménagements nécessaires au développement de ce Pôle d'excellence de Kerbernez, notamment des travaux de voirie et la création d'un réseau d'assainissement, à hauteur de 220 000 €.

2.4. Résultats attendus

non renseigné

3. Echancier de la réalisation du projet

Practice compact réalisé en 2006.

Parcours 18 trous : printemps 2008

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Plan de financement prévisionnel

Coût total : **440 000 € HT**

6. Intervention de la Région : 110 000 € attribués en 2007

CREATION D'UNE SALLE OMNISPORT A PLOUHINEC

Fiche 2009

Pays : Pays de Cornouaille

Chantier fédérateur régional : 10 - Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité

Type de projet : Equipement multisports

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Cap Sizun (EPCI à fiscalité propre)

Rue Renoir – BP 50 – 29 770 AUDIERNE

Tél. :02 98 70 16 00

2. Description du projet

2.1. Contexte

Le Cap-Sizun, territoire excentré à la Pointe du Finistère, ne dispose aujourd'hui d'aucune salle de sports permettant d'organiser et d'accueillir ni des rencontres officielles, ni des manifestations d'ampleur. Les 3 collèges du Cap-Sizun ne possèdent pas d'équipements sportifs adaptés à la pratique de l'EPS.

En effet, les salles existantes datent de plus de trente ans, et ne répondent plus aux exigences des différentes fédérations sportives et de l'Education Nationale.

Il existe pourtant une grande vitalité des clubs sportifs du Cap-Sizun qui souhaiteraient tendre vers une plus grande professionnalisation. Ainsi, de nombreuses équipes du Cap-Sizun évoluent à un très bon niveau dans différentes disciplines (haltérophilie, handball, judo, tennis, etc.).

Par ailleurs, on assiste à l'émergence de nouvelles disciplines sportives au sein de la population capiste (badminton, basket, tir à l'arc). La plupart de ces sports nécessite une salle adaptée qui fait actuellement défaut sur notre territoire.

Enfin, l'application des 35 heures et le développement de la société de loisirs rend problématique la cohabitation entre certaines activités (notamment en soirée et le week-end), car le nombre restreint de salle oblige certains clubs à décaler, voire à diminuer leurs entraînements.

2.2. Description de l'opération

La Communauté de Communes du Cap-Sizun envisage d'implanter une salle omnisports rue Mermoz, sur la commune de Plouhinec. Cette réserve foncière présente le double avantage d'être située au centre de la communauté, à proximité du pôle principal de population, mais également à proximité du collège de Locquéran et du lycée Jean Moulin situés sur la commune de Plouhinec.

Compte tenu des incidences financières d'un tel projet sur les finances publiques, le comité de pilotage a été très attentif au dimensionnement de l'équipement, mais également à son positionnement par rapport aux publics visés. Les caractéristiques du nouvel équipement ont été définies pour répondre à ces exigences.

Il s'agit d'un équipement de 1 910 m² comprenant :

- une salle de sports
- une salle pour les autres activités

- un club-house
- des vestiaires, douches et sanitaires
- des locaux techniques et de rangement
- à l'extérieur du bâtiment, un parking de 50 places

Evolution des dépenses : le projet présenté en 2006 prévoyait un investissement de 910 000 €. Le projet a depuis été affiné. Les dépenses d'investissement actuelles prennent également en compte l'actualisation des coûts des travaux et prestations, et une meilleure intégration du développement durable.

2.3. Localisation géographique

Commune Plouhinec

2.4. Objectifs du projet

La Communauté de Communes du Cap Sizun souhaite construire un équipement structurant de proximité ayant pour vocation d'accueillir et de développer l'ensemble des activités liées aux pratiques sportives en salle.

La vocation de cet équipement est de répondre aux attentes d'un large public en termes de pratiques sportives (associations, collèges, lycée...). Il s'agit également de pallier le handicap géographique de ce territoire (enclavement) en permettant notamment aux clubs sportifs du Cap-Sizun d'organiser "à domicile" des rencontres, matchs ou tournois officiels.

L'un des objectifs visés consiste à réaliser une base sportive sur le Cap-Sizun, en regroupant sur un même site une salle omnisports performante (organisation de compétition), une salle d'entraînement et d'échauffement, ainsi qu'un terrain de football et une piste d'athlétisme.

Cette salle répondra au référentiel élaboré par l'éducation nationale sur ce type d'équipement.

2.5. Service apporté

Le nouvel équipement accueillera et développera l'ensemble des sports dits " de salle", et plus généralement, toute activité sportive ne pouvant être organisée à l'extérieur pour des raisons climatiques :

- Hand-ball, basket-ball, volley-ball.
- Haltérophilie.
- Judo, Aikido.
- Tennis, badminton, tennis de table.
- Tir à l'arc.

Il sera géré par la communauté de communes du Cap-Sizun.

D'autre part, le tissu associatif du Cap-Sizun étant particulièrement riche et dynamique, l'équipement projeté s'accompagne d'une démarche de structuration du tissu associatif par la création d'un OIS (Office Intercommunal des Sports). Cet appui conforte les associations dans leur projet de professionnalisation : recrutement d'animateurs et de permanents salariés. Le projet du Cap-Sizun est créateur d'emplois.

2.6. Résultats attendus

- Quantitatif : nombre d'usagers dans les associations de sports de salle, diversification de l'offre de sports de salle
- Qualitatif : appréciation du nouvel équipement (confort d'usage), mise en réseau des acteurs associatifs
- Autre : Economies d'énergies sur le bâtiment

2.7. Echancier prévisionnel

Intitulé	Date
Dépôt du dossier de subvention	30 sept. 2009
Début des travaux	31 déc. 2009
Fin des travaux	31 juil. 2010

3. Dimension qualitative du projet

3.1. Intégration du projet dans la stratégie de développement du territoire

Ce projet permet, tant au niveau du territoire capiste qu'au niveau cornouaillais, d'offrir à accès égal à tous aux services et équipements nécessaires.

3.2 Dimension intercommunale du projet

Un comité de pilotage a été créé au sein de la Communauté de Communes. Il a longuement travaillé sur ce projet, à l'écoute des nombreuses associations du territoire. Ce projet a été approuvé à l'unanimité par le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Cap-Sizun.

3.3 Qualité environnementale, urbaine, architecturale du projet

Le projet sera soucieux d'intégrer l'environnement urbanistique et respectueux des normes environnementales HQE.

Les éléments de qualité environnementale seront détaillés lors du dépôt de l'APS (Avant Projet Sommaire) du maître d'œuvre (mission attribuée début juillet 2009).

3.4 Dimension sociale du projet

La vocation de cet équipement est de répondre aux attentes d'un large public (associations, scolaires) en termes de pratiques sportives, vecteurs de lien social et d'épanouissement personnel.

Il s'agit également de pallier le handicap géographique de ce territoire (enclavement) en permettant notamment aux clubs sportifs du Cap-Sizun d'organiser "à domicile" des rencontres, matchs ou tournois officiels.

3.5 Dimension culturelle

Une signalétique bilingue est envisagée. Elle reposera notamment sur une étude toponymique réalisée sur l'ensemble des communes du Cap-Sizun par l'office de la Langue Bretonne en 2008.

Un dispositif équivalent à celui du 1% artistique est en cours de réflexion.

3.6 Autres aspects qualitatifs

non renseigné

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional est accordé sous réserve de la concrétisation:

- de la qualité environnementale
- de la signalétique bilingue
- du 1% artistique ou équivalent
- de l'ouverture de la salle aux scolaires dont les lycéens

5. Plan de financement prévisionnel

5.1 Dépenses

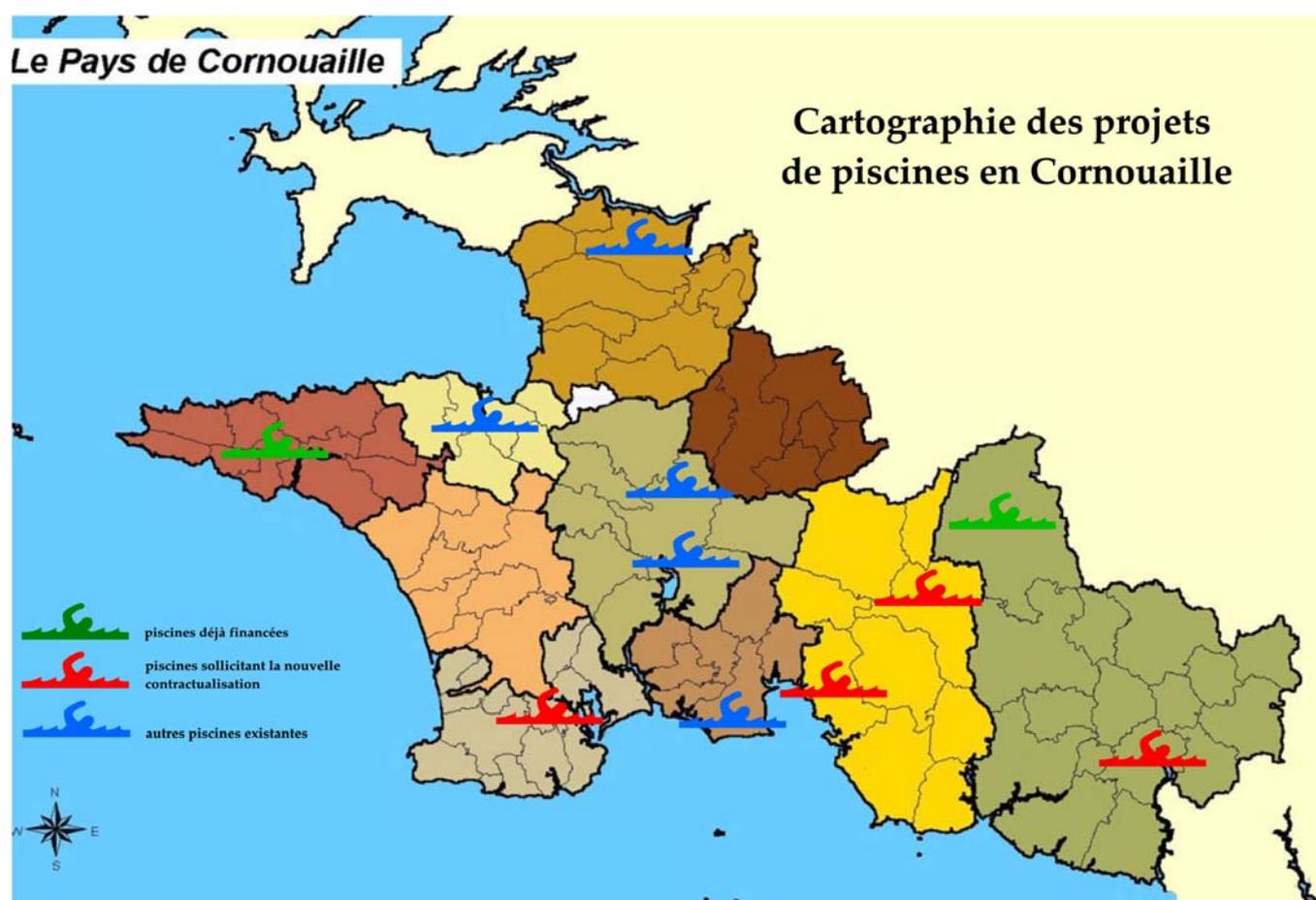
Intitulé	Montant (€)	TTC/HT	Section
Bâtiment	1 072 000	HT	Investissement
Voirie réseau	176 000	HT	Investissement
Missions	256 000	HT	Investissement
Foncier et divers	96 000	HT	Investissement
TOTAL	1 600 000	HT	Investissement

5.2 Recettes

Intitulé	Montant (€)
Conseil Régional - contrat de pays	360 000
Conseil Général (Contrat de Territoire)	200 000
Etat (DDR)	300 000
Centre National de Développement du Sport	75 000
Communauté de communes - autofinancement	665 000
TOTAL	1 600 000

6. Intervention de la Région : 360 000 €

FICHE GLOBALE LOCALISATION DES PISCINES



CONSTRUCTION DE LA SECONDE PISCINE COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE QUIMPERLE, AU LIEU-DIT KERGOALER, QUIMPERLE

Fiche 2006

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays de Quimperlé

3 rue Eric Tabarly

Zone d'activités de Kervidanou 4

29394 Quimperlé Cedex

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

La Communauté de communes du Pays de Quimperlé envisage la réalisation d'un équipement aquatique intercommunal de natation à vocation sportive et de loisirs, dans le secteur de Kergoaler-Ouest, sur la Commune de Quimperlé. Sur ce secteur sont également programmés une zone commerciale, le centre de secours des sapeurs pompiers et une nouvelle zone pavillonnaire.

Aujourd'hui, de tous les équipements de sports et de loisirs, la piscine est celui qui :

- accueille le plus grand nombre d'usagers de tous âges et de toutes conditions (souvent 3 à 4 fois la population de la zone d'attractivité : ici 35 000 habitants),
- a la durée d'occupation la plus longue (de 60 à 80 heures et plus par semaine), qui nécessite des ressources importantes en personnel (création de 20 emplois en 2009),
- exerce une attraction très étendue sur toute une région.

Par ailleurs, l'attractivité de la seconde piscine communautaire, de par ses nombreuses innovations technologiques (boule à vague, bancs et murs chauffants, toboggan de plus de 70 m, rivière à courant en extérieur), présentera indéniablement une vocation intercommunautaire.

Compte tenu de la qualité de l'environnement dans lequel est située la piscine, des travaux projetés, des économies d'énergie recherchées, une mission HQE sera intégrée au projet et sera prise en compte dès la préparation de l'APS (avant projet sommaire). Conjugués à ces objectifs environnementaux, la gestion de l'eau revêtira une importance particulière ; les eaux pluviales récupérées sur les surfaces étanches (toiture, sols minéraux) seront réutilisées pour l'arrosage des espaces verts. L'utilisation de certains procédés et de matériaux durables, non polluants et dont la mise en œuvre et la production nécessitent une faible quantité d'énergie sera privilégiée. L'installation d'une chaudière bois en solution de base a également été imposée à l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue.

2.2. Objectif du projet

Prenant le relais de la piscine tournesol municipale de Quimperlé, construite en 1975 et dotée d'un unique bassin de 25 m dépourvu de tout accessoire ludique, la seconde piscine communautaire s'inscrit dans une démarche de projet destinée avant tout à faire bénéficier aux usagers d'un service de qualité répondant à leurs attentes.

D'importantes innovations, présentées ci-dessus, seront donc apportées à cette réalisation. La piscine, longtemps considérée comme un équipement à usage quasi uniquement sportif, est devenue, de nos jours, synonyme de nouvelles pratiques d'agrément pour le bien-être du corps. Ces pratiques nouvelles constituent une nouvelle approche de l'équipement « piscine ».

Le territoire communautaire du Pays de Quimperlé comptera alors toujours deux piscines. La piscine de Scaër a été déclarée d'intérêt communautaire par le Conseil communautaire du 29 juin 2000. A cette date, la Communauté de communes comptait 11 communes (contre 16 à ce jour). La ville de Quimperlé ne la rejoindra qu'au 1er janvier 2002, accompagnée de 4 autres communes : Clohars, Guilligomarc'h, Querrien, Rédéné. Aussi, lorsqu'est prise la décision de réhabiliter la piscine communautaire de Scaër, la COCOPAQ ne compte qu'une seule piscine sur son territoire.

A ce jour, la Communauté compte près de 51 000 habitants. Sa superficie est de 606 km². De par son rayonnement sur la population locale (estimé pour un équipement piscine à 20 km ou 30 min), la piscine communautaire de Scaër permet de satisfaire environ 15 000 habitants sur le territoire de la COCOPAQ. Sa zone de chalandise est limitée, au sud, par les communes de Saint Thuriën et de Bannalec.

Prochainement située sur la commune de Quimperlé, la seconde piscine communautaire sera donc géographiquement au centre du territoire de la COCOPAQ. Elle permettra ainsi de répondre aux attentes des 35 000 autres habitants de la Communauté. Situé dans le secteur de Kergoaler-Ouest, où ont été réalisés une zone commerciale et le très récent centre de secours des sapeurs pompiers, le nouvel équipement aquatique s'inscrira dans les infrastructures mises en place lors de ces aménagements limitrophes : voies d'accès, parkings, réseaux, etc. La surface foncière nécessaire à sa réalisation (1,5 ha) éliminait de fait tout projet de rénovation de la piscine municipale de Quimperlé.

2.3. Descriptif du projet

En bordure de la zone commerciale, le site retenu bénéficie d'un environnement de qualité, boisé et longé par un cours d'eau, qui permettra de prolonger les activités aquatiques à l'extérieur et de créer un pôle de loisir attractif.

Le scénario propose un compromis entre les attentes des scolaires et celles du grand public en accompagnant les équipements de base - bassin sportif, bassin d'initiation- d'autres activités : boule à vagues, toboggan, pataugeoire, solarium, ...

Cette seconde piscine présentera la typologie de bassins suivante :

- Bassin sportif 5 couloirs de 322,50 m², 2 m de profondeur
- Bassin de loisirs et d'initiation de 250 m²
- Une pataugeoire de 50 m²
- Un bassin de réception de toboggan / bassin bébés nageurs de 72 m²
- Un bain bouillonnant de 15 m²
- Une rivière à courant extérieure et chauffée.

Riche en innovations, ce nouvel équipement trouvera naturellement son public fidélisé par des éléments complémentaires des autres établissements aquatiques alentours.

2.4. Résultats attendus

Ce nouveau centre aquatique du Pays de Quimperlé devrait enregistrer une fréquentation annuelle supérieure à 120 000 entrées payantes contre 42 000 actuellement pour la piscine municipale.

Une étude du potentiel de fréquentation, scolaire, touristique, familiale, associative, a été menée par la SAFI sur l'année 2004. Le rapport détaille les critères d'analyse des fréquentations prévisionnelles par publics et livre des

estimations.

Les conclusions tablent sur les fréquentations suivantes :

Publics	Hypothèses
Scolaires	45 000
Associations	20 000
Grand public	35 000
Touristes	10 000
TOTAL	110 000

Finalement, l'attractivité de la piscine, de par ses nombreuses innovations technologiques, permet d'envisager une fréquentation grand public et touristique de l'ordre de 120 000 entrées.

Élément structurant du territoire, les retombées économiques et touristiques seront indéniables tant du point de la création d'emplois induite, que de l'attractivité de cette partie du territoire sud du Pays de Cornouaille.

3. Echancier de la réalisation du projet

Mai 2006	Choix du concepteur
Novembre 2006	Validation de l'Avant Projet Définitif
Décembre 2006	Dépôt du permis de construire
Avril 2007	Dossier de consultation des entreprises
Juin 2007	Ouverture des plis
Septembre 2007	Préparation du chantier
Novembre 2007	Début du chantier
Avril 2009	Livraison de la seconde piscine communautaire

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve que d'éventuelles activités de remise en forme soient retirées de l'assiette subventionnable.

5. Plan de financement prévisionnel

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Coût objectif	8 151 346
TOTAL	8 151 346

Le poste chaudière bois devrait avoisiner les 300 000 € HT. Il était de 264 000 € à l'occasion de la réhabilitation de la piscine communautaire de Scaër pour une puissance de chauffage inférieure.

Concernant les autres postes (récupération des eaux pluviales...), les montants seront approchés à l'occasion de l'Avant Projet Définitif, qui sera approuvé par le Conseil communautaire en cette fin d'année 2006.

6. Intervention de la Région : 600 000 € attribués en 2008

CREATION D'UN PARC AQUATIQUE A PONT-L'ABBE

Fiche 2006

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud

17 route de Quimper

BP 82035

29122 PONT-L'ABBÉ cedex

2. Présentation générale du projet

Le Pays Bigouden Sud, soucieux d'améliorer la qualité de vie de ses habitants, a décidé d'engager la construction d'un Parc Aquatique. La piscine de PONT-L'ABBÉ, construite il y a 30 ans, étant devenue inadaptée et vétuste avec des enjeux de sécurité, la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud a décidé d'engager la réalisation d'un équipement neuf au Nord Ouest de la ville de PONT-L'ABBÉ.

Le futur équipement est destiné à la fois à la population du Pays Bigouden Sud et aux habitants des alentours qui fréquenteront l'équipement tout au long de l'année.

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Maintenir par son renouvellement et sa modernisation un équipement existant encore plus structurant.

Réaliser un équipement s'inscrivant dans une politique régionale d'aménagement du territoire pour ce qui concerne l'Ouest Cornouaille et sa zone littorale.

2.2. Objectif du projet

La réalisation de l'ouvrage envisagé permettra de donner satisfaction aux différentes catégories d'usagers et d'assurer pleinement la mission de service public dévolue à la collectivité. Un Parc Aquatique constitue peut être le seul équipement public susceptible d'accueillir l'ensemble de la population quel que soit son âge, sa force physique ou sa catégorie professionnelle. Par rapport à la situation actuelle, un équipement encore plus polyvalent sport loisirs permettra notamment d'accueillir tous les scolaires (plus de 3 000 sur le territoire), les personnes âgées ou handicapées, les tous petits, les touristes..., de répondre aux attentes d'un public plus large, de contribuer à renforcer l'image de marque de la Communauté de communes. Largement dédié à l'apprentissage de la natation pour les scolaires. Les objectifs de ce Parc sont de plusieurs ordres :

- Maintenir et développer la fréquentation du public scolaire qui utilise fortement l'équipement actuel et favoriser l'attractivité de ce lieu pour différents publics dans lequel chacun pourra pratiquer des activités adaptées. Cette nouvelle structure accueillera différents types d'usagers :
 - o Les scolaires : des écoles primaires du secteur pour l'apprentissage de la natation, les collèges et lycées.
 - o Les clubs pour les activités de l'ensemble du domaine de la natation sportive (compétition niveau régionale), pour l'apprentissage et le perfectionnement de la natation, pour des ateliers de type Aquagym, Aquatonic, Bébés nageurs etc... ; ou encore pour l'initiation à la plongée sous marine ou de l'ordre de l'entraînement

- Le reste des usagers appelés « tous publics » pour l'entretien de la forme physique par la natation sous diverses formes conviviales (le ludique, la relaxation, etc...)
- Fidéliser les visiteurs en les incitant à revenir et, notamment les résidents locaux, qui auront un rôle crucial dans le maintien et le développement de l'activité tout au long de l'année,
- Offrir une alternative aux touristes lorsque les activités de plein air sont rendues difficiles pour des raisons météorologiques ou de choix personnels,
- Mettre en place une relation privilégiée avec d'autres sites touristiques locaux,
- Favoriser le développement économique et renforcer le dynamisme de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud.

2.3. Descriptif du projet

Le site choisi pour recevoir le Parc Aquatique est situé au Nord de l'agglomération de PONT-L'ABBÉ sur le site de « Bringall » à proximité du rond point de « Kermaria » en bordure de la route départementale 785 sur un terrain d'une superficie de 15 000 m² environ.

Le nouvel équipement s'insérera de manière harmonieuse grâce à sa sobriété architecturale et le choix de ses matériaux). L'accès des véhicules (voitures et cars) s'effectuera directement depuis un giratoire créé à proximité immédiate sur la voie communale appelée à desservir l'équipement.

Ce Parc Aquatique sera équipé de :

- Un hall d'accueil spacieux
- Un large espace vestiaires et sanitaires adapté aux différentes catégories d'usagers
- Des bassins polyvalents :
 - Un bassin de natation sportif/loisirs 25 m x 12,5 m : il s'agit d'un grand bassin classique rectangulaire avec 5 lignes de nages
 - Un bassin loisirs/apprentissage de 160 m²
 - Une pataugeoire ludique de 32 m²
 - Un Toboggan de 70 m et son bassin de réception
- Des plages autour du bassin et des espaces verts extérieurs
- Des locaux pour le personnel
- Des locaux techniques

La conception de la piscine est tournée entièrement vers le confort de l'utilisateur.

2.4. Résultats attendus

- Répondre aux attentes de la population scolaire et aux différentes catégories d'usagers
- Fidéliser les visiteurs
- Proposer des activités adaptées aux différentes cibles de clientèle
- Création d'emplois directs (de l'ordre de 4 à 6) et indirects

Cet équipement public apparaît donc nécessaire au maintien des projets pédagogiques des établissements scolaires et à la poursuite de l'attractivité du territoire vis-à-vis de sa population. Cet équipement doit également participer à la démarche de développement économique initiée par la Communauté de communes par la création de zones d'implantation d'activités artisanales, industrielles ou commerciales pour une superficie entre 15 et 20 ha, sans oublier les zones d'habitat principal ou à vocation saisonnière et touristique en plein essor.

3. Echancier de la réalisation du projet

Obtention du permis de construire	Mai 2005
Démarrage chantier	16 Janvier 2006
Réception des travaux (sous réserve des intempéries)	Mai 2007
Ouverture de l'équipement	Juin 2007

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve de vérification de l'éligibilité de l'intégralité de la dépense subventionnable présentée.

5. Plan de financement prévisionnel

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Acquisition foncières & étude de faisabilité	131 769
Maîtrise d'œuvre (honoraires)	593 413
Autres prestations intellectuelles concours maîtrise œuvre, programmation, AMO	123 800
Travaux de construction (= marchés conclus)	4 268 452
Autres prestations. étude géotechnique, contrôle technique, SPS...	72 616
VRD, assurances, divers et imprévus Frais d'appel d'offres, branchements EU, EP...	744 260
Révision de prix	
Sécurisation accès (giratoire)	230 000
TOTAL	6 164 310

6. Intervention de la Région : 600 000€ attribués en 2007

RENOVATION DE LA PISCINE DE ROSPORDEN

Fiche 2006

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes de Concarneau Cornouaille
52 rue Bayard
BP 636
29 900 CONCARNEAU cedex

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Ce projet veille à offrir aux habitants de notre territoire des équipements aquatiques mis aux normes. Il se fondera sur un accès égal de tous, aux services offerts.

La piscine a depuis sa création une vocation intercommunale évidente. En effet, elle accueille les écoles et associations des communes de Melgven, Rosporden, Elliant Tourc'h, Pont-Aven et Saint-Yvi.

Ce projet s'inscrit dans le chantier fédérateur « Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité ».

2.2. Objectifs du projet

La piscine a été construite en 1972. Elle a fait l'objet d'un renforcement en 1989, du fait des dégradations engendrées par l'ouragan de 1987. Mais elle est dans un état de vétusté avancé tant au niveau de la fonctionnalité générale que des installations techniques. Il s'agit donc en premier lieu de la mettre en conformité avec la réglementation actuelle, de remplacer toutes les installations techniques désuètes. Les attentes du public ont aussi évolué par rapport aux pratiques des années 70. Il faut donc aussi adapter les services offerts aux pratiques actuelles sans pour autant refaire ce que les territoires voisins (Fouesnant, Quimper, Scaër) ont mis en place ; le but est d'être complémentaire et non concurrent. L'étude de faisabilité a évalué l'offre « Piscines » sur la zone de chalandise (de Quimper à Quimperlé). Elle démontre qu'il manque environ 300 m² de plan d'eau sur le territoire de la 4C pour répondre aux besoins scolaires, associatifs et publics.

En résumé, les idées directrices qui prévalent sont donc les suivantes :

- remise aux normes réglementaire et techniques
- réhabilitation et réaménagement des espaces (accueil, vestiaires, douches,...)
- besoin de locaux complémentaires (personnel, rangements, ...)
- besoin d'un bassin petite enfance

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

La nouvelle piscine doit être conforme aux règles d'hygiène, de confort et de sécurité applicables aux piscines publiques. Il est donc prévu la construction d'un nouvel établissement pour tenir compte de ces contraintes mais

aussi pour créer un second bassin dédié à l'enfance. Au final, le projet permet de créer 440 m² de surface supplémentaire dont 60 m² de plan d'eau.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Communauté de communes, gestionnaire de la piscine depuis 2004. A l'issue des travaux, la piscine restera gérée en régie.

Public visé

Ecoles primaires, Collèges, Grand public, adhérents des associations utilisatrices

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet

Réalisation d'un diagnostic technique du bâtiment, réalisation d'une étude de faisabilité de la rénovation en 2005/2006 débouchant sur une préprogrammation.

Partenaires

Education Nationale, Direction Départementale de la Jeunesse et du Sport, Conseil général, Conseil régional, associations utilisatrices de l'équipement

2.4. Résultats attendus

3. Echancier de la réalisation du projet

2007-2008

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve qu'il ne soit pas appelé sur des actions relatives à la remise en forme ou aux soins du corps.

5. Plan de financement prévisionnel

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Travaux	
TOTAL	4 706 506

6. Intervention de la Région : 600 000 € attribués en 2009

RENOVATION DE LA PISCINE DE CONCARNEAU

Fiche 2006

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes de Concarneau Cornouaille
52 rue Bayard - BP 636
29 900 CONCARNEAU cedex

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Ce projet veille à offrir aux habitants de notre territoire des équipements aquatiques mis aux normes. Il se fondera sur un accès égal de tous, aux services offerts.

La piscine a depuis leur création une vocation intercommunale évidente. En effet, elle est fréquentée surtout par les habitants de Concarneau, Trégunc, Névez.

Ce projet s'inscrit dans le chantier fédérateur « Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité »

2.2. Objectifs du projet

La piscine a été construite en 1972. Elle est dans un état de vétusté avancé tant au niveau de la fonctionnalité générale que des installations techniques. Il s'agit donc en premier lieu de la mettre en conformité avec la réglementation actuelle, de remplacer toutes les installations techniques désuètes. Les attentes du public ont aussi évolué par rapport aux pratiques des années 70. Il faut donc aussi adapter les services offerts aux pratiques actuelles sans pour autant refaire ce que les territoires voisins (Fouesnant, Quimper, Scaër) ont mis en place ; le but est d'être complémentaire et non concurrent.

L'étude de faisabilité a évalué l'offre « Piscines » sur la zone de chalandise (de Quimper à Quimperlé). Elle démontre qu'il manque environ 300 m² de plan d'eau sur le territoire de la 4C pour répondre aux besoins scolaires, associatifs et publics.

En résumé, les idées directrices qui prévalent sont donc les suivantes :

- Remise aux normes réglementaire et techniques
- Réhabilitation et réaménagement des espaces (accueil, vestiaires, douches,...)
- Besoin de locaux complémentaires (personnel, rangements,)
- Besoin d'un bassin petite enfance
- Besoin d'un bassin dédié à la forme
- Besoin d'un espace pour les seniors (soins du corps)

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Trois types de publics fréquentent l'établissement : les écoles, les clubs/associations sportives et le grand public.

L'objectif est de maintenir cette répartition de fréquentation dans les mêmes proportions.

La piscine va faire l'objet d'une restructuration complète avec la création de zones complémentaires tant au niveau de l'espace d'activités (création d'un bassin petit enfance) que des annexes baigneurs (coin bébé, espace beauté) et des locaux de service (administration, salle du personnel). Il est également prévu la création d'un espace « soin du corps » d'environ 250 m² afin d'attirer une autre clientèle que celle habituelle des piscines publiques (partie non éligible au financement régional).

Au final, le projet permet de créer 745 m² de surface supplémentaire.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Communauté de communes, gestionnaire de la piscine depuis 2004.

A l'issue des travaux, la piscine restera gérée en régie.

Public visé

Ecoles primaires, collèges, lycées, grand public, adhérents des associations utilisatrices

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet

Réalisation d'un diagnostic technique du bâtiment, réalisation d'une étude de faisabilité de la rénovation en 2005/2006 débouchant sur une préprogrammation.

Partenaires

Education Nationale, Direction Départementale de la Jeunesse et du Sport, Conseil général, Conseil régional, associations utilisatrices de l'équipement

2.4. Résultats attendus

non renseigné

3. Echancier de la réalisation du projet

2009-2010

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve qu'il ne soit pas appelé sur des actions relatives à la remise en forme ou aux soins du corps.

5. Plan de financement prévisionnel

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Travaux Piscine	4 722 282
Partie soin du corps (inéligible)	950 000
TOTAL	5 672 282

6. Intervention de la Région : 600 000 €

4.
Annexe :
Contribution et avis du
Conseil de développement du
pays



AVIS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT SUR LA RÉVISION DU CONTRAT DE PAYS

Avis soumis au vote du conseil de développement du Pays de Cornouaille et approuvé à l'unanimité le 8 juin 2009 en séance plénière.

Le présent avis sera plus étoffé que celui qui accompagnait la signature du contrat de pays en 2006. Il s'articulera en trois volets :

- les préliminaires sur le contexte actuel par rapport à celui qui était contemporain de la signature du contrat initial.
- les étapes du travail qui ont rythmé la révision.
- les positions du conseil proprement dites.

Le contexte de la révision du contrat de pays

En 2006, le conseil de développement du pays de Cornouaille avait dit sa satisfaction de voir aboutir le travail entrepris dans la préparation du contrat de pays. L'avis évitait un tour synthétique et exprimait des positions ouvertes et variées dans la mesure où il se fondait sur des acceptions différentes de la notion même de développement de la part des membres du conseil.

La signature du contrat de pays s'était effectuée en 2006 dans un contexte de croissance économique ; en 2009, la révision, qui tient en ajustements et en apports de projets nouveaux, s'opère dans une situation de récession économique. C'est un paramètre malheureusement incontestable dont les contraintes ne peuvent être négligées.

Toutefois, deux faits doivent aussi être intégrés dans l'avis du conseil : les grandes spécificités de l'économie et de la société du pays de Cornouaille restent les mêmes ; la révision du contrat s'inscrit dans une action de fond, seule capable de dégager des issues pour l'avenir du territoire cornouaillais. Nous souhaitons par conséquent que des actions, éventuellement structurelles, continuent à favoriser les adaptations nécessaires des secteurs économiques traditionnels et fondamentaux de la Cornouaille et qu'elles apportent des remèdes plus immédiats en face des ruptures actuelles.

Ceci conduit à donner une place plus déterminante, mais non exclusive, à la dimension économique ainsi qu'à son impact sur l'emploi dans le jugement porté sur les projets présentés dans le cadre de la révision. Aussi, et bien que les spécificités de la Cornouaille demeurent les mêmes, le conseil de développement du pays de Cornouaille fait siennes les intentions exprimées en faveur des orientations économiques par le Conseil Régional.

Les étapes d'examen de la révision du contrat

Ces préliminaires étant posés, il est important de préciser l'itinéraire emprunté par le conseil de développement du pays de Cornouaille dans ce travail sur la « clause de revoyure » du contrat de pays.

Le conseil actuel a été installé à l'automne 2008, moment auquel le président du pays et celui du conseil ont précisé ce que seraient les orientations de travail. Cette installation suivait la rencontre organisée par le Conseil Régional à Rennes en vue de préparer la révision à mi-parcours du contrat de pays. En janvier 2009, une information de la position de Monsieur le Président du Conseil Régional a été communiquée aux membres du conseil. Au côté des élus et techniciens, le président du conseil de développement a participé au travail du groupe qui a établi un bilan des projets en cours et une liste des nouveaux projets. Les premiers éléments de ce travail ont été présentés au conseil de développement réuni en séance plénière le 25 février 2009. Au cours de cette séance a été actée la reconduction du préambule dans les termes de 2006. Le conseil de développement du pays de Cornouaille a toutefois demandé à son président de dénoncer un émiettement, que trahissait la liste des intentions formulées au début de la procédure de révision, afin que la logique de projet l'emporte sur celle de guichet. Il s'est exprimé en ce sens devant le Conseil d'Administration du Pays le 6 mars 2009 et a plaidé en faveur d'un fléchage d'axes solides et fortement lisibles à l'échelle de la Cornouaille.

Le travail entrepris par le groupe en charge de la révision du contrat s'est poursuivi jusqu'à l'élaboration d'une liste de projets. Le 2 juin, le président du conseil de développement a été partie prenante dans la rencontre entre le président du pays, le vice-président en charge de la contractualisation et le conseiller régional référent. Le 3 juin, la liste des projets a été examinée par le bureau du conseil de développement. Cette liste a été communiquée aux membres du Conseil de Développement afin que chacun dispose des informations utiles au travail de la séance du 8 juin 2009 au cours de laquelle a été formulé l'avis sur le contrat au terme de la révision.

Les positions du Conseil de Développement sur la révision du contrat de Pays.

La démarche suivie dans le cadre de la révision du contrat de pays reste marquée par un souci d'équité entre les différents domaines du territoire cornouillais. Elle apparaît aussi empreinte de plus de rigueur et se caractérise par le comportement louable de représentants d'EPCI qui ont joué la carte cornouillaise, quitte à faire passer au second plan les intérêts immédiats de leur communauté de communes. C'est un élément qui a favorisé le recentrage du contrat sur un nombre plus réduit de projets.

Le conseil de développement est aussi satisfait de la démarche, tout particulièrement de l'adaptation des projets anciens lorsque cela était nécessaire (ajustement à la baisse ou à la hausse des coûts induits par les projets, abandon éventuels de certains projets) avant de déterminer la nouvelle enveloppe disponible.

Parmi les neuf projets revus à la hausse, quatre participent du développement économique, trois relèvent de la spécificité maritime, deux entendent favoriser l'accueil et le développement touristique et sportif du pays. Cet ajustement va ainsi dans le sens d'une adaptation de l'économie du territoire et d'une amélioration de l'attractivité du pays. Une quinzaine de projets retenus en 2006 est abandonnée tandis que deux autres sont fusionnés. Trente-deux des anciens projets sont maintenus, ce qui veut dire que la liste était tout de même longue dans le contrat initial. La révision a ainsi au moins abouti à resserrer l'éventail des actions programmées dans le contrat. L'effort a été tout particulièrement apprécié dans le refus d'inscrire de nouveaux projets de piscines, dans l'atténuation des soutiens aux zones d'activités, certes nécessaires mais pas au point de relever de taux élevés d'intervention. Des travers qu'une partie des membres du conseil de développement avait dénoncés au moment de la signature du contrat en 2006 ont de ce fait été atténués, voire évités.

Rappelons que le solde disponible au titre de l'enveloppe 2 à la signature du contrat en 2006 était de 3 997 864,32 euros ce qui aurait été insuffisant pour programmer ce qui se dessinait en janvier. Les efforts consentis par les représentants de EPCI, le travail mené au niveau de la réflexion générale de la révision, particulièrement les abandons et recentrages de projets, permettent aujourd'hui de disposer de 7 289 242 euros. Cette enveloppe disponible atteste par conséquent d'un effort notoire de mobilisation sur des actions plus significatives

Et cette impression, quant à la construction de projet de territoire plus conforme à ce peut être un « espace-projet », comme doit l'être un pays, se traduit plus fortement à l'examen des nouveaux projets. Deux faits doivent ici être soulignés. La révision du contrat de pays est d'abord plus satisfaisante par un nombre de

projets réduit. La satisfaction du conseil de développement est plus nette encore par les critères qui définissent le caractère prioritaire des projets (nature, développement économique, attractivité, impact pour le territoire, inscription dans une perspective de durabilité mais aussi de faisabilité technique, juridique et financière).

La révision a ainsi retenu neuf projets. Sept affichent une volonté de développement économique que ce soit à travers l'aménagement de parc d'activités, de pépinières et de hameaux d'entreprises, un pôle de maraîchage durable, une création d'un centre de congrès et un centre régional de formation. A ces projets qui méritent tous de figurer dans le contrat révisé, car ils favorisent un développement équitable du territoire cornouaillais, s'ajoutent deux autres dossiers.

Ces deux projets (organisation des politiques touristiques, aménagement numérique), dont l'assise territoriale est encore plus nettement celle de l'ensemble du pays, montrent une volonté de dépasser le cadre de chaque EPCI. Sur le premier dossier, plusieurs membres du conseil de développement ont participé à une rencontre qui rassemblait des élus et techniciens impliqués dans les politiques touristiques le 22 avril 2009. Quant au second projet, l'aménagement numérique de la Cornouaille, qui est un véritable enjeu pour l'avenir de cet espace périphérique, il a été présenté au conseil de développement par l'élu du pays, responsable du développement numérique. Le conseil a grandement apprécié les lignes de ce projet. Le conseil de développement est donc particulièrement attaché à ce qu'aboutissent ces deux opérations de nature à renforcer la cohésion de la Cornouaille et à lui donner des moyens d'actions essentiels pour son avenir.

Aussi bien pour ces projets d'envergure cornouaillaise que pour les efforts consentis pour donner plus d'unité et de rigueur à l'action entreprise au titre du contrat de pays, le conseil de développement du pays de Cornouaille émet un avis positif sur le travail entrepris. Il réaffirme cependant que le territoire appellera d'autres interventions si les fondements économiques et sociaux traditionnels de la Cornouaille venaient à être remis en cause.

Jean-René Couliou,
Président du conseil de développement